



18-12-69

SUPPLÉMENT

A

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU

SUPPLÉMENT
A
L'HISTOIRE UNIVERSELLE
D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

J. PLATTARD



A PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
5, QUAI MALAQUAIS

—

M DCCCC XXV

409



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le Supplément a l'Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné, *préparé par* M. J. Plattard, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 25 juillet 1925.

Signé : H. COURTEAULT.

Certifié :

Le Secrétaire adjoint de la Société de l'Histoire de France,

J. DE BOISLISLE.

INTRODUCTION

I.

La préparation du quatrième tome de l'Histoire universelle.

Lorsque Agrippa d'Aubigné, en 1619, parachevait le tome troisième de son *Histoire universelle* par un Appendice, ou Corollaire sur la mort de Henri IV, il ne pouvait s'empêcher de laisser paraître sa joie d'être enfin délivré d'une tâche à laquelle il ahanait depuis vingt-cinq ans. « Et puis, disait-il en s'excusant de mêler des vers aux considérations de ce dernier chapitre, nous ne trainons plus ce pesant chariot de l'histoire, où il n'estoit ni aisé, ni à propos de faire des valses entre les limons[1]. » Il semblait prendre définitivement congé des travaux d'histoire.

Les obstacles qu'avait rencontrés la publication de ce troisième tome étaient de nature à le dégoûter de ce genre d'ouvrages. Ne servant que la vérité, raconte-t-il dans une lettre au chancelier Sillery[2], il sentit, sur la fin de son labeur, dans le récit des événements presque contemporains, qu'il avait à se garder « des haines fraîches et des intérêts encore en fleur ». Il demanda donc à la Cour des commissaires pour « correcteurs aux choses de leur cognoissance ». Philippe de Cospéan, évêque d'Aire, et M. d'Ailly,

1. *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. IX, p. 456.

2. *Œuvres complètes* d'A. d'Aubigné, éd. Réaume et de Caussade, t. I, p. 201.

conseiller d'État, lui furent envoyés à Saint-Jean-d'Angély. Mais s'étant heurtés, en Touraine, à un rassemblement de troupes (c'était le temps où Marie de Médicis, exilée à Blois, appelait ses amis aux armes contre le favori Luynes), ils rebroussèrent chemin, pris de frayeur, et envoyèrent leurs excuses à d'Aubigné. « Mes imprimeurs que j'avais fait venir de loin avec grand despense, le papier, les presses aprestées et, plus que tout cela, la conscience très asseurée de n'avoir point franchi les barrières du devoir, me firent achever mon ouvrage. » A peine avait-il paru, qu'à la sollicitation des Jésuites il était attaqué, « condamné par la briève sentence du lieutenant civil » et brûlé devant le Collège royal. D'Aubigné n'avait pas obtenu du Conseil privé le privilège nécessaire à l'impression[1].

Il n'était pas homme à se décourager. A peine installé à Genève, il songeait à donner une seconde édition de son ouvrage. Son principal adversaire dans le Conseil privé du roi était le confesseur de Louis XIII, le jésuite Arnoux, qui avait dénoncé dans son livre « de secrètes affections de partisan en tout ce qui touchait à la religion et à la république[2] ». De ce jésuite soupçonneux et intransigeant, d'Aubigné en appela à un autre jésuite, le P. Fulgence, qui habitait Venise. Il lui envoya un exemplaire de son *Histoire universelle*, en sollicitant ses avis et sa censure : *ure*, *seca*, brûlez, taillez, lui disait-il. En même temps, il lui demandait des mémoires sur Venise et s'enquérait des moyens de donner dans cette ville une seconde édition de son ouvrage. Nous ignorons comment le P. Fulgence répondit à cette requête. Ce ne fut pas à Venise, mais à Genève que parut la seconde édition de l'*Histoire universelle*, en 1626.

1. Voir Préface du t. III, éd. de Ruble, t. VII, p. 1 et suiv.
2. T. I, p. 312. Lettre au P. Fulgence.

Cette publication attestait que d'Aubigné n'avait pas rompu tous rapports avec l'histoire; il avait été amené, pour améliorer la première version de son travail, à rechercher des documents et à demander des conseils. Même, à la requête de ses amis, il s'était attelé de nouveau au chariot de l'histoire. Il avait entrepris de donner une suite aux récits des trois premiers tomes, qui s'arrêtaient à la mort de Henri IV.

C'est que la cause des protestants français, dont il s'était fait l'historien, traversait une crise grave. Au moment même où d'Aubigné se retirait à Genève, Louis XIII, pour accomplir une promesse que son père Henri IV avait faite, et n'avait pas tenue, aux catholiques, Louis XIII supprimait les privilèges des protestants en Béarn, rendait au clergé catholique de cette province les biens confisqués par Jeanne d'Albret au profit des Réformés et, étant entré en personne à Pau, y proclamait la réunion du Béarn et de la Navarre à la Couronne.

L'Assemblée générale des églises protestantes, réunie à la Rochelle, voulut résister à ce coup de force. Elle divisa le royaume en cercles militaires, y nomma des chefs, leva des troupes, organisa un État dans l'État. Le roi et Luynes, nommé connétable, à la tête d'une armée, prirent Saumur, Saint-Jean-d'Angély, Clairac et assiégèrent Montauban. La ville, défendue par le duc de la Force, résista trois mois et le siège dut être levé. Luynes mourut de maladie devant la place de Monheurt. Il se produisit alors quelques défections dans le parti protestant. Le roi en profita pour reprendre la campagne au printemps de 1622. Son armée, commandée par Condé, investit Montpellier le 1er août. Le siège traîna en longueur et finalement une paix fut conclue : l'édit de Nantes était confirmé, mais les protestants perdaient

leurs privilèges en Béarn et quelques-unes de leurs places de sûreté, parmi lesquelles Montauban (18 octobre 1622).

De Genève, Agrippa d'Aubigné avait suivi anxieusement cette guerre dirigée par le roi contre ses sujets protestants. Il avait songé d'abord à prendre du service dans l'armée de l'Assemblée de la Rochelle. Il demanda qu'on remît entre ses mains, pour la durée de la guerre, le château de Maillezais. Les négociations n'aboutirent pas. Il reçut, peu après, une commission de l'Assemblée pour lever des mercenaires suisses ou allemands[1]. Sur ces entrefaites, un capitaine protestant d'Allemagne, le comte de Mansfeldt, qui guerroyait en Bohême, lui offrit de se mettre à sa disposition avec 3,000 chevaux et 12,000 hommes de pied. L'accord allait être conclu, lorsque l'Assemblée de la Rochelle aboucha Mansfeldt avec le duc de Bouillon, gouverneur de Sedan. D'Aubigné en fut pour ses frais de négociations[2].

Il n'avait pu servir son parti ni par l'épée, ni par ses négociations. Sa plume, du moins, pouvait retracer pour la postérité ce nouvel épisode de la geste huguenote. Il était resté en relations pendant toute la campagne avec quelques-uns des gentilshommes protestants qui avaient joué un rôle dans cette guerre : avec le duc de Rohan, commandant général des troupes ; avec Parc d'Archiac, un des défenseurs de Saint-Jean-d'Angély ; avec d'Adde, ou Dadou, son propre gendre, qui eut sa part dans l'organisation de la résistance

1. Voir ci-dessous, chap. XLII, p. 290.

2. Voir sa *Vie à ses enfants*, au t. I, p. 101. Il y renvoie expressément à son Histoire manuscrite : « Et en arriva ce que vous apprendrez en l'*Histoire*. » Dans une lettre adressée au marquis de Châtillon, gouverneur du Languedoc, le dernier de mai 1621, il offrait encore « le reste de sa vieillesse. » Voir t. I, p. 212.

à Montauban ; avec Châtillon, gouverneur du Languedoc ; avec le comte de la Suze, héros d'une équipée brillante. Aussi la guerre était à peine terminée qu'on le pressait d'en raconter l'histoire : « Force amis me condamnent à un quatrième tome, écrit-il au marquis de Courtaumer en Hollande, à qui il demande des mémoires sur les affaires « du septen-« trion[1]. » Au secrétaire d'État de Loménie, il mande, en 1624, qu'il a reçu « de toutes les parts de la France, des deux professions [confessions] et des principaux capitaines de l'armée royale, de très exprez et grands mémoires[2] » pour pousser son *Histoire* jusqu'au temps présent.

Ce sont surtout ses coreligionnaires qui l'encouragent à entreprendre ce travail : « Je suis exhorté et pressé de princes et des principaux capitaines de poursuivre jusques à la saison de leurs actions, lesquelles ils veulent bien estre déduictes par mon gros stile, qu'ils appellent *ferré*. D'autres personnes de piété m'animent à la mesme besogne, pour ce seul esgard que nous puissions faire sçavoir de nos nouvelles à la postérité par nos mains, à ce que notre justice et vertu ne soyent estouffées, comme il est advenu aux Albigeois, nos prédécesseurs[3]. »

Retiré dans son manoir du Crest, aux environs de Genève, il amassait donc des mémoires[4]. Il écrivait en France pour avoir communication du Diaire, ou Journal de Lesdiguières[5]. Il interrogeait le comte de la Suze. Enfin, ayant achevé la publication de la seconde édition des trois premiers tomes, il se mettait, en 1627, à rédiger ce tome quatrième. Il entrait alors dans sa soixante-quinzième année.

1. Voir t. I, p. 366.
2. T. I, p. 309.
3. T. I, p. 492.
4. T. I, p. 520.
5. T. I, p. 336 et 344.

Il en distribua la matière, comme il l'avait fait pour chacun des tomes précédents, en cinq livres et, sans suivre l'ordre chronologique, commença par le cinquième livre, celui dont l'objet était le récit de la guerre de Louis XIII contre les protestants (1619-1622). C'est, du moins, la seule partie de son ouvrage qu'il ait laissée, à peu près achevée, dans ses manuscrits, qui furent remis trois ans après sa mort, en 1633, par sa veuve au pasteur Tronchin. Elle est restée inédite jusqu'à nos jours. Nous la publions en supplément à l'*Histoire universelle*, dont les trois premiers tomes ont été donnés dans la collection de la Société de l'Histoire de France par M. de Ruble.

II.

Le manuscrit.

Ce fragment du quatrième tome figure aujourd'hui dans le tome premier des papiers manuscrits d'Agrippa d'Aubigné, conservés au château de Bessinges, près Genève, dans la famille Tronchin. Sur l'inventaire de ces papiers, dressé le 27 février 1633, en présence de la veuve d'Aubigné et de Lafosse, fils naturel d'Agrippa, il porte la cote n° 15 : *Préface et livres du tome quatriesme de l'Histoire universelle du sieur d'Aubigné, où défaillent les trois premiers livres et une partie du quatriesme ; le tout est en 18 cahiers, dont les feuillets sont numérotés depuis 1 jusques à 287.*

Dans la numérotation, les fragments, insignifiants, du quatrième livre ont été négligés ; la page 1 est la première page de la préface et la numérotation se poursuit jusqu'à la dernière page de la table, qui porte le numéro 287. Lorsque ces papiers furent reliés et cartonnés, à la fin du XVIII[e] siècle,

une foliotation fut inscrite à la marge intérieure de la page impaire. Dans cette nouvelle numérotation, notre fragment s'étend du folio 43 au folio 186 du volume I[er] des manuscrits[1].

Il comprend une préface de huit pages, commençant par ces mots : *Voici le quatriesme de mes enfants*, et quarante-deux chapitres sous ce titre général inscrit en haut de la première page : *Livre cinquiesme du quatr. tome de l'Histoire universelle*. Il se termine par une table des chapitres, qu'introduisent ces mots : *Voici l'ordre qu'il faut donner aux chapitres lorsqu'on les mettra au net*. Cette table est très utile, quelques chapitres ayant reçu successivement plusieurs numéros d'ordre, d'autres étant nés d'un démembrement du texte primitif d'un chapitre. Elle fixe le plan définitif de ce cinquième livre : nous l'avons suivi naturellement dans cette publication.

Qu'est-ce que d'Aubigné entendait par la *mise au net* de ces chapitres? Il est évident que dans son état actuel l'ouvrage n'est pas achevé. Le texte comporte des lacunes qu'il se proposait de combler, des additions marginales qui devaient prendre place dans le corps du récit, des raccords amorcés sommairement. On pourrait dire que d'Aubigné n'y a pas mis la dernière main, si cette expression n'était impropre.

Le manuscrit, en effet, n'est pas de sa main. L'écriture d'Agrippa d'Aubigné est aisée à reconnaître. Elle est haute,

1. L'inventaire des papiers d'Aubigné est rélié en tête du tome III des manuscrits de Bessinges. Read l'a transcrit dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, année 1863, p. 467. L'édition Réaume et de Caussade donne un inventaire, très sommaire, des manuscrits de Bessinges, tels qu'ils sont actuellement, reliés en dix volumes. Voir t. V, p. 196-197.

hampée, irrégulière. Or, notre fragment manuscrit de *l'Histoire universelle* est de deux mains, toutes deux différentes de celle de l'historien, par leur régularité, leur finesse, leur délié. Deux lignes à la suite de la préface, quelques notes marginales, quelques lignes en tête d'un chapitre sont tout ce que ce manuscrit nous offre de l'écriture d'Aubigné. Le reste est d'un, ou de deux secrétaires.

Les scribes ont-ils transcrit des brouillons, ou écrit sous la dictée de l'historien? Nous savons que d'Aubigné dictait volontiers. En Poitou, il avait dicté deux ouvrages[1] à Mlle de Belléville, qui lui servait d'*amanuense*. L'examen des corrections de la préface indique manifestement que le scribe n'a pas corrigé des mots mal lus, mais qu'il a substitué à des mots, sans doute jugés insuffisants par l'historien, des termes plus pittoresques. On en peut conclure que ce texte a été généralement dicté par d'Aubigné.

Quoi qu'il en soit, l'inachèvement du travail se marque évidemment par les notes marginales non fondues dans le texte, par des lacunes, par des dates non complètes[2], par un chapitre (celui de la paix de Montpellier) laissé en blanc. Quelques matériaux manquaient encore à l'historien; d'autres n'avaient pas été façonnés de manière à satisfaire son goût[3].

1. Voir t. I, p. 447 : « A mes filles, touchant les femmes doctes de nostre siècle. »

2. Voir ci-dessous, p. 26.

3. Dans notre édition, nous avons suivi le texte du manuscrit aussi fidèlement que possible. Nous en avons respecté l'orthographe, qui est parfois variable : ainsi on trouve tantôt *escarmouche* et tantôt *écarmouche*. Nous avons seulement modernisé l'accentuation et la ponctuation pour la commodité des lecteurs. Les lacunes du manuscrit sont marquées par plusieurs points ..... Les mots biffés et restés lisibles sont reproduits dans les notes entre crochets obliques < >. Les mots restituées par conjecture sont placés, dans le texte, entre crochets droits [ ].

III.

Les sources.

En comparant la correspondance d'Agrippa d'Aubigné et quelques ouvrages historiques de son temps avec son récit de la guerre de 1620-1621, on peut suivre l'élaboration des matériaux de son *Histoire* et voir comment il utilisait ses sources. Une première collection de renseignements lui avait été fournie par les lettres d'affaires personnelles qu'il avait reçues de France pendant la guerre. Un de ses principaux correspondants fut Parc d'Archiac, lieutenant du duc de Rohan à Saint-Jean-d'Angély. Il l'avait connu en 1619, lorsqu'il s'était retiré dans cette ville après avoir cédé au duc de Rohan Maillezais et le Doignon. Lors de l'affaire des Ponts-de-Cé, Parc d'Archiac avait pris parti pour la reine mère. Les habitants de Saint-Jean, fidèles au roi, l'avaient chassé, et c'est à ce moment que d'Aubigné, ne se sentant plus en sécurité, avait gagné Genève[1]. Dès le début de la campagne, Parc d'Archiac lui transmettait la copie d'une lettre adressée par le duc de Rohan à Louis XIII et d'Aubigné envoyait un « homme de créance » au duc pour le prier de le bien instruire de ses « conditions, craintes, espérances et résolutions pour l'advenir »[2]. Ils ne cessèrent de rester en correspondance[3].

Il faut compter, en outre, parmi les correspondants d'Aubigné les chefs du parti protestant : le duc de Rohan et le

1. Voir t. I, p. 96 (*Vie à ses enfants*), et p. 208, lettre à Mme de Rohan : « Je m'estois sauvé de Saint-Jean-d'Angely, comme participant à la risque de M. du Parc. »
2. T. I, p. 197-198.
3. T. I, p. 135.

marquis de Châtillon, fils de Coligny[1], qui commandait les troupes protestantes en Languedoc, des pasteurs[2]. Enfin, on le voit faire état dans son récit d'une lettre qu'un des chefs de l'armée royale, le duc du Maine, lui aurait écrite[3] en 1621.

Ces premières informations furent complétées, la paix conclue, par les relations orales de quelques-uns des témoins ou acteurs de cette *Histoire*. « L'un de ceux qui avaient des principaux commandements dans Montauban assiégée, dit-il, nous a conté[4] ». Ce personnage est son gendre, Josué de Caumont, écuyer, seigneur d'Adde ou Dadou. Il avait épousé en 1613 Marie d'Aubigné. Elle mourut en 1625. Il eut alors à voir d'Aubigné au Crest pour le règlement des affaires de la succession[5]. L'historien put entendre de sa bouche le récit du siège de Montauban et des négociations pour lesquelles d'Adde avait reçu un mandat des défenseurs de la ville. Sa conduite dans cette mission avait été critiquée : d'Aubigné expliquera et approuvera les démarches de celui qu'il appelait « son brave fils ».

D'autres renseignements sur les opérations en Dauphiné lui furent communiqués par le comte de la Suze. On peut lire, au chapitre XXXII, les aventures de ce gentilhomme, telles qu'il les raconta lui-même à d'Aubigné[6]. Cerné par des paysans, au moment où il allait mettre son épée au service des huguenots dauphinois, incarcéré à Grenoble, il avait pu faire tenir de ses nouvelles à d'Aubigné. Plus tard, celui-ci

1. T. I, p. 212. Lettre datée du dernier de mai 1621.
2. T. I, p. 220.
3. Voir chap. II, p. 18.
4. Voir p. 117.
5. T. I, p. 567.
6. Cf. ci-dessous, p. 219 : « Tout ce que l'on a dit autrement est vain et sauf. »

qui l'aimait, pour sa bravoure, comme un fils, l'avait fait agréer aux Bernois comme capitaine général de leurs troupes[1]. Ils restèrent en relations étroites pendant plusieurs années.

Enfin, un « homme d'affaires et d'exécution » qui avait joué un rôle important dans l'entreprise du secours de Montauban, La Saludie, était l'hôte d'Agrippa d'Aubigné au Crest[2], en 1625.

Aux témoignages oraux des acteurs ou témoins de la campagne, que d'Aubigné recueillait pour la préparation de son livre, s'ajouta bien vite un nombre considérable de documents écrits. C'étaient d'abord les libelles officieux, envoyés des camps à Paris, au cours des opérations, et imprimés avec des dédicaces pompeuses aux chefs de l'armée royale : *La victoire remportée par MM. de Guise et autres seigneurs français contre les rebelles de S. M. au siège de Saint-Jean-d'Angély*[3]; *La furieuse défaite des troupes du marquis de la Force, venant avec 2,500 hommes au secours de Tonneins, faite par Mgr le duc d'Elbœuf*[4]; *La furieuse charge donnée aux troupes sorties de la Rochelle sous le commandement de M. de Beaulieu*[5], etc.

Cette littérature de propagande était abondante. J'ai compté six opuscules sur le siège de Saint-Jean-d'Angély, cinq sur le siège de Tonneins, cinq pour le siège de la Rochelle. La Pijardière a recueilli et réimprimé sept de ces libelles, devenus rarissimes, relatifs au siège de Montpellier[6].

1. T. I, p. 103.
2. T. I, p. 260.
3. Paris, 1621.
4. Paris, Ramier, 1622.
5. Paris, Bretet, 1622.
6. Montpellier, 1875.

D'Aubigné a-t-il consulté ces « communiqués » officieux, destinés à soulever la haine contre les rebelles et à réchauffer l'admiration pour l'armée royale? C'est peu probable. Il n'y eût trouvé ni sincérité, ni précision dans les renseignements. Ce n'était le plus souvent qu'une grossière imagerie militaire ou une vaine rhétorique, bonnes pour les nouvellistes parisiens, pour les badauds de la Place-Royale ou de la galerie du Palais.

A un degré au-dessus de ces libelles, qu'il eût dits « sales de flatteries impudentes, de louanges prophétiques, de mesdisances affectées[1] », venait le *Mercure françois*. C'était une chronique de l'histoire contemporaine, dont le premier volume avait paru en 1611 et qui se continuait d'année en année. Elle faisait suite à la *Chronologie novénaire*, qu'avait publiée Palma Cayet, un huguenot converti au catholicisme sous le règne de Henri IV. Cette origine suffisait à rendre suspect à d'Aubigné le témoignage du *Mercure*. Il l'avait récusé dans la préface du tome I de son *Histoire*[2], parce qu'il s'était montré « partie » et non juge équitable; il reprenait cette condamnation, en termes plus énergiques, dans l'avant-propos de son quatrième tome, rangeant parmi « les flatteurs des bourreaux et les calomniateurs des martyrs ceux qui ont pris le nom de Mercure, que les anciens nous ont présenté pour marchant, menteur et maquereau[3] ».

Pour récusable que lui parût le témoignage du *Mercure françois*, cette chronique avait du moins sur les libelles mentionnés ci-dessus l'avantage d'être un « corps d'histoire ». C'est toute l'histoire de France et d'une partie de l'Europe en 1621-1622 que lui offrait le septième tome de

1. Préface de l'*Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. I, p. 2.
2. Voir éd. de Ruble, t. I, p. 8.
3. Voir ci-dessous, p. 6.

cette chronique[1]. Or, il savait de quelle utilité peut être un tableau de ce genre pour un historien. Le grand mérite de La Popelinière, a-t-il déclaré[2], c'est qu'il a pu écrire son livre sur les guerres de religion *sans avoir devant les yeux un corps d'histoire qui le relevast aux deffauts*. D'Aubigné, pendant qu'il poussait ses recherches sur des faits particuliers, gardait prudemment sur son pupitre le « corps d'histoire » que lui offrait le *Mercure françois* et il s'en aidait chaque fois que les mémoires particuliers ou autres documents lui faisaient défaut. Ainsi, pour les opérations au pays de Foix (chap. xxv), une bonne partie des faits et, comme il le confesse lui-même, toute l'énumération des gentilshommes qui tinrent tête à Léran, au siège de Varilles, est empruntée au *Mercure françois*.

Il semble d'ailleurs que, par ce nom de Mercures, il ait entendu non seulement le *Mercure françois*, mais d'autres ouvrages analogues, peut-être l'*Histoire de la rébellion*, par Claude Malingre, publiée à Paris en 1623. C'est du moins ce que l'on peut inférer d'un reproche qu'il adresse dans le chapitre xxvi aux Mercures et qui ne s'applique pas, en fait, au *Mercure françois*[3].

A cette histoire officielle, ou du moins approuvée par le gouvernement et par tous ceux qui traitaient les protestants de rebelles, il s'est proposé d'en substituer une autre, établie sur des documents authentiques : les « tres exprez et grands mémoires », qui lui ont été envoyés par les capitaines et maréchaux de camp des deux partis. Quels sont ces mémoires?

1. Publié à Paris, chez Estienne Richer, en 1622.
2. Voir éd. de Ruble, t. I, p. 4.
3. A propos du siège de Mornac, place de Saintonge, voir ci-dessous, p. 187. « La Douyère, qui y commandoit, a esté presché par les Mercures pour avoir renvoyé les assiégeans. »

Du côté des protestants, les plus considérables sont ceux du duc de Rohan, qui avait été l'organisateur militaire du parti pendant toute la guerre. D'abord hostile aux projets belliqueux de l'Assemblée de la Rochelle, n'ayant pu faire prévaloir son opinion, il avait accepté de diriger les opérations auxquelles l'Assemblée s'était résolue. Il avait donc pourvu à la défense de Saint-Jean-d'Angély, rassemblé en Guyenne des forces qu'il confiait au jeune marquis de la Force, puis formé en Languedoc et dans les Cévennes une colonne de secours pour débloquer Montauban investie. Enfin, il avait apaisé les dissensions entre Réformés du Bas-Languedoc, défendu Montpellier et signé la paix. Son rôle avait donc été capital dans cette guerre.

Or, il n'est pas douteux que d'Aubigné ait eu communication de ses mémoires manuscrits lorsqu'il rédigeait son *Histoire*. Il suffit de comparer son texte à celui de Rohan pour constater qu'il a emprunté à ce dernier le début de son chapitre II, quelques détails sur le siège de Saint-Jean (chap. V), presque tout le chapitre qu'il intitule *Voyage du duc de Rohan en Guyenne* (chap. V) et toute la réponse du duc aux ouvertures de paix devant Montauban (chap. XIX). Le texte que d'Aubigné a eu sous les yeux et qu'il a transcrit était même meilleur que la copie des mémoires qui fut publiée en 1644, six ans après la mort de Rohan, et qui a été suivie dans la réimpression de la collection Petitot[1]. Ce fut assurément une bonne fortune pour notre historien que de pouvoir utiliser ces mémoires inédits

1. *Mémoires du duc de Rohan, sur les choses advenues en France depuis la mort de Henri le Grand jusques à la paix faite avec les Réformés au mois de juin 1629.* Collection Petitot, 2e série, t. XVIII et XIX (1822). Voir ci-dessous, p. 138, n. 2, une preuve que le texte suivi par d'Aubigné était meilleur que celui des *Mémoires* de Rohan imprimés en 1644.

de Rohan. Ayant pénétré ainsi dans l'intimité de celui qui avait été le généralissime des protestants, il pouvait regarder avec quelque dédain certaines parties des relations officielles rédigées par les Mercures.

Il est un autre document d'origine protestante qu'il a utilisé aussi largement, c'est l'*Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban... dressée en forme de journal* et dédiée au duc de Rohan. Elle est l'œuvre d'un pasteur de Montauban, Henri Joly. Elle fut publiée en 1623 à Leyde[1] et il y en eut une seconde édition en 1624. L'auteur ne s'y montre pas toujours favorable à d'Adde, le gendre d'Agrippa, et celui-ci ne manque pas de le faire remarquer, lorsqu'il rapporte d'après cette *Histoire particulière* quelque trait à l'avantage de son « brave fils ». Il ne laisse pas, d'ailleurs, d'accorder le plus grand crédit à Joly. Il lui a emprunté des détails sur les opérations du siège de Montauban (chap. xv) et notamment le récit de la trahison perpétrée par Pénavaire (p. 95).

Du parti des catholiques, les mémoires que d'Aubigné a utilisés le plus largement et avec le plus de confiance sont ceux de Vignoles, un des capitaines les plus hardis de l'armée royale. Ils n'étaient pas inédits. Un historien poitevin, Besly, les avait publiés à Niort, en 1624, sous ce titre : *Mémoires des choses passées en Guyenne en 1621 et 1622 sous les ducs de Mayenne et d'Elbœuf*[2]. Il est

1. Par Godefroy Basson, « jouxte la copie apportée de France. M DC XXIII ». La deuxième édition ne comporte pas le nom du lieu; la date est 1624.

2. Reimprimé au t. III des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, 1765, et réédité avec un commentaire historique par Tamizey de Larroque, t. I de la Collection méridionale. Paris-Bordeaux, 1869.

possible que Vignoles lui-même en ait fait tenir un exemplaire à d'Aubigné, car ils étaient en relations.

Bertrand, dit La Hire, sieur de Vignoles, avait été nourri (élevé) à la cour de Henri IV, comme page, dans le temps où d'Aubigné y exerçait ses fonctions d'écuyer[1]. Sa conversion au catholicisme avait provoqué chez d'Aubigné une vive indignation, dont la *Confession de Sancy* nous a transmis l'écho[2]. Mais Vignoles avait une sœur mariée au frère d'Adde, le gendre d'Agrippa. Leurs relations n'avaient pas été rompues. En 1617, Vignoles s'était rendu en Poitou, avait examiné les châteaux de Maillezais et du Doignon et rapporté à la Cour que ces places étaient assez fortes pour interdire un investissement de la Rochelle. D'Aubigné l'avait chargé de transmettre au roi ses protestations de dévoûment. Il semble avoir gardé pour l'ancien page de Henri IV une vive admiration. Quoi qu'il en soit, qu'il ait eu les mémoires de Vignoles par les soins mêmes de leur auteur, ou par toute autre voie, il les a suivis en toute confiance.

Il leur a emprunté son chapitre IX, *Siège de Nérac*, transcrivant textuellement des paragraphes entiers de l'original, copiant jusqu'aux déformations de l'orthographe, (il appelle *Hamarenx*, comme le faisait Vignoles, le baron de *Flamarens*). Il leur doit encore son chapitre X, *Secours du château de Caumont;* son chapitre XI, *Fin du siège et reddition de Nérac;* une partie du chapitre XXXI, *Combat du secours et reddition de Tonneins*. Dans ce dernier chapitre, il cite le jugement de Vignoles sur l'armée protestante : « Comme j'ai été curieux d'avoir les mémoires de ceux qui ont commandé dans l'armée du roi et notam-

1. Cf. *Vie à ses enfants*, t. I, p. 99.
2. Voir t. II, p. 307.

ment des maréchaux de camp, j'ai eu cestui-ci de Vignoles, qui ne se peut tenir d'en dire ce mot : ceux-ci se sont trouvés de la race de ces vieux huguenots, qui autrefois ont si bien défendu leurs places[1]. » Il confesse donc, dans son *Histoire* même, que Vignoles a été une de ses sources.

A-t-il eu d'autres mémoires entre les mains? Il le laisse entendre dans la phrase de sa lettre à de Loménie que nous avons citée plus haut[2], mais il ne les désigne nulle part et aucun indice ne nous a permis de les découvrir.

IV.

Qualités et défauts de l'historien.

D'Aubigné a maintes fois protesté de son zèle à rechercher la vérité. Mais il n'a jamais donné la moindre indication sur les règles qu'il suivait dans l'examen des documents et témoignages. Quand on se représente ce qu'était l'histoire entre les mains des écrivains de la fin du XVIe siècle, on ne s'étonne pas de ce silence. A défaut de méthode critique, du moins a-t-il eu le souci de connaître et de dire la vérité[3]. Nous avons vu qu'il avait de lui-même demandé à la Cour des commissaires pour redresser les erreurs qui avaient pu se glisser dans les trois premiers tomes de son *Histoire*. De la bonne foi qu'il a apportée dans le récit de la guerre de 1621-1622, on peut donner pour preuve qu'il a modifié, pour certains faits, la version, avantageuse au parti protestant, qu'il en avait d'abord

1. Voir ci-dessous, p. 216.

2. P. V.

3. Sur d'Aubigné historien, voir H. Hauser, *les Sources de l'histoire de France*, XVIe siècle, t. II, p. 74, et Baguenault de Puchesse, t. X de l'éd. de Ruble, p. I-V.

donnée dans ses lettres. Ainsi écrivant, en 1622, à deux correspondants, le baron de Spitz et M. de Graffrier, il leur annonçait entre autres nouvelles venues de France la déroute de 400 Royaux auprès de Montélimar, sur la foi d'une lettre et d'un mémoire transmis par deux ministres[1]. Il a dû reconnaître plus tard que cette victoire protestante était controuvée, car il n'y en a pas trace dans son *Histoire*. De même il annonçait, en 1622, à Messieurs de Berne, un massacre de femmes et d'enfants commis à Bédarieux par les Royaux[2]. Il ne fait nulle mention de ces atrocités prétendues dans les divers passages de son *Histoire* qui traitent des opérations à Bédarieux. Il a donc corrigé ses premières informations par d'autres qu'il tenait pour plus sûres.

Qu'il ait eu à cœur de se montrer impartial, c'est ce qui ressort de ses jugements sur le connétable de Luynes[3], par exemple, ou encore sur Châtillon[4] : « J'aimerais mieux être son apologue que son accusateur », déclare-t-il, mais ni les obligations qu'il a envers certains protestants, ni le zèle de la *cause* ne prévalent sur sa conscience. « Quand la vérité vous met le poignard à la gorge, écrit-il fièrement de sa propre main au début du récit, il faut baiser sa main blanche, quoique tachée de notre sang[5]. »

1. Voir t. I, p. 220.
2. T. I, p. 225.
3. Voir p. 172.
4. Voir p. 234.
5. A rapprocher de ce passage des *Tragiques*, Princes, t. IV, p. 76 sur la Vérité :

> « La voicy par la main, elle est marquée en sorte
> *Qu'elle porte un couteau pour celuy qui la porte.*
> Que je sois ta victime, o céleste Beauté,
> Blanche fille du ciel, flambeau d'Éternité! »

Sur quelles garanties il accordait sa confiance à certains témoignages, nous l'ignorons. Mais nous pouvons voir, dans la rédaction de son *Histoire*, comment il en usait avec les mémoires qu'il retenait comme d'authentiques et indiscutables documents. Il ne se contentait pas de les compiler. Il méprisait les ouvrages historiques, où l'on ne trouve « que des enfilûres de mémoires[1] ». La matière empruntée à autrui, il la distribue d'abord selon un plan personnel, qu'il n'établit pas sans tâtonner longtemps, si nous en croyons les modifications apportées successivement, dans le manuscrit, à l'ordre des chapitres. Dans le cadre esquissé, ou adopté, parfois il n'hésite pas à placer des fragments assez longs d'un mémoire ou d'un document original, sans y rien changer. Tel est le cas pour le discours de Rohan[2], qu'il reproduit in-extenso comme un acte de négociation, ou encore pour certaines parties de la relation de Vignoles. Parfois aussi il abandonne son original, parce qu'il ne satisfait pas toute sa curiosité. Il a, par exemple, une attention particulière à connaître les effectifs des troupes et il coupera le récit de Vignoles par cette note : *Ici, la garnison*[3]. Il n'a, d'ailleurs, pas pu combler la lacune qu'il marquait dans le mémoire de Vignoles. Enfin, il arrive parfois que les mémoires originaux rebutent sa curiosité, et alors il les abrège, ou plutôt il les ampute largement. C'est qu'il tient pour indignes de l'*Histoire* les détails singuliers qui abondent dans les « histoires particulières ». On n'attendra pas de lui une description de l'entrée triomphale de Louis XIII à Toulouse : cela n'a d'intérêt que pour les tapissiers ou les

1. Préface de l'*Histoire universelle*. Voir éd. de Ruble, t. I, p. 2.
2. Voir p. 137-139.
3. Voir p. 60.

« argentiers[1] ». De même, il laisse au *Siège de Montauban* de Joly l'énumération des ricochets et des caprices bizarres des projectiles tirés par les assiégeants.

Il est pourtant une catégorie d'anecdotes qu'il recueille avec piété, si menues soient-elles : ce sont celles qui ont pour héros d'humbles combattants. Il rapporte, par exemple, tous les actes de dévoûment des Montalbanaises pendant le siège de leur ville (chap. XVII). Il cite à l'ordre du jour la chapelière de Villebourbon qui, ayant combattu, emmené et pansé son mari blessé, retourna au combat et mérita le titre de *capitainesse;* la femme qui, ayant eu un bras emporté, le mit en son giron et retourna aux coups de pierre; une autre qui, ayant reçu un coup de pique dans le ventre, « fut veue s'en retourner supportant la pique avec les deux mains »; une fille nommée Marthe de Carnus qui, dans une sortie, au siège de Montauban, encloua un canon. Ce sont là de ces actions « qui sortent du commun » et qu'il se faisait un devoir de rapporter pour assurer aux humbles la vraie solde méritée par leur héroïsme : le renom[2].

Son gibier, comme eût dit Montaigne, c'était les faits de guerre. Il a pu laisser en blanc le chapitre de la paix de Montpellier. Mais on sent, à de nombreux indices, que rien de ce qui était d'ordre militaire ne le trouvait indifférent. A vrai dire, il ne s'attache ni à connaître, ni à faire comprendre les plans de campagne. Pourquoi la guerre a-t-elle eu pour théâtre telle région plutôt que telle autre? Quels motifs ont imposé la préparation de tel mouvement de troupes ou de telle opération? C'est ce qu'il omet souvent

1. Voir p. 158.

2. Voir *Attache aux deux premiers tomes*, éd. de Ruble, t. VI, p. 376-377.

d'exposer, comme s'il n'avait cure de ce que l'on désigne aujourd'hui du nom général de stratégie. Par contre, il abonde en renseignements sur le détail des actions. Il dit l'état des fortifications, le relief du terrain, les accidents de température, l'armement des troupes, bref tout ce qui intéresse le commandant de petites unités, l'enseigne ou l'homme de troupe plutôt que le maréchal de camp ou le sergent-de-bataille, chef d'état-major. Il ne néglige pas de tirer des événements quelques leçons pour les hommes de guerre. Ici, il déclare quelles sont les tâches les plus difficiles pour un chef[1]; ailleurs[2], il rappelle que dans la guerre de mines l'avantage est « au premier qui se loge dans la poussière », après l'explosion. Il ne laisse pas oublier que son entreprise était vouée « à l'instruction des capitaines généraux et particuliers[3] ».

« L'air de guerre », voilà la couleur qu'il a voulu donner à son *Histoire*. Transcrit-il le texte des mémoires particuliers, il les retouche de temps à autre pour leur donner une allure vive et cavalière. Ainsi à quatre reprises, dans l'anecdote du duc du Maine au siège de Nérac[4], il modifie les termes du récit de Vignoles qu'il copie, pour donner au style de la vigueur. A la prose terne de son modèle, il a substitué une rédaction plus alerte et plus imagée[5]. De

1. Voir p. 194.
2. Voir p. 269 et 276.
3. Voir Préface, p. 7.
4. Voir p. 60.
5. Cf. Vignoles : « De sorte qu'il y eût eu du désordre, si Vignoles ne s'y fût rencontré, qui le reçut et arrêta les ennemis avec trente gentilshommes qui se trouvèrent avec lui et quelque infanterie, » et d'Aubigné : « Ils ramenèrent le duc si vite que les meilleurs *eussent payé l'hoste* sans l'arrivée de Vignoles avec trente gentilshommes et quelque infanterie, qui *démêla la noise.* »

même, la phrase molle et d'une gravité quelque peu académique de Rohan subit sous sa plume une transformation analogue. Rohan disait de l'Assemblée du Bas-Languedoc que, jugeant son autorité ébranlée (par l'autorité de Rohan), « elle la voulut maintenir par une autre voie[1] ». D'Aubigné transpose dans son langage militaire : « Elle employa *vert et sec* pour *déquiller* le duc de Rohan. »

D'Aubigné s'est moqué de ces historiens qui se sentent des termes d'écoliers et n'ont rien vu en soldat[2]. A travers les relations les plus pâles, il a vu la guerre en homme de guerre et il le montre partout. Non seulement il use de termes techniques, et du vocabulaire des professionnels, parle d'une infanterie qui « reconnaît les *assietes* » qu'on appelle aujourd'hui, ajoute-t-il, des « postes »; d'une cavalerie qui « aboie » la « queue » d'une troupe; d'un chef habile qui fait *couler* son armée en secret; d'un terrain de contrescarpe mal *esplané;* des *lattes* (côtés) d'un bastion; mais il recourt volontiers à des locutions familières qui appartenaient à l'argot des troupiers. Des places du parti réformé qui se rendent dès que la première a cédé, il dit qu'elles se *déboutonnent* successivement. Soubize, trop téméraire à entrer en campagne, « tâte un brouet qui était bien chaud ». Il dit des barricades abandonnées qu'elles furent quittées « à maudit soit le dernier ». Il montre les soldats « écartés comme perdreaux » par une fusillade; un Réformé qui, s'étant jeté à la nage, est *canardé* dans l'eau par les ennemis; un historien prolixe qui a *étendu le parchemin*, etc. Toutes ces locutions familières donnent à son style cet « air de guerre », ce caractère soldatesque qu'il tenait pour la couleur propre à un récit de ce genre.

1. Éd. Petitot, t. I, p. 202.
2. Éd. de Ruble, t. I, p. 2.

V.

L'INTÉRÊT PSYCHOLOGIQUE DE LA PRÉFACE DU TOME IV.

Bien qu'Agrippa d'Aubigné se soit fait une loi d'être impartial, derrière l'historien, conscient des devoirs qu'impose l'œuvre entreprise, apparaît de temps à autre l'homme, c'est-à-dire le huguenot passionné pour sa cause. L'âme du religionnaire est en proie à une profonde douleur, qu'il a confiée à sa préface. Il souffre doublement et du spectacle des violences exercées sur les protestants par les Royaux et surtout de la lâcheté d'un grand nombre de ses coreligionnaires. Il parle de bourreaux et de martyrs, et ce sont là des vocables dont il n'avait usé jusqu'alors dans son poème des *Tragiques* ou dans ses pamphlets, rarement dans son *Histoire*. Il confesse que d'avoir « à déployer au vent tant de perfidies, de sang et d'inhumanités lui fait horreur ». Mais, plus que les injustices du parti royal et catholique, les défections des chefs protestants, responsables de l'affaiblissement du parti, l'attristent.

Dès longtemps, l'air de la Cour les avait corrompus. Il y avait au Louvre, ou même dans les provinces, trop d'émules du baron de Féneste, qui, n'ayant pas la fierté du sieur d'Énay, rougissaient d'avouer leurs convictions. Les accommodements avaient plus d'élégance. Peu à peu, les sentiments traditionnels des huguenots étaient devenus ridicules, comme les termes désuets qui les exprimaient : cause de Dieu, relèvement des enseignes d'Israël, mourir pour la querelle des prédécesseurs[1]. A ces expressions surannées, en avaient

1. D'Aubigné a protesté à maintes reprises dans son œuvre contre les expressions « qui enterrent les erreurs avec honneur ». Cf. *Tragiques*, t. IV, p. 83, et *Traité sur les guerres civiles*, t. II, p. 7.

succédé d'autres, qui palliaient de l'honorable prétexte de la fidélité au roi les intérêts personnels, la peur ou l'égoïsme. Service du roi, obéissance parfaite, être bon Français, point brouillon, point turbulent, guéri des folles passions, tels étaient les mots du nouveau dictionnaire, en usage parmi les gouverneurs des places de sûreté, « qui remplissaient les esprits de ces phrases pour abolir les noms de poltrons, de traîtres et puis de renégats », les seuls noms qui leur convinssent vraiment[1].

Les défections se multiplièrent, en effet, pendant cette guerre, dans les rangs des chefs protestants. Presque tous, par fidélité à la couronne peut-être, et plus sûrement par intérêt, avaient refusé de répondre à l'appel aux armes que leur avait adressé l'Assemblée de la Rochelle pour la défense du parti. C'était, à Saumur, le vieux Duplessis-Mornay, le « pape des huguenots »; à Niort, Parabère; à Sedan, le duc de Bouillon; en Languedoc, le gouverneur de la province, Châtillon, fils de Coligny; en Poitou, Sully; d'autres encore. Plus tard, le duc de la Force capitulait « pour un état de maréchal et 200,000 écus »[2].

Quelques-uns aggravaient d'une apostasie leur défection militaire. Tel d'Escodeca de Boisse-Pardaillan, gouverneur de Guyenne; tel Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, que les sollicitations de sa femme « prises aux heures favorables », la « ruine apparente de son parti et surtout la promesse du titre de connétable » déterminèrent à abjurer le protestantisme. Il abjura le jour même où on lui conféra la connétablie. Troc pour troc, il ne fit rien pour donner le change sur ce marché[3].

1. Voir p. 26.
2. Voir p. 240.
3. Voir p. 227.

Comment de tels spectacles n'auraient-ils pas affligé l'intègre d'Aubigné ! Son devoir d'historien était de publier ces turpitudes. Mais avec quelle mortification dévoilait-il cette honte de son parti ! Et quelle abnégation lui fallait-il pour baiser la main blanche de la Vérité qui lui mettait le poignard à la gorge !

Pour le réconforter, il y avait la constance de quelques chefs, comme le duc de Rohan, son frère Soubise, ou encore ce brave Brison qui se jeta dans la place de Privas investie, pour la défendre[1]. Il y avait surtout l'admirable héroïsme des humbles, des bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, des femmes de Montauban, des marins de la Rochelle. A leur gloire d'Aubigné élevait le monument de son histoire, pour « détruire le monstrueux amas de calomnies authorisées, qui avaient chassé la vérité au désert[2] ».

Cette histoire, qui témoignait de leur héroïsme, parviendrait-elle du moins à son adresse, c'est-à-dire à la postérité? D'Aubigné se prenait parfois à en douter. Son livre ne courrait-il pas le risque d'être brûlé comme les précédents? Pourtant, il ne voulait pas désespérer de sa nation. Sur les iniquités des juges et les violences des tyrans, la vérité finirait bien par prévaloir. Il rêvait de quelque prince inconnu, qui, élevé dans l'obscurité, tel Moïse sauvé dans son arche de joncs, serait un jour le libérateur de ses frères et le champion des enseignes d'Israël[3]. Que si les princes restaient indifférents et inertes, les mains dans leurs poches, alors Dieu susciterait parmi les humbles quelque vengeur

1. Voir p. 26.
2. Voir p. 5.
3. A rapprocher d'une idée exprimée dans les *Tragiques*, t. IV, p. 277 :

« Qui a leu aux romans les fatales misères
Des enfants exposez de peur des belles mères, etc. »

de la vérité, quelque berger qui lui « prêterait ses mains pleines d'honneur ».

L'avenir ne devait pas exaucer le vœu du vieux huguenot. Il n'avait pas achevé le récit de la première guerre de Louis XIII contre les protestants qu'une seconde guerre, dirigée par Richelieu, aboutissait à la prise de la Rochelle et à la ruine du parti des Réformés (1629). Ainsi d'Aubigné survivait à cette cause pour laquelle il avait tant guerroyé pendant trente ans et tant écrit toute sa vie. Et il survivait aussi à tous les écrivains de sa génération, formés comme lui à l'école de la Renaissance. Avec lui allait disparaître, en 1630, le dernier représentant de cette époque du XVIe siècle, dont il est plus que tout autre, suivant l'expression de Sainte-Beuve[1], « l'image abrégée ».

Ce volume est dédié à la mémoire de M. Henri Tronchin, décédé à la fin de l'année 1924. Cette dédicace témoignera de ma reconnaissance pour le bienveillant accueil que j'ai reçu de lui à Bessinges et pour l'intérêt qu'il ne cessa d'apporter à mon travail. Je lui avais été présenté par M. Samuel Rocheblave, professeur honoraire de l'Université de Strasbourg. C'est à cet historien de la vie héroïque d'Agrippa d'Aubigné[2] que je dois l'idée de la présente édition. Je savais, comme tout amateur de nos lettres du

1. *Tableau de la poésie française*, éd. Lemerre (1876), p. 242 : « Si jamais l'on pouvait en idée personnifier un siècle dans un individu, d'Aubigné serait à lui seul le type vivant, l'image abrégée du sien. »

2. On connaît son *Agrippa d'Aubigné* de la *Collection des grands écrivains français* (Hachette, 1910) et sa *Vie d'un héros, Agrippa d'Aubigné* (Hachette, 1912).

XVIe siècle, qu'au château de Bessinges étaient conservés des manuscrits inédits d'Aubigné. Ce qu'étaient les fragments de l'*Histoire universelle* contenus dans ces papiers, je l'appris de M. Rocheblave, en 1922, au cours d'un séjour à Strasbourg, où j'avais été invité par M. Pfister, doyen de la Faculté des lettres, à faire des conférences aux étudiants de l'Université. Quelques mois après, j'avais la bonne fortune d'examiner ces manuscrits à Genève, en compagnie de M. Rocheblave, et je le laissais me persuader que je devais en entreprendre la publication. Qu'il me permette aujourd'hui de m'en féliciter et de l'en remercier[1].

1. Voici la bibliographie de quelques ouvrages fréquemment consultés, que je n'ai pas eu l'occasion de citer dans les notes de cette introduction :

BASSOMPIERRE. — *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre*, première édition, conforme au manuscrit original, publiée avec fragments inédits pour la *Société de l'Histoire de France* par le marquis de Chantérac. Paris, 1870-1877, 4 vol. in-8°.

DUFAYARD (Ch.). — *Le Connétable de Lesdiguières* (thèse de doctorat de Paris). Hachette, 1892, in-8°.

GUILLAUDEAU. — *Diaire de Guillaudeau, avocat au présidial de la Rochelle*, publié par Meschinet de Richemont, d'après un manuscrit conservé à Dublin, dans les *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXVIII (année 1908).

HAAG. — *La France protestante*, 2e édition (1877-1888). Exemplaire annoté de la bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

LA FORCE. — *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de ses deux fils les marquis de Montpouillan et Castelnau*, publiés par le marquis de la Grange. Paris, 1863, 4 vol. in-8°.

LA ROCHELLE. — *Actes de l'Assemblée générale des églises réformées de France et souveraineté de Béarn (1620-1622)*, publiés par A. de Barthélemy dans les *Archives historiques du Poitou*, t. V.

PANNIER (Jacques). — *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*. Paris, 1822, 1 vol. in-8°.

Dans la préparation de cette édition, j'ai trouvé l'aide la plus empressée, à Genève, auprès de M. Gardy, directeur de la Bibliothèque municipale et universitaire, et de M. Aubert, bibliothécaire de la salle Naville ; à la bibliothèque de la Rochelle, auprès de M. Musset ; à Paris, auprès des bibliothécaires de la *Société d'histoire du protestantisme français*, M. N. Weiss et M. le pasteur Jacques Pannier. Leur érudition et leur obligeance a singulièrement abrégé mes recherches sur les événements et les personnages dont traite l'*Histoire universelle*. Stimulé par eux, j'ai poussé aussi loin que possible mes investigations : je ne suis pas arrivé pourtant à identifier tous les noms propres cités par d'Aubigné. D'autres chercheurs seront plus heureux que moi.

Enfin, je suis obligé à mes commissaires, MM. Pierre de Vaissière et Henri Courteault, de l'attention qu'ils ont apportée à l'examen de mon commentaire historique : il leur doit d'heureuses additions et d'utiles corrections, dont je les remercie vivement.

Jean PLATTARD.

PUYSÉGUR. — *Les guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV*, publ. par Tamizey de Larroque pour la *Société bibliographique*. Paris, 1883, 2 vol. in-8°.

RICHELIEU. — *Mémoires du cardinal de Richelieu*, publiés pour la *Société de l'Histoire de France*, t. III (années 1620-1623), par le comte Horric de Beaucaire, avec la collaboration de Robert Lavollée. Paris, 1912, in-8°.

SUPPLÉMENT
A
L'HISTOIRE UNIVERSELLE
D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

PRÉFACE

I. Voicy le quatriesme[1] de mes enfants que je mène par la main aux feux des premiers; il marche desjà sur leurs cendres et il se haste pour prendre sa part aux coronnes et aux salaires que ce siècle donne aux héritiers de la vérité. Il voit relêguer[2] à l'obscurité des cachettes ce qui porte le trésor de la splendeur; il voit les peines qu'on prend à rendre ignoré ce qui seul peut enseigner et à criminalizer[3] ce qui seul est droit et bon, et, enfin, voyant l'honneur des bibles et nouveaux testaments condamnés à l'ignominie, il se sent heureux d'estre de leur compagnie et prend leur exemple pour fusil[4] de ses desirs.

1. Trois tomes de l'*Histoire universelle* avaient été publiés de 1616 à 1620, c'est donc un quatrième tome qu'annonce cette préface.
2. [condamner.]
3. [condamner.]
4. [alumette.]

II. Les prudents de cette volée[1] m'ont dict, m'ont escrit et jugé de moy, que je devrois employer mes labeurs pour estre agréable à un siècle qui ne me l'est pas. Ils disent que c'est inhumanité et parricide de condamner mes œuvres qui sont mes enfans à faire un tombeau de leur berceau. Mais les fats et lasches qu'ils sont ne voyent pas que les sentences iniques et de peu de durée leur sont des louanges immortelles, que le feu duquel on les brule ne se peut cacher[2] et que les esclaves des esclaves leur donnent dans leurs cendres ce que le phoenix par la faveur[3] du grand soleil retrouve en son ambrasement.

III. Je prends pour toute sagesse et raison la resolution de me laisser aller au doigt de Dieu et pour exemple celuy de la vefve de Edessa qui, ayant vu passer devant sa maison le prevost de la ville avec la multitude de ceux qui avoyent accoustumé de massacrer les assemblées chrestiennes, cette femme s'estant enquise où alloit cette bande horrible à regarder, hérissée de fers encor sanglants des aultres actions, et ayant apris qu'elle alloit mettre en pièces une assemblée de chrestiens, elle prend son enfant unique par la main, et comme elle le faisoit trotter le long des rangs pour gaingner le devant, interroguée où la portoit tant de hastiveté : je m'en vay, dit-elle, pour ne manquer au monceau des morts et faire part à mon enfant des coronnes et des triomphes des martyrs[4].

1. De cette génération.

2. [leur esclaire.]

3. [chaleur.]

4. Le fait se passa pendant la persécution de l'empereur Valens (ɪᴠᵉ siècle), qui jugea par le courage de cette femme de la

IV. Pourquoy désesperay-je de ma nation? Dois-je penser que les François soyent plus incurables de leur brutalité que les juges des anciennes proscriptions, lesquels parmy leur barbarie trouvèrent quelque chose de hault et de généreus, quand tout honteus ils se départirent de leur dessein, se laissants vaincre à une simple fammelette et donnant le gantelet à sa magnanimité?

V. Bien est vray que nous avons au jour d'huy des juges qui ne sont plus juges, mais exécuteurs des prejugez, des vengeances, avarices et ambition d'autruy, qui estoufent leurs consciences et, quoy qu'elles leurs chantent, leurs mains rebelles et [à] leurs pensées et à leurs cœurs signent et mettent à effect, enduisants l'horreur pour l'utilité, réduicts à mesme mestier que les muets des Otthomants.

VI. J'aymerois mieux (disent ceux qui font prudence de lascheté) estre stérile, que fertile pour le sépulchre, pour les bourreaux, les feux et les eaux; comme si les Hébrieux eussent été blasmables d'engendrer des masles, desquels la sentence funeste estoit prononcée et les exécutrices les guettoyent au sortir du ventre pour les jeter à l'eau et, du premier seuil de l'huys de la vie, les précipiter en l'abisme de mort! Et pensez-vous qu'il n'y eust point de telles sapiences, qui dissuadoyent la propagation du peuple de Dieu, jugeant, à la mode du siècle, des causes par les effects?

VII. Ce fut de ces mortelles eaux que Moyse, se

foi des chrétiens d'Édesse et donna l'ordre de les laisser en repos. Il est rapporté par divers écrivains ecclésiastiques, comme Sozomène, Théodoret, etc.

jouant sur elles dans son arche de joncs, fut très agréable aux yeux de la fille de Pharaon, pour estre libérateur de ses frères et relever l'enseigne d'Israel. N'y a-t-il point de prince en France qui ait le cœur royal comme la fille d'Égypte? Ouy, je say qu'il y en a qui nourissent les premiers enfans, les serrent en leur sein et, quand la saison foisonnera de courages, mettront en veue l'enfant caché dans leurs trésors et produiront au midy leur secrète et craintive charité.

VIII. Ceux qui ayment les romans modernes, les poèmes anciens et quelques histoires avec, trouvent des Oursons[1], des Romules[2] et des Cyres[3] que les bestes sauvages et domestiques ont accueillis, leur on presté leurs mammelles au deçeu des belles-mères et des persécuteurs. Regardez bien le succès de telles nativités : comme elles ont esté monstrueuses, aussy ont-elles produit les deschireurs des monstres et abateurs de géans et destructeurs de tyrans[4]. J'explique ces tyrannies pour l'orguilleux mensonge, le monstrueux amas de calomnies authorisées qui a chassé la

1. Héros fabuleux dont les prouesses sont racontées dans un roman qui eut plusieurs éditions au XVI[e] siècle : *l'Histoire des deux nobles et vaillans chevaliers Valentin et Orson, fils de l'empereur de Grèce et neveux au très chrestien roy de France Pépin.* Il aurait été allaité par une ourse, d'où son nom.

2. Romulus, allaité par une louve.

3. Cyrus, exposé sur l'ordre de son père Astyage, aurait été recueilli par un berger et allaité par une chienne.

4. D'Aubigné avait déjà exposé cette idée dans la Préface du tome I[er] de l'*Histoire universelle :* « Les Romans et quelques histoires nous ont dépeint des princes nourris par des bergers et quelques-uns par les Bestes; et ces vertus opprimées n'ont pas failli d'esclatter en leur temps; ceux-là ont dompté les monstres, en nous apprenant que les berceaux qui donnent des jalousies parsèment de trophées leur tombeau. »

vérité au désert. Heureux qui prestera sa peine aux libérateurs de la fille du ciel! Princes, si vous mettez les mains à la pochette, les bergers y prestront les leurs plus foibles et plus hardies, mais pleines d'heur et d'honneur, et les vostres, qui ont refusé à Dieu ce qu'elles devoyent, vous abandonneront au besoin et seront liées aux ceps[1] de vos ennemis.

IX. Héliodore nous fait voir en l'Histoire éthyopique[2] une fille très blanche que la Royne more conçeut pour avoir avidement contemplé un tableau d'albastre voué à Diane, (selon les anciens), déesse de la chasteté : celle Cariclea fut préparée pour holocauste aux faux dieux et, pour les beaustés de l'ame et du corps, condamnée et exposée au feu. S'il se trouve parmy le monde laid et noir quelques enfans de lumière que la contemplation de la pure et blanche vérité a fait naistre à la hayne du siècle, c'est un flambeau qui fait mal aux yeux chassieux des sommeillez, qui s'acharnent à l'esteindre pour se replonger dans le sommeil des vices et ne pouvoir supporter la celeste clarté.

X. Les corbeaux abandonnent et condamnent à mourir de faim leurs petits par ce qu'ils les voyent blancs, et fault que, pour un temps, mescognus de leurs pères, le ciel en ait le soin; les corbeaux du siècle, κόρακες κολάκες[3], ayment et avouent pour leurs enfans les bestes noires, qui crooient en ce temps, se gorgent de cha-

1. Chaînes.

2. Le roman d'Héliodore, *les Éthiopiques*, ou *Amours de Théagène et de Chariclée*, avait été traduit par Amyot. Une édition du texte, que d'Aubigné, bon helléniste, pouvait lire, avait paru à Paris en 1619.

3. Corbeaux, flatteurs. Le jeu de mots est intraduisible en français.

rougnes, ou extrêmes en leurs flatteries impudentes pour les bourreaux, ou de calomnies diaboliques contre les martyrs ; et je mets de cette espèce ce qui a le plus de vogue au jourd'huy et entre ceux là ceux qui ont pris le nom de Mercure[1], que les Anciens nous ont présenté pour marchant, menteur et maquereau. Mais ceux qui tesmoingnent quelque candeur et pureté sont meurtris ou chassez aux déserts et ont bien besoin d'estre nourris du ciel, et c'est à quoy aplique le poète sacré ces paroles : Dieu se faict nourricier des misérables et sera loué par nous de ce qu'il assiste à la dextre du souffreteux pour le délivrer de ceux qui condamnent son ame[2].

XI. Icy j'arreste le cours de ma juste colère pour vous dire un petit mot de mon ouvrage et puis qu'il a pleu à Dieu fortifier ma vieillesse et lui donner au sexiesme lustre de mes ans le commandement d'entrer dans le seiziesme siècle[3] (duquel la porte et la

1. D'Aubigné vise ici deux ouvrages périodiques qui relataient les principaux faits de la vie politique et militaire de l'Europe : 1° le *Mercure Gallo-Belgique*, qu'il range dans la Préface du tome Ier, parmi les auteurs « récusables », et 2° le *Mercure françois*, auquel il a fait d'ailleurs quelques emprunts. Ce dernier était la suite de la *Chronologie septennaire* de Palma-Cayet, à dater de l'année 1605.

2. Traduction du verset 31 du psaume 109 : « Quia adstitit a dextris pauperis, ut salvam faceret a persequentibus animam meam. »

3. D'Aubigné entrait dans son seizième lustre en 1627. Ce serait donc à cette date que Dieu lui aurait enjoint d'écrire l'histoire du seizième siècle, entendez de celui qui commence en l'an 1600. On se souvient que le troisième tome de l'*Histoire universelle* s'arrêtait à l'Édit de Nantes, c'est-à-dire au seuil de ce siècle, que nous appelons le dix-septième.

face me font horreur), en celà obtempérant aux désirs et prières de plusieurs personnes notables en l'Europe, le consentement desquelz promet à mon livre victoire sur le siècle et grâce envers la postérité; au choix qu'a fait de moy le plus grand Roy qui ait manié le sceptre de la France[1], et plus expressément une assemblée de 800 et quelques églises[2].

XII. Je mets l'espaule audacieuse soubs cest agréable fardeau, au déplaisir des lasches, des esclaves, des ennemis de la vérité celeste et de ce qui se peut nommer entre les hommes véritablement honneur[3], au contentement et utilité des princes qui ont apris que le tiltre envieux de souverain, quelque-fois acquis par la vertu et par le fer, ne se maintient que par les moyens de son acquisition, à l'instruction des conseillers d'Estat et des capitaines généraux et subalternes et à la délectation des esprits solidement curieux, qui voudront entretenir leurs soirées de ce livre criminel. Si en ce rang se trouve que quelqu'un de ces juges de Paris, prenant l'air et la liberté, mêle dans son carroce ce[4] condamné par ses pareils[5], il détestera de la pen-

1. Sur les encouragements que d'Aubigné reçut de Henri IV pour écrire son *Histoire universelle*, voir la Préface et l'Avis de l'imprimeur au lecteur en tête du tome Ier, *passim*.

2. Le synode de Gap, en 1603, demanda à tous les consistoires de France d'adresser à d'Aubigné « les mémoires des actes les plus mémorables advenus depuis cinquante ans ». Voir Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné*, p. 113.

3. [et non labeur glorieux.]

4. [livre.]

5. A peine l'*Histoire universelle* avait-elle paru qu'elle fut attaquée et condamnée « par la brève sentence du lieutenant civil ». Voir *Œuvres* d'A. d'Aubigné, t. I, p. 201, lettre à M. le chancelier de Sillery.

sée ce qu'il a signé de ses mains serviles et, prenant à cœur ce proscrit plein de justice, aura à contrecœur l'injuste proscription.

XIII. J'ay abandonné en leurs patries, honneurs, vie et biens, pour faire vivre ce qui donnera le jour et la liberté à la vérité prisonnière et à moy, plein de la résolution d'Héliodore, qui ayma mieux sauver le livre que l'évesché, et certe ce que ce personnage fit pour une spécieuse et docte vanité, nous le devons bien mieux à une précieuse, utile et sincère vérité.

XIV. Ne me blasmez donc plus de vouer ma race au martyre, pourveu que, luy ayant tenu la teste entre les tournoyantes presses et aultres torments exquis, par lesquels on la veut estoufer, à l'exemple de ce que fit la demoiselle juifve et ses petits, aprez avoir veu, comme elle, deschirer le fruit de mon ventre, comme elle aussy je rende aux miens fidelle deffence, accompagnée de témoignage constant de leur pureté, jusques au dernier fumeau de la mort.

Quand la vérité met le poignard à la gorge, il fault bayser sa main blanche, quoyque tachée de notre sang[1].

1. De la main d'Agrippa d'Aubigné.

LIVRE CINQUIÈME

DU QUATRIÈME TOME DE L'*HISTOIRE UNIVERSELLE*

CHAPITRE I.

Commencement de troubles en France par le différend de Béarn.

Ce livre va changer nos langueurs en fièvres chaudes, nos ruses en fureurs, nos renards et belettes en loups, quelques uns de nos moutons en lyons, et le dédain avec lequel nous avons décrit les choses passées, en horreur de déployer au vent tant de perfidies, de sang et d'inhumanité. Vous en avez veu les semences au dernier chapitre du livre précédent ; le temps les a maintenant escloses au soleil de la vérité.

Après la mort du mareschal d'Ancre[1], le gar des seaux Du Vair[2] avoit fait donner un arrest au conseil du Roy, à la solicitation et en faveur de l'évesque de Béarn, pour la main levée des biens ecclésiastiques du païs, auparavant et depuis cinquante ans emploiez à l'entretien des églises, académies et garnisons[3].

1. Concino Concini, marquis d'Ancre, maréchal de France, fut assassiné le 24 avril 1617.

2. Guillaume du Vair, premier président du parlement de Provence, avait été nommé garde des sceaux en mai 1616.

3. A l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de Paris, le 2 juin 1617, un orateur rappela que plus de « cent villes, bourgades et paroisses » catholiques du Béarn manquaient de prêtres, tous les biens ecclésiastiques étant tenus par les huguenots. Voir *Mercure françois*, t. V, p. 60-68.

La Force[1], viceroi de Béarn, estant à la Cour lors de l'arrest, s'y opposa en remontrant les inconvénients qui en pourroient arriver. Là dessus, lui fut promis un estat de mareschal de France[2] pour s'en retourner en son gouvernement et y moyenner l'exécution de l'arrest. Aiant répondu gracieusement à ces promesses, ses premiers déportemens au païs sentirent l'espoir de la maréchaussée, mais, ou l'exécution qu'il trouva difficile, ou la doute de la récompense, le firent embarquer avec les opposans et toutefois sans apparence de rompre à la Cour, d'où les querelles qu'il avoit avec Grammont[3] et Benac[4] estans fomentées, il se trouva si impuissant que, cuidant se maintenir d'un costé et d'autre, il se ruina avec les deux partis.

Cette affaire traîna en doutes et longueurs jusques en septembre 1620, que, le Roi s'estant réconcilié[5], la Reine Mère promit de contenter les réformés sur les differens de Béarn et de Lectoure, avec permission expresse

1. Jacques Nompar de Caumont (1558-1652), marquis, puis duc de la Force (1637). Il a laissé des Mémoires (voir à l'Introduction). — Le Béarn était passé au protestantisme en 1569. Il constituait une souveraineté, sous la tutelle de l'Assemblée des églises réformées de France.

2. Il le devint en 1622, bien qu'il eût combattu contre l'armée royale avec les protestants pendant toute la guerre de 1621-1622.

3. Antoine de Gramont, fils de Philibert de Gramont et de Diane d'Andoins, avait sollicité la charge de sénéchal de Béarn et s'était ligué avec Bénac contre La Force. Voir *Mémoires* du duc de La Force, t. II, p. 55-58.

4. Bernard de Montaut, baron de Bénac, sénéchal de Bigorre. Sur ses intrigues contre La Force, voir les *Mémoires* de celui-ci, au passage cité dans la note précédente.

5. Avec la reine-mère, après la paix des Ponts-de-Cé, novembre 1620.

donnée aux députez de se pouvoir r'assembler, au cas qu'ils ne fussent contens; sur quoi l'assemblée[1] se sépara, aiant laissé Favas[2] et Chalas[3] deputez généraux.

Luines[4], duquel l'élévation commençoit en ce temps, fut conseillé d'establir sa fortune par armes et de prendre pour gibbier la destruction des réformés, d'obliger à sa grandeur et conservation le siège de Rome, le corps des Jésuites et tous les grands qui prenoient leur leçon de la société : le tout par les particulières suggestions du jésuite Arnoux[5].

Favas, d'autre costé, prit un dessein de faire donner à son fils le gouvernement de Lectoure[6], et n'aiant peu, par menaces de faire convoquer l'assemblée, en tirer la promesse qu'il désiroit, escrivit de Bourdeaux (où le roi estoit desjà avancé) aux Rochelois et autres corps des églises pour les faire accourir à la convocation qui leur estoit permise en termes exprez : ajoutant *qu'il ne faloit oublier ni le pic ni la pale*[7].

1. L'Assemblée générale des églises réformées, qui s'était réunie à la Rochelle.

2. Jean de Favas, seigneur de Roux, Orriès, vicomte de Castets en Dorthe, maréchal de camp, gentilhomme et secrétaire de la chambre, fut donc nommé député général des églises réformées de France auprès de la Cour.

3. Jean Chalas, fils d'Antoine Chalas, avocat, premier consul à Nîmes en 1611 et 1612, avait été député, en 1619, à l'Assemblée des églises réformées à Loudun.

4. Charles d'Albert, fils d'Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, duc de Luynes par érection du comté de Maillé en duché-pairie de Luynes en 1619.

5. Jean Arnoux, né à Riom, jésuite, était confesseur du roi depuis 1617.

6. Ch.-l. d'arr. du Gers.

7. La pelle.

Le Roi, averti des confusions de Béarn, asseuré que le gouverneur de Navarreins[1] lui livreroit la place, envoia premièrement donner parole aux Béarnois qu'il ne seroit rien changé en leurs privilèges, ni en leurs seuretez, desquelles la principale estoit Navarreins. Arrive à Pau[2], où il entra en contenance de conquérant et sa personne armé de toutes pièces. Et pource que Sa Majesté et quelques vieux conseillers faisoient dificulté de rompre les promesses si fraîches et jurées si expressément, fut tenu un conseil de conscience, où il fut résolu de mettre le concile de Constance[3] en pratique et vigueur. Sur ce point Arnoux déploia sa rétorique, exposa au Roi ce que nous avons dit ailleurs[4]

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orthez (Basses-Pyrénées).

2. Le 15 octobre 1620.

3. « Qu'on ne doit point garder sa foy aux hérétiques » est une sentence que le concile de Constance, en 1414, aurait formulée à propos de Jean Huss. D'après la *Déclaration des églises réformées*, le jésuite Arnoux l'aurait rappelée à Louis XIII dans un conseil de conscience.

4. Au tome III de l'*Histoire universelle*, l. XV, chap. xv. « Les principaux affaires de ce costé-là vers nous estoyent les commandemens au nonce de prendre toutes occasions pour interpeller le Roi de tenir ses promesses du sacre et du mariage; c'estoit pour procéder à l'extirpation des réformez. Pour à quoi travailler le duc de Florence presta le comte Botti, excellent homme d'affaires et auquel le nonce et l'ambassadeur d'Espagne devoyent prendre correspondance et se raporter... Ce fut de là qu'avint, quelques années après, la rude tragédie des Morisques, sur ce que les trois que nous avons specifiez, joints à deux prélats de France, prirent un jour le Roi en mauvaise humeur et, l'ayant sollicité de l'extirpation, ce prince, se retournant vers Taxis, qui avoit pris la parole, lui dit assez rudement : « Faites que vostre maistre chasse de sa domination tant de « peuples qu'il souffre publiquement blasphémer le nom de « Jésus-Christ, et puis je chasserai les huguenots, qui l'ont en

touchant la harangue faite à Henri le Grand par l'ambassadeur d'Espagne, accompagné du nonce du Pape et du comte de Botti, et puis, comment, sur la réponse du Roi qui l'obligea à détruire les Reformez, qui confessoient Christ, quand l'Espagnol auroit extirpé les Morisques qui dans les Espagnes le blasphémoient publiquement. En après, l'Espagnol le prit au mot, dont suivit la guerre de Grenade. Et le mesme Arnoux conclud que Henri le Grand, aiant foulé aux pieds sa promesse réciproque et laissé en paix les hérétiques du royaume, avoit appellé sur soi la juste vengeance de Dieu. Là dessus les privilèges du Béarn furent brisez[1], l'édit de réunion publié avec le changement du gouverneur[2] et de la garnison de Navarreins.

Chapitre II.

Practiques sur les chefs et asseurance de défection sur laquelle le Roi resoud son voyage.

Estant le Roi de retour à Paris[3], l'assemblée générale se forma à la Rochelle et aussitot interdite par le Roi[4],

« honneur et sont fidèles à mon Estat. » L'ambassadeur pria le Roi de se souvenir de sa parole et là-dessus fut projettée la ruine de ce peuple, qui a fait horreur à la chrétienté... »

1. En fait, l'assemblée des États de Béarn fut reconstituée. Les évêques et abbés y reprirent leur place ancienne et notamment eurent la présidence des séances. Navarre et Béarn furent déclarés unis et incorporés à la couronne.

2. Du Lau fut remplacé par Bernard de Baylens, seigneur de Poyanne, conseiller d'État. Il était ennemi de La Force.

3. Il y rentra le 7 novembre.

4. Une déclaration royale du 22 octobre interdit cette assemblée.

commandée de se séparer et enfin criminalisée[1]. Quelques uns des grands du parti bien instruits des défauts qu'il y avoit, des défections qui se préparoient, des asseurances que le Roi avoit de la plus part des gouverneurs, ce que nous avons dit[2]...

Il est à propos de dire que le Roi, ayant mis ordre au peuple de Béarn un peu à la haste, et ce peuple ne pouvant endurer tant de mutations à la fois, mesme blessé de nouveau par la pronte exécution et sans forme de procez de ceux qui furent les premiers accusez, par une chambrière, d'une entreprise sur Navarreins, et de laquelle tous les prevenus furent après declarez innocens par la cour de parlement de Pau et les prisonniers liberez; ce peuple, donc, ne pouvant voir de bon cœur Navarreins, leur ancienne seureté, commandée par la maison de Poyane[3], qui leur avoit toujours esté ennemie, combien que les regimens de Picardie et de Champagne fussent en corps aux villes d'Oleron[4] et de Sauveterre[5] et qu'ils

1. Guillaudeau note dans son journal que, le 20 novembre, un huissier de la « court du Parlement de Paris, envoyé par M. le procureur général du Roy, apporta une déclaration vérifiée en la dite court... par laquelle ceux de l'assemblée sont déclarez criminels de lèse-majesté. » Les *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 184, exposent les faits presque dans les mêmes termes : « Sa Majesté, premièrement, défend la tenue de ladite assemblée, puis en *commande la séparation* et pour la fin la *criminalise.* »

2. La phrase, interrompue par une longue digression, est reprise plus loin : « Ceux, dis-je, d'entre les grands qui se préparoient à en porter le fardeau, etc. »

3. Le roi avait donné le gouvernement de Navarrenx à Bernard de Baylens, seigneur de Poyanne. Voir chap. I, fin.

4. Oloron, ch.-l. d'arr. des Basses-Pyrénées.

5. Sauveterre, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orthez (Basses-Pyré-

vissent en Orthez[1] et en Nays[2] de la cavalerie entretenue. Si est-ce qu'ils eschappèrent à quelques remuments, autant qu'il en faloit pour offense et pour defense.

Ceux du pays qui estoient restez au chateau d'Orthez refusèrent quelques pièces qu'ils avoient pour estre menées à Navarreins, firent mine de raccomoder les chateaux de Montanet[3] et Belloc[4]. Le capitaine Benzins[5] fit porter quelques munitions aux tours de Mongiscard[6], qui sont vieilles masures dans la montagne, eslevées d'un costé et commandées de l'autre. Là Benzins se cabana et se fortifia de palissades et quelques gazons entredeux pour faire des canonnières. Les siens ayant couru, Poyane en fit plainte en une assemblée qui estoit lors à Pau. Le dessein de La Force fut de proteler[7] par responses douteuses, par offres de travailler lui mesme pour l'autorité du Roi et par divers et respectueux envois, et en fin par les mesmes voyes qui avoient reduit le Béarn en son piteux estat.

Mais celui de Poyane, bien instruit et bien appuyé,

nées). C'était avec Orthez et Oloron un des principaux bourgs de la souveraineté de Béarn.

1. Ch.-l. d'arr. des Basses-Pyrénées.

2. Nay, ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau, comptait beaucoup de catholiques. La messe y avait été rétablie dès 1605. Voir La Force, *Mémoires*, t. I, p. 175.

3. Montaner, ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées).

4. Bellocq, cant. de Salies, arr. d'Orthez (Basses-Pyrénées). Sur ces opérations, cf. *Mémoires de La Force*, t. II, p. 529 et suiv.

5. Benzin, sieur de la Cadée, était le neveu du gouverneur de Navarrenx, que le roi avait remplacé par Poyanne.

6. Salles-Montgiscard, bourg des Basses-Pyrénées, près d'Orthez.

7. Traîner en longueur, du latin *protelare*, même sens.

fut de marcher en escrivant; et, de fait, ayant rassemblé tout ce qui luy vint en mains et même deux mille cinq cens hommes de pied et trois cens chevaux aux masures de Mongiscard, fit ses approches dans le penchant de la montagne. La Force y envoie remontrer son autorité[1] et l'autre, payant de la nécessité du service du Roi, pressa Benzins qui, après plusieurs envois, se trouvant bien attaqué, mal défendu, eut une capitulation par delà son espérance. Le peuple des parsans[2], qui avoient esté cassez, se voulut mettre en son ancien ordre pour secourir Benzins : tout cela fut poursuivy par les montagnes et quelques uns assommez[3].

Là dessus La Force, armé et non armé, fit quelque contenance de fortifier Pau, Lescar[4] et autres lieux. Le pays y presta consentement et, comme le soulèvement commençoit de tous costés, le Roi despescha en Béarn, comme nous dirons en ce mesme chapitre. Il y avoit un reste de mesconstens...

Ceux, dis-je, d'entre les grands qui se preparoient à en porter le fardeau sur leurs espaules firent ce qu'ils purent pour en conclure la séparation[5]; d'autres, comme La Force et Chastillon[6], ou mal traitez en

1. Une lettre de La Force à sa femme, du 14 mars 1621 (*Mémoires*, t. I, p. 526), montre que celui-ci fut en fait déconcerté par la rapidité de Poyanne et d'ailleurs dupé par lui.

2. Le Béarn était subdivisé en circonscriptions militaires nommées parsans.

3. Voir une version différente de cette affaire dans les *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 123-126.

4. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau.

5. De l'assemblée, voir plus haut, p. 14, note 2.

6. Gaspard de Coligny (1584-1646), maréchal de Châtillon,

leurs charges ou en esperans de nouvelles, envoioient sous main confirmer l'assemblée. A quoi servirent sur tout les fréquentes et violentes lettres de Favas, qui espéroit toujours ce que nous avons dit.

Il y avoit un reste de mescontentemens, ausquels trempoient le comte de Soissons[1], les ducs du Maine[2] et d'Espernon[3], et desquels ils ne vouloient pas démordre[4], s'attendans d'estre considérables durant la guerre qu'on feroit aux reformez. Le duc de Luines gagna Favas pour leur escrire qu'il aloit porter à l'assemblée de la Rochelle tout contentement, qu'ils feroient très bien de s'accomoder avant cela. Le duc d'Espernon, au premier mot, resolut de venir au devant du Roi à l'entrée du Poitou; Villarnoux[5] vint soliciter et emmena le comte de Soissons et le duc du Maine le dernier et à regret ploya; ce que je puis dire suivant la lettre qu'il m'en escrivit. Quatre jours avant son changement, Saludie[6], qui traitoit avec luy, conta

neveu de l'amiral tué à la Saint-Barthélemy, était colonel général de l'infanterie. Il fut fait maréchal en 1622.

1. Louis de Bourbon-Soissons, grand maître de France depuis 1612.

2. Henri de Lorraine, duc de Mayenne ou du Maine, grand chambellan de France, était gouverneur de Guyenne.

3. Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon (1554-1642), colonel général de l'infanterie française.

4. Ces trois personnages étaient les chefs du parti de la reine mère. Depuis la défaite de leur armée aux Ponts-de-Cé, ils avaient perdu tout espoir de renverser le favori du roi, Luynes.

5. Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller d'État, était le gendre de Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur.

6. Louis de Briançon, seigneur de la Saludie, était gentilhomme de la chambre et capitaine de cavalerie.

ses forces pour en faire raport et les trouva à quatorze mille hommes, sans le regimen de Duras qui n'estoit pas joint. Tout cela estant abandonné, le duc s'en ala avec huit chevaux de poste, comme condamné et incertain de sa vie, jusques à Vivonne[1], aiant escrit au duc de Luines sans reponse. Mais Saludie le retrouva là et luy donna asseurance d'estre bien venu. Le mesme, estant envoié vers La Force en Béarn, avoit en main les promesses de la mareschaussée pour luy et pour le duc d'Espernon, portoit en l'autre la commission de marcher avec forces dans le Béarn, qui luy fut une très joyeuse nouvelle et marque de pardon. Voilà sur quelles gens le parti de la Reine Mère estoit appuyé.

Le duc de Luines et les ministres d'Estat qui estoient à sa dévotion n'avoient pas perdu temps depuis l'assemblée de Saumur[2] à corrompre presque tous les gouverneurs particuliers des places de seureté. En Anjou, l'exemple et les raisons du Plessis-Mornai[3] furent puissantes, aiant de long temps pratiqué le gré de s'opposer à l'assemblée, luy espérant et faisant espérer qu'après l'exemple de l'obéissance il seroit remis et confirmé en son gouvernement.

Le duc de Sulli se fit fort pour tout le Poitou[4], aiant

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers (Vienne), à quatre lieues au sud de cette ville.

2. En 1611. La question y avait été posée pour le parti protestant de renoncer à quelques places de sûreté. D'Aubigné s'y était opposé.

3. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly (1549-1623), avait été nommé par Henri IV gouverneur de Saumur en 1587.

4. Sully était gouverneur du Poitou.

concerté avec Parabère[1], Brassac[2], la dame de la Boulaye[3], fille de sa femme, Chandoulan[4] et autres qu'il tenoit pour ses clients. Et pource qu'il ne voioit bandé à l'opiniastreté que le gouverneur de Maillezais[5], qui avoit de nouveau basti la forteresse du Dognon, ils le privèrent de tout payement et pratiquèrent à la Rochelle l'inimitié des principaux et le refus de toute assistance; au contraire, firent offrir les munitions de la ville pour assiéger[6]. Et puis estant le gouverneur

1. Jean de Beaudéan, comte de Parabère, marquis de la Mothe-Saint-Héraye, était lieutenant du roi en Poitou et gouverneur de Niort. Il devint maréchal de France en 1622 et mourut la même année.

2. Jean de Galard de Béarn, baron de la Rochebeaucourt et comte de Brassac, était alors gouverneur de Châtellerault et lieutenant général du Poitou.

3. La Boulaye était gouverneur de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou.

4. François Eschallart, baron de Champdolent, fils de Charles Eschallart, seigneur de la Boulaye, et de Marie du Fou, était gouverneur de Marans, en Bas-Poitou.

5. D'Aubigné lui-même, gouverneur de la place de Maillezais et du château du Dognon en Bas-Poitou.

6. D'Aubigné a raconté dans sa *Vie à ses enfans* (p. 94-95) comment il avait proposé à deux assemblées de la Rochelle de déposer ses charges et places entre mains de personnes fidèles. « ... Une partie de l'assemblée y entendit volontiers, mais la maison de ville de la Rochelle se rendit partie contre luy, et les saindics du peuple, qui estoyent pour luy, ayants choisi l'advocat Bardouin pour se joindre à ses demandes, l'advocat corrompu conclut au razement du Dognon et de Maillezais s'il se pouvoit... » On tenta alors d'acheter ces places; les négociations durèrent deux ans, « sur la fin desquels le duc d'Espernon, par le moyen du marquis de Brézé, fit offrir jusques à deux cents mille francs contant et en payement fait sur la foy du vendeur. Mais Aubigné déposa ses places entre les mains de M. de Rohan pour cent mille, moitié à venir. »

desnué de tous moiens, lui firent offrir deux cens mille francs par le marquis de Brezai[1]. Enfin l'abandon de ses compagnons et les trahisons de ses soldats le contraignirent de traiter avec le duc de Rohan[2] à cent mille livres, qu'il aima mieux que deux fois autant contre le parti!

Boisse-Pardaillan[3], que cent dix mille escus receus de Bourg-en-Bresse avoient mis en goût de l'argent[4], corrompit puissamment la Guyenne, comme vous le verrez aux effects.

Chastillon, aiant fait paraître le désir d'estre maréchal de France, en feut asseuré par diverses promesses[5] et donna aussi, selon la leçon qu'il avoit receue, asseurance de se conduire dextrement et faire perdre le Languedoc au parti réformé, selon ce que nous en avons touché à la fin du livre précédent.

Il y avoit déjà longtemps qu'on avoit promis au duc d'Esdiguières[6] de le faire connestable, pourveu

1. Urbain de Maillé, marquis de Brezé, fils aîné de Charles de Maillé, seigneur de Brezé, et de Jacqueline de Thévale. Il avait épousé en 1617 Nicole du Plessis-Richelieu, sœur de l'évêque de Luçon.

2. Henri de Rohan (1579-1638), l'auteur des *Mémoires* dont il a été parlé dans l'Introduction, était un des chefs du parti réformé.

3. D'Escodeca de Boisse-Pardaillan était gouverneur de Guyenne depuis 1618.

4. Il avait été nommé gouverneur de Bourg-en-Bresse, après la reddition de cette place au roi de France, en 1600. Voir t. III, l. XV, chap. x.

5. Il le devint en 1622.

6. François de Bonne, duc de Lesdiguières, était alors gouverneur du Dauphiné. Sur ce personnage, voir la thèse de Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892.

qu'il changeât de religion, ce que ceste condition lui avoit fait pour lors refuser; mais le maintien de son élévation le faisoit déclarer ouvertement partisan contre les réformez. Ce qu'avant prouver par ses armes, il montra par escrits contre l'assemblée, lui refusant le témoignage de la foi du Roi, escrit, signé et confirmé entre ses mains, portant que, au cas que l'assemblée ne receust contentement dans six mois, le Roi leur donnoit licence et autorité de se rassembler sans nouvelle permission.

Les ducs de Rohan et de Soubize[1], son frère, qui avoient travaillé à faire ployer l'assemblée, comme voians naître toutes les défections qui parurent bien tost, se resolurent néammoins de n'abandonner le parti[2]. Luines, leur alié[3], lors fait connestable, n'espargna ni promesses, ni menaces, ni le Roi plusieurs lettres pour les ébranler, et le dernier messager, qui

1. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise (1583-1642), était le frère cadet d'Henri de Rohan.

2. « Les ducs de Rohan et de Soubise son frère, qui s'étoient opposés à la tenue de l'assemblée générale et s'étoient efforcés de la faire séparer, voyant une telle déroute, se résolurent de n'abandonner le parti. Le connétable, qui étoit leur allié, envoie vers eux pour les ébranler; mais ni ses promesses ni ses menaces ne purent rien sur leurs consciences ni sur leur foi. Le dernier messager fut Arnaud, mestre de camp, qui leur apporta lettres du Roi pour les persuader de se départir de leur résolution et leur remontrer leur perte et que le premier siège devoit être Saint-Jean-d'Angély; mais ce voyage étoit à deux fins : car, ne pouvant rien gagner sur ces deux frères, il avoit charge de communiquer avec Auriac, maréchal de camp, qui étoit à Saint-Julien, à un quart de lieue de Saint-Jean... » (*Mémoires de Rohan*, t. I, p. 185).

3. Luynes avait épousé, en 1617, Marie de Rohan, fille d'Her cule de Rohan, duc de Montbazon.

fut Arnaud[1], leur fit sentir que de ce pas il alloit faire marcher d'Auriac[2], mareschal de camp, au siège de Saint-Jean[3]. Toutes ces choses ne purent entamer leur fermeté.

Chapitre III.

Trouble de Privas.

Avant que faire partir le Roi de Fontainebleau, nous vous dirons que Privas avoit vescu en trouble dez la fin de 1619, pour estre tombée entre les mains du vicomte de Lestrange[4] par le mariage qu'il contractoit avec la dame du lieu[5], qui dez le commencement de la rechute y avoit mené une trentaine de gentilshommes avec leur train. Les habitans, qui avoient engagé le chasteau à défunt Chambaut, offrirent de rembourser, et, Lestrange ne voulant rien moins que celà, la province s'en esmeut et s'assembla, au mois d'août 1620, où l'on prenoit resolution d'oster par force le chateau au viconte; quand Chatillon demanda la commission

1. Pierre Arnauld, mestre de camp général des carabins de France.

2. Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac, vicomte de Tallard, parent éloigné de Lesdiguières, maréchal de camp depuis 1620.

3. D'après la *Déclaration des églises réformées...*, Arnauld serait arrivé le 15 mai à Saint-Jean-d'Angély pour demander à Rohan et à Soubise d'aller trouver le roi en vue « d'un accommodement des affaires présentes ». Le lendemain, d'Auriac se jetait dans les faubourgs de Saint-Jean-d'Angély.

4. Claude de Hautefort, vicomte de Lestrange, de Privas et de Cheylane, gouverneur du Puy-en-Velay en 1621.

5. Marie, ou Paule, de Chambaud, vicomtesse de Privas, fille de Jacques de Chambaud, seigneur de Privas, mestre de camp.

d'exécuter celà, ce qu'il ne vouloit point faire par armes, mais se rendre recommandable par accommodement. Cette negotiation ne venant point à bien, commença, l'an 1621, le trouble de Privas, qui de fait particulier se mesla dans le général et commença ainsy.

Privaz, place de seureté des reformez, se gouvernoit par consuls; fut avertie dès le commencement de ladite année de plusieurs avis, lettres, messagers que dans quatre jours ils devoient estre ataquez par Lestrange. Le complot estoit fait entre lui et tous les capitaines du pays, non sans y avoir appelé Saint-Palais[1], qui commandoit au chasteau.

Ce qui les fit penser à eux, fut qu'un amas de soldats fait à Boulongne[2] par ceux de Cheylans[3], père et fils, incommodants par [trop] de despenses leur hoste, avoient esté au pillage de divers bestails, au despens d'un nommé La Combe, lequel se plaignant premièrement aux preneurs, puis au lieutenant du Roi, n'eut response que menaces; et, en mesme temps, Saint-Palais fut découvert faisant entrer la nuit cinquante hommes dans le chasteau.

Le lendemain, 28 de l'an, il convoqua les consuls et principaux de la ville à la porte du chasteau, et lui sortit accompagné de vingt hommes aians la carabine, les convia d'entrer dedans, mais sa mine les effaroucha et leur apprit le refus. La demande qu'il leur fit

1. Saint-Palais, lieutenant des gardes du duc de Montmorency.

2. Saint-Michel-de-Boulogne, cant. d'Aubenas, arr. de Privas.

3. Lestrange était vicomte de Cheylane.

fut de raser quelque travail autrefois fait près du chasteau[1]. Les habitans demandèrent le reste de la journée pour faire response, à cause de l'absence des plus apparens, qui devoient retourner le soir.

A quelle heure ils eurent des avis tres exprez, entr'autres qu'un de l'entreprise avoit averti l'un des principaux de la ville de s'oster lui et sa famille, et sceurent en mesme temps qu'un nommé Robert avoit fait fuir la sienne, parce qu'il estoit de la faction de Saint-Palais, et sa femme avoit dit à une parente, qui lui aidoit à emporter ses enfans, qu'elle sauvast les siens et qu'elle verroit en peu d'heure la ville en feu.

Ce qui avint, car auparavant que les consuls eussent eu moyen d'assembler le conseil, Saint-Palais fit mettre le feu avec artifice en deux maisons qui aboutissoyent d'un costé au chasteau et de l'autre aux murailles de la ville. Comme le peuple accourut à l'embrasement, il receut une salve de mousqueterie et du canon pointé exprez, qui en estropia quelques uns et fit retirer le reste plus vite qu'au pas; lors la garnison ouvertement porta le feu plus avant et brusla une des portes de la ville.

Les habitans, s'estans raliez à couvert pour délibérer, députèrent quelques uns et entre ceux-là Tremoulet[2],

1. D'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 188, ce furent les consuls qui ouvrirent les hostilités contre le château en voulant s'emparer de quelques maisons voisines. « Sainct Palais, pour les en faire retirer, fit tirer sur eux... Ceux du chasteau mirent le feu à la porte de la ville qui en estoit joignant, pour empescher les habitants de la fermer, et à deux maisons proches du chasteau, afin qu'ils ne s'y vinssent loger. »

2. Alexandre de Trémoulet. D'après Malingre, p. 55, il était intime de Saint-Palais.

celui qui par familiarité avoit eu l'avis de sauver sa famille. Ils eurent charge d'aller promettre toute obéissance et ce qu'on leur demanderoit et qu'on cessast de tuer ceux qui iroient au remède du feu. Mais, à trois fois qu'on y renvoia, ils n'eurent response qu'arquebuzades et menaces de piller et tuer.

Le lendemain matin les mesmes furent despeschez vers le conte de la Voulte[1], lieutenant du Roi, duquel ils n'eurent qu'injures et contenance d'ennemi; et là aprirent de quelcun qu'il arrivoit 400 hommes à une lieue d'eux, pour exécuter le reste. A tels rapports, ce peuple se jette tumultueusement à barriquer les avenues du chasteau, après avoir averti les amis.

Brison[2] fut le premier qui, au 1er de février, se jetta dans Privas, où il ne peut mener que quatre hommes, quelque créance qu'il eust dans le païs; il ne laissa pas d'estre receu de ce peuple, qui estoit en desespoir, comme leur restaurateur[3]; ce qu'il fut. Et que mon lecteur ne m'accuse pas en cest endroit d'estre plus tendre aux particularitez que ne porte ma profession. Je veux l'instruire de quel goût sont les aides médiocres en un temps où le mot de parti estoit sous les pieds, les anciens vocables abolis, comme zèle, cause de Dieu, relèvement des enseignes d'Israël, mourir pour la

1. Henri de Levis, comte de la Voulte.

2. Joachim de Beauvoir du Roure de Beaumont, seigneur de Brison, connu sous le nom de *brave Brison*. Il fut créé maréchal de camp en 1626. Il fut assassiné par un protestant à Privas en 1628.

3. « Il fut receu de ce peuple tant des hommes que des femmes, à qui on avoit donné une impression de pillage et de perte de liberté de leur religion, comme si c'eust esté leur Dieu tutélaire » (*Mercure françois*, t. VII, p. 188).

vérité, pour la querelle des prédécesseurs. Tous ces mots estoient changez en service du Roi, obéissance parfaite, estre bon François, point brouillon, point turbulent, guéri des foles passions. Quiconque soupiroit autre chose estoit tenu pour mélancolique et maniaque. Et les imprimeurs de ce nouveau dictionnaire estoient les gouverneurs qui emplissoyent les esprits de ces frases pour faire périr les passions, et parmi elles les tiltres de poltrons, de traitres et puis de renégats. Je dis encor que ceux qui viennent espouser un parti désolé n'ont point visage d'hommes, mais d'anges : souffrez ce trait de celui qui l'a essayé quatre fois en sa vie.

A la venue de Brison tout reprend courage, jusques aux femmes et enfans; les fugitifs retournent. A son exemple, Gardon, La Crotte, Malassas et Rotières, tous ensemble, amenèrent quelque cinquante mousquetaires. Et voilà toutes les forces par lesquelles Privas subsista à ce commencement. Les habitans qui, jusque là, n'avoient voulu ou osé exceder la défensive, aiant apris le grand amas de forces qui venoient à eux, commencèrent à travailler à la mine de la grande tour, laquelle ceux du chasteau avoient occupée, quoi que ceux de la ville se la fussent reservée lorsqu'ils engagèrent leur chasteau à Chambaut, duquel la fille, changeant de religion et espousant Lestrange, avoit aporté tout le trouble duquel nous traitons.

Or, pour ce que ceste mine estoit de long travail et que ceux du chasteau qui en estoient averti s'en gaussoient, Brison ne laissa pas d'attaquer par la sappe une autre petite tour qui enfiloit la rue et faisoit le plus de mal. Dez le premier jour aiant fait place entre les

pierres de taille, au lieu de billots ensoulfrez qu'on met à telle besongne, il y logea deux pétards, qui justement avoient la gueule pressée contre le haut et le cul contre le bas par le moien d'un coing de bois. Le feu mis, la couverture de la tour se perdit en l'air avec ceux qui estoient dedans, mesmes les pierres de la ruine entière firent du mal par la ville[1].

Or, pour ce que cest effect ne faisoit point d'ouverture à la basse-cour et que ceux du chasteau ne perdirent pas le caquet pour cest accident, il falut recommencer la sappe au courant de la courtine, de laquelle on entreprit jusques à huit toises; ce qui, aiant sauté avec quelque perte d'hommes et la blessure de Brison, ceux de la ville pensèrent à la forcer de plein jour, logèrent aux deux costez de la ville, sur des maisons, le plus de mousqueterie qu'ils purent, presentèrent l'escalade à deux guérites qui flanquoient la bresche. Les premiers, montez à l'envi, à coups de hasche les brisent, et le font quitter à ceux du chasteau. Le reste donnant par la bresche, la basse-cour est emportée et la garnison partagée dans le dongeon. L'appetit estant venu en mangeant aux habitans, ils viennent au dehors du chasteau et forcent un ravelin (que le viscomte avoit basti de nouveau), à la merci des mousquetades et mesme des coups de pierre du chasteau. De là, avec de mantelets faits à la haste, vont gratter le pied d'une grosse tour du coin; et quoi que les grosses pierres du haut eussent crevé un des mantelets, ils le rabillent comme ils peuvent et n'abandonnèrent ni le ravelin ni leur sappe, et toute la nuit les femmes de

1. D'après le *Mercure françois*, cette tour ne contenait qu'une sentinelle « qui se perdit en la ruine ».

la ville alèrent porter des rafraichissemens à leurs maris et travaillèrent pour eux quand ils estoient las. Ce qui est notable est que la garnison ne peut estre blasmée de n'avoir fait beau feu et son devoir.

Dans le 9 février, la mine de la grosse tour estant parachevée et la sappe de l'autre presque en mesme point, tout préparé à la faire sauter, arrive un courrier de Chastillon, emprunté pour donner le loisir au secours de s'amasser. Cestui-ci aiant harangué sur le service du Roi, de la ruine infaillible où ce pauvre peuple se précipitoit et puis d'un accommodement, lequel ne se pourroit faire après avoir choqué l'autorité du lieutenant du Roi, tels propos et autres amolirent les plus autorisez et riches à vouloir superseder [1]. Mais quand l'envoyé, pour fortifier ses raisons, y ajouta les forces qui marchoient pour venir au secours du chasteau, voulant faire la peur, il fit résolution de ces gens. La mine joue, et emporte jusques aux fondemens de cette grosse tour : et lors Saint-Palais et les siens perdirent cœur et, comme la sappe continuoit au reste du chasteau, parlementa et composa à sortir avec armes et le bagage qu'ils pourroient emporter.

Le lendemain, la garnison sortie avec cœur et bouche plene de reproches contre tous lasches secourans et protestations d'avoir fait outre leur devoir, la queue n'achevoit que de desloger quand ceux de Privas virent, à costé de la montagne de Coiron [2], Lestrange et ses forces, qui firent une escouppeterie pour avertir Saint-Palais du secours. Brison leur pre-

1. Différer, du latin *supersedere*, même sens.
2. Contrefort des monts du Vivarais, à l'ouest de Privas.

senta une escarmouche, mais ils prindrent parti de se loger à Chalus[1].

Chapitre IV.

Prise de Villeneuve, Vals et Valon.

Huit jours après, le duc de Mommorenci[2] fit conduire trois canons à Chalmeirac[3], où de toutes parts se rendirent quelque cinq mille hommes par la sollicitation de Lestrange, rendant le plus facile qu'il pouvoit la prise de Privas. Mais ceste ville mieux remplie, après avoir subsisté contre apparence, montra sa vigueur et gaieté de cœur aux escarmouches que Brison alla attaquer à la veue de Chalmeirac; en l'une desquelles la quantité l'enfermoit, s'il eùt esté un peu plus tardif à la retraite. Tant y a que la vigueur de ces gens-là fit chercher d'autres voyes pour les emporter. Ce fut pour eux que les ducs de Mommorenci, de Ventadour[4] et d'Esdiguières s'assemblèrent à Valence et de là, pour envoier savoir la volonté du Roi, firent une trève.

Celà fut rompu le 2 de mars par ceux de Chalmeirac, qui vindrent rompre les moulins de Valon[5] : les rompeurs de trève et de moulins eurent aussitôt

1. Il s'agit vraisemblablement de la bourgade de Chalus, commune de Saint-Vert, arr. de Brioude (Haute-Loire).

2. Henri II, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

3. Aujourd'hui Chomérac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Privas, au sud de cette ville.

4. Anne de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc.

5. Vallon, ch.-l. de cant. de l'arr. de Largentière.

les réformés sur les bras, qui leur firent passer la rivière d'Ardesche avec perte de vingt-sept tuez et quelques uns noyez[1].

Le 5 mars, les forces qui estoient assemblées pour le siège de Privas aiant mis le feu dans leurs logis, pource que la plupart du peuple estoit réformé, se vinrent jetter dans les faux bourgs de Villeneuve de Berg[2] et perdent à l'abord trente bons hommes et ne tuèrent dedans qu'un homme que l'extrême vieillesse avoit empesché de quitter le lit. Ceux de Privas voulurent les secourir de quelques hommes et de poudres; ils s'en retournèrent, aiant trouvé le siège trop bien clos. Deux jours après Réaux[3], lieutenant des gardes, avec commission du Roi, arrive en l'armée avec commandement aux uns et aux autres de désarmer, se présente à la porfe de Villeneuve, fait commandement de la part du Roi de le recevoir. Ceux de la ville obéissent; lui les prend en la protection de S. M., leur donne parole qu'il n'entreroit aucune compagnie en leur ville. Le ministre et autres plus aparens s'opposent à ceux qui vouloient révoquer en doute la parole du Roi. On résoud de recevoir le duc de Mommorenci et sa maison; mais ce fut avec son armée, qui les ruina et traita avec toute rigueur.

Chastillon, qui durant toutes ces choses avoit toujours fait l'eschauffé pour les secours, et par là empesché que ceux du Languedoc n'en donnassent la

1. En marge : *Artic.* Amorce d'un développement qui manque.

2. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Privas. C'est la patrie d'Olivier de Serres.

3. Gabriel du Réaux, seigneur de Coclais, lieutenant des gardes du corps.

commission à un autre, voit arriver les ducs de Mommorenci et de Ventadour; et luy prenant sa leçon d'eux, ne fait que semblant d'armer jusques à ce que l'assemblée de Lunel[1] le presse de quitter les voyes inutiles. Les trois villes empruntent dix mille escus, desquels il ne donna à aucun capitaine ni soldat, et néammoins, ce peuple aidant lui fit six mille hommes. Ce pendant qu'il envoioit en Cour, pour asseurer le Roi de ses comportemens et le faire souvenir de la promesse de la mareschaussée, et lors que Villeneuve se perdit, il avoit désarmé, sans en rien communiquer à ceux de la province.

Les ducs ne desarmans pas, le conseil de la province se plaind de Chastillon, révoque ouvertement en doute sa fidélité, et tel soupçon augmenta quand, les ducs accroissans leur armée du régiment de la Roquette, il fut ordonné de lui empêcher le passage par Sommières[2] et par Lunel; Chastillon le fit passer malgré le conseil, disant que le trouble estoit en Vivarez et non en Languedoc, quoi qu'il fust créé et confirmé général de ces deux provinces et des Sévenes[3].

Sur une nouvelle menace du siège de Privas, le Languedoc arme de nouveau, fait neuf mille trois cens hommes, bien contez en reveue et sans couster un

1. Lunel, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier, était le chef-lieu du cercle des Réformés du Bas-Languedoc.

2. Sommières, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier.

3. L'assemblée du Bas-Languedoc avait donné ordre à Châtillon d'armer et de renforcer les garnisons des places de sûreté du Vivarais : Villeneuve-de-Berg, Valon et Vals, pour secourir Privas dans le cas où Montmorency et l'armée royale l'assiégeraient.

denier. Chastillon va les joindre en Alez[1] pour les commander, n'y estant appelé qu'à regret des provinces. L'inesgalité des forces n'empescha point que le duc de Mommorenci n'aille assiéger Vals[2], aiant pris querelle contre ceste ville pour avoir refusé de recevoir le régimen de Mazargues[3], frère du colonel d'Ornano[4], à qui elle appartenoit. Les habitans jettèrent quelques soldats dans un moulin qui, après quelque résistance, fur forcé par le marquis de Portes[5]. A la reconnaissance, Maureze, mareschal de camp, fut tué. Mais quand les habitans virent deux canons en batterie contre des murailles de torchis, leur ville battue presque par tout de mousquetades en courtine, ils composent à recevoir Mazargues avec 300 hommes de garnison, et du reste à toutes seurtez.

On avoit envoié 1.200 hommes de l'armée réformée pour débattre Vals, et Chastillon leur avoit donné pour chef Autiège[6], son lieutenant; mais la ville estant rendue, ceste troupe se jetta dans Valons, d'où fut chassé celui que des Réaux y avoit mis. C'est sur quoi le duc de Mommorenci fit marcher droit à Valons. Ceux du dedans le receurent avec trois petites sorties, où il

1. Alais, ch.-l. d'arr. du Gard.

2. Village du canton d'Aubenas (Ardèche), au sud-ouest de Privas.

3. Henri-François-Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues, second fils du maréchal d'Ornano.

4. Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Montlaur, colonel général des Corses, lieutenant général en Normandie.

5. Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, lieutenant général en Gévaudan et pays de Cévennes. Il était oncle maternel du duc de Montmorency.

6. Sur ce capitaine huguenot, qui se distingua en 1590 à la prise de Corbie, voir t. VIII, p. 215.

n'y eut rien de remarquable. Le duc, scachant Autiège dans ceste place, montra de grandes impatiences, et lui eschappa d'esclatter ces paroles : *Quoi! Monsieur de Chastillon me manqueroit-il bien de parole?* Mais si l'un avoit à déplaisir l'entrée d'Autiège, l'autre n'en estoit pas plus content. Chastillon escrit donc à Autiège un billet, auquel il lui témoigne qu'il s'estoit jetté dans Valons sans son ordre et qu'il eust à en sortir, à quelque prix que ce fust et prontement, sur peine de son indignation. Il fit porteur de ce billet un carrabin qui ne scavoit pas lire, lequel le communiqua par chemin à un homme de marque, qui, l'ayant leu, le supprima et, soubz prétexte de la difficulté de l'entrée, renvoia le carrabin. Celui mesme qui avoit empesché la reddition du billet aiant charge de jetter quelques munitions dans Valons, prit congé de Chastillon, lequel le pria d'user de diligence, de dire à Autiège et aux compagnons qu'ils tinssent bon et qu'il les secourroit bien tôt; et en même temps depescha un autre billet à Autiège par un soldat plus fin que le premier. Autiège ne l'eut pas plutôt receu et veu quant et quant une suite de murailles et de maisons ruinées à coups de canon, dans lesquelles le marquis de Portes, avec son régimen, s'estoit logé, qu'il demanda saufconduit pour parler au marquis; et sur l'asseurance, il sort avec quelques capitaines. La composition fut que, dans une heure, lui et tous les soldats sortiroient de Valons avec armes, la mesche éteinte et promesse de ne porter les armes de six mois dans la province. Et s'il se trouvoit quelcun des habitans sortant avec les compagnies, le capitaine qui l'auroit receu seroit puny. Ainsi les gens de guerre sortirent et les habitans

demeurèrent à discrétion. Laquelle fut de pillage, six vingts maisons bruslées, douze rasées, le meurtre de quelques uns, les femmes violées, jusques à des filles de dix ans, et ce que la licence du soldat peut apporter[1]. Cependant, sous l'autorité qu'avoit encore Chastillon, il fit faire quelque assemblée qui donna témoignage à Autiège d'avoir fait selon son pouvoir.

Le murmure des réformez de Languedoc creut lors grandement contre Chastillon, sur lequel on avoit remarqué l'empeschement qu'il fit à jeu descouvert que Saint-Cosme[2] ne passast la rivière d'Ardesche pour engager les catholiques au combat.

Chapitre V [III].

Toutes les places des réformez, jusques à Saint-Jean-d'Angely, ouvertes au Roi, et commencement du siège de Saint-Jean.

A Fontainebleau, où le Roi s'estoit avancé encore douteux de son entreprise[3] et ayant encore quelques seuretez à prendre pour faire plutot un voiage conquérant qu'une guerre, là, dis-je, il receut plus à plein les promesses de Boisse-Pardaillan et quant et quant Vilarnoux, qui non seulement l'asseura, mais l'invita à venir

1. La *Déclaration des églises réformées* se plaint « des cruautés, violences et barbaries qui furent exercées sur une infinité de pauvres personnes innocentes, cruellement meurtries ou violées à Vals ou Valon ». Voir *Mercure françois*, t. VII, p. 427.

2. Capitaine huguenot, originaire de Nîmes.

3. C'est le 17 avril 1621, à Fontainebleau, que la guerre contre les protestants fut décidée. Le 1er mai, le roi gagna Orléans, où il prit le commandement de son armée.

recevoir Saumur, de l'offre duquel il pratiquoit le gré pour soi et pour sa femme, comme aians vaincu quelques tressauts de piété, par lesquels le vieillard leur père estoit quelque-fois esbranlé ou relevé[1]; et mesme sous les offres de Soubize, lequel (avec récompense au Plessis et toutes les forces de çà et de là l'eau, sur tout de Normandie et de Poitou) en vouloit jetter à la défense de ce grand passage de Loire.

Toutes ces choses et le sentiment du devoir vaincu par celui de la peur, le Roi fut promt à entrer dans ces portes ouvertes et Le Plessis fort estonné à son délogement, qui ne put estre sans quelques insolences, mesmement quand les officiers et quelques soldats des gardes aidèrent à vider le cabinet où estoient ses livres, qui furent deschirez par les rues, brulez ou foulez par les fanges[2], la prise de possession ostant déjà aux claivoyans l'espoir du retour et le changement de garnison de Saumur à la Forest[3].

Les garnisons de Loudun[4] et Beaufort[5], déjà possé-

1. Il s'agit de Duplessis-Mornay, beau-père de Villarnoul, gouverneur de Saumur.

2. Duplessis-Mornay ouvrit les portes de Saumur à l'armée royale, espérant que la place lui serait laissée. Richelieu, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 144) dit que Duplessis-Mornay se fût indubitablement opposé à l'entrée des « troupes royales dans le château de Saumur; mais sa résolution fut ébranlée lorsqu'il vit les gardes dans les faubourgs et les Suisses de l'autre côté de l'eau ».

3. C'est au comte du Sault, petit-fils de Lesdiguières, que fut remise la place de Saumur. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 144.

4. Ch.-l. d'arr. de la Vienne. Comme toutes les villes que d'Aubigné énumère ici, c'était une place de sûreté des huguenots.

5. Beaufort-en-Vallée, commune de l'arr. de Baugé (Maine-et-Loire).

dées par Armagnac, valet de chambre du Roi[1], changèrent insensiblement[2], et Vezins ne se fit comme rien dire pour suivre leur exemple.

Suivoyent après les places du duc de la Trémouille[3] desquelles Le Plessis voulut avoir le grand merci, comme curateur; mais la mère[4] l'anticipa, comme aiant depuis la mort du duc presché par tout l'obéissance et servi les desseins de la Cour contre ceux des partisans reformez. Le premier present qu'elle fit fut de Touars, l'Isle Bouchard[5], Mauléon[6] et Talmond[7], non sans grandes promesses que les garnisons y seroient toujours entretenues sous les mesmes gouverneurs.

Le duc de Sully n'estant point dédit à Fontenai[8] et Saint-Maixant[9], toutefois avec promesses moindres et plus obscures touchant le non changement, voilà Maillezais qui se trouve frontière.

Il y avoit quelques jours que Aubigné, retiré à Ge-

1. Jean d'Armagnac, premier valet de chambre de Louis XIII.

2. Sans que leur changement de parti fût sensible.

3. Henri, seigneur de la Trémoïlle, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, fils aîné de Claude, seigneur de la Trémoïlle, duc de Thouars, et de Charlotte-Brabantine de Nassau (1599-1674), gouverneur de Saintonge.

4. Charlotte de la Trémoïlle. Elle résidait à Thouars, actuellement ch.-l. de cant. de l'arr. de Bressuire (Deux-Sèvres).

5. L'Ile-Bouchard, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon (Indre-et-Loire), sur la Vienne.

6. Aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bressuire.

7. Talmont, ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée).

8. Fontenay-le-Comte, ch.-l. d'arr. de la Vendée.

9. Saint-Maixent, ch.-l. de cant. de l'arr. de Niort (Deux-Sèvres).

nève, avoit envoyé vers Cressonnière[1] d'Adde[2], son gendre, pour, en cas qu'il se vid en peine de sa contenance, lui offrir dix mille escus contant s'il vouloit faire place au vieux gouverneur pour digérer le [un] siège, à charge de serment qu'au cas que la place pust eschaper ce périll, il la remettroit, la paix faite, entre les mains de Cressonnière, en le remboursant des dix mille escus[3]. Mais ce nouveau gouverneur, favorisé d'argent et de munitions des Rochelois (qui avoient changé d'avis), rejetta l'offre bien loin, avec promesse d'employer vingt-cinq mille escus en toutes sortes de commoditez pour y gagner de l'honneur. Cependant le Roi estant encore à Thouars, chacun faisant peur à son compagnon, la place fut quittée, avec telle haste que la garnison y laissa plusieurs armes et n'en sauva ni artillerie ni munitions.

Niort fut receu de meilleure grâce qu'aucune des precedentes et pour ce que le langage de Parabère[4] avoit toujours esté pareil pour la soumission et que la peur subite n'y aportoit en aparence aucun changement, là et en Chasteleraud parut moins de changement, sinon celui de Brassac[5], qui se rendit partisan affecté du

1. Cressonnière était président de l'Assemblée des églises réformées à la Rochelle.

2. Josué de Caumont, seigneur d'Adde, ou Dadou, fils de Pierre de Caumont, avait épousé en 1613 Marie d'Aubigné, fille d'Agrippa.

3. Voir la lettre par laquelle d'Aubigné chargeait d'Adde de faire ses propositions à Cressonnière, au t. Ier des *Œuvres*, p. 319-320.

4. Jean de Beaudéan, comte de Parabère, était gouverneur de Niort.

5. Voir chap. II, p. 19, note 2.

Roi, comme mis en train à cela par la haine du duc de Rohan, et bientost après accommoda sa conscience à la saison.

A Niort, le Roi sceut le succez de l'entreprise de Saint-Jean, à l'occasion de laquelle Arnaud estoit allé haster Auriac, sous couleur d'aller faire des remontrances au duc de Rohan. C'estoit une intelligence avec deux des vieux capitaines Galois[1] et Vaux et deux eschevins de la ville, des Masures[2] et Regnier[3]. Ceux là promettoient à Auriac qu'aprochant ses troupes dans le faubourg Matha[4] et faisant filer vers la porte, les gardes s'y trouveroient et avec leurs partisans s'en rendroient maistres. Ce qui fut essayé et rompu par la presence des deux frères[5] qui se trouvèrent au mesme lieu plus accompagnez que de coutume pour les forces survenant nouvellement.

Sur la fin de may, Auriac, retourné à Saint-Julien[6]

1. Henri Cignaud des Galois.

2. Jean Berthomé, seigneur des Masures.

3. Jacques Reigner, de la famille Reigner, du Pin-d'Usseau, près Saint-Jean-d'Angély.

4. A l'est de la place, au delà de la porte de Matha.

5. Le duc de Rohan et Soubise. « Par les intelligences qu'il avoit avec les capitaines Gallois et de Vaux, et de deux habitans nommés des Masures et Roquier, qui promettoient audit Auriac que, s'il approchoit avec des troupes et faisoit donner dans le faubourg de Mata, et de là droit à la porte, ils s'y trouveroient avec leurs partisans pour la tenir ouverte, ce que ledit Auriac tâcha d'exécuter dès le lendemain qu'Arnaud fut parti de Saint-Jean; mais la présence des ducs de Rohan et de Soubise, qui étoient encore tous deux dans ladite place, empescha ce dessein » (*Mémoires de Rohan*, t. I, p. 186).

6. Saint-Julien-de-l'Escap, commune du cant. de Saint-Jean-d'Angély.

qui n'est distant de la ville que d'un quart d'heure, commença à recevoir nouvelles forces, et le duc de Rohan conseillé et prié par les siens, notamment par son frère, de lui laisser la garde de la place et de passer en Guienne pour prendre en main la somme des affaires, aiant arresté encor trois jours et veu le commencement des escarmouches, commencea son voiage par la Rochelle, d'où il fit couler les secours que vous verrez; après avoir dit un mot de l'estat où demeuroit, pour le siège, Saint-Jean-d'Angeli, place de plus de reputation que d'efect, grande de cinq quarts d'heure de ronde, sans aucun rempart hormis en deux coins, commandée avec logis de cent canons par toutes les courtines, excepté celle du bas.

Les contrescarpes des fossez grandement creux et peu larges estoient rafraichies, mais de la forme que le jet avoit donné, sans avoir eu loisir d'estendre aucune partie en glacis. Les faux bourgs d'Aunis[1], Niort[2], Matha et Saint-Eutrope[3] furent ruinez, non celui de Taillebourg[4], qu'ils avoient esté conseillez de garder comme la ville pour les avantages que la rivière donnoit soit à la fortification, soit à la garde des moulins très utiles pour le siège. Mais la teste de ce faux bourg ne fut travaillée que tumultuairement, et son costé d'entre la porte et la tour Caniot[5] n'avoit eu de nou-

1. A l'ouest de la place.

2. Au nord, sous la porte de Niort.

3. Entre la porte de Matha et la porte de Taillebourg.

4. Au sud, dans une île, séparé de la ville par un bras de la rivière de la Boutonne.

5. Elle dominait la Boutonne, entre les portes de Matha et de Taillebourg.

veau qu'une mauvaise tenaille[1], imparfaite en sa forme et en sa façon. A ceste tour on traça dez le commencement un retranchement, qui apprit aux gens de guerre à défendre le dehors par acquit, puisque le partage[2] estoit déjà résolu.

Auriac, aiant demeuré quelques jours retranché dans Saint-Julien, avec ses barricades au bout du pont et une perdue avancée dans le chemin creux, fut reconnu par le duc de Rohan avant son partement, qui, aiant fait partir de son aisle d'Adde, fit par lui présent aux assiégeans de la première mousquetade huguenote et, après une demie heure d'escarmouche légère, il falut venir mettre ordre à toutes les fonctions du siège. Ce qu'il fit comme il pouvoit, avant la venue du peu de forces qu'il hasta de la Rochelle en hors; n'y aiant lors d'estrangers en troupe que deux cents hommes du régimen de Bregion et cent cinquante que le comte de Marennes[3] et le baron de Saint-Savin avoient tiré de leurs terres pour y mener.

Les catholiques réfugiez de Saint-Jean aians reporté la foiblesse des assiegez, Auriac qui, le jour auparavant, avoit esté veu et convié à l'escarmouche par quelque cavalerie et infanterie de la ville, sans vouloir sortir, parut entre les dix et onze heures du matin par le haut qui affronte la courtine de Matha en ordre de deux bataillons et de deux gros de cavalerie. Aussitôt ceux de dedans jettèrent Bregion à la garde d'une barricade faite à l'entrée du faubourg et Verdonnière à une autre,

1. Ouvrage de fortification placé devant une courtine pour protéger les flancs d'un bastion.

2. Le partage de la fortification entre l'assaillant et l'assiégé.

3. François Martel, seigneur de Lindebœuf, comte de Marennes, du chef de sa mère, Anne de Pons, dame de Marennes.

à l'entrée de celui de Matha. Auriac, après avoit fait pause de demie heure, tire des dernières files de ses deux bataillons quelque six cens hommes, qui sans grande façon donnent à Verdonnière, lequel ne put obtenir de ses compagnons que le premier salve, si bien que tout le faux bourg ruiné estant abandonné fut incontinent saisi par les catholiques, puis quitté; quand leur chef voulut faire sa retraite, laquelle fut de bonne grâce et sous la fumée d'un salve que les mousquetaires firent au bastion de Matha, d'où l'on tiroit mesme avec deux pièces à une troupe avancée qui favorisoit Auriac à la reconnaissance du quartier de Bregion, que la bonne mine garantit d'estre attaqué.

Ces choses dejà passées, arrivèrent à Saint-Jean le baron de Navailles[1] et Freton[2], qui, outre la valeur de leurs personnes, estoient membres de l'assemblée générale. Le lendemain Fontaine[3], Saint-Eguillin, Saint-Michel, les capitaines La Veuve et La Place : le tout foisant entrer dans la place [quatre-vingts] cent cinquante soldats.

Deux jours après, qui fut le 30 de..., ceux de Saint-Julien filèrent le long de la rivière et se présentèrent à la teste du faux bourg de Matha, cavalerie et infanterie. Les assiegeans ne parlèrent aux gens de cheval qu'à coups de canon, mais entretindrent les gens de pied d'une escarmouche de deux heures, quelques gentilshommes prenans le mousquet et accompagnans le

1. Bernard de Bénac-Montaut, seigneur de Navailles.

2. Louis Freton, seigneur de Servas, né à Calvisson, près Nîmes. Il a laissé des *Mémoires* qui s'arrêtent à l'année 1620.

3. Il y avait alors à Royan un pasteur de ce nom, Jacques Fontaine, qui fut un des plus énergiques de la Saintonge.

capitaine Gilet pour aler défendre les Bouchaux[1], où l'on craignoit les assiègeans vouloir travailler pour détourner l'eau. Le mesme soir les assiegez firent une course jusques à la forest de Chizé[2], mais inutilement.

Le lendemain entrèrent par la porte d'Aunix Loudrières[3] et Cressonnière, avec environ six cents hommes, venus d'une traitte de la Rochelle. Celà entré, se trouva à la reveue (en contant ceux de la ville) environ quinze cens hommes de pied et quatre vingts gentilshommes ou hommes de cheval.

Le conseil fut establi des principaux que nous avons nommez, y ajoutant Boissac et Danville, lesquels avec Loudrières et Cressonnière partagèrent en quatre la cavalerie, comme aussi on leur assigna les quatre portes : Aunix à Loudrières, Taillebourg à Danville, Niort à Boissac et Matha à Cressonnière. L'infanterie fut aussi partagée : le régimen de Loudrières avec luy; la vieille garnison à la porte de Taillebourg, à quoi s'attachoit particulièrement Parc-d'Archiac[4], quoi que commandant toute la ville. Le fils de Cressonnière et quelques autres petites compagnies s'obligèrent à Matha; Bregion et ce qu'avoit Saint-George de Verac[5] venu de nouveau et encor ceux de Saint-Surin[6] se

1. On appelle « bouchaux », en Poitou, des écluses.

2. Sur la Boutonne, au nord de Saint-Jean-d'Angély.

3. René de Talansac, sieur de Loudrières, était sénéchal de la Rochelle.

4. François de la Rochefoucauld, seigneur du Parc-d'Archiac (paroisse de Tonnay-Charente).

5. Olivier de Saint-George, seigneur de Vérac, baron de Couhé.

6. La Mothe-Saint-Surin, beau-frère du comte de Marennes et cousin de Navailles. Son frère fut le défenseur de Royan.

marièrent à Niort; Boisragon[1] fut eslu sergent major; Bougandière et Monmartin eurent la charge du moulin et des farines; Laubertrie, de l'artillerie, et d'autres des distributions, que je ne songe pas devoir spécifier.

Comme on achevoit ces départemens, le conseil fut interrompu par la démarche des assiègeans à la veue de la ville. Ce que, avec les aproches, progrez et fin du siège, nous vous fournirons, après avoir quelque peu suivi le duc de Rohan parmy les désordres qu'il trouve en son chemin.

Chapitre VI.

Voyage du duc de Royan en Guyenne.

Boisse-Pardaillan, s'estant rendu puissant sur la Dordogne et autres lieux voisins du païs où l'assemblée avoit donné département à La Force, fit paraître son mécontentement et s'attacha de tout point à la Cour. Ce qu'apperçeut le duc de Rohan, quand estant prié de l'assemblée générale de vouloir composer le diférent des deux, La Force soumit son droit à l'avis du duc[2]. Voilà pourquoi sa première besongne, aiant laissé

1. Pierre Chevalleau, seigneur de Bois-Ragon (paroisse de Brelouse, Deux-Sèvres).

2. Tous ces renseignements sur le voyage du duc de Rohan semblent bien provenir des *Mémoires*, alors inédits, de celui-ci : « Il fut prié de l'assemblée générale de tâcher à accorder La Force et Pardaillan; le premier s'y trouva disposé, mais l'autre ne voulut voir le dit Rohan, lequel reconnut par là son engagement à la Cour. La Force pria Rohan de voir les principales communautés de la basse Guienne, afin de l'assurer au département que l'assemblée générale lui avoit baillé » (*Mémoires de Rohan*, t. I, p. 186).

Taillebourg[1] et Pons[2] en estat douteux sur son passage, fut de visiter les principales communautez de la basse Guienne pour les asseurer au parti et les disposer aux reglemens de l'assemblée.

Pourtant, il passa[3] à Bergerac[4], Sainte-Foi[5], Clairac[6] et Tonneins[7], où il harangua et receut d'assez bonnes promesses, mais qui sentoient le foible et le douteux.

De là, il passa à Nérac[8], où estoit encore la Chambre[9], qu'il falut oster pour s'asseurer du chasteau, dans lequel se rendoit la justice, où le président catholique[10] logeoit

1. Bourgade de la Charente-Inférieure, sur la rive droite de la Charente, à quinze kilomètres au sud-ouest de Saint-Jean-d'Angély. C'était une place de sûreté.

2. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saintes (Charente-Inférieure). C'était aussi une place de sûreté.

3. « Il passa à Bergerac, Sainte-Foy, Clérac, Tonneins, puis à Nérac, où étoit la chambre, qu'il fallut ôter pour s'assurer du chateau où se faisoit la justice, et où le président catholique romain logeoit, lequel, après plusieurs contestations, se retira avec un gentilhomme que lui donna le duc de Rohan pour l'accompagner en sûreté jusqu'à Marmande » (*Mémoires de Rohan*, t. I, p. 186).

4. Ch.-l. d'arr. de la Dordogne.

5. Sainte-Foy, ch.-l. de cant. du département de la Gironde, sur la rive gauche de la Dordogne.

6. Bourgade du cant. de Tonneins, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne), sur le Lot.

7. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne), sur la Garonne.

8. Ch.-l. d'arr. du Lot-et-Garonne, sur la Baïse.

9. La chambre, dite de l'Édit, composée mi-partie de protestants et mi-partie de catholiques, qui « connaissoient de toutes les causes dans lesquelles les protestants étoient intéressés ».

10. Il se nommait Picton, était d'une famille de robe considérable. Il avait gagné le gouverneur du château. Voir La Force, *Mémoires*, t. II, p. 131.

avec augmentation de son train. Ce président aporta grandes contestations et puis se retira, avec un gentilhomme que le duc lui donna pour sa seureté, jusques à Marmande[1]. Mais lui remboursa le duc d'une autre monnoie.

Donnant un avis bien exprès à Vignoles[2], qui commençoit, comme maréchal de camp, à ramasser les forces du Roi, et avoit estendu au pays quatre vingts compagnies des regiments de Picardie, Piémont, Navarre, Normandie, Chappes et Laurioc, de plus, les compagnies de chevaux légers du Roy, de M. le Prince[3], de Chevreuse[4], d'Angoulesme[5], de Saint-Paul[6], d'Elbœuf[7] et de Verneuil[8]. Tout celà, depuys le voyage de Béarn, estoit demeuré en estat d'attendre au pays de Guienne l'occasion et le commandement du Roy, non sans marques de ce que se déliberoit et jalouzie aux places des refformez. De ces troupes estoient alées au siège

1. Ch.-l. d'arr. du Lot-et-Garonne.

2. Bertrand, dit La Hire, sieur de Vignoles, maréchal de camp, auteur de *Mémoires*, dont il a été question dans l'Introduction.

3. Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646), fils de Henri Ier de Bourbon et de Charlotte de la Trémoïlle.

4. Claude de Lorraine-Guise, prince de Joinville, duc de Chevreuse.

5. Charles, bâtard de Valois, comte d'Auvergne, depuis duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet (1573-1650).

6. François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, duc de Fronsac. Il était gouverneur d'Orléans.

7. Charles II de Lorraine, duc d'Elbœuf, né en 1596.

8. Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils d'Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV.

de Saint-Jean soixante compagnies de pied et estoit demeuré près de Vignoles vingt compagnies de celles-là de Picardie et de Piémont et quatre des gens de cheval.

Aiant donc pris ce qu'il avoit de prest, il ne faillit point de se trouver en embuscade entre Damasan[1] et Tonneins avec sept vingts maistres bien armez, et partagea cette troupe en trois bandes pour charger en mesme temps la queue, le flanc et la teste. Le marquis de la Force[2], laissé à la retraite avec des salades, vingt chevaux, sans armes et trente des gardes de son père, se voiant sur les bras quarante salades, donne l'alarme au duc et en mesme temps fait mettre pied à terre; les soldats, couverts de leurs chevaux, tirent d'asseurance et mettent hors de combat cinq ou six des attaquans; le reste, au lieu d'enfoncer le chemin, prit le largue à la portée du mousquet. La seconde troupe qui venoit en flanc, trouvant un fossé entre elle et Rohan[3], s'esloigna aussi, et Vignoles, avec la troisième de cinquante salades, ne voulut point prendre la charge sur

1. Localité du Lot-et-Garonne, au sud de Tonneins.

2. Castelnau de la Force, fils aîné du duc de la Force.

3. Le récit de cette surprise est à peu près le même dans les *Mémoires de Rohan*. Quelques expressions sont identiques et permettent de croire que Rohan est bien la source principale d'Agrippa d'Aubigné. Cf. : « La seconde troupe, qui venoit en flanc, trouvant un petit fossé entre elle et Rohan, s'éloigna comme la première, et Vignoles, voyant cela avec la troisième, ne s'avança point; de façon qu'ils les laissèrent continuer leur chemin jusqu'à Tonneins. » Toutefois, le détail des troupes de Vignoles n'est pas dans Rohan. D'autre part, l'effectif de la troupe de Rohan est, d'après ses *Mémoires*, de 14 cuirasses et 76 chevaux. D'Aubigné a-t-il lu 700 au lieu de 76? Les *Mémoires de Vignoles* mentionnent 40 maîtres et 60 mousquetaires à cheval.

l'éloignement des siens. Le marquis, sur ce temps, fait remonter à cheval et la troupe gagna Tonneins, n'estant que de sept cents tant gendarmes qu'arquebuziers[1]. De là, aiant laissé La Force establi et sur tout par le mareschal de Thémines[2] qui estoit déjà fort, fit un destour de trente cinq lieues pour gagner Montauban[3].

Chapitre VII.

Suitte du siège de Saint-Jean-d'Angeli et sa reddition.

Nous avons laissé ceux de Saint-Jean, troublés en leur conseil, pour aler voir leurs ennemis qui paroissoient entre les Justices[4] et Saint-Julien, en deux gros de cavalerie, aiant chacun des escadrons un peloton de mousqueterie à l'estrié. Navailles, Saint-Surin et quelque autre s'estant avancez pour demander le coup de pistolet, le frère du baron fut un de ceux qui se présentèrent pour le recevoir, mais, aiant reconnu son frère à la voix, se mit sur les prières et remontrances et, au langage commun en ce temps là, sur l'inesgalité des partis et la ruine apparente. La response fut que, la

1. Voir le récit de cette affaire dans les *Mémoires de La Force*, t. II, p. 134-135.

2. Antoine de Lauzières, comte de Thémines, fils de Pons, marquis de Thémines.

3. Cette phrase obscure s'éclaire lorsqu'on la rapproche du texte des *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 187 : « Après que Rohan eut laissé La Force bien reconnu dans la basse Guienne, il passa de Nérac à Montauban, faisant un circuit de plus de trente-cinq lieues, pource que le maréchal de Thémines étoit sur son passage et y arriva le 16 juillet 1621. »

4. Les Justices, lieu d'exécution, étaient en face de la porte de Niort.

visière baissée, on ne reconnoissoit plus de parentage, et le baron, foisant comme il disoit, poussa son frère dans le gros. Les mousquetades les séparèrent et, tout marchant serré, il falut que ceux qui estoient sortis regagnassent la contrescarpe.

Ce jour là, Auriac receut les deux premiers canons que, dez le lendemain, il emploia pour attaquer la teste du faux bourg de Taillebourg, où Soubize avoit mis un assez bon nombre, aiant fait jugement qu'on le vouloit attaquer, pour ce que trois escarmouches de ce costé n'avoient esté propres qu'à favoriser la reconnaissance. Quatre volées ne trouvans point de retranchement à preuve mirent l'espouvante dans le faux bourg, et ceux qui le tenoient, le feu sans commandement; et voilà un grand avantage et les moulins perdus pour les assiegez[1]; à cette attaque estoient le cardinal de Guise[2], qui y receut une légère blessure, les mareschaux de Créqui[3], de Cadenet[4], de Bassompierre[5], Termes[6],

1. C'est à Créquy que les *Mémoires de Richelieu* (t. III, p. 143) attribuent le mérite de la prise du faubourg de Taillebourg.

2. Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims.

3. Charles, sire de Créquy, duc de Lesdiguières, maréchal de camp, puis maréchal de France.

4. Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du duc de Luynes, était maréchal de France depuis février 1620; il fut créé duc de Chaulnes en 1621.

5. François de Bassompierre (1579-1646) était alors colonel général des Suisses. Il revenait d'une mission en Espagne. Le roi le nomma maréchal de camp, ainsi que Saint-Luc et Créquy. Il fut nommé maréchal de France en 1622.

6. César-Auguste de Saint-Lari, baron de Thermes, frère cadet du duc de Bellegarde.

Saint-Luc[1] et tous les galans de la Cour[2]. Un an auparavant un cap...

Le Roi arrivant à Saint-Julien, Desplan[3] est envoyé à Soubize avec mesmes instructions qu'Arnaud[4]. Il n'en remporta autre chose sinon que, l'assemblée de la Rochelle estant satisfaite, tout ce qui estoit là estoient très obéissans serviteurs du Roi. Le lendemain le régimen des Gardes print son quartier derrière les Justices. Loudrières, à qui le paquet s'adressoit, aiant garni ses dehors, laisse débaucher quelques uns pour l'escarmouche, qui fut fort retenue. Sur le demeslement, un soldat de Saint-Maixent, plus que sexagenaire et estropié du bras gauche, n'aiant qu'un pistolet avec l'espée, se mit à part pour attendre un homme de cheval, duquel il fut chargé. Le piéton lui tira le pistolet, lequel aiant failli, il le rompt sur le chanfrain du cheval, saute à l'espée du cavalier, l'en blesse et fait fuir. Soubize lui donna de belles armes.

Aux premières approches, l'armée du Roi encor faible fut beaucoup fatiguée des gardes par une invention de Soubize qui leur faisoit ouïr fort souvent la nuit des sourdines, comme si la cavalerie eust esté preste à sortir. La première batterie fut dressée devers

1. Timoléon d'Espinay (1580-1644), seigneur de Saint-Luc, gouverneur de Brouage et des îles de Saintonge, maréchal de France en 1628.

2. Le *Mercure françois* cite quelques-uns de ces galants : le sieur de Bressieux, Chaudebone, Chetin, Montenac, Marignan, Crozanes, Descris.

3. Esprit Alard, seigneur d'Esplan, marquis de Grimaud, capitaine d'une compagnie de carabins, fut nommé grand maréchal des logis de France, grâce à la protection de Luynes.

4. Voir chap. II, fin.

les Justices, et quoi qu'elle ne fust qu'aux courtines et en ruine aux maisons, on tira deux mille canonnades en quatre jours; au bout desquels vint un hérault sommer Soubize de se rendre; instruit des vocables antiques et du procédé majestueux, la response de Soubize fut qu'il ne pouvoit respondre qu'en soldat[1] : puis, ne voulant pas que le dialogue [fût] plus long, alla travailler à ses affaires. De là, la batterie en ruine continua en sept jours, sous la faveur de laquelle les assaillans commencèrent les approches par tranchées du costé de la porte de Niort, quelques petites sorties qu'on faisoit la nuit retardans le travail.

La tranchée ayant tourné le nez à une petite demi lune, au devant du fossé de la tour ronde que Saint-Georges de Verac avoit gardée, un sergent de Saint-Surin l'aiant refraichi, les assiégeans donnèrent à teste baissée, le sergent avec les meilleurs des siens tuez, se logèrent dans la demi lune. Ce coup hazardeux profita jusque-là que les contrescarpes et la demi lune d'Aunix ne furent plus gardées.

De ce costé fut logé le régimen de Chastelier-Barlo[2], aussitôt acompagné d'artillerie, de laquelle la première despense fut de mettre en poudre les embrasures des pièces de dedans, qui ne servirent de là en avant qu'à tirer quelque mauvais coup au point du jour. Il n'y

1. « Je ne puis respondre que comme soldat, dit Soubize au hérault », d'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 526. Sa réponse écrite fut en ces termes : « Je suis très humble serviteur du Roy, mais l'exécution de ses commandements n'est en mon pouvoir. »

2. Léon Barlot du Chastellier, plus connu sous le nom de Chastellier-Barlot, était premier maréchal des camps et armées de France (1582-1644).

eut que la coulevrine..... de Chezé qui demeura entière au bastion de Matha.

Il se fit une sortie par la porte de Matha, de cinquante mousquets seulement, conduite par Coudrat-Chazelles, qui mit en désordre et hors de place tout ce qui estoit en garde entre la porte de Matha et la tenaille. Si bien que la cavalerie qui estoit en garde vers Saint-Julien estant venue pour ralier les fuyards, Navailles, Saint-Surin et autres gentilshommes aians prins des piques au corps de garde arrestèrent ces gens de cheval. L'effroi fut tel aux tranchées que, si l'avis de Soubize et de Haute-Fontaine[1] qui vouloient faire la sortie de 400 hommes eust été suivi, il y a apparence que l'eschec eust été plus grand. Saint-Luc, mareschal de camp de ce costé là, y fut porté par terre et son cheval emmené. A la retraite ceux de la ville perdirent La Chenaye-Vaulonnet[2], catholique, engagé au siège comme serviteur de la maison de Rohan.

La manœuvre des assiégeans ralantissant du costé de Niort s'eschauffa vers la tour Caniot, et de mesme ceux du dedans quittèrent le travail du mesme costé pour aller terrasser le dedans de la porte de Jésus et y faire un logis de canon. De cest endroit Freton, avec petites sorties de jour et de nuit, endommageoit les gabions des assiégeans, comme ils se vouloient attacher à l'angle de la tenaille pour y faire une mine. Ces sorties rompoient quelques fascines, mais le pays

1. Daniel Durant de Hautefontaine, fils d'un protestant français émigré à Genève, avait été gouverneur de Rohan et de son frère Soubise.

2. « La Chenaye-Vaulouvet, gentilhomme breton et catholique, que le désespoir... avoit rangé à Saint-Jean, » dit le *Mercure françois*, t. VII, p. 539.

en estoit si riche et les assiégeans si bien fournis qu'il falut quitter ce jeu pour espargner les hommes. Ainsi la mine fut faite, qui enfin joua sur les onze heures du matin, enleva la pointe de la tenaille à huit brasses de largeur. Navailles, Saint-Surin, Haute-Fontaine et autre noblesse qui se trouva là voulurent se jetter sur le rempart. Mais La Valée-Berlin les en empêcha pour la juste crainte qu'il avoit d'une seconde. Mieux y furent les mousquetaires, qui, faisant beau feu, en tuèrent à la reconnaissance de la bresche.

Là, les assiégez perdirent quelques soldats et deux hommes de commandement et montrèrent plus de vigueur qu'ils n'avoient encore fait, remparans leur bresche à la merci de la mousqueterie et des canonnades qui avoient esté préparées pour succéder au profit de la mine. Au bruit de laquelle Soubize estant accouru et toute la fleur du siège, Haute-Fontaine se mit à la teste d'une troupe qui faisoit dessein de sortir et là fut tué d'une mousquetade qui le frappa au front et toute la garnison au cœur. Cest homme, en tout ce qui est louable, n'avoit rien de médiocre que la naissance[1].

Nyeuil s'y perdit encore et trente hommes mis hors de combat, bien qu'ils n'eussent point d'assaut à soutenir; car on se contenta de se loger au plus prez, pour, de là en avant, gagner pied à pied, à la faveur d'un cavalier ou au moins d'une eslévation de gabions, fascine et sacs de terre, qui esgaloit la tenaille en hauteur. De là en avant, ceux du dedans abandonnèrent la teste et se partagèrent dans le fossé,

1. Confirmé par les *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 148.

comme aussi, du costé de Niort, les ataquans aians gagné le fonds n'estoient plus arrestés que par des traverses que Parc-d'Archiac y avoit fait faire.

Ce qu'il y eut de mieux pratiqué fut le logis d'un quart de canon qui défendoit la teste de la tenaille et, couvert de toute l'espaule du ravelin de Matha, cousta plus de 800 coups aux assiégeans, les contraignit de faire une batterie exprès dans les prairies, et si ne le peurent rendre inutile ni démonter.

Alors la ville estoit pleine de murmures, sans chef pour capituler. La noblesse en donnoit le commencement aux habitans, et les habitans à elle, mais les uns et les autres y contribuèrent.

Les premiers disoient avoir peur de la ruine de leurs maisons, comme nous avons autrefois ouy ceux qui disoient *nous ferons tuer nos chevaux*, qui avoient peur de l'estre eux-mesmes. Un de ceux qui avoient mené le plus d'hommes, comme on proposa au conseil un nouvel ordre pour la garde des quartiers plus pressez, dit tout haut qu'il avoit ouï parler plusieurs de garder la ville, mais pas un de conserver les vies de ceux qui estoient dedans et notamment la noblesse qui y estoit en grand nombre, à quoi il estimoit qu'on devoit principalement penser; que, n'aiant aucune nouvelle de secours, non pas mesme par diversion et la place estant très mauvaise, il ne croioit point qu'on deust attendre l'extremité, etc. Ce discours fut contrebuté par Soubize et Parc-d'Archiac, Navailles, Saint-Surin et Freton qui opinèrent à la fermeté. Mais quand les commissaires des farines, Bougandière et Monmartin, opinèrent à la nécessité et à la députation pour traiter (desirée de plusieurs), elle fut enfin conclue, et

les commissaires deputez partirent le lendemain après avoir obtenu passe-port. La première journée, ils n'eurent que parole d'une honneste composition, et la seconde ils eurent du connestable des articles de vies, armes et bagues sauves, tant pour les gens de guerre que pour les habitans, avec seureté en leurs maisons tant pour ceux qui demeureroient que pour ceux qui sortiroient, à condition qu'ils ne porteroient point les armes contre le Roi, S. M. les maintenant sous le bénéfice de ses édits.

Sur quoi le conseil assemblé, ceux qui avoient esté d'avis de n'envoier point vers le Roi, aiant, par leur ordre, fait voir qu'ils n'estoient point pressez pour les farines et aiant relevé le courage de quelques autres du conseil, furent d'avis de ne renvoier plus, tel envoi ne servant qu'à empirer leur condition, et mesmes fut allégué *qu'on obtiendroit plus en refusant qu'en demandant.*

Mais le plus grand nombre s'estant bandé à l'envoi, Loudrières, des Masures et un autre de Saint-Jean y furent ajoutez, qui ostèrent tout moien d'obtenir liberté aux soldats pour le port des armes à l'avenir; car les habitans, s'estans jettez à genoux, protestèrent estre prêts de faire tout ce qui leur seroit commandé. Les deputez donc, sur la parole du connestable d'accepter ou rompre, rapportèrent au soir les articles tels que nous les avons représentez.

Le lendemain, 27 de juin, Soubize, accompagné de cent gentilshommes et douze cens hommes de pied, sortit de la ville, en laquelle le duc d'Espernon avec le régimen des gardes entra de la part du Roi. La

capitulation fut bien gardée aux gens de guerre[1], moins bien à ceux de la ville, qui la plus part furent pillez à diverses fois, mesmes la maison du duc de Rohan[2]. Le Roi fit donner quelques charrettes pour emporter les armes des soldats morts et les blessés et se trouva à 100 pas de la porte d'Aunix, où Soubize lui ala faire la révérence[3]. Le duc Desdiguières l'accompagna avec ses troupes jusques hors l'armée, qui estoit en bataille, et encore à deux lieues au delà.

Les avis des principaux de l'armée furent diferens sur l'action de Soubize; les uns le blasmant comme de témérité d'avoir voulu tasté le premier brouet qui estoit bien chaud et s'exposer à la colère du Roi, en une mauvaise place, mieux équippée en marchandise

1. D'après les *Mémoires de Richelieu* (t. III, p. 149), il n'y eut pas « capitulation formée, mais une simple promesse, en forme de grâce que le Roi leur fit de les laisser en liberté de leurs consciences et en la jouissance de leurs biens, leur remettant tous les crimes qu'ils auroient commis pendant le siège et à l'occasion d'icelui, pourvu qu'ils demandassent pardon à Sa Majesté et jurassent de lui demeurer fidèles à l'avenir ».

2. D'Aubigné exagère les méfaits des pillards. A la suite d'une plainte formée par quelques huguenots fidèles au roi, le grand prévôt fit une enquête sur ces actes de pillage. Les officiers, échevins et ministres ne signalèrent qu'un petit nombre de violences : chaire et bancs du temple brisés, vitres cassées, hardes volées. Voir *Mercure françois*, t. VII, p. 570.

3. D'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 566, il se serait présenté au roi à deux genoux, demandant pardon et assurant qu'il effectuerait tout ce qu'il avait promis par la bouche des sieurs de Loudrières et de Montmartin. « Je seray bien aise, lui répondit le roi, en lui mettant la main sur l'épaule, que vous me donniez d'oresenavant plus d'occasion d'estre satisfait de vous que je n'en ay eu de suject par le passé ; levez-vous et me servez mieux à l'advenir. »

qu'en guerre, et pour des habitans qui avoient montré haine mortelle contre la maison de Rohan. Les autres le louoient grandement d'avoir soutenu ce premier péril et, voiant son parti surpris, avoir tout hasardé pour lui donner loisir de se préparer aux défenses.

Chapitre VIII [XI].

Manifeste et négociations de l'assemblée de la Rochelle.

Encore faut-il scavoir comment opéroit la plume quand le fer travailloit ainsi misérablement et est temps de deployer les manifestes, reglemens et négociations, telles qu'elles pouvoient être, d'un party surpris. Que si la bienseance eût exigé telles pièces avant les coups d'espée, excusez un parti qui receut la guerre et ne la délibéra pas.

L'assemblée générale de la Rochelle, à l'ouïe des canonades de Saint-Jean, estima devoir prendre l'autorité nécessaire pour toutes les fonctions qu'elle avoit à soutenir et, au lieu de commander precairement, ordonna des gouverneurs généraux et particuliers; donna commissions de tous offices d'armée, régimens et compagnies de cheval et de pied, et à ce faire fit former un cachet où estoit empreinte la religion et autour *Pro Christo et Rege*.

Après avoir emploié leurs commandemens au dedans du roiaume et à ceux qui avoient le fer à la main, il hastèrent aussi leur autorité vers les provinces sans armes, et puis mirent le nez dehors, pour voir ce qu'il en pouvoient tirer à leur besoin. La consternation de tout le reste du roiaume fit qu'il n'y parut qu'impuissance et toute désunion, comme vous verrez

ci-après. Au dehors du roiaume, ils trouvèrent toute communion de sentimens esteinte, non seulement des estrangers à eux, mais des estrangers entre eux-mesmes : plus apparament entre les luthériens et calvinistes, plus lâchement entre les calvinistes et ceux de leur religion. Il y avoit à Genève un de leurs plus vieux capitaines[1], qui s'y estoit retiré pour les haines qu'il suportoit des ennemis du parti et des Rochelois au dedans, tant qu'ils espérèrent de la Cour. Cestui-ci, quoi qu'offensé par l'assemblée[2], fut trouvé propre pour négotier au dehors, et pourtant on lui fit deux depesches par diverses voyes, la plus seure des deux fut hasardeuse, la première par l'ordinaire de Paris, l'autre par un des deputez de l'assemblée nommé Avias, deguisé en gueux[3]. En ceste depesche y avoit lettres de créance pour le négociateur, desquels j'ai estimé vous devoir donner la teneur, comme aussi du manifeste qui commencea lors à paroître. Et voici la teneur de leurs lettres :

« Très-illustres et puissants Seigneurs. Les ennemis de Dieu et de la religion que nous professons, etc... »

Ici faut insérer au long la lettre à Messieurs de Berne, le manifeste de l'assemblée, la négociation avec Mansfelt[4] et le département des provinces.

1. Il s'agit d'Agrippa d'Aubigné lui-même.

2. Voir, chap. v, ses négociations avec Cressonnière, par l'intermédiaire de d'Adde.

3. « Habillé en paysan, » dit-il dans *Sa vie à ses enfans*. Voir *Œuvres*, t. I, p. 99-100.

4. Ernest, comte de Mansfeld (1585-1626), dit le bâtard de Mansfeld, d'abord au service de l'Autriche, embrassa la Réforme et fut élu général des révoltés de Bohême en 1619.

Chapitre IX.

Siège de Nérac.

Les ducs du Maine et d'Espernon, le premier necessité par le second, aians esté rendre leur humilité avant que le Roi fust à Poitiers, cestui-ci aiant fait valoir l'abandon de la cause de la Reine, qui avoit donné au Roi sa victoire du pont de Sé, l'autre pallia fort peu les choses passées, mais se mit sur l'avenir, promettant au Roi une telle passion aux exécutions de sa colère, qu'il seroit bien tôt à plein justifié. Et de fait, ayant pris toutes les lachetez des gouverneurs Reformez pour nécessitez de ploier, il donna à l'abandon de ses amis les couleurs de colère et de vengeance.

Lui donc, employé en son gouvernement, arriva à Bourdeaux d'un costé, et la perte de Nérac en mesme temps. Il prend ceste occasion avidement et le mesme jour, sur le soir, part, lui quatrième, vint à Cadillac[1] conférer avec le duc d'Espernon. Le lendemain donne jour à Vignoles, lequel, comme nous vous avons dit, avoit le reste des forces en main; tint son premier conseil à la Réole[2], où fut conclu d'attaquer Nérac tout chaudement[3].

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bordeaux, sur la Garonne.

2. Ch.-l. d'arr. de la Gironde, sur la Garonne.

3. D'Aubigné suit ici de fort près les *Mémoires*, alors inédits, de Vignoles : « La perte de Nérac arrive à Bourdeaux d'un côté, comme le duc de Mayenne y arrivoit de l'autre, lequel, rentré dans les bonnes grâces du Roy, venoit servir dans son gouvernement; il prend cette occasion, et le même jour, sur le soir, part avec quatre gentilshommes, s'en vient à Cadillac, confère avec le duc d'Épernon et assigne au lendemain Vignolles, qui étoit à Marmande, de le voir à la Réole : là fut conclu d'attaquer Nérac tout chaudement. »

Le duc à Marmande distribua les commissions de six régimens nouveaux et de six compagnies de chevaux légers, receues du Roi à son voyage; convie les mareschaux de Roquelaure[1] et d'Aubeterre[2], les seigneurs et toute la noblesse de Gascongne. Vignoles, avec les troupes qu'il avoit prestes, fait ses rendévous à Laverdac[3] et à Barbaste[4], d'où ceux de Nérac retirèrent leurs hommes, qui estoient là pour favoriser les vivres. Lui-mesme, assisté de Hamarenx[5] et Xaintrailles[6] et de toute leur créance, qui est grande au païs, investit Nérac[7]. Le jeune vicomte de Castets[8],

1. Antoine de Roquelaure (1544-1625), lieutenant général de Guyenne.

2. François d'Esparbez de Lussan, vicomte d'Aubeterre, était gouverneur de Blaye, de l'Agenais et du Condomois, maréchal de France depuis 1620.

3. Lavardac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne), sur la Baïse.

4. Barbaste, à une demi-lieue de Lavardac.

5. Le personnage nommé Hamarinx par Vignoles, que d'Aubigné suit ici, est Jean de Grossolles, baron de Flamarens et de Montastruc, seigneur de Buzet, mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Voir *Mémoires de Vignoles*, éd. Tamizey de Larroque, p. 39.

6. Raymond-François de Montesquiou, seigneur de Xaintrailles, fils d'Amanieu de Montesquiou.

7. Cf. *Mémoires de Vignoles :* « Le duc de Mayenne vient à Marmande, où il distribue les commissions de six régiments et six compagnies de chevaux-légers que le Roi lui avoit ordonné, convie les maréchaux de Roquelaure et d'Aubeterre, les seigneurs de Gascogne et la noblesse de tous côtés. Vignolles, cependant, donne rendez-vous aux troupes de pied et de cheval qui lui estoient restées, prend Laverdac et les tours de Barbaste, où il employa l'industrie de Hamarinx et de Xaintrailles, gentilshommes de service et intelligence en leur voisinage. Du même jour Nérac fut investi. »

8. Jean de Favas, vicomte de Castets, avait alors vingt-deux ans,

filz de Favas, avoit esté choisi pour gouverneur du lieu. Mompouillan[1], filz de La Force, s'y enferma avec lui, et, pour ne perdre l'occasion, y voulut estre son soldat[2].

Ici la garnison[3].

Le duc du Maine, arrivé presque aussi tot que les premiers, presse la besougne avec une impatience desraisonnée; et le lendemain du premier soir, seul avec le marechal de camp, alla reconnaître la situation, ses aproches, ses batteries. Arriva que, revenant de ceste reconnoissance, et Vignoles estant alé faire loger un capitaine à une petite maison prez la contrescarpe, qui avoit eschappé le feu, le duc aperçeut trois gendarmes qui sortoient de la ville et cherchoient, ce sembloit, à donner le coup de pistolet; la chaleur l'emporte, il part de la main pour les affronter, en pourpoint, sur un coureur : les deux laissent avancer le tiers qui brule le pourpoint de son pistolet sans le blesser, et le duc lui appuye le sien qui ne se trouva ni amorcé, ni bandé, ni chargé, quelques-uns ont dit que le chien n'estoit pas abattu. Il fut secouru de quelques-uns des siens avec lesquels il poussa bien prez de la porte, d'où ceux de la ville, sortis, ramenèrent le duc si viste que les meilleurs eussent payé l'hoste sans l'arrivée de Vignoles avec trente gen-

1. Jean de Caumont, marquis de Montpouillan, sixième fils de Jacques Nompar de Caumont La Force.

2. Cf. *Mémoires de Vignoles :* « Le jeune vicomte de Castets, fils de Favas, y demeura gouverneur, et Montpouillan, fils du sieur de la Force, s'y enferma avec lui et y voulut être son soldat. »

3. L'effectif de la garnison manque dans les *Mémoires de Vignoles*.

tilshommes et quelque infanterie qui demesla la noise[1].

L'apresdisnée l'on fait les aproches pour attaquer un bastion qui couvroit la porte du Mercadiou[2]. Celle de main droite fut donné à Picardie, celle de gauche à Piémont, qui tous deux se logèrent avec peu de péril où on leur avoit commandé. Il est à remarquer que ce siège fut commencé et continué plus de dix-sept jours[3], avec grande disproportion de l'infanterie du dehors à celle du dedans, et pour ceste raison les assiegeans avançoient moins, pour ce qu'il le faloit faire en se fortifiant.

Le duc fut assisté prontement et à propos de 500 hommes de pied, levez dans sa duché d'Aiguillon[4], d'où il tira aussi quatre canons de baterie. Le mareschal de Roquelaure mena d'Agen deux couleuvrines et quelques compagnies volontaires, et lors se commencea une très mauvaise baterie dénuée de canonniers, de bales, de poudres, et de toutes choses necessaires à l'attirail[5]. Nous avons autrefois appelé tel équipage *à la huguenote*. Ces troupes d'Aiguillon firent un fort sur la main droite, où elles furent logées pour oster les dehors aux assiégez.

De l'autre costé de la rivière eut son quartier le

1. Cette anecdote est transcrite des *Mémoires de Vignoles* presque textuellement.

2. Porte du marché.

3. Tout ce paragraphe est encore transcrit des *Mémoires de Vignoles*, textuellement.

4. Le duché d'Aiguillon, dans l'Agenais, au confluent de la Garonne et du Lot.

5. D'Aubigné continue de transcrire les *Mémoires de Vignoles*.

mareschal de Roquelaure avec 300 gentishommes qu'il avoit amenez et les compagnies levées, comme nous avons dit, tumultuairement dans le païs, qui ne servirent qu'à le garder et couper quelques chemins, plus pour empecher ceux de la ville de venir à eux que de courir ailleurs comme ils faisoient.

Le 22 de juin, le duc du Maine reçoit nouvelles que La Force et ses enfans avoient surpris la ville de Caumont[1], failli le chateau et le tenoient néanmoins à telle extrêmité que sans un promt et résolu secours il estoit perdu[2].

Ici la manière de la prise de Caumont par M. de la Force[3].

Chapitre X [VIII].

Secours du chasteau de Caumont et reprise de la ville par le duc du Mayne.

Sur le secours du château de Caumont, le duc ne donna pas le loisir de tenir le conseil ni de délibérer; print ceste commission pour lui; monte à cheval[4] avec

1. Dans le cant. du Mas-d'Agenais, à deux lieues de Marmande.

2. La ville et le château de Caumont, possessions héréditaires de la maison de la Force, en étaient sortis récemment par le mariage d'Anne de Caumont avec le comte de Saint-Paul, qui était du parti de la Cour.

3. Voir le récit de la prise de Caumont par escalade dans les *Mémoires de La Force*, t. II, p. 190 et suiv.

4. Cf. *Mémoires de Vignoles :* « La chose promptement mise en délibération, le secours est conclu. Et ce prince, prenant cette commission pour lui, monte à cheval... » Le reste du paragraphe est transcrit textuellement.

800 gentilshommes ou volontaires; mène avec soi les mareschaux de Roquelaure et d'Aubeterre et, pour fournir aux deux occasions, laisse Vignoles pour commander au siège de Nérac avec l'infanterie, l'artillerie et environ six-vingts chevaux, et ne print des officiers que Chiverri, aide de camp, sur tout pource qu'il avoit grande conoissance de Caumont pour y avoir demeuré.

A sa première soirée qui fut à Damasan[1], à deux lieues de sa besongne, il mande en toute diligence les regimens de Sainte-Croix-d'Ornano[2] et de Barraut[3] qui marchoient pour se joindre au siège de Nérac. Il leur donne rendé-vous le long de la Garonne sur le chemin du Mas-d'Agenois[4]; ordonne que de Marmande en diligence on lui mène contremont la rivière autant de batteaux armez qu'on en put équipper. Il en vint aussi quelques gens de guerre avec lesquels Chiverri, depesché pour aprendre l'estat des assiégez, eut le temps si à propos que, dez ceste nuit, il fit couler à eux trente bons hommes, et ainsi revint bien instruit de l'estat du chasteau.

Le duc et les deux regimens arrivez en mesme temps à soleil levé, une heure fut emploiée à mettre les forces des gens de pied en bataillons, de la cavalerie en escadrons, faisant par tout, comme on dit, long bois, et marchant en ordre de parade comme pour se faire

1. Damazan. Cf. p. 46, n. 1.

2. Pierre d'Ornano portait le nom de Sainte-Croix, parce qu'il avait été abbé de Sainte-Croix de Bordeaux.

3. Antoine Jaubert de Barrault, comte de Blaignac, sénéchal du Bazadais.

4. Le Mas-d'Agenais, ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne).

voir en estonnement aux assiégeans, en espérance aux assiegez et, tout d'une main, avoir moien de reconnoître les assiettes ou postes (comme on les appelle aujourd'hui) et faire son dessein pour ce que vous verrez.

La ville de Caumont est sur un haut, qui laisse une pente assez roide entre la rivière et elle; le chasteau est situé au niveau de la ville, mais plus avancé vers la rivière, si bien que la pente au droit du chateau est plus roide et moins spacieuse. Là les assiégeans avoient fait une bonne barricade, d'où ils estoient mal-aisez à desloger; et une autre dans la pente du costé de la ville bien prez du chateau; et puis, pour les conserver toutes deux, ils en firent encore deux plus bas[1], conduites de manière que le chasteau leur faisoit peu de mal : ces deux dernières estoient très-bonnes, bien alignées, bien épaisses et les rapports de l'une à l'autre tous enfilez par un chemin couvert qui aloit de la ville à leur travail. Ajoutez à cela l'asseurance qu'ils avoient que le duc n'avoit point de canon.

Si le duc eut esté creu, ils eussent esté attaquez dez le soir, mais ceux desquels il avoit à se servir opiniastrèrent à atendre au lendemain. La nuit, donc, il campa en mesme lieu cavalerie et infanterie; il reçoit avant jour deux grands bateaux armez, pleins de bons soldats et à la tête de chaque bateau une pièce de campagne presque de calibre battant. Ceste mesme nuit la lassitude des assiégeans esclaircit tellement leurs gardes que Monviel[2] entra dans le château avec cin-

1. Cette description est empruntée presque textuellement aux *Mémoires de Vignoles*.

2. Jean de Vassal de la Tourette, seigneur de Montviel et de Doudas.

quante soldats. Au matin, après qu'on eut réjoui les soldats de vivres, tout fut préparé pour donner à ces barricades. Le duc fait mettre pied à terre à 300 gentishommes, qu'il veut mener lui-même à l'attaque, laissant les deux mareschaux à cheval avec le reste de la Noblesse.

Barraut sur la main droite et Sainte-Croix d'Ornano sur la gauche, avec 1,500 hommes, donnèrent à l'envi aux deux barricades d'en bas. Quelques lieutenans et sergeans débandez alèrent faire bruler l'amorche, et une des fautes des défendans fut qu'ils gardèrent peu ou point de mousquetades pour l'effort, car les secondes abordèrent les barricades, et fut dez là le combat à coups de pique; lequel, rafraichi et opiniastré d'un et d'autre costé, dura assez long temps.

Ce fut là où servirent les bateaux armez, qui s'aprochèrent jusques sur le bord de la rivière, comme s'ils eussent voulu mettre pied à terre. Or, ces retranchemens ne s'estoient point parez devers l'eau et ainsi estoient enfilez en courtine de bas en haut, que ceux qui l'ont bien essayé trouvent estre le plus mortel commandement. Doncque, ceux des bateaux batant aux flancs et à l'échine firent de leurs pièces et de leurs mousquets un salve perpétuel; firent donner tel nombre des défendans du nez en terre, qu'au temps que les corps des regimens et la Noblesse pied à terre branlèrent pour donner, les barricades furent quittées à maudit soit le dernier; les basses par force, les deux hautes d'effroi et sans combat; et ainsi fut l'entrée du chasteau libre du costé de la rivière. Sur ce point on avoit fait avancer des munitions de bouche et de guerre, que Barraut conduisit dedans le chasteau et à

point nommé, car il n'y avoit rien du tout à mettre au ventre, ni au mousquet.

Le duc, sur le soir, entré dans le chasteau, resolut que le matin il feroit un effort à la ville, poussant comme il disoit sa bonne fortune. Il convia sa Noblesse à avoir part à cest honneur.

Mais le marquis de la Force, qui n'avoit plus à choisir que faire, se mit en estat de retraite dez la minuit; sur laquelle il arriva que, ayant mis leurs meilleurs chevaux dans l'église parroichiale de Caumont, où estoient aussi leurs magasins de poudres, sur la confusion du partement précipité, un soldat estourdi, effrayé ou malicieux mit le feu aux poudres, qui firent sauter le temple, perdre plus de 200 qu'hommes que chevaux au moins, comme ont dit ceux de dehors[1].

Au mesme temps de ce grand esclat parut La Force, le père, de l'autre costé de Garonne. Ceux qui sortoient se servirent du désordre que cest embrasement, qui avoit jetté fort loin des pierres et de l'effroi, aporta. Car, aiant fait leur teste et leur queue d'hommes bien choisis, ils mirent en fuite tout ce qui estoit en garde de ce costé-là, prenent le chemin de Casteljaloux[2], la teste n'ayant comme rien à disputer, et la queue, quoique n'alant qu'au petit pas, fut seulement abbayée, sans estre enfoncée, par la cavalerie qui estoit de garde, dans un pays le plus couvert qu'il se peut, tel que vous l'avez veu dépeint au combat de Vachon-

1. Tous ces détails sont empruntés aux *Mémoires de Vignoles*, avec cette seule variante que le chiffre des pertes dans le texte original est de 150 hommes et 200 chevaux.

2. Casteljaloux, ch.-l. de cant. de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne), à vingt-huit kilomètres au nord de Nérac.

nière. Tom. [VIII], liv. [II], ch. [XIV][1]. La Force, n'ayant pu passer la rivière faute de bateaux, reprint son chemin de Tonneins.

Chapitre XI.

Fin du siège et reddition de Nérac.

A Nérac le siège se maintenoit. Vignoles, estant de peu plus fort que les assiégez, ne put empêcher que le 24, à six heures du matin, un secours de 500 hommes de pied[2] envoyés de Tonneins, et de Cleirac[3], conduits par ..... n'entrast par le Petit-Nerac[4], tambour battant et enseignes desployées; c'estoit le costé qu'avoit quitté le mareschal de Roquelaure. Ce fut aux assiegeans à se mettre en estat de recevoir les assiegez et non plus à les aprocher[5]. Et pour cela se mirent à creuser les fossez des testes et acommoder ce qu'il y avoit de canon pour les favoriser. Piedmont tenoit la gauche de ce campement; ceux d'Aiguillon à droite; et entre deux, sur une petite éminence plus reculée, estoit retiré, hutté et retranché le corps du régimen de Picardie, réservé pour le secours des autres ou bien pour faire part de leur couvert à ceux qui seroient deslogez.

Il y avoit aussi le logis des bateries qui défendoit l'aproche des testes. Là, Vignoles couchoit avec la No-

1. Voir t. V, de l'éd. de Ruble, p. 240.
2. 600, dit Vignoles.
3. Clairac, cant. de Tonneins, voir p. 44, n. 6.
4. La Baïse divise la ville en *grand* et *petit* Nérac.
5. Cf. *Mémoires de Vignoles :* « Ce fut à lui (Vignoles) à se mettre en état de les recevoir et non plus de les approcher. »

blesse qui l'assistoit. Il fit aussi part de ce logis au comte de Suze[1], lequel lui amena 500 hommes de pied, comme aussi à plusieurs gentilshommes qui lui arrivèrent assez à propos.

Les assiegez, aians tenu conseil pour l'arrivée de leur secours, le mirent en besongne le lendemain et disposèrent une sortie en l'estat que nous vous dirons.

Premièrement, ils placèrent hors leur contrescarpe sur la main droite un bataillon de 250 piques, et partagèrent bien autant de mousquetaires en quatre pelotons chacun de cinquante, et soixante autres desbandez, à la teste. Ceux-là, les premiers en ordre, donnèrent loisir de faire presque la mesme chose à main gauche. Au milieu et un peu plus arrière, y avoit quelque 200 hommes, qui n'eurent pas loisir de se former que les deux testes allèrent au combat.

Les chefs qui furent reveillez de ce mommon[2] le trouvèrent assez rude à couvrir, voiant qu'on marchoit à eux non point en ordre de sortie ordinaire, mais de bataille. Le bataillon de droite donna à Piémont, que nous avons logé à gauche. Ces vieux soldats et capitaines, bien résolus et encore mieux retranchez, receurent ceste partie en gens de mestier, notamment Blagnac[3] qui commandoit à ceste teste. Ceux de ville qui croisèrent leurs piques courageusement du premier coup, et pourtant avoient reconu le fossé, ne laissèrent pas de prendre haleine et de redonner une

1. Rostaing de la Baume, comte de Suze, en Dauphiné.

2. Rassemblement tumultueux.

3. Il est difficile de déterminer qui est le Blagnac ici désigné d'après Vignoles. Voir *Mémoires de Vignoles*, éd. Tamizey de Larroque, p. 49, n. 1.

autre fois, contre l'avis de quelques capitaines, desquels le bruit et le combat estouffoit les commandemens.

Ceux d'Aiguillon firent fort bonne mine du commencement, mais le jeu ne fut pas si bon; car le combat de main les emporta presque aussi tot qu'ils furent affrontez; et ceux de la ville vouloient prendre le loisir de rompre le fort, quand ils virent que leurs compagnons de main droite quittoient leur besongne pour la retraite, et que Vignoles avoit poussé devant soi les capitaines La Mothe-Saint-Ouin et Lezins avec quatorze compagnies[1] de Picardie; cela soutenu de Noblesse venoit, la pique basse, les mesler, comme aussi les capitaines La Chapelle et Lambert, avec 100 piques et 100 mousquets, accompagnoient les autres à leur retraite. Il falut regagner les contrescarpes, avec perte des deux costez d'environ quatre-vingts hommes[2], presque esgalement. Le sergent de Blagnac mort, lui blessé de deux coups de pique et d'une mousquetade et de ceux de la ville.....

Le duc du Maine aiant[3] receu ceste nouvelle, comme il faisoit une depesche au Roi de la reprise de Caumont, ajouta la joye de ce second succez, qu'il esleva aux termes les plus avantageux qu'il put, et puis se hasta de revenir au siège, amenant avec soi les régimens de Lauzun, Sainte-Croix-d'Ornano, Barraut et Francon, le moindre de mille bons hommes et bien armez. Sainte-Croix et Barraut remplirent la main droite du

1. Vignoles dit quatre compagnies.

2. Vignoles dit : cinquante de la ville et douze de l'armée royale.

3. Tout ce paragraphe est transcrit des *Mémoires de Vignoles*, presque sans changement.

siège, depuis le fort d'Aiguillon jusques à la porte de Condom[1] et vers les escuries du Roi, traversant les jardins pour aller boire dans la rivière de Vaïze[2]. Lauzun et Francon furent baillez au mareschal de Roquelaure, pour presser le Petit-Nérac qui ne l'avoit point encor esté, mais seulement investi. A toutes ces nouvelles approches fut fait beau jeu, mais rien au dehors qui puisse porter le nom de sortie.

On reprend dans l'armée le soin d'avancer; tout travaille avec émulation; mais dans deux jours ceux de dedans, se voiant sans espérance de secours, demandent à parler, à quoi ils furent receus de bon cœur. On leur donna la capitulation telle qu'ils la demandèrent; ascavoir de sortir avec toutes armes et bagage, enseignes déployées, tambour battant, mèche allumée et bale en bouche et charrettes pour leurs blessez. Tout leur fut observé de si bon ordre et de si bonne foi que 800 hommes de guerre menez aux portes de la ville et au château, aprez que les assiégez furent sortis, demeurèrent en bataille, les armes sur le cou, depuis dix heures du matin jusques à six du soir sans entrer dans aucun logis, et lors que le duc y entra avec mille gentilshommes, il trouva toutes les boutiques ouvertes et toutes sortes de denrées sous la hale pour de l'argent. Quatre compagnies de Picardie, sous la charge du capitaine Hames, furent laissées dans le chasteau.

Ne trouvez pas estrange de lire par le menu les

1. Opposée à la porte par laquelle on entrait en arrivant de Lavardac.

2. La Baïse. La prononciation gasconne altère volontiers le *b* en *v*.

marques de ce bon ordre, car ce sont celles de l'honneur et de la fidélité, que nous scaurons bien demander où elles ne seront pas.

Chapitre XII.

Petite guerre du prince de Condé en Berry et reddition des places de Trimouille.

Un chapitre suffira pour rendre conte d'une mauvaise petite guerre de Berry, sur laquelle on a fait des grands discours[1].

Monsieur le Prince trouva quelque avantage, comme font tous les gouverneurs de provinces, à voir quelque trouble en son gouvernement. Sancerre[2], qui avoit autrefois fait merveilles, lui fut un sujet à propos, car après longues disputes entre le comte et les habitans sur ce qui estoit du château, ceste place demeura capable de servir de perpetuelle jalousie et non de bride aux habitans. Monsieur le Prince, se servant de l'effroi général des Reformez, disposa la plus part de ceste ville à l'entière soumission, si bien que quelques fugitifs pour le fait de la Religion y furent assez rudement receus, et ceux de la ville les plus résolus à maintenir leur ville par l'obéissance gardoient le chateau, sous la charge du capitaine Brouchard.

Quand Gergeau[3] fut rendu par le trafic du duc de Sulli et de Boubiers[4], s'y comportant à sa guise, sans

1. Le *Mercure françois*, par exemple, s'étend longuement sur les opérations du Berry.

2. Ch.-l. d'arr. du Cher.

3. Jargeau, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans.

4. Boubiers commandait la garnison de Jargeau, en l'absence de Sully, qui demeurait en Quercy.

avoir donné autre peine que la présentation du comte de Saint-Paul[1], en quoi nous n'avons rien trouvé pour donner à notre lecteur que la peine de lire et du dédain; quand aussi Chasteaurenard[2], qui estoit entre les places de Mariage, eut ployé et fait ce que pouvoit la place de guerre d'une femme, Vatteville-Montchrestien, avec quelques soldats de ces garnisons, se coula dans Sancerre.

Ceste retraite de gens dans la ville, désagréable aux habitans, horsmis à fort peu qui eussent bien voulu montrer quelque veine du courage de leurs pères, donna pourtant occasion à Monsieur le Prince de faire un amas de 300 chevaux et 2,000 hommes de pied, et avec cela se venir loger à la veue de la ville, laquelle ne lui cousta que des paroles pour s'assujetir tant les anciens habitans que ce qu'il y avoit de reffugiez, par le moien d'un accord qu'il leur promettoit, qu'il n'y auroit aucun changement en leur estre et liberté : ce qui fut changé en une garnison et au demantèlement, non sans oublier de désarmer tous les habitans. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le comte de Sancerre, qui avoit sollicité ce changement, c'est que Monsieur le Prince, sans avoir esgard à sa possession et proximité, le déposséda du château pour le mettre ez mains d'un des siens.

On a estendu le parchemin d'une autre guerre de

1. Le comte de Saint-Paul, gouverneur de la province d'Orléans, mit le siège devant Jargeau, qui se rendit au bout d'une semaine, sans combat.

2. Châteaurenard, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montargis (Loiret), appartenait à la princesse d'Orange, fille de Gaspard de Coligny, et avait été mis au nombre des villes de sûreté. La garnison était de quinze hommes.

Sulli[1] de même valeur que la première, horsmis le mal qui tomba sur quelques particuliers. Il est certain que quelques refugiez de divers lieux et qui cherchoient l'abri partout où ils pouvoient aians esté receus à Sulli par Busion, capitaine du chateau, le marquis de Rosni[2], désirant y mettre un homme à sa poste, pressa les réfugiez qui avoient la ville presque toute catholique contre eux de se retrancher au chateau et au parc; où le prince de Condé avec le comte de Saint-Paul les aiant surpris par sa diligence, Triné, qui n'avoit qu'une barricade pour opposer à deux canons, dez la seconde volée quitta : quelques-uns des siens, prenans le chemin de la rivière, furent tuez sur le bord ou noyez; les autres se retirèrent en un retranchement plus proche du chateau.

La duchesse de Sulli, comme n'estant pas maîtresse de sa maison, s'estoit logée dans la ville, où fut receu le Prince et son armée, et d'où furent preparez six canons contre le chateau, dans lequel estoient le cadet de Briquemaut[3] et Busion : ceste place ne consistant qu'en un corps de logis, et n'estant équippée que par des oiseaux de passage, ceux de dedans furent bien aises de recevoir une capitulation, par laquelle on leur permettoit de sortir avec leurs armes et chevaux, bagages et butins. Quelqu'un disant à Monsieur le Prince que ceste capitulation estoit trop favorable, il répondit qu'il ne vouloit gaster le parc à coups de canon, désirant l'achepter.

1. Sully-sur-Loire, ch.-l. de cant. de l'arr. de Gien (Loiret).
2. Le grand Sully (1559-1641).
3. Sur le cadet de Briquemaut et sa famille, voir t. IX, p. 169.

De mesme estoffe et presque en mesme temps estoient les affaires de son cousin germain, le duc de la Trimouille, lequel, ayant accepté le gouvernement de Xaintonge pour le parti réformé, avoit donné asseurance de ses places et particulièrement de Taillebourg avant que le Roi marchât au siège de Saint-Jean. Tous les doutes qui retardoient Sa Majesté furent vuidez par l'asseurance de Taillebourg, laquelle pourtant on voulut tenir secrète pour quelques jours, afin que La Trimouille, avant qu'estre décrié et décrédité en son parti, pust aller à Pons, comme gouverneur de Xaintonge, et y autoriser les ménagers de la defection. Mais le peuple courageux aiant rendu ce voiage vain, La Trimouille se vint déclarer au service du Roi et fut veu au siège de Saint-Jean par ceux qui sortirent au parlement.

Comme il estoit encor à traiter de ses satisfactions, on lui dit qu'il fist venir le Plessis, commandant à Taillebourg; cestui-ci arrivé se voulant mettre sur le discours, un mareschal de camp le prit par la main et lui dit : « Le Roi me vient de commander de l'aller loger à Taillebourg, il faut que vous veniez nous y guider, que vous envoyiez quelque homme avertir et que vous demeuriez avec nous. » Il n'eut plus de subterfuge, ni de lieu de se repentir, et ainsi ce marché fut à la discrétion du Roi.

Quant à Pons, comme ils eurent sceu les démarches de leur gouverneur, la Noblesse qui y estoit assemblée en grand nombre envoia demander à l'Assemblée un gouverneur; le vicomte de Chasteauneuf[1] leur fut

1. Châteauneuf des Bugaudières, d'une famille saintongeaise.

octroyé, lequel ne fut pas plutot dedans qu'il trafiqua et vendit la place à ..... et tous les estrangers de Pons se séparèrent dez qu'ils sceurent le Roi dans Taillebourg. Le Roi en entrant fit marquer le demantèlement, qui fut très grand et diligent.

Il n'y avoit que trois semaines que le duc de Rohan avoit passé à Bergeirac, qu'en apparence il trouva en bon estat; il y voulut guérir le mal de cœur de Boisse-Pardaillan en lui présentant la Guienne, La Force y consentant. Dez aussi tot que le duc fut parti, Boisse, assisté de Charron[1], fit faire des assemblées extraordinaires, où il fit si bien jouer les promesses de la douceur du Roi et les menaces de ses forces, et intimida si bien tout en général et plusieurs en particulier, auxquels il parla la main sur le poignard, que toutes les places de Dordoigne se réduisirent à la soumission, comme nous verrons plus particulièrement au chapitre qui suit.

Chapitre XIII.

Défection de presque toutes les villes de Guienne. Siege et reddition de Clairac.

Voici une suite de guerre d'argent où il y a plus à reprendre qu'à aprendre. Vous alez voir déboutonner des meilleurs places du parti reformé l'une à l'exemple de l'autre, et toutes par traitez particuliers[2].

Vous avez sceu comment Leitoure[3], place plus forte que conséquentieuse, demeura entre les mains de

1. Charon (André) était lieutenant général de Bergerac.
2. En note, biffé [faut reculer la mort de Boisse].
3. Lectoure était une place de sûreté très forte.

Blainville[1] par la faveur que son frère avoit grande auprès du Roi. Cestui-ci aiant esté ainsi choisi soubçonnoit d'estre soubçonné; pour à quoi remédier, dez le commencement des mouvemens, sans qu'il en fût requis, desclara avec sermens extraordinaires aux principaux de la ville et notament au Consistoire vouloir ensuivre les reglemens de l'Assemblée générale, à quelque extrêmité qu'ils se pussent porter, et se conduisit selon ses promesses jusques au commencement de l'esté.

Mais durant le siège de Nérac, estant convié pour le secours, très facile quand il n'y avoit que Vignoles, et d'ailleurs aiant les mains croisées pour se préparer au siège de sa place, sa défection commencea de paraître; et fut descouvert qu'il avoit envoié le capitaine Marcoux dans Nérac pour travailler à la reddition . comme aussi on désespéra de lui, le voiant ne prendre conseil que de trois hommes connus pour infidelles au party.

Blainville donc ouvre ses portes au duc du Maine, et son frère, traitant de sa recompense, la fit faire en secret.

Moucaud, gouverneur de Leyrac[2], marcha de mesme train que Blainville, conférant avec lui journellement et par escrit. Un des sermens de ce gouverneur, presté sans en estre requis, en allant communier à la cène, fut que le morceau qu'il aloit prendre lui fust le morceau trempé de Judas, s'il se despartoit de l'Union des

1. Tanneguy de Varigniez, seigneur de Blainville, avait été député en 1615 par les églises de Normandie à l'Assemblée de Grenoble. Le roi lui avait donné, en 1620, le gouvernement de Lectoure. Voir *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 99.

2. Layrac, cant. d'Astaffort, arr. d'Agen.

Eglises et reiglemens de l'Assemblée. Il y ajoutoit ceste imprécation, qu'il fust percé de cent coups de poignard, s'il traitoit tant soit peu pour son profit particulier au préjudice des Eglises et spécialement de celle de Leyrac. Et ces sermens n'estoient que pour toucher deux cens escus qui devoient aller à l'Assemblée. Sa première mauvaise marque fut qu'il retardoit les fortifications et puis qu'ouvertement il mit trente soldats de contraire religion dans sa citadelle, et enfin renoncea par déclaration expresse à l'Assemblée. Cela fait, il va voir le duc du Maine devant Nérac. De là, va trouver le connestable de Luines qui estoit encores devant Saint-Jean-d'Angéli. On lui avoit promis (ou lui à soi-mesme) la capitainerie du château de Nérac, moyenant quoi il s'engageoit de promesse de faire consentir les habitans à la reddition.

En chemin faisant, il conféra avec La Garde[1], gouverneur de Tonneins, et se fit porteur de ses mémoires pour mesnager la reddition de ceste place. Enfin, il conclud à celle de son gouvernement, à vingt-quatre mille livres, obtint la commission pour le demantèlement, le don du débris, et en fonds la place des fortifications. Tout cela lui a esté vain, horsmis quelque petite partie de l'argent, frustré du reste par le mareschal de Roquelaure, qui mit lui-mesme la main au demantèlement, et traita cestui-ci comme ennemi, pour s'estre bandé contre lui en disputant le prieuré de Leyrac.

1. La Garde, gouverneur de Tonneins-Dessous, avait juré fidélité à l'Assemblée de la Rochelle le 5 février 1621. Voir *Actes...*, p. 27.

Rapin[1], gouverneur du Mas-de-Verdun[2], une des plus anciennes places de seurté, et conséquentieuse, comme un des passages de Garonne, avoit envoié en Cour, et sur des responses douteuses donna sa place au duc du Maine, marchant droit à lui au sortir de Nerac. Cestui-là surpris plus en marchandise qu'en guerre fut traité avec tout mespris.

Maravat[3], gouverneur de Mauvaisin[4], et qui de long temps, comme depuis la paix de Chasteleraud[5], avoit eu intelligence avec les ministres de l'Estat en ses députations, traita de bonne heure, et Du Bourg, gouverneur de l'Isle en Jourdain[6], s'estant uni avec lui en toutes choses, se firent payer de bonne heure et eurent chacun douze mille escus. Le duc du Maine receut toutes ces places et en fit commencer le demantèlement quinze jours apres Nérac rendu.

Le baron de Lézignan[7], gouverneur de Puimirol[8], aiant suivi mesme train que Maravat à la fin de l'As-

1. Pierre Rapin, seigneur de Mauvers, gentilhomme du prince de Condé.

2. Bourg situé à vingt-quatre kilomètres au nord-ouest de Tonneins.

3. Paul de Luppé, seigneur de Maravat, capitaine de chevau-légers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était gouverneur de Mauvésin depuis 1606.

4. Mauvezin, à vingt-quatre kilomètres au nord-ouest de Lombez (Gers).

5. La paix de Châtellerault est de quelques mois antérieure à l'Édit de Nantes (1598). Voir t. VIII, p. 283 et suiv.

6. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lombez (Gers), à vingt-deux kilomètres au nord-ouest de cette ville.

7. François, baron de Lusignan, dans l'Agenais, avait été député de la Basse-Guyenne aux Assemblées de Jargeau (1608), Saumur (1611) et Grenoble (1615).

8. Puymirol, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Agen.

semblée de Saumur, se rendit en sa place à la mi-juin, mit garnison de six-vingts hommes à Saint-Crapaize[1], qui n'estoit qu'un temple, et surprit une maison nommée Gouts, près Garonne, sans tuer aucun de la garnison que ceux d'Agen y avoient mise, et aussi fit mine de guerre, mesmes s'eschauffa pour le secours de Nérac, en apparance seulement.

Mais dez que le Roy aprocha de Toneins, il ala en Cour pour estre confirmé en son gouvernement ou en tout cas avoir récompense de cinquante mille livres, selon ce qu'on lui avoit promis. Ceste promesse l'amusa à courtiser, cependant que le Connestable traitoit avec le capitaine Commain, lieutenant pour Lezignan dans la ville, et avec le capitaine Malga, qui avoit la charge du chateau. Ces deux, par un marché plus court que celui de leur maître, livrèrent le tout pour chacun mille escus. On dit que La Tourasse, parent du Baron, eut aussi quelque présent pour empêcher que Lezignan, assez bonne place, ne pust servir à la vengeance du déquillé.

Monsieur, passant à Agen au commencement d'aoust, Tilladet[2], capitaine au régimen des gardes, aiant son quartier à Boë[3] où les Reformez d'Agen avoient leur exercice, brisa une partie du temple, et le capitaine Cayaux, passant de là à un mois, acheva de le gaster.

Nous n'avons qu'un discours et mesme façon à tout faire pour les redditions de Casteljaloux, etc.[4].

[Je ne lairrai point ce chapitre, bien qu'il y ait

1. Saint-Caprais-de-Lerm, arr. d'Agen, cant. de Puymirol.
2. Bernard de Cassagnet, seigneur de Tilladet (1555-1622).
3. Boë, localité du cant. d'Agen.
4. En marge : « pour le reste de ce chapitre faut prendre les pages 81-82, 83-84 et 85 ».

quelque différence de temps, sans vous dire que presque furent pareilles toutes les conditions de ceux qui rendirent Monflanquin[1], Tournon[2], Casteljaloux, Tartas[3] et autres petites places autant indignes de nom comme estoient les actions.

En octobre, le Roy estant averti que Théobon[4], gouverneur de Sainte-Foy, prenoit les armes pour les Reformez, et que Miranbeau, Alamans et Boisse, trois fils de Boisse-Pardaillan, en faisoient autant dedans Monheurt[5] et mesme vouloient remuer en Xaintonge, en y accommodant le chasteau de Miranbeau, duquel l'assiete est assez avantageuse, Boisse-Pardaillan fut depesché pour les divertir et empescher. Ayant donc été receu à Monheurt, où les habitans le vouloient dédire des promesses faites pour eux, là estant logé au fauxbourgs pour n'y avoir aucune bonne hostelerie dans la ville, le baron de Savignac[6], suivi de gens de son humeur, l'ala ataquer le 5 du mois et le tua avec un prestre qui l'assistoit et qui se défendit fort courageusement.

Quelques-uns ont voulu qu'on lui ait trouvé des heures et un chapelet en sa pochette. D'autres ont dit que, voiant venir à lui Savignac, il avoit crié : *il faut*

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

2. Autre ch.-l. de cant. de l'arr. de Villeneuve-sur-Lot.

3. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Sever (Landes).

4. Charles de Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon, marié en 1616 à Jeanne d'Escodeca de Boisse.

5. Bourg de l'arr. de Nérac, sur la rive gauche de la Garonne.

6. De Savignac d'Ainesse.

que le Roi soit obey, et l'autre, en lui tirant le pistolet, avoit répondu : *ce sera Dieu.*

Ceux de la ville refusèrent le soir l'entrée à Savignac et le lendemain donnèrent à Théobon le corps de son beau-père pour l'emporter à Sainte-Foy. L'occasion nous a porté jusques-là. Il nous faudra retrograder vers Dordongne pour rendre conte de ce qui est à dire durant le siège de Montauban.]

Nous[1] n'avons qu'un discours de mesme façon à vous faire pour les redditions de Casteljaloux, Monheurt, Mont-de-Marsan, Tartas et Millau[2], car ce que les autres disent que ces villes se resolurent à leur devoir par la fidélité qu'ils gardèrent au Roi, on disoit d'ailleurs, plus simplement et plus véritablement, que la foiblesse de leurs murailles ou de leurs cœurs les mena à la défection et à la soumission, et que leurs gouverneurs et voisins qui estoient ployez à telle chose aimoient mieux vendre avec profit que défendre avec périll.

Le Roi, estant arrivé à Coutras[3], receut plusieurs de ses marchants et entre autres Boisse, qui frappa le plus grand coup à la ruine des siens.

Quant aux places du duc de Bouillon[4], comme Cas-

1. En titre : « Défection de plusieurs places de Dordongne et Garonne au passage du Roi. Siège et reddition de Clairac. » Ce titre, ainsi que le numéro d'ordre du chapitre, sont biffés sur le manuscrit.

2. Milhau, ch.-l. d'arr. de l'Aveyron, sur le Tarn.

3. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Libourne (Gironde).

4. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, vivait alors à Sedan. D'Aubigné le considère comme le plus tiède des protecteurs des Églises réformées.

tillon[1], La Linde[2], Bellac[3], Limeuil[4], Montfort[5], Turenne[6], Saint-Ceré[7], et sur la frontière d'Auvergne, Martel[8] et Josse[9], et autres places de ceste sorte, elles avoient toutes monstré une direction particulière depuis l'Assemblée de Saumur, et les deux plus fortes, asçavoir Turenne et Saint-Ceré, aians rendu leur canon, estoient comme décousues du parti. Castillon fut donc ouverte au Roi et le lendemain Sainte-Foy; ceste dernière catechisée par Panissaut, associé de Boisse.

Les officiers de la justice à Bergeirac partagèrent le gré de la reddition avec Boisse, mais non pas le prix. Ces trois dernières, fortifiées à la moderne, estoient le rempar des Reformez pour toute la Gascongne. D'elles et des petites places qui se defendoient à leur abri, Henri le Grand estoit toujours asseuré de tirer quinze à dix-huit cents hommes.

A Bergeirac, où le Roi séjourna quatre jours, envoièrent leurs soumissions Tonneins et Montflanquin, toutes deux assez bonnes places. Là mesmes, le duc de Sulli envoia présenter Figeac[10], Cardaillac[11] et Cade-

1. Cant. de l'Isle-en-Jourdain, arr. de Lombez (Gers).

2. Lalinde, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne).

3. Ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne.

4. Dans l'arr. de Bergerac (Dordogne).

5. Arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme).

6. Cant. de Moyssac, arr. de Brive (Corrèze).

7. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Figeac (Lot).

8. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon (Lot).

9. Près de Tulle (Corrèze).

10. Ch.-l. d'arr. du Lot.

11. Cardaillac, comm. du cant. de Lacapelle-Marival, arr. de Figeac (Lot).

nac[1], lequel on tenoit imprenable. Montsegur[2], Cageart[3], Castelnau[4] et Mucidan[5] qu'on avoit laissé derrière furent réduits à donner leurs clefs. Et le Roi, aiant logé le regimen de Rambures dans Bergeirac, en partit à la mi-juillet et ne resta rien qui le pust arrester une journée, horsmis Clairac : pour attendre la resolution de ceste ville et de quelques menées qu'on y avoit dressées, le Roi et la Cour logèrent avec l'armée en un mauvais vilage nommé Saint-Barthelemi[6], où il arriva un petit déluge qui incommoda grandement. Il y eut plusieurs misérables noyez et des grands de la Cour qui en furent en danger[7].

A Tonneins, le Conseil du Roi fut mi-parti, les uns voulans qu'on laissât Clairac en crouppe pour aller à Montauban, afin de le surprendre moins préparé et plus effrayé des diligences. Mais l'opinion de nettoier Clérac prévalut; si bien que le séjour de Tonneins aiant servi à sommer et reconnoître la place, à faire venir du canon de Bourdeaux[8], à raccomoder ce que

1. Capdenac, bourg situé à une lieue au sud-ouest de Figeac. Sully y vivait retiré depuis 1614.

2. Monségur, cant. de Montflanquin, arr. de Villeneuve (Lot-et-Garonne).

3. Cajarc, ch.-l. de cant. du Lot, à vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Figeac.

4. Ch.-l. de cant., à vingt-cinq kilomètres au sud-ouest de Cahors.

5. Mussidan, ch.-l. de cant., à trente et un kilomètres au sud de Ribérac.

6. Saint-Barthélemy, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches.

7. D'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 629, la pluie dura sept heures. Le grand prévôt faillit être noyé en traversant à cheval une prairie.

8. On dépêcha un commissaire de l'artillerie pour amener

le deluge avoit detraqué, et encor à ouïr les deputez de Clairac qui se soumettoient au Roi pourveu qu'on les laissast en leur estat[1], et avoir esté renvoiez rudement, tout résolu au siège, le 23 juillet Clairac fut attaqué par trois endroits : le regimen des Gardes print la main droite du grand chemin; Picardie, Champagne et Beaumont l'autre extrémité, qui aprochoit au-dessus de la rivière; le milieu fut rempli par Piémont, Navarre, Chappes et Normandie.

Tout marchoit en ordre de combat, soutenu par la cavalerie, au prix que le pays, fort couvert, le permettoit. Ceux de Clairac avoient poussé jusques dans les vignes quelques barricades. Le regimen des Gardes fut le premier qui trouva cest obstacle en son chemin; il y eut là quelque opiniastreté. Le duc d'Esdiguières, le prince de Joinville, trois maréchaux de France et, parmi eux, quelques seigneurs s'estans placez hors la mousquetade pour la reconnoissance, les assiegez aians fait ploier les attaquans blessèrent quelques-uns parmi les reconoissans : ce qui piqua Termes, commandant de ce costé-là, à charger sans reconoître; il y fut tué d'une mousquetade à travers le corps[2]. De toutes les parts, les assiegez furent réduits aux petites demi-lunes qui estoient favorisées de leur contrescarpe.

sept canons du Château-Trompette. Voir *Mercure françois*, t. VII, p. 635.

1. « Que Sa Majesté les laissoit en liberté et leurs murailles en l'estat pour seureté de leurs vies et, moyennant ce, qu'ils se déclareroient ses serviteurs. » Le connétable répondit qu'ils devaient s'en remettre à la discrétion de la clémence du roi. Voir *Mercure françois*, t. VII, p. 635.

2. Il rendit l'âme à Tonneins, où on l'avait emporté, dit le *Mercure*, t. VII, p. 640.

Ceste attaque ne fut pas sans perte d'une part et d'autre, car d'un costé, outre Termes, moururent trois hommes de commandement, et ceux de la ville perdirent environ vingt hommes.

Le 25 juillet, après que les régimens eurent commencé à faire leurs aproches, que celle du mareschal d'Esdiguières eut aproché cinquante pas du fossé, celle du Conestable eut fait mesme avance par traverses couppées dans le ject de la contrescarpe, la chaussée du Lot qui faisoit tourner les moulins eut esté rompue, ceux de la ville firent une sortie, où ils furent ramenez rudement et avec perte. Le 30 commença la baterie aux défenses et le 2 d'aoust, après quatre cents coups de canon à une demi-lune, elle fut attaquée, emportée; mais on ne s'y logea point, par commandement du Roi qui voioit ceste exécution.

Entre les raisons qui avoient emporté le siège de Clairac avant celui de Montauban, celles du Conestable furent les plus puissantes, pour ce qu'il n'avoit pas espargné l'argent à une menée dans la ville à laquelle un des ministres avoit part. Le premier consul et lui, avant qu'on eût touché à la contrescarpe, firent ligue dans la ville pour la reddition, forcèrent les soldats estrangers à l'accepter, et sans mesnager les ruses que l'on apporte en tel cas pour faire que la composition soit demandée par les assiégeans, ceste multitude se met en foule à demander la vie, et n'en aiant que promesse secrette, n'eut rien de public que la discrétion. Le ministre là-dessus fit une harangue au Roi, telle que les Jésuites eussent peu dicter.

Sa Majesté aiant donc promis la vie aux soldats estrangers, on leur dresse des bateaux, pour eux et les

familles qui ne vouloient pas demeurer à Clairac. Des premières battelées quelqu'une se noya par la foule; mais la plus grande multitude passant sous la faveur d'une corde traversante, quelques soldats coupèrent la corde, ce qui fit périr les gabarres, et dans elles prez de deux cents personnes de divers sexe. Le Roi fit pendre quelques-uns de ceux qui se vantoient d'avoir fait le coup.

Dedans la ville furent pendus pour leur vigueur, La Fargue, procureur en la Chambre de Nérac, son fils, ministre, qui avoit résisté à son compagnon, et le consul Denys avec ses habits consulaires. Le capitaine Sauvage, qui avoit servi aux menées du Conestable, receut commodité de s'en aler[1].

A la fin du siège de Nérac, nous vous avons fait voir les avancemens du duc du Maine pour nettoier les environs de Montauban. Depuis, le Roi, estant à Agen, sceut comme le duc en poursuivant avoit forcé Courbarriou[2] et Albias[3], villages fortifiez à la haste à une lieue et demi de Montauban. A Albias, l'armée cuidant n'avoir besoin que des mareschaux des logis pour s'y acomoder, le capitaine La Pierre encouragea le peuple à recevoir les fourriers et les valets à mousquetades, de quoi le duc irrité commanda à Brouilli, qui menoit la teste des arquebusiers, d'y donner : ce qu'il fit et

1. Cf. *Mercure françois*, t. VII, p. 650 : « Trois furent dès le lendemain pendus, sçavoir le consul Denis, avec son chaperon de consul; La Fargue, le père, procureur à la chambre de l'Édict à Nérac, et La Fargue, le fils, ministre, pour avoir esté les flambeaux de la rébellion. »

2. Corbarieu, cant. de Villebrunier, arr. de Montauban.

3. Aujourd'hui comm. du cant. de Nègrepelisse, arr. de Montauban, près de l'Aveyron.

forcea la moitié des maisons, qui n'estoit point couvertes de la rivière du Laveron[1]; l'autre partie, mieux défendue, arresta sur cul les regimens de Francon et de Sainte-Croix, et en trois jours leur estropia près de trois cents hommes, mais le canon aiant joué, ils capitulèrent à discrétion. Le duc fit pendre La Pierre, les consuls et vingt-quatre des autres : quelques-uns paièrent rançon, le reste fut lié deux à deux pour servir de pionniers à Montauban; toutes les maisons furent brulées pour venger la blessure de Vignoles, mareschal de camp[2].

Realvile[3], Caussade[4], Bourniquet[5] et Negrepelisse[6], sur mesme rivière, condescendirent aux sommations du mareschal de Themines; et ainsi fut le chemin ouvert au siège de Montauban. Mais avant d'y entrer nous vous dirons quelques choses d'ailleurs.

Chapitre XIV.

Ce que devint Soubize, et ce qui se passa entre les Rochellois et le duc d'Espernon[7].

Il faut repasser Dordoigne pour voir ce que devint Soubize au sortir de Saint-Jean.

1. L'Aveyron.
2. Cf. *Mémoires de Vignoles :* « Cette blessure fut cause et contre sa volonté que la ville fut brûlée et force habitans pendus... »
3. Comm. du cant. de Caussade, arr. de Montauban.
4. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban.
5. Bourniquel, comm. du cant. de Nègrepelisse, sur l'Aveyron, en amont de Nègrepelisse.
6. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban.
7. « Mon dessein est de nettoier toutes les actions de ceste

Il se retira au Parc[1], en bas Poictou, où il n'eut pas demeuré quinze jours que les entreprises sur sa personne lui firent quitter le giste : les avis qu'il en avoit furent confirmez par la première et seconde prison du sieur d'Archiac, ci-devant gouverneur de Saint-Jean, sur le crime commun d'avoir esté aussi bien que son chef un des opiniatres tenans.

Soubize, donc, se rendit à la Rochelle à la moitié juillet, aiant fait venir un bateau pour le recevoir à la pointe d'Aiguillon[2]. Il fut receu de l'Assemblée favorablement, laquelle, voiant la defection et les mauvais offices qu'elle recevoit de La Trimouille, le dépouillèrent de son département, à scavoir de Xaintonge, Angoumois et des Isles[3]; ce que Soubise encor ne voulut recevoir qu'avec protestation de les rendre à La Trimouille quand il reviendroit à son devoir.

[Au commencement d'aoust[4],] on accusa Soubize d'avoir faussé la promesse de ne prendre point les armes. Sa défense fut sur son périll, contre la promesse, et sur plusieurs clauses de la capitulation premières et principales, violées tant à la ville de Saint-Jean qu'à plusieurs particuliers comme nous avons dit de Parc-d'Archiac, et à cela joingnoit l'exemple de Piles[5] et ses raisons.

guerre escheue en l'armée 1621, pour couronner ceste année par le siège de Montauban. » Cette première phrase biffée dans le manuscrit.

1. Le Parc-Soubise, comm. de Monchamps, cant. des Herbiers, arr. de la Roche-sur-Yon.

2. A l'ouest de l'anse du même nom, au nord de l'embouchure de la Sèvre-Niortaise.

3. Les îles de la Saintonge : Aix, Ré, Oléron.

4. Biffé dans le manuscrit.

5. Qui est ce Piles? Un capitaine huguenot, compagnon d'armes de Henri IV, portait ce nom.

Au commencement d'aoust, le duc d'Espernon s'alla loger à la Jarrie[1], à deux lieues de la Rochelle, avec six mille hommes de pied et de six à sept cens chevaux. Cela causa à diverses fois quelques légères escarmouches, plus heureuses pour les gens du duc que pour ceux de la ville. La plus notable fut un samedi qu'il s'avança vers Angoulin[2]. Favas, qui commandoit les gens de guerre des Rochelois, s'estant voulu faire voir avec trente salades à l'endroit de Coureilles[3], fut chargé et poussé si vivement par la compagnie de la Reine qu'une compagnie d'hommes de pied, qui venoit pour le soutenir et y estoit dans le chemin qui traverse les vignes pour aler à la mer, n'eut pas loisir de passer le fossé pour gagner la haie; et le mesme arriva à quelques habitans qui aloient pour voir, à l'ombre de leur cavalerie : tout cela, escarté comme perdreaux, perdit jusques prez de quarante hommes et plus de vingt prisonniers. Les Catholiques n'y perdirent que douze chevaux et trois hommes par la mousqueterie des Rochellois, logée dans les vignes ez ruines de Tadon.

Le dimanche d'après[4], le duc d'Espernon parut avec toutes ses forces à soleil levant du costé de la Font[5], où les Rochellois avoient un corps de garde dans une

1. La Jarrie, ch.-l. de cant. de l'arr. de la Rochelle, à l'est de cette ville.

2. A deux lieues au sud de la Rochelle.

3. La presqu'île qui s'allonge au sud de la baie de la Rochelle, au sud-ouest du faubourg de Tadon, porte ce nom.

4. Le 29 août, d'après le *Diaire* de Guillaudeau, p. 185. L'affaire de Coureilles eut lieu le samedi 11 septembre, d'après le même témoin. D'Aubigné commet donc ici une erreur de chronologie.

5. La Font, faubourg au nord de la Rochelle.

maison. Le dessein estoit de la surprendre, ce que le jour empeschant, elle fut tastée par les gardes du duc et autres arquebuziers choisis. Mais lui, trouvant ses ennemis fermes, fit retirer les siens, aiant eu son chapeau percé d'une mousquetade, et le baston qu'il avoit en la main rompu du mesme coup. Les Rochellois sortirent sur la retraite ; il y eut quelques légères escarmouches et une petite charge entre la troupe de retraitte et douze chevaux qui estoient sortis avec Mompouillan, qui y fut blessé d'un coup d'espée en prenant prisonnier un gentilhomme du duc.

De mesme temps, La Noue[1], estant sorti la nuit de la ville, parut à la pointe du jour, donna aux gardes du duc et les poussa si avant que, l'alarme estant par touts les quartiers, le duc monta à cheval et avec tout ce qu'il avoit poursuivit jusques à la Moulinette[2], où La Noue avoit laissé deux compagnies de gens de pied dans deux grandes maisons qui sont à l'entrée des marets salans[3]. Une des compagnies voulut garder une garenne qui estoit au derrière du logis, laquelle ils gardèrent très-mal et la quittèrent pour gagner le marests à la première venue des gens de pied. L'autre compagnie quitta aussi la maison pour favoriser la retraitte de La Noue. Une douzaine de soldats, demeurez dans les maisons sans officier, furent emportez par les gardes du duc, desquels six furent engagez par les Rochellois et sur tout par le capitaine Cotaux. Là-dessus le duc se retira.

1. Odet de la Noue, fils du célèbre capitaine huguenot La Noue Bras-de-Fer, qui était mort en 1590.

2. Comm. du cant. d'Aytré, à l'est de la Rochelle.

3. L'entrée des marais salants était au sud-est de la ville.

Nous emplirons ce chapitre de ce qui se passa à la marine un peu après. L'armée navale du Roi, que Saint-Luc[1] avoit charge d'amasser, n'ayant pu se mettre ensemble pour tenir sa partie à ce blocus prétendu de la Rochelle, Razilly[2], avec les vaisseaux de Normandie, passa le Pertuis-Breton[3], prit plusieurs navires marchands jusques au nombre de trente qu'il jetta dans le canal de Marans[4], et les fit garder par quelques vaisseaux entre le Braud[5] et la balize du nord : lui cependant tiroit quelques canonades aux bords de l'isle de Ré.

Les Rochelois ne furent pas paresseux à embarquer et, aians pris le vent sur l'armée de Razilly, sans autre résolution que de tapper à bord, leurs ennemis gagnèrent le nord après quelques coups de canon, et, ayans abandonné leur prise, les Rochelois attaquent le navire de garde, l'emportent et l'emmènent avec les trente navires marchands.

Saint-Luc avec cinq vaisseaux, ayant joint et renforcé Razilly, eut esgard aux necessitéz de son armée et à la perte de deux cents cinquante hommes qui avoient esté emmenez avec les vaisseaux pris, fit voile

1. Timoléon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, était gouverneur de Brouage et des îles de Saintonge.

2. Isaac de Razilly (1587-1626), chevalier de Malte, allait devenir premier capitaine de la marine de France en décembre 1623 et plus tard vice-roi de la Nouvelle-France.

3. Au nord de la Rochelle, entre l'île de Ré et la côte vendéenne.

4. Ch.-l. de cant. de l'arr. de la Rochelle, sur la Sèvre-Niortaise.

5. Le Braud est une anse fluviale de la Sèvre-Niortaise, à quatre kilomètres en amont de l'embouchure de cette rivière.

jusque aux costes de Bretagne ; puis de là, les Rochelois estant retirez, reprit le chemin de Brouage[1]. Mais les Reformez, avertis que les deux grands navires du duc de Nevers[2] avoient touché, et l'un d'eux entièrement eschoué, eurent bien tôt remis à la voile pour les aller prendre. Et d'un autre costé, l'armée royale aiant pris resolution de les defendre, et mesmes Saint-Luc de combatre sur les ancres, contre son avis, la plupart mirent à la voile, et lui par faute d'ancres ne put mouiller au-devant des vaisseaux : dont avint, qu'après quelques volées de canon de loin, tout fit largue, et les deux navires, se servans de leur hauteur, firent autant de défense qu'on en pouvoit attendre; mais en fin, l'eau s'estant levée, ils furent abordez, par le conseil et encouragement du ministre ..... qui, après la prière faite, sauta le premier dans le bord[3].

Cela donna goust aux Rochelois de barrer encore une fois le Havre de Brouage, comme ils avoient fait en l'an 15[85], et comme nous avons déduit au liv. [I], chap. [v] du tome [III][4] assez expressement pour y ren-

1. Brouage, comm. d'Hiers-Brouage, arr. de Marennes. Le port, ensablé depuis le XVIIe siècle, est abandonné.

2. Charles de Gonzagues-Clèves, duc de Nevers et de Rethel, puis, en 1627, duc de Mantoue et de Montferrat.

3. En marge, biffé : [les trois combats de mer. Au dernier desquels furent pris le *Saint-François* et le *Saint-Louis*.] Il y eut, en effet, trois combats différents. Le dernier eut lieu le 6 novembre. D'après le *Diaire* de Guillaudeau, p. 193, les Royaux auraient eu 200 hommes tués, 100 prisonniers, blessés ou brûlés et les Rochelais n'auraient perdu que 6 tués et autant de blessés.

4. « Cette flotte... n'espargna aucune diligence à faire cercher par les costes et touër avec soi les vieux corps de navires qu'on avoit désarmez : là y avoit un Rochelois de quatre cents

voier le lecteur, curieux d'en scavoir l'importance et les difficultez. Ils y vindrent donc à deux fois, à la première desquelles il ne mirent à fonds que deux navires chargez de pierres, la tempeste leur ostant le moyen d'en faire davantage et servant aussi d'excuse aux navires royaux de n'estre pas venus au combat. A la seconde fois, Saint-Luc avoit logé de l'artillerie sur une grande hourque[1] qui lui servit de cromastère[2] et mis aussi de ses meilleurs canons en une plate-forme retranchée à Grand-Garçon[3]. Ce qui rendit la seconde entreprise plus périlleuse; nonobstant cela les Rochelois executèrent leur dessein, mais plus confusément[4], et les navires enfoncez furent aussi tôt relevez que l'armée rochelloise eut pris parti de s'en retourner.

Après le dernier combat de mer, Soubise, avec les forces de la Rochelle, fit descendre en Oléron, où, entré sans résistance, il fit dresser un fort à la pointe Saint-Nicolas; et ceste isle fournit de grandes commoditez la Rochelle, de qui le pays estoit dégasté.

Chapitre XV.

Estat de Montauban et préparatifs au siège.

Clairac rendu, Montauban ne pouvoit plus douter que le paquet ne s'adressast à elle. Les consuls de

tonneaux, les moindres de vingt, autres estoyent de deux cents, tout cela ordonné pour estre enfoncé plein de lest en forme de palissade au plus destroit du havre, un peu plus avant que ce qui s'appelle Grand-Garçon » (éd. de Ruble, t. VII, p. 49).

1. Bateau à fond plat.

2. Proprement de suspenseur, du grec κρεμαστὴρ.

3. Voir ci-dessus, p. 92, n. 4.

4. La « palissade » de Brouage, comme l'appelle Guillaudeau, fut établie le 26 novembre.

l'an 1621, qui se trouvèrent assez bien choisis pour porter ce fardeau, avoient mis de bonne heure la ville au travail et emprunté une somme notable au duc de Sulli, prins quelques conseils de lui, qui estoient bons ou mauvais, selon que l'espérance ou la peur régnoit en lui. Ils ne suivirent pas son avis de former un corps de pareille autorité que celui de la Rochelle, mais autorisèrent l'Assemblée en tout et par tout : et l'Abregé de l'Assemblée ne croiant pas avoir assez de pouvoir fit assembler en forme de cercle le haut et bas Querci et autres voisins, plus selon le pouvoir de s'y trouver que selon les anciennes reigles.

Là s'estoit trouvé le comte d'Orval[1], esleu général du païs, à qui on donna une compagnie de chevaux légers : trois autres à Reniés[2], Mombartier et Savignac, avec quelques troupes de mousquetaires à cheval et un regimen de gens de pied. Orval entra en possession de son gouvernement à Montauban au commencement de juin, et bien tôt après, le duc de Rohan avec le périll que nous avons dit, lequel n'eut pas beaucoup de loisir d'y establir l'ordre qu'il eut voulu, mesmes lui fallut démordre Sept-Fons[3] à l'aproche des forces du Roi. Donc, aiant tracé quelques fortifications et fait le devoir de généralissime (car dès lorz le duc

1. François de Béthune, comte d'Orval, était fils de Sully. Il avait épousé, en 1620, Jacqueline de Caumont, fille du marquis de la Force.

2. Pierre de Latour, seigneur de Reyniès. Il mourut assassiné en 1623.

3. Septfonds, Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade. Voir, sur cette affaire, les *Mémoires* du marquis du Castelnau, t. IV, p. 179.

de Bouillon s'en départoit), establi l'ordre des finances, le comte de Bourgfranc[1] maréchal de camp, d'Adde sergent de bataille, harangué le peuple efficacieusement[2], passe à Castres d'Albigeois[3].

Au mesme temps arrive à Montauban La Force, accompagné de trois de ses enfans; les fils et le père assez mal receus au commencement, comme coupables de la perte du Béarn, mais depuis trouvez très utiles, et qui ont contribué la plus-part des bons mouvements et fermeté du siège.

Le comte d'Orval revenant de Castres, où il avoit accompagné le duc de Rohan, suivi de quatre-vingts chevaux, rencontra auprès de Septfons cent cinquante hommes des garnisons voisines : cela fut aussi tost meslé que reconnu et aussi tôt rompu que chargé. Murat Bras-de-Fer, qui les commandoit, y fut tué vingtiesme, et le comte perdit Montredon[4] et trois autres des siens. Sur le poinct que le duc de Sulli, son père, rendit ses places, comme nous avons dit, on ne voioit que messagers de sa part pour distribuer les conseils qu'il apeloit salutaires. Ceux de Montauban n'y daignent respondre; font deux conseils, l'un de guerre, l'autre de police; destruisent les fauxbourgs, travaillent aux esplanades.

1. Mazères, investi par le duc de Savoie du titre de comte de Bourgfranc. Il fut tué le 4 septembre dans l'attaque du duc du Maine.

2. Voir sa harangue dans l'*Histoire particulière du siège de Montauban*, p. 14-16.

3. Ch.-l. d'arr. du Tarn.

4. Tous ces détails sont empruntés textuellement à l'*Histoire particulière*, p. 20.

Il n'y eut que quelque ecarmouche attaquée auprès de Corberiou, où les Montalbanois perdirent Pechels, mort, et Dariat, prisonnier.

Le maréchal de Themines, estant maître de Caussade, traite violemment avec Saint-Antonin[1], et en particulier avec Penavaire, qui avoit esté jusques à Nègrepelisse parler au duc du Maine, et là receu une promesse de 6,000 livres. Cestui-ci commandoit une des deux compagnies de la ville, vieil soldat, estropié de tous ses membres, et qui ne portoit à la guerre que les yeux et la langue : ses playes et sa longue fidélité l'avoient apauvri, mais non diminué son crédit parmi les gens de guerre du païs. Cest homme retournant à Saint-Antonin, comme l'un des principaux lui demande en quel estat estoient les affaires : « Montauban traicte, dit-il, nous n'avons de quoi tenir, voilà une lettre que Monsieur de Sulli en escrit à nos consuls ». Il baille pour la lettre la promesse de 6,000 livres avec les conditions qu'il amèneroit les habitans à la reddition et soumission. Incontinent, le voilà saisi de honte et de confusion, il rejette la coulpe sur ses collègues, les appelle diables qui l'ont précipité en ce piège, jure de renoncer aux promesses du duc, découvre tout le mystère et résoud les autres à la fermeté qui parut à Saint-Antonin[2].

Il arriva à Montauban une nouvelle qui fit aussi un contraire effet au but qui la faisoit publier. Ce fut la

1. Saint-Antonin, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban, sur l'Aveyron.

2. Tout ce récit de la tentative de trahison de Pénavaire est emprunté presque textuellement à l'*Histoire particulière...*, p. 22.

prise de Clairac, les meurtres, pilleries et quelques violemens y arrivez; les penderies, notament celle du ministre, duquel on sceut aussi les derniers propos; l'histoire des batteaux; toutes telles choses, au lieu d'estonner ce peuple, lui firent grincer les dents et fermer le poing, premièrement au travail et fortifications.

On descouple, pour amollir ces gens-là, deux ducs faisans profession de leur religion, premièrement celui de Sulli qui travailla par longues et persuasives lettres, auxquelles on fit courte et dédaigneuse response[1]; l'autre, par l'envoi du ministre de Vilemur[2], qui ne receut que menaces et reproches, et son maistre, le duc d'Esdiguières, passant par la forêt de Montesch[3], faillit à rencontrer Vignaux[4] en embuscade, laquelle arrivée tard, passa sa colère sur les arquebuziers qui venoient de l'escorte et en tue quelque douzaine[5].

Ceux de Montesch avoient des prisonniers de Montauban qu'ils tuent de sang-froid, et le mesme soir, Rouffie, aiant repris par force le fort de Corberiou, fit tuer tout ce qu'il y trouva de Montesch.

A la mi-aoust arrivèrent de tous costez à Montauban lettres adressantes à La Force, au comte d'Orval, à Bonencontre[6], chef du Conseil de police, aux consuls,

1. Le texte de cette lettre se trouve dans l'*Histoire particulière...*, p. 21-25.

2. Villemur, ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse.

3. Montech, arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), au sud-ouest de Montauban.

4. Vignaux, « revenu des guerres de Flandres et Piedmont », dit l'*Histoire particulière...*, p. 12.

5. Onze, dit l'*Histoire particulière...*, p. 25.

6. Bonencontre, conseiller en la chambre de l'Édit, fut

au Consistoire mesme. Presque toutes n'estoient que tableaux de bienfaits et de tranquillité en se soumettant, ou un enfer de ruines, maux et misères en se défendant. A quelques-unes de celles-là on fit des responses de necessité et de résolution; les autres, pour leur longueur, furent dechirées.

Il vint encor deux trompettes, l'un pour apporter un passeport à Des-Isles, qui aloit trouver le duc de Rohan; l'autre pour demander au Consistoire un ministre pour le duc d'Esdiguières tant qu'il seroit à Vilemur; à la dernière demande fut respondu avec élévation. Là-dessus furent redoublées les défenses de non quitter la ville à personne de tout sexe et condition. La veille du siège les consuls receurent un billet en ces termes : « Vous serez bientôt assiegez, ne capitulez point, car rien ne sera gardé de ce qu'on promettra; en la bonne defense vous trouverez votre conservation et la paix générale. » Ce soir mesme, le duc d'Angoulesme, prenant son logis à Loubéac[1], s'avancea durant qu'on faisoit les departemens, et ceste nuit-là un capitaine de la ville, qui ne pensoit pas le duc arrivé, fit jouer un pétard tout contre son logis; l'armée en prit telle alarme qu'elle en fut fatiguée toute la nuit.

Chapitre XVI.

Approches et exploits de guerre jusques au premier jour de la batterie.

Au poinct du jour, 18 d'aoust, le Roi se trouva à

nommé président du conseil de direction de la police, dit l'*Histoire particulière...*, p. 20.

1. Loubéjac, comm. de l'Honor-de-Cos, cant. de la Française, arr. de Montauban.

cheval pour la revue de son armée, logée dez le jour auparavant à la veue de Montauban. Aiant donc veu en la plaine d'Islemade[1] toutes ses forces, hormis ce qui estoit avec le duc du Maine, ne prit autre ordre que de faire marcher en gros sa cavalerie légère, le duc d'Angoulesme à la teste, entre le régimen des gardes à droite et celui de Picardie à gauche. Il vous est inutile de scavoir de quel ordre ces trois fronts furent suivis du reste de l'armée.

De mesme mouvement le duc du Maine, qui venoit d'achever la besongne que nous avons descrite, repassa le Tarn pour se présenter au siège de Ville-Bourbon[2].

L'infanterie de l'armée du Roi, en comptant ceux qui arrivèrent durant le siège, consistoit en vingt et sept regimens. C'estoient donc[3] : les regimens des Gardes, des Suisses, de Piedmont, de Chappes, de Normandie, qui eurent leur quartier vers Villenouvelle[4], où commandoit le Connestable, et cela s'appela le quartier ou la batterie du Roi[5] ; — Suze, Sainte-Croix-d'Ornano, Arpajoux[6], Cramail[7], Toulouse, Lauzun[8], Francon et Bar-

1. Aujourd'hui Villemade, à neuf kilomètres au nord-ouest de Montauban, près du confluent de l'Aveyron et du Tarn.

2. Faubourg de Montauban, sur la rive gauche du Tarn.

3. En dehors des régiments des gardes et des vieux régiments (Piémont, Normandie, Champagne, Picardie, Navarre), la plupart des régiments nommés ici furent levés à l'occasion de la campagne (cf. Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. V, chronologie historique des corps de troupes).

4. Au nord de la ville.

5. Cet ordre de bataille de l'armée royale est emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 45-46.

6. Louis, marquis de Séverac, duc d'Arpajon, gendre du maréchal de Thémines.

7. Adrien de Monluc, comte de Cramail ou Carmain.

8. François Nompar de Caumont, comte de Lauzun.

raut qui prindrent leur place moitié à la main droite de Ville-Bourbon en sortant, et l'autre à la gauche, pour servir aux desseins du duc du Maine et sous lui au mareschal de Themines; — Champagne, Picardie, Navarre, un second regimen de Suisses, Beaumont[1], Pompadour, Rieux, Villeroi[2], La Roquette, Portes, Fabrègues et Mauzolins furent partagez aux ducs de Chevreuse et d'Esdiguières depuis la rivière jusques au ruisseau de la Garrigue; — Estissac[3] et Vaillac[4] furent posez plus haut que le regimen des Gardes, en tirant vers la tenaille, qui estoit au front de Villenouvelle, c'est-à-dire entre le ruisseau de la Garrigue[5] et la plus haute corne; Vaillac le plus à la gauche.

Il y avoit encor quelque forme de régimen qui portoit le nom du duc de Chevreuse et s'attacha où le prince travailloit.

Nous nous contenterons de marquer ce qui est de l'infanterie, estant question des aproches d'un siège.

Voici la disposition du dedans, qui fut distribué en six quartiers : à Castelnau-La-Force fut donnée la corne de Mommirat[6] avec neuf compagnies; à Saint-Orse[7],

1. Charles Le Normant, seigneur de Beaumont, premier maître d'hôtel du roi.

2. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alaincourt (1598-1685).

3. Benjamin de la Rochefoucauld, baron d'Estissac, second fils de François, comte de la Rochefoucauld, et de Claude d'Estissac.

4. Louis de Gourdon, seigneur de Genouillac, comte de Vaillac, mestre de camp.

5. Le ruisseau de la Guarrigue contourne une partie de la ville de Montauban en la séparant du faubourg de Ville-Nouvelle.

6. Près du confluent de la Garrigue avec le Tarn.

7. Peyrebrune de Saint-Orse. Il avait eu un commandement

celle de Saint-Antoine avec quatre; à Savignac, les trois bastions qui s'estendent jusques au fort avec une compagnie en chacun; à Reiniez, les autres trois suivans jusques au moustier avec huit compagnies; à d'Ausseron, le père, les deux bastions du Paillas et des Carmes et la demi-lune avec six. Vignaux[1], avec dix compagnies, fut mis à Villebourbon[2]. Cest ordre, pourtant, sujet à changement selon les occasions. Je ne spécifie point les capitaines particuliers non plus que ceux des assiegeans, réservant leurs noms aux occasions.

On a conté jusques à 4,000 hommes ce qui, dans Montauban, pouvoit s'aider de la pique ou du mousquet; mais ceux qui les ont mis en besogne n'ont fait estat de cette multitude que d'environ 1,500 auxquels on pust commander comme soldats. De toute la noblesse d'alentour, il n'y eut que Reiniez, Savignac et les deux jeunes barons de la Guépie[3] et d'Islemade[4] qui voulurent périr dans la perte comme asseurée de Montauban.

A la veue de l'armée, et non plutost (à cause des interests particuliers), le feu fut mis dans les métairies

à Clairac. Voir *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 160.

1. Vignaux fut un des plus braves défenseurs de Montauban. Il succéda au comte de Bourgfranc comme commandant en chef, et après le siège se distingua dans maintes affaires aux environs de Montauban.

2. Tout ce paragraphe est textuellement transcrit de l'*Histoire particulière...*, p. 37.

3. Ce La Guépie fut, en effet, tué à Montauban. Voir *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 248.

4. Le baron de l'Islemade était de la maison de Bar. Voir *Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français*, t. XLI, p. 299.

d'autour la ville. Les premiers qui furent poussez par la teste que nous avons descrite furent les gardes du comte d'Orval, qui, aiant fait brusler le pulvérin d'assez loin, se retirèrent vers Monmirat, recueillis par quelque sept-vingts dans les petits avantages des chemins; le tout en fin réduit dans les masures d'une métairie. Ce commencement ne sentit pas l'opiniastreté des Montalbanois, et, s'ils eussent esté pressez plus vertement, ils eussent abandonné la corne qui n'estoit encore que tracée, et n'avoit en la plus-part que trois pieds de hauteur : joint à cela l'estonnement que donna la première veue de l'armée.

Pour mettre ceste corne en estat de défense, on la coiffa de barricades, derrière lesquelles, par le travail des femmes principalement, on lui trouva dans quatre jours un rempar haut de douze pieds : tout si bien mesnagé et opiniastré par Castelnau, que trois grandes mines et 2,000 coups de canon n'en firent perdre un seul pied aux assiegez.

Tout s'emploie à se hutter de petits forts; mais plus diligemment que les autres, le duc du Maine, esprouvant tout et aiant trouvé le fauxbourg toulousain de difficile accez, va tourner de l'autre costé, jusques au bord du Tarn, vis-à-vis du Connestable, la rivière entre deux; se met à couvert premièrement dans un grand jardin; pratique un pont de bateaux pour la communication.

Trois jours après, du costé où le duc de Chevreuse et le maréchal de Saint-Geran[1] faisoient leurs aproches,

1. Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde, maréchal de France depuis 1619.

s'attaqua une escarmouche, de peu d'effet et pareille perte; ceux de dedans y perdirent les capitaines Gardesi[1] et Bardon[2].

Les premiers jours du siège, on ne montra pas grande chaleur ni d'une part ni d'autre. Tout commencea à se réveiller à la pointe de Mommirat, où Vaillac voulut fortifier un logis; le lieutenant d'Albouy[3] et un sergent d'une autre compagnie le forcèrent en plein midi, y tuèrent quelques hommes. De mesme au fauxbourg toulousain, où le duc du Maine revint pour se loger de nuit dans les masures, le capitaine Pierre, à soleil levant, les va mesler, les chasse, en tue quantité et y demeure logé. L'assiegeant se partage au bout du fauxbourg, ce qui fut cause d'une escarmouche de deux jours, au bout desquels le duc fit donner, enseigne desployée et tambour battant, et partagea les assiegez aux contrescarpes. Plusieurs jours se passent en canonades, les uns s'amusans à une mauvaise guérite, qui leur fit perdre du temps, les autres à incommoder la teste des tranchées avec mousquetades et coups de canon.

Ce fut lors que Sauvage[4], duquel nous avons parlé à la prise de Clairac, se jetta dans la ville, la remplit de bonnes nouvelles, de protestations de son zèle et de louanges de leurs actions, et, après ce premier plat de quelques jours, fait voir la difficulté des secours et

1. Jean Gardesi, d'abord ministre à Metz, puis à Castres et à Montauban.

2. Un Guillaume Bardon était bourgeois de Montauban.

3. De Constans-Albouy, dit l'*Histoire particulière...*, p. 47.

4. Sur le rôle de ce personnage, cf. les *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 208-237. Au gibet, il avoua sa trahison.

autres choses générales qui pouvoient donner de la peur, et puis vint à sonder les particuliers pour les amener à son dessein. Nous ne ferons point son procez plus long, sinon qu'il fut abrégé par la mutinerie du peuple, convaincu par lettres prises sur lui et par avis exprez qui vindrent de l'armée, et pendu avec son valet. Mais un païsan, pris avec lettres qui servoient à mesme usage, ne fut puni que de la prison, pour sa simplicité.

Une quinzaine de soldats, sortis de la corne de Mommirat, pour troubler le travail des tranchées, ne pensant qu'à attirer les compagnons aux canonades, eschauffèrent la besongne, si bien qu'aiant fait jouer aux barres moururent, de la ville, Tenans, et du dehors, Larroque, qui changeoit tout les ans de maître et de parti. Il y eust plus de contraste le 26 d'aout, au devant de la mesme corne, que La Force fit entreprendre par le capitaine Rosier, Poictevin, suivi de trente mousquets et douze piques, pour aller verser les gabions les plus proches de la tranchée. Ces gabions estans quittez d'effroi, et quelques-uns roulez dans le Tarn, ceux qui les avoient quittez et ceux qui les avoient fait quitter estant renforcez, on vint aux mains. Lesgelé part de l'autre corne avec trois douzaines que piquiers que mousquetaires, au lieu d'aler renforcer ce combat, court au gros de l'armée, met le feu à deux tentes et alarme tout le camp[1]. La cavalerie et les Suisses s'avancent pour leur couper chemin. Il se demesle, sans perte que de deux soldats. Tout ce qui estoit sorti se retira, aiant tout le quartier sur les bras. Ceste sortie en fit naître une autre à Villebourbon; le duc du

1. D'Aubigné suit ici de très près le texte de l'*Histoire particulière...*, p. 82.

Maine aiant envoié Melon avec quarante mousquetaires pour tirer à ceux qu'il voioit rouler les gabions de l'autre costé de l'eau, La Pierre loge dix mousquetaires pour incommoder les quarante et les contraignit se retirer derrière les masures d'une métairie où le canon les incommodant et faisant quitter, eux et La Prade, qui les soutenoit, firent retraite avec confusion.

L'amorce prit au Moustier : cinquante mousquetaires partent du quartier du prince de Joinville, chargent les pionniers de la ville qui travailloient aux contrescarpes des bastions de Rohan et de l'Escluse ; Durand avec trente remène les assiegeans à leurs tranchées et les pionniers à leur tâche ; mais plus grande force le ramène ; jusques à ce que, estant soutenu de Peirebosc, la besongne s'eschauffa, à la perte de quarante des assiegeans, et quinze que morts que blessez, qui fut pis pour les assiegez.

De là en avant, on fit défense de ne sortir plus à jeu découvert pour donner aux tranchées, mais chercher les ruses et les avantages propres aux enfermez. Les Toulousains, se promenans d'un quartier à autre, avoient planté des croix pour marquer où estoit le péril ; quelques bons compagnons du dedans, aians remarqué que par le bord de la Garrigue ils pouvoient à couvert aprocher de ce chemin de communication, plantèrent la nuit des croix comme fausses montjoyes pour amener les pélerins au piège ; et en tomba entre leurs mains plus de quatre-vingts avant la fraude descouverte[1].

1. Épisode emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 87 : « Quelque bon compagnon ayant remarqué comme les Tolouzains avoyent environné de croix Ville-Bourbon, à autre fin

De tous costez on voyoit préparer les batteries; c'est pourquoi ceux de dedans tracèrent et commencèrent leurs retranchements et aux lieux propres creusèrent des coffres, ou casemates détachées, dans le fossé; plantèrent notamment vers Villebourbon une double palissade, armée de crochets de fer à la mode de Holande; apuyèrent sur des pied-droits de longues poultres pour empêcher les galeries et traverses de l'assiégeant, cela de l'invention de La Rivière-Marsolan[1]; Capdeville leur donna celle des hérissons et chevalets, et un Flaman, plusieurs artifices de feu et la fonte des grenades à peu de frais.

Un nommé Griniague[2] arrive à nage dans la ville, y apporte dans une courge une lettre feinte du duc de Rohan en ces termes: « J'ai desmeslé enfin les endiablées dificultez qu'on m'a opposées arrivant en ce pays; dans peu de temps je vous amènerai un notable secours; la résistance vous acquerra la seurté : retranchez les occasions des parlemens et rejettez les ouvertures des capitulations, car votre délivrance sera bien tôt par moyens plus certains. » La créance que le porteur ajoutoit à ces lettres estoit de grandes promesses de secours en termes généraux, et de mesme façon par-

qu'à chasser les malins esprits du camp, s'advise d'en planter quelques-unes près de ce ruisseau, aux lieux plus propres pour les embusches et les faire servir de leurre aux imprudens et nouveaux venus ignorans les limites de leur seureté. La ruse ne fut descouverte que plus de quatre-vingts n'eussent laissé la vie et leur argent en offrande involontaire au pied de ces croix. »

1. « Très-honnête homme et capable, que ceux de Montauban avoient fait venir pour les assister », dit le marquis de Castelnau, *Mémoires*, t. IV, p. 240.

2. Épisode tiré de l'*Histoire particulière*..., p. 58.

loit-il de mepris de l'armée; mais en tout ce qu'il faloit spécifier faisoit toutes choses contraires, et ce qu'il fit de plus habilement fut qu'aiant parlé[1] aux serviteurs secrets du Connestable et semé sa marchandise, il ne la sentit pas plutôt éventée que lui et un sien frère sortirent par eau et de nuit.

Chapitre XVII.

Assauts, sorties et combats à Montauban avec diverses négociations jusques au secours.

Au 1er de septembre, qui le fut aussi de la batterie, au quartier du Connestable quinze canons partagez à trois platteformes se jouèrent à une pointe de la corne, à un de ses lates[2], au corps de garde eslevé de Mommirat.

A Villebourbon seize canons en trois platteformes battirent le corps de garde sur la porte, la petite demi-lune qui la couvroit et la face du boulevard qui est à main droite en sortant de la ville.

Au quartier du prince de Joinville (lequel nous apèlerons doresnavant duc de Chevreuse) quatorze canons s'attachèrent au grand bastion du Moustier, à la tour qui estoit sur la porte, et toutes les trois batteries donnoient quelque volée aux maisons d'aparance. Des trois sortit plus de 800 canonades entre six heures du matin et cinq du soir.

Le jour auparavant, le feu s'estoit pris aux moulins à poudre de la ville et avoit enlevé quinze quin-

1. [Semé sa marchandise.]
2. Un de ses côtés, dit l'*Histoire particulière...*, p. 85. C'est le mot latin : *latus*.

taux de poudre, fait mourir quelques femmes et enfans et fait un esclat qui estonna les assiegez et donna à rire aux autres, disans que le feu en vouloit aux huguenots. Mais les grandes bateries que nous venons de décrire furent arrestées par un accident qui tourna la chance : c'est que, sur les cinq heures du soir, le feu prit aux poudres de la batterie du Connestable, qui fit un grand dégât de canonniers, pointeurs, pionniers, et des plus proches gardes, desquels plusieurs, brulans, trouvèrent le Tarn à propos pour se jetter dedans. Et de mesmes que les batteries de Villebourbon avoient suivi celles de l'autre costé, le feu comme par contagion se mit aussi aux poudres de ceste part avec un plus horrible dégast et de telle violence que le vent en ouvrit les fenestres et portes de plusieurs maisons de la ville : entre les morts de cest esclat se trouvèrent le marquis de Vilars[1], frère du duc du Maine, qui avoit autrefois commandé une armée en ces quartiers-là, le fils ainé du comte de Ribeirac, plusieurs gentilshommes, deux capuchins, plusieurs autres moines. Je laisse disputer si ce fust feu du ciel, imprudence du dehors, ou ruse du dedans.

Les batteries aians esté continuelles le lendemain, le duc du Maine fit aprocher toutes choses pour donner sur les onze heures du soir à la demi-lune qui estoit devant la porte de Villebourbon. La première attaque fut au corridor de la contrescarpe à main droite, que les gardes aians quitté, Vignaux les remène et s'y

1. Emmanuel-Philibert de Prez, marquis de Villars, était le frère utérin du duc du Maine, sa mère, Henriette de Savoie, ayant épousé en secondes noces, en 1576, Charles de Lorraine, duc de Mayenne ou du Maine.

range; et puis les attaquans, aians escarté à gauche et à droite, donnent à ce qu'il y avoit de bresche; bien attaqué, bien soutenu : la demi-lune et les contrescarpes demeurent à leurs maîtres et dans le fossé dix-neuf morts, presque tous gens de marque et entre ceux-là Palacet[1], de Saignes[2] et Montesquiou de S. Projet; plus grand nombre encor donnèrent du nez à terre dans le chemin de l'assaut; du dedans y en eut huit que tuez qu'estropiez.

Le lendemain le duc du Maine demande une trefve de ce coté et permission d'enterrer ses morts; ce que les assiegez ottroyèrent, faisans servir à cest office La Rivière-Marsolan, habillé plus pauvrement que de sa coutume pour, sur la monnoie de la courtoisie, gagner la reconnoissance du travail. Le comte de Grammont voulut employer la petite trefve à un discours privé avec le comte de Bourfranc; mais estant refusé de parler bas, il se teut.

Le samedi 4 du mois, le duc du Maine convia ses amis de tous costez à un grand assaut. Pour cela la batterie redouble. Le comte de Bourgfranc jugea cela aux armes qu'on portoit çà et là et à des rangs de piques droites qui se voioient dans les tranchées de soixante en soixante pas : ce qu'il jugea estre celles des capitaines qui venoient prendre leur place[3]. Aiant dit trois mots aux compagnons, il mit ordre à toutes les parties, comme de loger dans le coffre du fossé douze

1. Ce personnage est appelé Paleret dans les *Mémoires de Castelnau*, t. IV, p. 239.

2. De Saignes, homme de confiance du duc de la Force. Voir les *Mémoires* de celui-ci, t. II, p. 4 et 271.

3. Détail emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 71.

mousquetaires, leur ordonne de tirer trois à trois, renforcer la contrescarpe de vingt bons hommes, la demilune de soixante sous la charge de Ferrières et Moncaud, la bresche de deux compagnies entières, à scavoir de Trabuc et la Barthe; et pour les rafraichissements quatre compagnies en deux divers lieux, Savignac et Pierrebosc à leur teste. Bourgfranc n'eut pas loisir d'achever, que voilà naitre des tranchées quatre-vingts hommes armez à cru, l'espée en une main, le pistolet en l'autre, et à quelques-uns le mousqueton. Une autre troupe de cent ou six-vingts marche sur leurs pas et quelques enfants perdus menés par le sergent Conte et La Prade à la teste des hommes de main. Parmi cela s'estoit coulé le marquis de Themines et la moitié estoient gentilshommes de bonne maison. Comme cela aproche, sortent aussi des tranchées les regimens de Francon, Lauzun et Tolose. Dans la démarche se vint mesler le comte de Grammont. Les premiers dans la fumée des canonades arrivèrent sur les bras d'Aussac qui estoit à la contrescarpe et ne fit tirer que de quinze pas, mais cela n'arresta que les morts, entre lesquels fut le marquis de Themines. Quelques-uns des assaillans poursuivirent ceux qui avoient quitté le corridor; mais le grand nombre donne à la demi-lune, les uns dans ce qu'il y avoit de ruine, les autres par neuf eschelles qu'ils avoient portées et logées en deux lieux, si larges qu'ils y montoient deux à deux. Les mousquetades du coffre et du bastion de main gauche firent bien de la tuerie, mais n'empeschèrent point les premiers de gagner le haut du bastion de droite et faire quitter le jeu à la plus part des défendans. Les capitaines Marmonnier et Pierre prindrent et remplirent les places quittées.

Le comte de Bourgfranc, qui placeoit les piquiers de Barthe, averti que l'espaule du bastion estoit forcée, y court, jette une grenade sans l'alumer, et, après avoir donné un coup de pistolet, reçoit une mousquetade par la teste et fut couvert, mort, d'un manteau[1]. Durant ce combat du bastion, celui de la demi-lune fut tellement opiniastré, quoi que le chemin fust si facile qu'on y pouvoit monter à cheval, que les assaillans en furent maîtres une demie-heure : mais Vignaux, aiant rallié une trentaine, la fit quitter et la regagna. Et là-dessus l'arrivée de La Force et du comte d'Orval et des compagnies que nous avons marquées pour rafraichissement et encores Du Puy, premier consul[2], qui vint crier que le secours du duc de Rohan entroit par Villenouvelle, tout cela remplissant le bastion, on ne demeura guères à jetter les corps des premiers montez; à la veue de quoi, les trois regimens et sur tout les Toulousains perdirent le chemin de la brêche, où le meurtre estoit grand. La fin de cest affaire fust par soixante hommes de courage qui vindrent jusques sur le fossé pour favoriser la retraite de ceux qui la pouvoient faire.

A cest assaut, qui avoit duré une heure et demie[3], les assaillans perdirent trois cens cinquante hommes, entre ceux-là le tiers de gens de qualité; et outre le

1. « De peur que les soldats, voyant leur chef mort, ne perdissent courage », ajoute l'*Histoire particulière...*, p. 73, que d'Aubigné continue de suivre de très près.

2. Jacques du Puy, lieutenant particulier du sénéchal. Il fut le sauveur de Montauban. Sur son activité, voir E. Doumergue, *la Glorieuse défense de Montauban*, p. 3-4 (Paris, 1922).

3. « Deux grosses heures », dit l'*Histoire particulière...*, p. 75.

marquis que nous avons dit, y demeurèrent La Frette[1], gouverneur de Beausse, Carbon, d'Estiol, L'Espinelle, le chevalier de Daillon et l'aisné des enfans de Valençay[2]. Du dedans se perdirent avec le comte de Bourgfranc, La Ferté-Saint-Loup, le capitaine Pierre et quatorze soldats. La Frette et Marmonnier se corsèrent et l'un tua l'autre[3] estant roulé dans le fossé.

Les femmes se meslèrent dans le plus espais du combat et trouva-on de leurs corps parmi ceux des attaquans[4]. La Chapelière de Villebourbon gagna le titre de capitainesse, pour aiant combattu, emmené et pansé son mari et lui promettant de venger sa mort, elle retourna au combat et exécuta ce qu'elle avoit promis. Un coup de canon aiant emporté le bras à une autre femme, elle le mit en son giron et de l'autre retourna aux coups de pierre, jusques à ce que les chirurgiens l'ostassent pour la panser. Une autre tuant un sergent de sa propre hallebarde, un des assaillans lui donna un coup de pique et la lui laissa dans le ventre, elle fut veue s'en retourner supportant la pique avec les deux mains[5].

1. François Gruel, seigneur de la Frette, gouverneur de Chartres.

2. Jacques d'Estampes (1579-1639), seigneur de Valençay, lieutenant de la compagnie de gendarmes de Monsieur le Prince.

3. Le vainqueur fut Marmonnier, qui exécuta peu après une tentative sur Nègrepelisse.

4. « Je vis là, pour la première fois de ma vie, des femmes dans le combat jettans des pierres contre nous avecques beaucoup plus de force et d'animosité que je n'eusse pensé et en donnans aux soldats pour nous les jetter » (Bassompierre, *Mémoires*, t. II, p. 322).

5. Une digression sur le courage des Montalbanaises se

Le lendemain, qui estoit dimanche, et la courtoisie derechef demandée pour l'enterrement des morts, le duc fut conseillé de n'en oster que les chefs pour ne point faire voir aux soldats la multitude des corps, mais ceux de la ville sur ceste conoissance ne voulurent bailler les chefs que les derniers. Pour la reddition de ces corps, on avoit promis de donner congé aux prisonniers d'Albias : ce qui ne fut point tenu; non plus que la punition d'un soldat qui, durant la trefve, avoit tué un habitant d'un coup de mousquet.

La nuit d'entre le 6 et 7, le duc, ne se voulant pas montrer estonné du passé, ni s'arrester sur sa perte, résolut de faire un logis au bord du fossé, se servant de trois gabions, qu'il fit mettre sur des rouleaux, et d'un gros tonneau, qui estoit arresté dans de la terre, derrière lequel les assiegez mettoient une sentinelle perdue. Les tonneaux furent roulez jusques là et les ennemis travailloient au logement, quand Vignaux le premier à l'alarme, aussi tot secouru par Reines, Marsolan et Marmonniez suivis de 150 hommes, cela encor assisté d'artifices de feu préparez, firent quitter le logis et poursuivirent les Catholiques jusques à l'artillerie où le duc arresta l'estonnement, la pique au poing. Les femmes cependant bruslèrent les gabions et trois soldats qui estoient demeurez, accompagnez en ceste nuit de plus de soixante de leur parti : les autres n'eurent que huit que morts que blessez[1].

trouve à ce même moment du récit dans l'*Histoire particulière*..., p. 76, mais moins précise et moins pittoresque que celle d'A. d'Aubigné.

1. « Le lundy ensuivant, ledit duc de Mayenne ayant, dans le profond de la nuict, faict pousser des gabions sur des rouleaux vers la contrescarpe du fossé de la demie-lune, dans les-

Cinq ou six cents hommes des meilleurs et plus dignes de regret avoient donné du nez en terre en toutes les occasions que nous vous avons contées depuis six jours. Et comme les courages se lassent, le duc sentit ses gens affoiblis et tellement refusans le perill que, sur quelque fuitte, il en fit pendre deux à la teste des compagnies. Quelques jours se passèrent, toujours entretenus de canonades.

D'autre costé, les Reformez, depuis la mort de Sauvage et autres pratiques (presque toutes de la main du Connestable) découvertes, prirent à contrecœur toute sorte de traités et falut beaucoup de déguisements pour permettre à Veirières, qui se faisoit grand zélateur, d'estre entendu : après quelques peines, il fut receu à s'aboucher avec le comte d'Orval, mais assisté de Dadde, du consul Du Puy, Chamier[1] et Le Clerc. Son discours fut : qu'aiant esté envoié de la part des Grands de l'armée, il venoit parler à eux comme leur partisan, ne voulant les persuader à rien, mais seulement scavoir s'il les pouvoit servir en leurs necessitez. Il lui fut respondu que la ville n'avoit ni necessité, ni volonté aucune de traiter en particulier, mais bien conjointement avec l'Assemblée de la Rochelle et le duc de

quels à l'accoustumé il y avoit des soldats pour s'y loger et deffendre; estans placez, les assiegez, esveillez par les sentinelles, sortirent et, avec de longs crochets ayant abattu quelques-uns de ces gabions, ils jetterent tant de feux d'artifice qu'ils firent brusler vifs trois soldats qui furent surprins dedans ces gabions. Durant tout le siege, ils jetterent quantité de ces feux d'artifice, et quand ils les voyoient tomber sur quelqu'un on les entendoit crier : *grillade, grillade!* » (*Mercure françois*, t. VII, p. 848).

1. Daniel Chamier, né en Dauphiné en 1575, était professeur de théologie à l'Académie et pasteur à Montauban.

Rohan. Veyrières s'estoit fait fort qu'il auroit permission d'aler vers ce dernier.

Je ne m'amuserai point à vous conter les bizarres coups de boulets et autres curiositez, permises à ceux qui ne rendent conte que d'un siège particulier[1]. Ce qui se fit de plus digne en ces jours fut un logement dans le petit fossé de la corne de Mommirat : cest avantage fut gardé jusques, à la nuit d'après, une sortie, favorisée d'un beau feu de la courtine, d'artifices et de courage, fit poursuivre ceux qui quittoient le fossé jusques aux tranchées ; et l'affaire dura deux heures avec perte d'une et d'autre part.

Du costé du duc de Chevreuse, la guerre s'y eschauffoit moins soit à l'attaque, soit aux légères fortifications qu'on y faisoit. Mais ce sommeil donna la fièvre de ce costé là par le moien que nous dirons.

Il y avoit au bout du corridor une ridotte de dix pas de diamètre, remparée à preuve du canon, et une barricade qui servoit de parapet pour l'arquebuzerie. Elle n'estoit flanquée que d'une petite niche pour trois mousquetaires : et pource qu'elle n'estoit point fossoyée, elle avoit un retranchement pour la retraite de sa garde, au cas qu'il falut lascher le pied : et de plus, dans le milieu, une petite mine pour faire sauter les conquerans. Le 12 de septembre, l'assiégeant se loge au pied du rempar et rompt la barricade que nous avons dite. A la moindre attaque, la garde quitte, gagne le petit retranchement et une barricade qui

1. D'Aubigné vise ici l'auteur de l'*Histoire particulière...*, qui a placé à cet endroit de sa relation (p. 84-85) quelques cas singuliers de ricochets de boulets et « autres merveilles de ces foudres ».

traversoit le couridor. Ceux qui avoient quitté redonnent au premier secours : les deux partis s'y acharnent; le principal combat fut à coups de pique et à grenades des deux costés. Le capitaine des gardes du comte sort par le vieux fossé du Paillas, vient favoriser le combat en flanc; ceux du dehors ne demordent point, et, après un combat sanglant et de trois heures, demeurent maistres de la place défendue. Et cest avantage fut si bien continué pied à pied, que le couridor le plus large, et le petit après, demeurent en mains des catholiques, qui entreprennent de saisir tout le fossé, y poussent des gabions, y logent quelques pièces de campagne pour faire quitter un coffre qui leur faisoit dommage. On en refait un plus à couvert, et là s'arresta le progrès, jusques au changement que vous verrez ci-après.

Cependant, comme tous les quartiers travailloient à l'envi des uns des autres, la nécessité des Montalbanois en vint là que, n'aiant plus de quoi rafraichir par ordre, ils estoient contraints de faire l'exercice de leur Religion dans les cornes et bastions. Sur le midi du 14, les assiégeans jettent des soliveaux, ou mantelets, contre le talus de la corne de Mommirat, couvrent les ais de terre, de quoi ils ne peuvent estre empeschez qu'à coups de pierre. La nuit d'après, Castelnau trouva moien de faire porter le feu aux gabions, et, à la clarté, fit largesse de grenades aux plus proches, fit sortir quelques mousquetaires par le costé; et puis le canon, d'une part et d'autre, joua toute la nuit sans autre avancement pour le coup.

Veyrières, de retour devers le duc de Rohan, aiant continué un langage applaudissant, mais qui ne portoit

pas contentement aux choses principales, on propose d'envoier vers ledit duc; et furent nommez d'Adde et Chamier. La députation estant envoiée, on propose les grandes haines sur Chamier et la charge générale à laquelle l'autre estoit attaché; Chamier fut donc osté, et en sa place mis Nouaillan[1], syndic de la ville.

Là dessus y eut plusieurs bateries de negotiations. Le Conestable et le duc de Sully pressent le traité par toutes manières. Le peuple ne pouvoit suporter les longues lettres du dernier. Sa présence, qu'il leur offroit, ne leur estoit pas agréable : en fin, tout s'excuse sur l'envoi des députez.

Durant les paroles, les effets n'estans point endormis, arrive que le duc du Maine, menant le duc de Guise nouvellement arrivé et le comte de Schoenberg[2] à ses promenoirs (c'est ainsi qu'il nommoit son travail), receut le 16 septembre une mousquetade dans l'œil gauche, sur la soirée, dont il mourut sans parler. Un de ceux qui avoit des principaux commandemens dans la ville[3] nous a conté que ce fut un des misérables d'Albias qui, s'estant sauvé de la pionnerie où on le faisoit travailler en forçat, lui demanda quelque mousqueton et qu'il scavoit les démarches du duc.

1. Pierre Nouaillan, syndic de Montauban, mourut en 1649.

2. Henri de Schönberg, comte de Nanteuil (1575-1632), maréchal de camp général des troupes allemandes pour le service du roi, était alors surintendant des finances et avait la charge de grand maître de l'artillerie.

3. Sans doute d'Adde, gendre d'Agrippa d'Aubigné. Le marquis de Castelnau (*Mémoires*, t. IV, p. 268) s'attribue le mérite d'avoir abattu le duc du Maine d'un coup d'arquebuse. D'après le *Journal d'un prébendier de la cathédrale Saint-Étienne d'Agen*, « celui qui fist ce méchant coup de dessus les murailles en hors estoit un cordonnier huguenot ».

Lui aiant donc esté donné comme par dédain une chétifve escoupette, il ne tira pas du bastion, mais se coucha de ventre sur une petite lesche de terre qui estoit demeurée et de là fit le coup. Ainsi mourut le duc du Maine, prince d'un grand et mal conduit courage et qui ne se fut jamais acharné sur le gibbier faible, sans la difficile necessité d'expier quatre escapades contre le Roi[1].

Le maréchal de Themines réchauffa les bateries, pour montrer que ceste place estoit bien remplie, et particulièrement tourna quatre pièces à la tour du pont, desquelles l'une estant demontée par le canon de la ville, ceste baterie fut tournée ailleurs.

Le duc de Chevreuse, au 20 du mois, fit forcer une mine qui emporta ce qui restoit de flanc à sa besongne : et aiant de quoi succéder font quitter le premier front. Mais Reyniez, chef du quartier, avoit mis en bataille dans le fossé les compagnies de Moncaud l'aisné, de Beauvilars et de Durand. Tout cela et ce qui accourut de la ville ne sceut empecher, par un combat de trois heures et force pertes d'une part et d'autre (comme de quatre vingts, que morts que blessez, des assiegez et deux fois autant de l'autre parti), que il ne falust tout quitter et partager par une traverse descendant du couridor au fossé, laquelle La Rivière-Marsolan eut charge de garder.

Comme la ville estoit en murmure d'un advis venu de Saint-Antonin, qu'elle estoit trahie par un homme

1. « On pouvoit dire de lui à bon droit ce qui a été dit d'un des rois les plus renommés de l'antiquité, qu'il étoit le plus grand capitaine que la France eût de longtemps porté, pourvu qu'il vieillît » (*Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 158).

de robe longue fort autorisé, retournèrent d'Adde et Nouaillan[1], qui rapportent avoir esté receus par le Conestable avec fort rudes propos et, nonobstant, conduits par Desplans vers le duc de Rohan : lequel en leur présence avoit fait partir onze cents hommes pour le secours, s'opiniastrant ledit duc à faire ce coup avantageux avant parler de la paix, pour laquelle se devoient rendre à Villemur le Conestable, les ducs de Sully, d'Esdiguières et lui. Ce fut pourquoi on ne voulut plus escouter Veyrières, sollicitant d'envoier des députez vers Desplans.

Si les Reformez d'un costé essaioient de rehausser les affaires de la guerre sur le traité de paix, les autres faisoient de mesme par une mine commencée le 15 du mois et preste à jouer le 22, sous une des pointes de la corne, à vingt cinq pas de son angle. Ceste mine aiant joué, et failli d'emporter Orval et plusieurs des principaux, mais enlevé avec trente deux quintaux de poudre la grande eslevation de terre qui estoit de plus d'apparence que d'effet et vingt-cinq pas de rempar, le mareschal de Pralin[2] fait branler quatre compagnies des Gardes et le régimen de Chappes entier, avec force noblesse volontaire, contre la bresche, où la cavalerie pouvoit aler[3]. Peu de défendans se trouvèrent en es-

1. Sur cette ambassade de Nouaillan et d'Adde, cf. *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 222. Nouaillan était un avocat.

2. Charles de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, né vers 1563, mort maréchal de France le 1er février 1646. Il avait été nommé par Henri IV capitaine de la première compagnie des gardes.

3. « L'on mit le feu à la mine comme la tête du régiment des gardes arrivoit à la queue de la tranchée. On avoit mis une si

tat de combattre, les uns désarmez, les autres estourdis, les autres aveuglez et grand quantité des uns et des autres enterrez. Rouffie, qui avoit là sa compagnie, fut le premier qui s'aida de quelques artifices de feu et de hérissons pour se présenter à la bresche. Cestui-ci, assisté des accourans, défend la bresche assez mal attaquée, sur tout par une quantité de boulets qu'on avoit ramassez.

La troupe des assiégez se trouva si grande à ceste occasion que, voiant la froideur des assaillans, une voix confuse qui crie : « Sortons et allons à eux ! » fit que toute la bresche estant pleine de gens pour sortir, les canonades de dehors préparées aiant tué le baron de la Guépie et sept autres, tout se réchauffa de colère, en sorte que La Force, qui se trouva là, noüa ce qu'il ne put empescher. Premièrement les mousquetades et les feux d'artifices aians fait quitter le plus proche du fossé, Trabuc et Bardon, avec chacun dix-huit ou vingt, prennent le largue. Bardon se trouva à l'ouverture d'une embrasure qu'on ouvroit pour donner une canonade qui eût fait du mal aux siens et la fit refermer d'un coup de pistolet. Tout donne dans les tranchées, les femmes portent le feu aux gabions. Meus ralia du

grande quantité de poudre dans la mine qu'elle causa un tel tremblement de terre que les mèches des soldats furent presque toutes éteintes, et les ennemis, qui étoient en bataille derrière l'endroit où la mine devoit jouer, sortirent jusques à mille ou douze cents hommes qui, ayant le vent de leur côté, se trouvèrent dans un nuage de poussière et de fumée qu'avoit fait la mine et rencontrèrent les nôtres qui avançoient pour se loger, les renversèrent et en tuèrent un bon nombre, brûlèrent les affûts et les munitions qui étoient aux batteries et comblèrent une partie des tranchées » (Puységur, p. 17).

regimen des Gardes une bonne troupe, qui ramena à la ville ceux qui estoient sortis, avec perte, outre La Guépie, de Cap-de-Ville, de l'aisné Ferrières, d'un aide de sergent-majour, du fils de Ruffie[1] et de trente bons soldats; des Catholiques se trouvèrent morts le baron de Lanta, La Maison, sergent-majour au regimen de Chappes et 150 hommes dignes de regret. La bresche se trouva remparée, couverte d'une barricade, qui fut gagnée et perdue et en fin demeura neutre jusques à trois semaines de là.

La Rivière-Marsolan, estant mis en la place de Reiniez blessé, vit naître une tranchée au delà du Tescou, qui devint une baterie, puis après il y donne de nuit avec quarante hommes, force les deux corps de garde qu'on y avoit posez, et, ne pouvant tirer davantage de sa troupe, fut ramené la pique à l'eschine. A son retour il déroba d'un carrabin esgaré le mot de l'armée, qu'il eût fait servir sans la venue du jour.

A Villebourbon fut commencée une tranchée à travers le fossé pour conduire une mine sous le demi bastion et on tourna la baterie à couper une arche du pont. Mais après y avoir perdu sept ou huit cens volées, ceux de la ville y aians tendu un voile, la besongne fut quittée sans effet.

On recevoit tous les jours dans la ville diverses inventions pour les traitez : et parmi force bourdes, desquelles les plus mauvais garsons estoient fort ennuyez, ils aprirent que le secours poussé par le duc de Ro-

1. D'Aubigné emprunte ces noms à l'*Histoire particulière*..., p. 110. Le texte de cette relation porte pour Ruffie l'orthographe *Rouffio*. Les autres noms sont cités dans le même ordre et orthographiés de même.

han jusques à Saint-Antonin s'estoit avancé à une lieue de Montauban et retourné faute de bons guides. A quoy ils mirent remède par l'envoy d'un homme bien essayé. Des-Isles, entre les mains de Desplans, fut contraint, en un des parlemens, de dire aux assiegez, comme de la part du duc de Rohan, choses très-desavantageuses pour eux; mais, quelque bien gardé qu'il fût, il leur fit paroître qu'il parloit à faux et forcé.

Chapitre XVIII.

Exploits du duc d'Angoulesme durant le siège de Montauban.

Entre les difficultez qu'avoit eu le duc de Rohan pour secourir Montauban estoient : 1° l'estonnement général d'une guerre si rude et tant inopinée; les infidélités de presque tous les chefs acheptez; et de ceux qui estoient demeurez au parti, les desseins et necessitez particulières; mais sur tout il avoit sur les bras le duc d'Angoulesme avec la fleur de la cavalerie de France au nombre de quinze cens maistres, accompagnez de quatre mille hommes de pied dont, par sage considération, il avoit bordé le costé de la rivière de Tarn, par lequel seulement les Reformez pouvoient marcher en gros.

Le duc de Rohan, averti que celui d'Angoulesme, ou pour feindre, ou pour essayer, vouloit assieger la ville de Lombers[1], donne avis à toutes ses troupes esparses, et d'entre elles fit partir Boyer[2], maistre de camp, avec

1. Cant. de Réalmont, arr. d'Albi.
2. Antoine de Boyer, seigneur de Bandol, mestre de camp

mille hommes de pied et asseurance d'estre bien tòt suivi du reste. Le marquis de Malauze[1], se sentant fortifié, au lieu d'attendre le duc comme il estoit commandé, se laisse emporter aux importunitez du peuple, pour avec un canon aller assieger une église fortifiée nommée Fauch[2].

Le duc d'Angoulesme fut long temps avant pouvoir croire la témérité de ce siège. En tout cas, il part d'auprès de Lombers, et donne rendé-vous de toutes ses forces à la Milerie[3], où elles furent accreues de quatre compagnies levées par l'évesque d'Alby. Le duc, s'estant rendu à la minuit aux troupes, part au poind du jour; faisant sa teste du régimen des carrabins, les fait

d'un régiment d'infanterie et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

1. Henri de Bourbon, marquis de Malauze et vicomte de Lavedan.

2. Fauch, cant. de Réalmont, arr. d'Albi. — Ici encore, Agrippa d'Aubigné suit les *Mémoires de Rohan*, auxquels il emprunte même textuellement certains détails que nous marquons en italiques : « Le duc d'Angoulême, avec quinze cents chevaux et quatre mille hommes de pied tout du long de la rivière du Tarn, pour s'opposer au secours qui s'apprêtoit pour Montauban, fit mine d'assiéger Lombez, à demi-lieue de Réalmont. Le duc de Rohan, en étant averti par Malauze..., fait partir en diligence *Boyer, un de ses mestres de camp, avec mille hommes de pied, en assurance qu'il suivroit bientôt après avec le reste*... Malauze, au lieu de se conserver en attendant la venue dudit duc de Rohan, *se laisse emporter à l'importunité des peuples et, avec un canon,* va *assiéger une église fortifiée nommée Fauche* » (t. I, p. 191-192). Les détails de la rencontre de Malauze et des Catholiques manquent dans les *Mémoires de Rohan.*

3. Lamillarié, comm. du cant. de Réalmont, arr. d'Albi.

soutenir par La Curée[1], avec les compagnies de Monsieur, du grand Prieur et de Faudoy[2] : ces deux dernières soutenues par celles du duc et du comte d'Alez[3], son filz; la compagnie du Roi faisoit comme la troupe de réserve. En cest ordre aiant esté asseuré par quelques coups de canon que Fauch n'estoit pas rendu, il vint prendre place sur une montagnette à demi-quart de lieue de là; quelque vingt chevaux le viennent reconoître, raportent l'alarme : au bruit de laquelle La Curée et autres furent d'avis de ne faire rien sans l'infanterie et le reste de l'armée. Ils patientent la nuit et tout fut joint au matin.

Le marquis de Malauze, aiant salué les Catholiques d'un coup de canon, prend quelque place de combat, jette 150 enfants perdus en une petite vigne fossoyée, les flanque de 100 mousquetaires au couvert d'une haye, et plus au large forme un bataillon de 400 hommes. Se sert encore de deux maisons hors du vilage, qu'il garnit d'arquebuserie, logeant 150 hommes en l'entre-deux des maisons. Dans un champ un peu en arrière estoit le regimen de Boyer, lui déjà mort d'une mousquetade à la reconoissance de l'église qui se venoit de rendre à l'arrivée de son secours. Derrière cest ordre et au devant de la barricade de la bourgade, le reste de Malauze et sur tout sa cavalerie se logeoit en quelques petits champs propres à la petitesse des troupes.

1. Gilbert Filhet de la Curée, premier capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la garde, instituée par Henri IV en 1593, maréchal de camp en 1621.

2. Peut-être ce personnage est-il Armand-Jean de Rochechouart, seigneur de Montclar, baron de Faudoas.

3. François de Valois, comte d'Alais, troisième fils du duc

Comme la cavalerie catholique marchandoit ce qu'elle avoit à faire, Saint-Rome[1], venant de la guerre, aborda avec quarante maîtres et autant de carrabins, s'adresse à d'Eurre, lui demande où sont les ennemis : on le prit pour estre des trouppes de Cornusson[2], qu'on abordoit de ce costé-là, jusques à ce qu'il demanda que faisoit leur canon ; à ce mot, estant conu pour Réformé, d'Eurre et Loppe commandent la charge ; dans la confusion de laquelle Saint-Rome perce, tue Loppes et gagne les siens avec perte, principalement de ses carrabins[3].

Le duc d'Angoulesme fait marcher 200 enfants perdus, cinquante un peu devant. Les Reformez, les aians receu d'un salve, se réduisent dedans le champ où estoit le bataillon de 600 hommes ; là fut arresté tout ce qui donnoit tant à pied qu'à cheval, et le combat s'y rendit opiniastre : ce qui eschauffa toutte la cavalerie catholique d'y donner. La première maison du village, gagnée par les gens de pied, fut regagnée par 500 raliez, qui remenèrent battant hors des avantages tout

d'Angoulême. Il mourut en 1622 colonel général de la cavalerie légère de France.

1. D'Avessens, seigneur de Saint-Rome (en Lauraguais).

2. Jean de la Valette, seigneur de Cornusson.

3. Cf. *Mercure françois*, t. VII, p. 839 : « Saint-Rome s'addresse audit sieur d'Heurre, demande où sont les ennemis ; le sieur d'Heurre le croyoit estre pour le Roy et que ce fust des trouppes du pays, qui sont avec ledit sieur duc d'Angoulesme, et mesmes celle de M. de Cornusson, qui n'estoit pas encore arrivée, luy respond : ils sont là-bas ; Saint-Rome repart : et notre canon, que faict-il ? Le sieur d'Heurre jugea alors qu'il estoit ennemy ; ce qui le fit retourner à sa trouppe et, faisant un demy caracol, crie à ses compagnons : charge, ils sont ennemis. »

ce qui avoit donné, et le mieux que put faire le duc d'Angoulesme fut de faire un raliement de toutes ses forces hors la portée du canon, duquel il n'avoit receu qu'une volée; et là, retranchant quelques gens de pied au devant de lui, se résolut d'attendre nouvelles forces, comme il en receut de tous costez, avec deux pièces d'Alby, cela avec foison de vivres : ce que les autres ne pouvoient espérer.

Ce fut ce qui les fit capituler à la promesse de ne porter les armes de six mois et à laisser leur canon, et moyenant quoi, ils eurent leur retraite libre pour se retirer avec armes et bagage où bon leur sembleroit.

Le duc de Rohan ne laissa pas de se mettre aux champs avec du canon, prendre Saint-Georges[1] et Luzençon[2] qui incommodoient le chemin d'entre Milhau et Sainte-Afrique[3] : mais il acheva la besongne avant qu'on sceust l'affaire de Fauch[4].

Chapitre XIX.

Secours de Montauban; les grandes sorties; entrevue du Conestable avec le duc de Rohan. Et suitte du siège jusques au lèvement.

Divers rapports vindrent à l'armée et entr'autres un

1. Saint-Georges-de-Lusençon, sur le Cernon, cant. et arr. de Milhau (Aveyron).

2. Hameau de la comm. de Saint-Georges.

3. Saint-Affrique, ch.-l. d'arr. de l'Aveyron, sur la Sorgues, importante place de sûreté des Protestants, prise et démantelée par Louis XIII en 1629.

4. Cf. *Mémoires de Rohan,* t. I, p. 192. « Le duc de Rohan... sort le canon de Milhaud et prend Saint-Georges, petit lieu fermé, et Luzançon, maison particulière située entre Milhaud et Saint-Affrique, où il y avoit garnison qui incommodoit fort

par les chevaux légers de d'Elbène[1] qui confirmèrent ce que nous avons dit du secours. A quoi pour premier remède toute la cavalerie de l'armée fut partagée pour ne laisser aucune heure de la nuit sans qu'il y eut troupes gaillardes en tous les endroits soubçonnables d'entre la ville et Saint-Antonin. De plus, tous les chemins furent retranchez de gabionades bien fossoyées, d'arbres coupez et de fascines liées par tous les endroits où besoin estoit. Tout cela, bien sceu et la plupart veu par ceux qui estoient à Saint-Antonin, avec le retour d'une lieue, comme nous avons dit, ne préparoit guères bien le courage des secourans à une besongne où il en falloit tant. Or, estant besoin de vous rendre conte d'une si difficile action dez son commencement, il la faut prendre depuis la délibération du duc de Rohan[2].

Duquel il est juste de scavoir que, quand il laissa Montauban en l'estat que nous avons dit et qu'estant arrivé à Castres, de là passé aux Sévènes et bas Languedoc, où il trouva les difficultez qui se lisent en leur place, contre tout cela il fit quatre mille hommes de pied du bas Languedoc, en paya de son argent mille des Sévènes, appelle à soi le marquis de Malauze, qui commandoit en Albigeois et Roüergue, Leran[3] en Foix

son passage, et eût continué de faire le chemin libre sans la nouvelle de la défaite de Fauche... »

1. Guy d'Elbène, fils aîné de Pierre d'Elbène, seigneur de Villeceau, et d'Anne d'Elbène, lieutenant des chevau-légers de Monsieur.

2. D'Aubigné reprend ici la relation de l'*Histoire particulière*... Il va la suivre de très près dans le récit de la venue du secours.

3. Gabriel de Lévis, fils de Gaston de Léran, commandait le pays de Foix au nom de l'Assemblée de la Rochelle.

et Saint-Rome en Lauragais, pour tous trois aprocher le plus de gens de guerre qu'ils pourroient. Enfin, après les susdittes difficultez, aiant receu Dadde et Nouaillan, députez de Montauban, conduits et gardez par Desplans, et prins, en secret, avis du premier sur l'ordre et passage du secours, il choisit Beaufort[1], et ajouta à son régimen de sept compagnies cinq de celui de Boyer, le tout faisant, de conte fait, onze cents hommes[2].

Or, pour cacher et déguiser le dessein, il fit faire une reveue générale, comme pour montrer ses forces à Desplans et traiter plus avantageusement sur son raport; et, sur le soir, le gros de ses troupes prenant le chemin de Lauragais, amusa le duc d'Angoulesme, préparé à se mettre en queue du secours; Beaufort seul avec sa troupe se dérobe dans le chemin de Lombers, où il se tapit sur le matin, reconnu et non conté par ceux du chateau, ennemis de la ville. Il tient ses soldats subjets tout le long du jour, part à la nuit, fait onze lieues de traitte, se rend à Saint-Antonin le lendemain, d'où, après un séjour de vingt-quatre heures seulement, il joignit Penavayre avec cinquante hommes, qui promit de les servir de guide et d'enfant perdu.

Beaufort et les siens n'aiant que des gens de pied, aiant tant fait de lieues et en aiant tant à faire, aiant en chemin deux rivières difficiles, en l'une desquelles les

1. Claude Gabriac, seigneur de Beaufort. « Un nommé monsieur de Beaufort, homme de cœur sans doute », dit le marquis de Castelnau, *Mémoires*, t. IV, p. 258. Il fut décapité à Toulouse en 1628.

2. 1,200, d'après le marquis de Castelnau, t. IV, p. 258; 1,100, d'après l'*Histoire particulière...*, p. 115, que suit d'Aubigné.

soldats passoient à la file et se donnoient la main pour monter le chantier, deux armées royales, l'une à front, l'autre à dos, réveillées d'avertissemens redoublés, ceste troupe, dévorant le labeur et périll, marcha en résolution d'entrer avant jour à Montauban; mais, estant en la forest de la Grézinie[1] au coucher du soleil, la nuit ne suffisant pas à faire cinq lieues, il fallut prendre la forest pour retraite, afin d'en partir le lendemain sur les quatre heures après midi, Penavaire criant qu'ils partoient trop tard pour arriver avant jour; les guides se perdent, quelques soldats se dérobent; Beaufort, se voiant sous la guide d'un paysan, et ceux qui lui avoient promis de mener la danse servans à estonner les compagnons, fut contraint de retourner à Saint-Antonin, aiant demeuré quarante heures sans repaistre.

Là, il fallut réchauffer les courages, débauchez par les premiers mauvais accidens, qui sont autant d'augures et d'espouvantaux, malaisez à vaincre aux courages communs, comme le scavent ceux qui l'ont expérimenté. Les plus gentils capitaines, le ministre Rudavel et le chef sur tous, aiants travaillé heureusement à ceste besongne, Natalis[2] de Montauban et le paysan que nous avons dit, receus, Beaufort part le 27 à trois heures après midi, et aiant peu avancé, fait faire une halte pour dire : *Compagnons, dès que nous serons montez hors ce valon, nous marchons dans le danger, parmi des ennemis avertis; ne refusons point nos cou-*

1. La forêt de la Grésigne, située entre Penne et Castelnau-de-Montmirail, arr. de Gaillac (Tarn).

2. Corneille Natalis, avocat. C'était un des cinq consuls de Montauban pour 1621.

rages à Dieu, il se rendra de la partie à la delivrance des églises et du pays, à un effet que les siècles magnifieront. En sauvant Montauban, nous faisons la paix. Voyez quels peuples nous béniront d'avoir esté instrument de leur repos. L'entreprise est périlleuse; c'est ce qui la fait belle. En tout cas, alons sacrifier nos vies au relèvement de la foi publique et de nos libertez. Les poltrons dans le plus espaix des dangers croient sauver leurs vies en tournant le dos à l'ennemi, mais c'est là mesme où est le périll, car le chemin de vaincre et de vivre est tout un, et en devant. Les fuyars trouveroient Dieu en teste, pour les punir d'avoir faussé le serment que chacun de vous a juré. Je marche asseuré que je mène des gens de bien et que Dieu nous aidera[1].

Ils partent résolus, prenant le chemin de la plaine pour tromper le jugement de leur ennemis, passent la Veiron[2], aians fait trois lieues entre Bias[3] et Nègrepelisse; la lune commenceant à esclairer, Beaufort dispose là ses troupes et trois escadrons, chacun d'environ quatre cens hommes. Il estoit premier avec Lantal, son lieutenant, Saint-Sebastien, Salze et Penevaire; au second Rouzier, Durfort, Delon et Pasquallet; et au troisième Le Mounac, La Chassagne, Villaret, Croye et La Sagesse; Bruneau, sergent-majour, se tenoit aux aisles et La Rousseliere, son ayde, à la queue[4].

Quelques volontaires à la teste avoient charge de répondre au qui vive. Les officiers avoient pour mot

1. Le texte de cette harangue est transcrit de l'*Histoire particulière...*, p. 117.
2. L'Aveyron.
3. Peut-être Albias, localité voisine de Nègrepelisse.
4. Tout ce paragraphe est un résumé précis d'un développement de l'*Histoire particulière...*, p. 103.

à part *Rohan*, et la troupe *Jean*. Ils furent premièrement reconnus par vingt-cinq stradiots[1], lesquels n'eurent pas plutôt tiré le coup de pistolet que le feu fut alumé par tous les clochers et lieux eslevez des villages, et, pour achever et tenir l'armée bien avertie, un sergent se déroba du regimen de Beaufort, payé pour cela et pour aler, comme il fit, certifier les avis dejà donnez, raporter le nombre du secours, l'ordre, le chemin et l'aproche. Ainsi abbayez, ils marchent une lieue et demie. Quelque cavalerie les vient muguetter et conduire de loin, jusques à un large chemin, retranché comme nous avons dit, défendu par 200 mousquetaires et 150 piquiers, commandez par Vannes[2] et La Saludie[3], qui avoient jetté deux troupes, de cinquante mousquets chacune, dans les hayes à droite et à gauche. Beaufort et avec lui Saint-Sébastien tastent la gabionnade, y reçoivent quelques coups de pique; ce dernier y demeura engagé; Beaufort donne à droite, se fait faire place à la troupe que nous y avons marquée, passe sur le ventre à deux corps de garde et tombe dans le quartier des Suisses, d'où il se demesla, et eut aussi tost sur les bras la compagnie de gensdarmes de Monsieur, où il fut blessé et pris prisonnier.

Ceux du Roi qui défendoient le chemin retranché nous ont dit que la foule des attaquans par deux fois prit haleine et conseil à soixante pas et par deux fois,

1. Estradiots, cavaliers étrangers, primitivement d'origine albanaise.

2. Jacques de Simiane, comte d'Évenos, second fils de Gaspard de Simiane, baron de Caseneuve, seigneur d'Évenos, capitaine au régiment de Normandie.

3. De Briançon, seigneur de la Saludie, capitaine au régiment de Normandie.

outre la première, revint aux mains, à la dernière desquelles ce qui passa, perça.

La plus grand'part du premier bataillon avoit pris à gauche. Les premiers qui se firent ouir à redresser la confusion furent Pascalet et Rousselière, qui ralient environ 500 hommes, plusieurs désarmez du premier choc. Il leur reste de scavoir où est la ville. Un petit reste de lune leur aiant fait voir la forme d'un clocher, un soldat du pays la reconut et s'escria : « Deçà, Beaufort, à gauche! » A ceste voix accoururent Rozier, Duffort, Salze, Croye, Bruneau et la plus grand'foule des compagnons.

Au premier bruit de l'escoupèterie, tout Montauban estant sur pieds, les opinions furent confuses, les consuls vouloient mettre les phares[1] de bonne heure, et mesmes favoriser d'une sortie leur secours; à quoi contraria le comte d'Orval et ne fut rien alumé que le soldat qui avoit reconu la ville n'eût parlé à la corne. Or donc, à la veue des flambeaux et au son des tocsains, se jettèrent à la contrescarpe six cens trente hommes de conte fait, avec neuf drapeaux et quelque vingtaine de blessez.

Pour rendre conte du reste, à mesure que le premier bataillon estoit aux mains, un gros de cavalerie charge et rompt le dernier; partie suit la file du second, partie se retire dans un bois proche de là : ceux-ci ayans recueilli quelques esgarez, trois cens en tout reprennent, au point du jour, le chemin de Saint-Antonin. Le comte d'Ayan, gouverneur de Rouergue[2],

1. « Des flambeaux allumés sur les clochers et les bastions », dit l'*Histoire particulière*..., p. 110.

2. François de Noailles, comte d'Ayen, fils aîné d'Henri, sei-

avec 100 salades et quelques carabins, les aiant rencontrez en teste, ils passèrent un petit torrent et gagnèrent un bois, où, de crainte qu'il arrivast plus de forces, ils capitulèrent à la vie. Ceux-là menez à Bourniquet[1], il y en eut fort peu qui dedans dix jours ne regagnassent Montauban. Saint-Sébastien, que nous avons laissé dans la tranchée, s'en dérobbe, se cache chez un paysan, rallie quatre des siens, et fut dans la ville de là à deux jours.

Les plus misérables furent quatre-vingt-dix pris au combat. On les mena au logis du Roi, de là à Toulose, puis aux galères, Beaufort à la Bastille; le ministre mourut de maladie[2]; Lautal et Vilaret et prez de soixante soldats au combat. Le mot, qui d'un costé se rencontra *Jean* et de l'autre *Saint-Jean*, favorisa de son équivoque les plus heureux. On rapporta au Roi qu'il n'estoit entré que 150 hommes dans la ville, la plus part désarmez et estropiez, et les escripts qui volèrent par tout déguisèrent ceste affaire jusqu'à faire imprimer la prise de Montauban.

Ceux d'auprès du Roi qui sceurent comme tout s'estoit passé reschauffèrent les parlements de Desisles et Desplans, et puis, au commencement d'octobre, l'abouchement du maréchal de Themines avec un consul et deux autres députez. M'excuse mon lecteur si je n'affadis point

gneur de Noailles, fut gouverneur du Rouergue, puis lieutenant général au gouvernement d'Auvergne après son père.

1. Bruniquel, sur l'Aveyron, bourg du Tarn-et-Garonne, à trente-quatre kilomètres de Montauban.

2. La version du *Mercure françois*, t. VII, p. 869, est différente : « Cent vingt-quatre des prisonniers furent envoyez à Thoulouse pour estre mis à la chaisne, et leur ministre (qui avoit esté autrefois capuchin), estant aussi pris, fut pendu. »

mon histoire de telles redittes ennuyeuses. J'aime mieux estre exprez aux coups d'effet qu'à tant de paroles et d'inutiles escrits. Seulement vous diray-je que Dadde, pensant rentrer dans la ville, fut mené au cabinet du Roi, où ne se trouva que Sa Majesté, le Conestable, et le Grand Prévost. Là, après toutes les promesses repoussées, le Conestable dit qu'il ne lui faloit point espérer rentrer dans Montauban. Sur la foi du Roi alleguée par lui, on répliqua que le saufconduit estoit pour ceux de Montauban, et qu'il estoit d'ailleurs et d'une autre qualité. Comme il se vouloit escrier davantage, le Conestable dit : « Vous avez abusé du passeport, car vous avez mesnagé et dirigé le secours, lui avez fait prendre le chemin que vous aviez reconu en alant; le duc de Rohan a tout fait par votre avis. Il y va de la teste. » Dadde a confessé qu'il n'avoit jamais esté catéchisé d'un Roi, d'un Conestable et d'un Grand Prévost et qu'il s'estonna, pensant avoir fait assez de refuser le service du Roi qu'on lui offroit à bon conte et de prendre sa maison pour prison. C'est cela qui lui empescha le retour et non les mescontentemens[1].

La fin de septembre n'a rien qu'une petite aproche sur le bord de la rivière et un terrier eslevé, qui, au commencement ayant esté repoussée, se parfit à la seconde fois.

Ceux de la ville, aiant veu les rafraichissemens de plusieurs regimens arrivez au camp[2], se résolurent à

1. D'Aubigné cherche ici à justifier son gendre, qui, d'après le marquis de Castelnau (*Mémoires*, t. IV, p. 223), aurait « dégénéré de ce qu'on s'étoit promis de lui, ayant conseillé aux Montalbanais de ne pas s'opiniastrer à soutenir le siège ».

2. De 6 à 7,000 hommes de renfort, d'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 169.

un long siege, et par l'aide des nouvelles compagnies entrées dans la ville donnèrent plus de relasche à ceux qui n'avoient aucune nuit franche.

Deux soldats arrivez à Montauban, après avoir fait le conte d'un messager qui, condamné à estre pendu, fut averti par un jésuite de se recommander à Nostre Dame, et que, par ce moyen, le licou se romproit, ce qui se fit trois fois à l'admiration des uns et à la risée des autres, qui regardèrent la coche faite au cordeau, apprirent aussi que le maréchal de Themines minoit sous le demi bastion de son quartier[1]. Comme, de fait, il avoit ouvert le fossé, fait un coffre à l'embouchure et avoit gagné le pied du bastion par une galerie bien couverte, Vignaux avoit desjà commencé une contremine par soubçon. Quand les siens ouyrent le travail des autres, ils firent jouer sur les mineurs premièrement les coups de pistolet et puis une fumée; à cela perte d'une part et d'autre. La galerie aiant esté bruslée, les ataquans s'opiniastrent de façon qu'ils la refont. Le duc de Chevreuse de son costé, aiant gagné par tranchées le pied d'un bastion, y dresse une mine; mais La Rivière-Marsolan éventa son travail.

Je suis encor debauché par l'entreveue du duc de Rohan et du Conestable au chateau de Reniez[2], à une lieue de Montauban. Après les complimens, le Conestable mena le duc seul dans une allée et lui parla ainsi :

« Je vous ai de l'obligation de vous estre fié en moi

1. Ces détails sont empruntés à l'*Histoire particulière...*, p. 128.

2. Reyniès, village du cant. de Villebrumier, arr. de Montauban, sur la rive droite du Tarn, dans la direction de Villemur.

de votre voyage, vous n'y serez point trompé, votre seureté est aussi grande ici que dans Castres. Aiant pris votre alliance, je désire votre bien et que vous ne m'ostiez le moien, durant ma faveur, de procurer la grandeur de votre Maison. Vous avez secouru Montauban à la face de votre Roi; ce vous est une grande gloire; mais vous n'en devez abuzer; il est temps que vous fassiez pour vous et vos amis. Remontrez à ceux de Montauban que leur perte n'est différée que de quelques jours, que vous n'avez plus de moien de les secourir à cause des forts et lignes qu'on fait autour d'eux et qui s'en vont achevez; que s'ils ne prennent des conditions raisonnables, à scavoir ou une citadelle ou une garnison, ou la démolition de toutes leurs fortifications, que vous les abandonnerez. Pour Castres et autres lieux de votre departement, demandez ce que vous voudrez, vous l'obtiendrez, et, pour votre particulier, la carte blanche vous est offerte. Vous ne devez rien esperer d'Allmaingnes, ils ont plus affaire de secours qu'ils ne sont en estat d'en donner; non plus d'Angleterre : vous conoissez l'humeur du Roi. Quant au dedans, la Reine Mère a ses appuis du costé d'Espaigne et Savoie, où elle a ses filles mariées, et du costé de Rome et des Jésuites, qui ne sont les amis des huguenots. Monsieur le Prince, je le retirerai toujours pour une pièce d'argent; Monsieur le Comte, j'ai de ses lettres et de Madame sa mère qui est preste de l'envoier auprès du Roi. Quant aux autres grands du royaume, je ne doute point qu'ils ne vous fassent parler, mais c'est qu'ils veulent faire leurs affaires à vos despens. J'ai eu de la peine à empescher la confiscation de votre bien et de vos gouvernemens, je ne puis

plus m'y opposer. Il vous faut resoudre à une perte ignominieuse et asseurée, ou à relever votre maison plus qu'elle ne fust jamais. Car, si vous continuez en votre opiniastreté, le Roi accordera plustôt avec tous ceux de la Religion, pour faire à son aise un exemple de votre personne et de votre maison. Mais, si à ce coup vous me croyez, vous sortirez de ce fâcheux affaire avec gloire, et obtiendrez les bonnes grâces de votre Roi et ce que vous souhaiterez pour votre fortune, laquelle je desire tellement fortifier qu'elle soit l'appui de la mienne[1]. »

A cela le duc de Rohan respondit : « Je serois ennemi de moi-mesme si je ne souhaitois les bonnes graces de mon Roi et votre amitié ; je ne refuserai jamais de mon maistre les biens ni les honneurs, ni de vous les offices d'un bon parent. Je considère bien le périll auquel je me trouve. Mais je vous prie aussi de regarder le vostre : vous este haï universellement, parce que vous possédez seul ce qu'un chascun désire. La ruine de ceux de la Religion n'est point si prochaine qu'elle ne donne loisir aux mescontens de former des partis, et ceux qui ne se joindront ouvertement à nous ne lairront[2] de s'accorder facilement avec nous, en ce qui concerne votre ruine. Presque toutes les guerres contre ceux de la Religion ont commencé avec grand désavantage pour eux. Mais l'inquiétude de l'esprit françois, le mes-

1. Ce discours du connétable et la réponse du duc de Rohan se trouvent rapportés par Rohan absolument dans les mêmes termes (*Mémoires*, t. I, p. 195-198). C'est la meilleure preuve que d'Aubigné a eu communication du manuscrit des *Mémoires de Rohan*.

2. « Laisseront », dit le texte des *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 197.

contentement de ceux qui ne gouvernoient pas et les secours estrangers les ont toujours remis. Si vous procurez que le Roi nous donne la paix avant que tout cela soit esclos, elle se fera à son grand honneur et avantage; car, après avoir abaissé le parti, n'avoir receu aucun eschec et sans apparance de divisions du dedans, ni de secours du dehors, il obligera ceux qu'il aura abaissez, fera conoitre qu'il n'en veut à la Religion, mais seulement à la désobéissance prétendue, rompra le cou au tiers parti[1] et, sans avoir senti aucun desplaisir, retournera craint et redouté des uns et des autres, ce qui redoublera votre créance auprès de lui et vous mettra en estat de ne pouvoir estre choqué de personne. Mais, si vous poussez les affaires jusques au bout et que ce torrent de prospérité ne continue (comme vous estes à la veille de le voir arresté devant Montauban), chacun reprendra ses esprits encor estourdis de l'affaire du Pont-de-Sé et de celles-ci et on vous donnera des affaires facheuses à demesler. Songez que vous avez moissonné tout ce que les promesses meslées de menaces vous pouvoient acquérir, et que ce qui reste combat pour la Religion qu'il croid. Pour mon particulier, je me suis imaginé la perte de mes biens et de mes charges et, si vous en avez retardé l'effet à cause de notre alliance, je vous en ai de l'obligation; mais je suis tout préparé à souffrir pis que cela et résolu[2] (l'ayant promis solennellement et ma cons-

1. « Aux autres parties », disent les *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 197.

2. Ce texte est meilleur que celui des *Mémoires de Rohan*, qui portent : « Mais je suis tout préparé à souffrir, puisque cela est résolu, l'ayant promis solennellement, et, ma cons-

cience me l'ordonnant ainsi) de *n'entendre qu'à une paix générale.* »

Je suis sorti de ma chicheté de tels écrits pour ce que ce propos nous instruit de diverses choses; toutefois, pour estre disert, il ne laissa pas d'estre inutile, le duc tenant ferme contre plusieurs officiers des villes qui, trouvans les offres bien durs, trouvoient encores plus dure leur condition.

Durant ces discours, on ne laissa pas d'attaquer la corne avec des mantelets sur lesquels on esleva une espèce de cavalier. Par l'avis de La Force, on y fit jouer une mine, de peu d'effet, aussi bien que la sortie qui la favorisa.

Un peu plus à propos fut celle du maréchal de Themines, qui renversa dans le fossé trois grandes toises de la face du bastion, au pied duquel on vous a fait voir une galerie avancée. Ce qui empescha l'efect de ceste bresche raisonnable fut que la dernière ruine de la bresche enterra quelques-uns des plus avancez; les autres qui montèrent après, bien receus et mal suivis, presque tous blessez ou tuez, changèrent l'assaut en une scopeterie d'une heure, à la fumée de laquelle hommes et femmes relevèrent la bresche en estat tel quel.

C'est une dispute ordinaire dans les sièges, si le mesnagement de la vie des soldats doit empescher les sorties, et tenir toujours vos gens à couvert, qui sont après bien estonnez quand il faut paroistre à pied descouvert. La meilleure resolution à cela est d'estre avare de sorties qui se font par gloire et sans avantages, mais libéral de tout, quand il y va d'enclouer ou prendre

cience me l'ordonnant ainsi, de n'entendre qu'à une paix générale » (t. I, p. 198).

un canon ou un chef, brusler les poudres, ruiner un long travail et sur tout quand il vous gratte les pieds. C'est sur quoi les assiegez se résolurent à telles sorties, desquelles la première fut sur le camp de Themines. On prit de chaque compagnie quatre mousquetaires et deux piquiers, cela faisoit avec les volontaires plus de 300 hommes. Savignac en devoit mener soixante, sortir par la demi-lune, pousser comme il pourroit jusques au canon, puis, en faisant demi-tour à gauche, se joindre à Pasqualet, qui avec soixante autres devoit rompre la galerie, et puis se jeter à droite pour rencontrer Savignac. Duffort et Peirebosc, avec chacun quatre-vingts hommes, soutenoient chacun une de ces deux troupes. Deux heures avant jour, tout cela passa le pont, la mesche esteinte.

Les premiers qui sortent sur le régimen de Barraut tuent et percent sans peine jusques au corps de garde du comte de Carmain, qui, n'aiant ralié qu'une douzaine, fit tuer ou blesser presque toute sa troupe, et lui mesme y laissa de son sang. Savignac donne au canon; par défaut des encloueurs qui n'avoient pas suivi, on met le feu à la gabionnade, qui de là saute aux poudres et fit mal aux uns et aux autres. Le mareschal de Themines oit de son lit tout d'un coup crier : « Aux armes et sauve le mareschal! »

Pascalet, ayant exécuté sur le coffre et la galerie, monte, perce trois corps de garde, au dernier desquels estoit une pièce de campagne qu'il fit trainer dans la ville. Savignac ne fit pas son demi-tour à gauche pour le joindre, comme telle sorte de balets n'observent pas toutes les cadences aisément.

En fin, et bien tard, le mareschal ralia les corps de

garde plus esloignez, et, aiant donné loisir à ceux de la sortie de dépouiller les tranchées, les mena au pas et à regret en leur logis, trouvant sur la place plus de trois cens morts, entre ceux-là Francoux, maistre de camp, le vicomte du Bosc et Garsonville; la multitude des blessez estoit bien aussi grande. Les assiegez avoient emporté quinze morts, entre ceux-là Peirebosc.

Cest heureux succez fit préparer une autre sortie, la nuit d'après, dans le fossé du Moustier, qui pour l'heure ne s'exécuta pas, pour s'estre découverte trop tost.

Castelnau avoit préparé une mine à ce fâcheux petit cavalier auquel la première n'avoit rien fait. Ceux de dedans agacèrent en tant de façons les autres, qu'ils les amenèrent aux coups de pique sur le cavalier, et lors la mine fit sauter une douzaine de ceux qui estoient dessous, desquels un fut jetté tout vif dans le rempar, qui promit de dire les secrets de l'escole pour estre sauvé. Vingt-cinq, sortis par deux casemattes, donnent à la barricade qui estoit au bord du précipice, tuent ceux qui la gardoient et la bruslent; là, le combat plus ordinaire estoit à coups de cailloux, que les assiégeans rejettoient dans la place, et y furent trompez pour ce qu'on leur en jetta de tous ardens.

Le comte de Schomberg, faisant le grand maistre, tira tout le canon de Vilebourbon, hormis quatre, et grande quantité d'ailleurs, pour faire une furieuse batterie au delà du Tescou[1] à un bastion, dont ceux de la ville furent très-aises pour la grand'despense qui y fut faicte inutilement. On disoit que c'estoit par le conseil d'Adde, et estoit vrai en quelque façon, car, estant sur

1. Le Tescou, cours d'eau qui se jette dans le Tarn, rive droite, à l'est de la place.

son adieu, comme on lui demandoit conseil d'une baterie, après qu'il eut respondu que ce n'estoit pas l'office d'un prisonier, repressé encores et comme avec menaces, il leur dit : « Je voudrois que vous eussiez tourné toutes vos bateries en tel lieu. » Et lui, se parant aux reproches qu'on lui en a fait depuis, respondit : « Je ne vous ai rien conseillé et les désirs d'un huguenot ne vous doivent pas servir de conseil. » L'auteur du siège de Montauban, qui n'estoit pas ami de d'Adde, consent à cela[1].

Les cinq canons laissez au Moustier firent quelque bresche au ravelin, qui fut incontinent réparée de fascines et de terre, et puis on employa vingt-quatre canons contre la muraille de la ville et contre le nouveau boulevard du Paillas, et fut la baterie si bien entretenue qu'on y conta deux mille cinq cens coups de canon en deux jours. Le remède à cela fut un retranchement en ce bastion neuf, un petit fossé dans le vieux et autres flancs pratiquez, couverts de bois et de terre, tout fait plus lentement que de coutume pour l'estonnement des pionniers qui se cachoient partout. Pour se préparer contre l'ataque fut mis en la place de Marsolan Vignoles, venu de Saint-Antonin. En mesme temps se faisoit un préparatif au quartier du Conestable, où on avoit mis sus un nouveau cavalier : il y

1. Ici encore, d'Aubigné est préoccupé de disculper son gendre. L'auteur de l'*Histoire véritable...* se borne à dire, p. 137 : « Schomberg, comme intendant extraordinaire de l'artillerie, print en fin garde (adverti, au dire des assiegez, par Dade, qui avoit quitté la ville depuis son retour de Castres) que les canonniers perdoient leurs coups contre Ville-Bourbon... et qu'une batterie assise au delà de Tescou nous nuiroit plus... » Si cette déclaration ne contredit pas à ce qu'allègue d'Aubigné, elle n'y « consent » pas non plus.

eut trois jours d'exercice, avec artifices de feu d'une part et d'autre; enfin le cavalier demeura renversé.

Un soldat de l'armée se jetta dans la ville, avertissant que le Roi venoit l'apresdinée se promener dans son camp; sur quoi, par l'avis de tous les chefs de Montauban, fut défendu de tirer jusques à quatre heures du soir. Ce prince avoit pris avec lui un carme deschaussé, qui se faisoit appeller P. Dominique-Jesus-Marie, lequel, renommé par tout pour la victoire de Prague, fut receu à Paris avec espèce d'adoration telle que mesme des princesses, et entre elles une des plus grandes de la France, lui coupèrent des morceaux de son vestement pour garder en relique : de quoi il fut censuré à Rome[1].

Cestui-ci, arrivé au siège, promit au Roi de la part de Dieu la prise de Montauban à certain jour, qu'il désigna, au commencement, de la feste Saint-Loys, et depuis, au 16 d'octobre. De quoi ceux du dedans avertis tenoient l'assaut pour conclu à ce jour-là[2].

En attendant l'assaut général qui se prépare, se fit encore un parlement de la Saludie, lequel, sous couleur d'entretenir Saint-Orse, son parent, attira quelques personnes notables de la ville. Ce qui s'y passa en substance fut une demande : « Pourquoi il faloit que le seul Montauban empeschast toute la France d'estre en paix? » La response fut : « Pourquoi tant de gens ne pouvoient

1. Cf. *Mercure françois*, t. VII, p. 865 : « La renommée de sa vie religieuse luy donna incontinent le tiltre de bien-heureux Pere entre le peuple : tiltre qu'aucuns theologiens n'approuvoient durant sa vie. Toutesfois ceux qui pouvoient avoir un petit morceau de son scapulaire s'estimoient avoir une relique. »

2. Tiré de l'*Histoire particulière...*, p. 139.

trouver paix qu'en leur mort? » Il y eut entre personnes de moindre estoffe deux mots plus grossiers, qui divertiront un peu l'esprit de mon lecteur : c'est que, un du dehors remontrant que la défense de ceux de Montauban estoit injuste pource qu'il y aloit de l'honneur du Roy de ne les prendre point, un soldat huguenot, natif de Poictiers, répondit : « Nous avions en notre ville un assesseur criminel, duquel on fait force bons contes; il condamna un gentilhomme à avoir la teste tranchée, lequel s'en estant porté appellant, il vint en la prison lui dire : Mon ami, vous estes un méchant babouin d'avoir appelé de ma sentence sans avoir esgard au deshonneur que ce me sera, si on dit : mal jugé, bien appelé; comme il arriva ».

La nuit du 16, les bateries furent sans relâche et redoublèrent au matin, si bien qu'il n'y eust point moien de réparer trois bresches; cela fit se préparer pour recevoir l'assaut; pourtant on logea cinq compagnies dans le bastion du Moustier, quatre dans le vieux fossé ou dans le ravelin nouveau, sous Vignolles qui avoit l'œil sur toutes, trois aux bastions du Paillas, où se trouvèrent les capitaines Saint-Sébastien et Bruneau; puis on mit six compagnies en bataille dans la place des Monges; on n'augmenta rien à Savignac, pour y avoir moins de crainte de costé-là. Voici l'ordre des attaques :

Arnaud est chargé de mener 100 carrabins armez de pot et cuirasse pour enfiler le vieux fossé du Paillas et forcer la traverse qui le fermoit par le bout. Pigelot estoit sur leurs talons avec 100 mousquetaires. Le duc de Luxembourg[1], frère du Conestable, y menoit

1. Léon d'Albert, seigneur de Brantes, marié à Marguerite-

après la cavalerie légère du Roi. Les ducs de Chevreuse et de Vendosme[1] et le chevalier son frère avoient charge de pousser une foule d'infanterie à la suite de cela. Le duc de Montmorency, les marquis de Portes et de Villeroi[2] promettent de forcer le Paillas.

A Villebourbon, il y a une mine preste, à laquelle doivent donner comme enfans perdus soixante hommes du régimen de Bajaumont venus de nouveau, et une autre trouppe du mesme régimen pour se jetter dans la poussière.

Une autre mine doit ouvrir le rempar de la grand'-corne et le régimen des Gardes ha son partage là. Mais l'attaque de laquelle on espéroit le plus estoit au Moustier et celle-là à l'honneur particulier du Conestable, qui se servit de ce Père Jésus-Marie et de forces pieuses qu'ils appeloient de dévotion pour faire merveilles de ce costé. A l'ouye d'un coup de canon qui enfila la rivière, le régimen des Gardes fit jouer sa mine, qui fit dedans la corne une ouverture de dix pas. La sentinelle qui avoit l'œil sur le premier feu de la trainée se jette au corps de garde. Le capitaine France, qui y commandoit et avoit pris ses mesures, pratiqua ce que nous avons dit ailleurs pour les mines, *que le premier logé dans la poussière l'emporte*. Il fut donc habile à prendre le partage que la poudre fit. Et fut bien tost secouru des gardes du comte d'Orval et du baron d'Islemade; de l'autre parti se presentèrent souvent à la bresche

Charlotte de Montmorency-Luxembourg, créé duc de Piney-Luxembourg le 10 juillet 1620. Il mourut en 1630.

1. César, duc de Vendôme (1594-1665), fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1595.

2. Nicolas de Neufville (1598-1685), marquis, puis duc de Villeroy, petit-fils du ministre de Henri IV.

les meilleurs, mais peu, car le commun des soldats, rebuté de tant de meurtres, crioit qu'on les envoioit à la mort[1].

Ceste première occasion estant perdue, après quinze ou seize canonades à la plus haute pointe de la corne, dans le fracas de la barricade qui y estoit, les assaillans se logent, les autres quittent. Le capitaine Freschet et le sergent des gardes du comte y furent tués, et ceux-là arrestèrent ceux qui eussent passé plus outre. Des attaquans moururent le comte de Mieulan[2], nouveau maistre de camp, les enfans du Bordet et quantité d'hommes choisis.

A Villebourbon, le mareschal de Themines fit jouer une mine, qui fit trois grandes toises de bresche au bastion qui avoit esté entamé le dimanche au paravant. Bajaumont, qui avoit la pointe, perdit les plus eschauffez des siens, quelques-uns enterrez par la mine; quelques volontaires d'après furent receus si rudement que la troisième troupe demeura du ventre dans les aproches. Le mareschal y venoit redonner, Caissac et Perdigal l'arrestèrent, et s'y perdirent.

Devers le Paillas, qui estoit la bresche la plus facile pour ceux de dehors et la plus redoutée aux autres, avant donner on fit reconoistre Rinville, duquel le raport arresta ceux qui devoient y donner, et de quoi on pratiqua un commandement du Roi, qui n'estoit pas loin : qu'on voulut par force planter quelque barricade sur la ruine, mais elle n'y dura pas longuement.

1. L'*Histoire particulière*..., p. 145, rapporte leurs murmures.

2. Jean-François Mitte de Miolans, baron d'Auge, en Dauphiné.

Le duc de Montmorency voulut prendre ceste occasion pour taster le passage de Tescou et prendre un logis au delà. Mais la perte qu'il fit au commencement arresta son dessein. En toutes ces attaques moururent du dehors plus de deux cens hommes, du dedans quelque trente et, sur tous, fut regretté Chamier, qui, ayant dit à ses amis, le jour au paravent, qu'il lui faloit mourir d'un coup de canon (comme il arriva), ala prescher sur la promesse donnée à Jérusalem assiégée par Rabsaké[1] et acheva par ces mots répétez trois fois : « Non, non, ils n'y entreront pas; ils s'en retourneront par le chemin qu'ils sont venus ».

Le lendemain, au point du jour, se jettèrent dans la ville soixante-dix soldats désarmez, de ceux du secours qui s'estoient relaissez de Saint-Antonin. Ceux du Tescou firent avance à la rencontre des deux fossez, quand un soldat, qui en mourut, y porta le feu, et n'y eut ren de ce costé-là pour ce jour qu'une feinte de donner, sur laquelle le canon emporta quelques-uns de la ville. Et ceux de Villebourbon, rendans une autre ruse, chargèrent de nuit un cheval, qu'ils mettoient hors la ville par nécessité, de mesches attachées avec des gloubes, qui donna grande alarme aux tranchées.

1. Cf. *Rois*, IV, 19 : « Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio. Per viam qua venit, revertetur et civitatem hanc non ingredietur. » Cf. *Histoire particulière...*, p. 149 : « On remarque encores qu'en sa prédication du jour précédent, sur le 34 v. du 37 d'Ésaye, il appliqua à Montauban la promesse de délivrance que fit le Prophète de la part de Dieu à Jérusalem assiégée par Rabsaké, général de l'armée de Sénachérib, répétant avec grande véhémence ces mots : *Non, non, ils n'y entreront pas, ils s'en retourneront par le chemin qu'ils sont venus.* »

Deux jours après, le travail du Tescou estant poussé jusques au nouveau fossé, ceux du dedans les chassèrent, mais à leur perte ; car, aians esté malmenez à coups de canon, pointé pour cela, il falut y faire place aux autres qui s'y logèrent dans une heure. Les assiégez en voulurent avoir raison par une mine, les autres par une autre voulurent ouvrir le fossé : pas une des deux ne fit son effect. Aussi mal à propos fut appliqué un pétard, le 25 d'octobre, pour avoir pris à l'endroit du ferme, et encores, le feu estant mis à la galerie, les assiegez ne purent s'y loger, pour le canon qui y estoit paré.

Quelques jours se passèrent à un nouvel ordre dans la ville à faire des proconsuls[1], habiller les soldats, etc. Et, des causeries qui se faisoient à la tranchée, on vint à quelque traité d'un passeport pour aller vers le duc de Rohan : ce qui pour l'heure demeura indécis entre Landeresse[2] et Marcillac[3].

Cependant, le duc de Chevreuse fait voir avec le jour une ouverture au fossé neuf du Paillas et une galerie qui le traverse et va baiser le bastion, avec une petite attaque sur le soir. Comme telles aproches avoient toujours esté cause de faire résoudre aux grandes sorties, ceste-ci, comme estant l'endroit par lequel Mon-

1. « Cinq proconsuls, le conseiller Constans Vieux, Burgade, Roquez, Périll et Restes » (*Histoire particulière...*, p. 153).

2. Lendresse, gentilhomme béarnais, qui avait été arrêté par les royalistes au moment où il venait se jeter dans Montauban, joua le rôle de négociateur pendant tout le siège. Voir les *Mémoires de Castelnau*, t. IV, p. 210.

3. D'après les *Mémoires de Castelnau*, t. IV, p. 296, le sieur de Marsillac était l'un des entremetteurs et messagers officieux de l'armée royale.

tauban a couru le plus de risque, fit conclurre qu'on prendroit six soldats de chacune des quarante-cinq compagnies et que tout s'exécuteroit par la direction d'Amet, filz de La Force[1], comme estant la sortie de l'invention du père.

Reines doit marcher à la teste de cinquante soldats et prendre un tour, le plus grand qu'il pourroit, pour se jetter dans quelque tranchée plus esloignée et moins garnie. Saint-Sébastien, Tesque et Bourguet le doivent suivre et soutenir avec chacun vingt hommes; Boutaric[2] avec cinquante doit, à l'ombre de cela, forcer la ridotte qui avoit esté gagnée le 20 de septembre. Le Roi, avec autant, le doit soutenir. Amet, assisté de Saint-Orse et de quatre-vingts volontaires, doit faire halte hors de la contrescarpe, entre Reines et Boutaric, pour le premier besoin; Salze s'aider d'une mine toute preste, qui doit jouer dans la chaleur de l'alarme, pour entreprendre sur la barricade qui approchoit le Paillas, et, s'il se peut, chasser les assiegeans de la galerie et du corps de garde à la descente de Tescou.

Demie-heure avant jour, Reines et le jeune Moncaud, qui de gayeté de cœur se joingnoit à lui, marchent à leur besongne. Montelon, sortant des tranchées, crie aux armes, et avoit raison, car le régimen de Picardie fut enfoncé si brusquement, que trois corps de garde desfaits et grande quantité d'hommes tuez en dormant, le reste s'achevoit, sans un capitaine, duquel je voudrois

1. Pierre de Caumont, baron d'Eymet, était le cinquième fils du maréchal de la Force. Voir, sur cet épisode, les *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 277-278.

2. Boutaric, « très brave jeune homme de la ville, qui avoit été chef des enfants perdus à toutes les sorties », dit Castelnau (*Mémoires*, t. IV, p. 282).

scavoir le nom, lequel, aiant ralié cinquante piques et peu de mousquets dans une ridotte, arresta ces mauvais garçons.

Boutaric, aiant fait brusler l'émorche par un sergent et neuf mousquetaires, donne à la demi-lune; Saint-Quentin, qui la défendoit opiniastrement, est tué d'un coup de pique dans l'œil. Amet s'employa là. Le régimen de Navarre prend l'effroi jusques au moulin de l'Abadie. Toutes les tranchées et gabionades demeurent abandonnées, les femmes courent y mettre le feu, une fille, nommée Marthe de Carnus[1], monte sur le canon pour l'enclouer.

Quant à Salze, sa mine ne fit aucun effet, et là fut bien attaqué, mieux defendu. Les assiegez se firent tuer les uns sur les autres pour emporter la galerie. L'aisné Pérille ralie et s'y fait tuer; son père et son frère se précipitent, résolus, comme il avint, de s'unir à la mort, et vit-on le père baiser le filz en mourant[2]. Le reste de la sortie fut heureux aux assiegez, qui se retirèrent à la veue du soleil et de l'armée raliée, aians fait des tranchées demie-heure à leur plaisir.

Je ne veux ennuyer mon lecteur, ni moi aussi, de vaines paroles qui se passèrent entre le duc de Chaune[3] et les principaux chefs de la ville. Je dirai seulement que cela servit à avoir un passeport pour envoier au duc de Rohan et à rendre suspecte la fermeté des chefs et sur tout du comte d'Orval, qui, aiant tasté le vouloir

1. Le nom de cette héroïne n'est pas donné par l'*Histoire particulière...*, qui relate son exploit, p. 158.

2. Détail emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 159.

3. Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère de Luynes, créé duc de Chaulnes en janvier 1621.

du capitaine, et de ceux du Languedoc à part, découvrit le sien, et onques plus n'y eut fiance en lui.

La fin d'octobre se passa encor en traictez et en menées du duc d'Esdiguières par Belujon, auxquelles il parut plus de tension à escouter qu'à l'acoutumée; car, dans la lettre par laquelle le duc de Rohan demandoit une députation vers lui, y avoit un billet qu'on devoit présupposer avoir esté jetté après lecture faite au porteur; il estoit en ces mots : « Je ne traiterai sans vos deputez; pour le présent tout traité de paix est rompu, partant ne traitez et ne parlementez plus. » Plusieurs, tant des chefs que de la ville, disputoient pour la lettre contre le billet, et, de fait, députèrent en peu de jours[1].

Les assiègeans ne laissèrent pas de faire jouer une grande mine auprès de la grande du 22 septembre, et, pour faire sauter quelques soldats avec, laissèrent aller un paysan ignorant vendre des raisins. La mine aiant fait sauter ce pauvre homme et quatre soldats de la ville, ne se trouva là que le lieutenant de Rozier avec quatre mousquetaires, qui n'eussent peu donner loisir, comme ils firent, de venir à leur secours, sans que la mine accabla les plus hastifs des assaillans. Le premier sergeant du régimen des Gardes aiant fait quelque effort se voulut loger dans la mine; Fresches[2] sort à lui, le tue avec trente de ses compagnons, empesche le logement, et cela se demesla avec perte d'onze des assiegez.

1. Détail emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 165.

2. Fresche ou Fraisce (du), gentilhomme du Béarn, attaché à M. de la Force. Sur son rôle dans la défense de Montauban,

Le jour de la Toussaint, ne se fit rien qu'une petite trefve par les maréchaux d'Esdiguieres et de Saint-Géran, et n'y eut qu'inutiles propos.

Les assiegez, las de voir leurs ennemis au pied du bastion du Paillas, si proches du vieux fossé qu'ils tirèrent quelque pique de ceux qui y estoient en garde, de voir encores trente toises de bresche sans flanc, par l'avis de La Force delibérèrent de hazarder la moitié de la ville pour sauver l'autre. Le comte d'Orval se charge de l'ordre, donne aux capitaines Boutaric et Portus à chacun cinquante hommes, les fait suivre par ses gardes et Bruneau avec quatre-vingts, pour passer au delà du Tescou, et là, se partageans, attaquer par les deux bouts la gabionade des assiégeans. Savignac devoit tenir les volontaires sur le bord du ruisseau pour la retraite, et le capitaine L'Hoste, vingtiesme, devoit garder le batteau qui servoit de planche. Salze avec cinquante devoit sortir au bout du vieux fossé, pour rompre les corps de garde qu'il trouveroit jusqu'en Tescou. Il y avoit une mine de cent dix livres de poudre pour jouer quand Boutaric et Salze auroient commencé; et incontinent La Coste, soustenu de Duffort et de Sommières, quatre-vingts hommes en tout, devoient faire le tour du bastion du Paillas, pour emporter la galerie, principale cause du dessein. Rousselière, avec quarante, devoit faire sortie à quatre pas de la mine, dans la descente plus droite du Tescou, sur un corps de garde fortifié de gentilshommes qui avoit si bien soutenu les efforts passez. Les compagnies de ces quartiers estoient parées à renforcer la sortie selon l'occasion.

les *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 220, 254, 276, s'accordent avec le récit d'A. d'Aubigné.

Trois heures avant jour, la prière faite, tout marche. Boutaric commence à gauche, Portus à droite. On y vient des mousquets à la pique et à l'espée. Le sergent-majour de Villeroi, aiant fait tout devoir, y est tué; les siens quittent les gabions, la plus-part les armes, le feu est mis aux poudres, hormis à quelques barriquots roulez dans Tescou, six canons enclouez et feutrez.

Mais les affaires n'alèrent pas si bien pour le parti, quand ceux de Boutaric, au commencement espars au pillage et puis menez rudement à la retraite, de là à la fuite, ne trouvèrent plus leur bâteau gardé, parce que Lhoste estoit alé au pillage comme eux, qui ne rencontrans pas un gué, il s'en noya trente les uns sur les autres en l'espace de deux toises. Salze de son costé deffit trois corps de garde; la mine, ayant heureusement succédé, fit mourir force gens en diverses façons; Rousselière sorti d'un costé, La Coste et Duffort d'un autre, forcèrent la galerie et reculèrent leurs ennemis de 300 pas.

En ceste sortie, la ville perdit cinquante hommes, contant les noyez, entre ceux-là Boutaric, Cussonel-la-Grillière et Paleville, escuyer du comte d'Orval, tué de sang-froid. Portus[1] y reçut vingt-cinq blesseures sans mourir. Les assiégeans y perdirent 150 morts, desquels la mine eut cinquante pour sa part. Sur la fin de ceste affaire entrèrent quatre-vingts hommes des reliques du secours et, quoique sans armes, bien venus.

Pourquoi vous nommerai-je les deputez qui furent

1. Ces quatre noms sont cités par l'*Histoire particulière...*, p. 172.

choisis pour aler à Castres? Et pourquoi vous entretiendrai-je des semonces de parlement faictes par Desplans et Marsillac et autres choses indignes de l'histoire?

Je n'ai à dire sinon que, jusques au sixiesme de novembre, l'armée, ayant tiré force coups de canon, la plus part en ruine, commença à démesnager par le quartier du Moustier.

La première nouvelle qu'en eurent ceux du dedans fust par un huguenot portatif[1], soldat de l'armée, qui, leur aiant, au temps qu'ils estoient les plus pressez, joué d'une cornemuse : *D'où vient, Seigneur, que tu nous as espars*[2], joua ceste matinée : *Que Dieu se montre seulement*[3], *etc.*

Sur le délogement déjà reconu par les soldats de la ville qui avoient pillé au quartier du Conestable[4], le duc de Chaune ne laissa pas de pratiquer un grand parlement, qui ne vaut pas la peine d'escrire[5]. L'armée deslogea à divers jours et à pièces, parce que le Conestable avoit promis de s'en aller le dernier, ce qui n'ar-

1. Se déplaçant facilement; dans l'espèce, transfuge, puisqu'il appartenait à l'armée royale. Cet épisode est emprunté à l'*Histoire particulière...*, p. 175-176.

2. Premier vers du psaume 74 dans le psautier de Marot.

3. Premier vers du psaume 68. Sur l'histoire de ce psaume, qui est appelé le psaume des batailles, voir E. Doumergue, *Calvin*, t. II, p. 749-752.

4. Le marquis de Castelnau (*Mémoires*, t. IV, p. 297-299) avoue qu'il fut incapable d'empêcher ce pillage : « Tant qu'il y eut un morceau de bois dans les tranchées, il fut porté dans les cornes, qui en étoient quasi remplies, et ensuite dans la ville. »

5. On en trouvera un résumé dans les *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 362-363.

riva pas; ce fut le maréchal de Themines qui n'en partit que le 13 du mois, avec la grâce qu'il y falut aporter, comme de mettre en bataille ses forces, faire demarcher trois bataillons de retraitte à la portée du canon et puis, ployant à gauche, parer le flanc et enfin l'eschine. Voilà ce que nous appellons le siège de Montauban[1].

Chapitre XX.

Reproches mutuels du lèvement du siège et quelques affaires de la Cour.

Ce ne fut pas sans grands reproches entre les auteurs du siège qu'il fut ainsi abandonné sans délibération au Conseil, avec perte de quinze à seize mille hommes, de vingt-cinq mille coups de canon, d'une infinie quantité de poudre, à cause des embrasements, et, qui estoit le plus à regretter, d'une longue liste de gens de bonne maison qui firent enchérir la sarge noire et effrayer les grands chemins de deuils et de corps qu'on emportoit. Et encor ces corps furent cause d'une espèce de massacre à Paris[2], où, entre quelque nombre

1. Voici, d'après le *Mercure françois*, t. VII, p. 883, pour quelles raisons le roi abandonna le siège de Montauban : « La nouvelle receue de la continuation des actes d'hostilité en Dauphiné par le sieur de Montbrun, où la presence du mareschal d'Esdiguieres estoit du tout requise, pour le refus de la Province, jointe à l'importante necessité de reprendre Monheur, qui troubloit toute la Garonne et la Guyenne; et les pluyes continuelles avec le desbordement du Tarn... »

2. L'émeute du 26 septembre, au cours de laquelle le temple de Charenton fut brûlé, les Réformés molestés et trois d'entre eux tués. Voir plusieurs relations de cette journée dans Pan-

qui en patit, fut trainée nue la demoiselle de..., battue long temps de coups de baston pour lui faire invoquer autre nom que Jésus, en fin tuée de ces lentes battures[1], et sa fille de chambre, massacrée sur elle pour avoir plaind celle qui lui donna du pain. On dit que l'esmotion commencea par un frère de la Frette[2] qui estudioit à la Sorbonne.

La maladie de l'armée, qui, depuis, en fit mourir trois fois plus que le siège mesme, et notamment à Tolose, tourna toute l'envie du fait sur le Conestable, et lui de se defendre par lettres et apologies publiques, rendant pour cause du lèvement du siège : 1° la grand'-ruine de gentilshommes faicte par les violences du duc du Maine, sur laquelle les assiégez s'affermirent et les autres perdirent coeur; 2° la maladie du duc de Monmorenci, par laquelle ceux du bas Languedoc quittèrent le jeu sans conjé, aussi bien que les Toulousans[3]; 3° la maladie de l'armée[4], de laquelle (disoit le Conestable)

nier, *l'Église réformée de Paris sous Louis XIII* (Paris, 1922), chap. xvii et xviii.

1. « Une femme qu'ils traisnèrent morte par les rues, parce que, lui ayant voullu faire adorer l'image de la sainte Vierge, elle avoit dit que c'estoit une guimbarde » (lettre de Marbault à Duplessis-Mornay, citée par Pannier, p. 633).

2. Florent Renard, seigneur de la Frette, était un secrétaire de Lesdiguières, devenu trésorier général de Savoie et de Bresse, puis premier président de la Chambre des comptes en Dauphiné.

3. « Ledit duc de Montmorency devenu malade à l'extremité, tous ses regiments abandonnerent le quartier et s'en allerent » (*Mercure françois*, t. VII, p. 883).

4. Le *pourpre*, peste pétéchiale, forme de la peste hémorragique. Voir dans le *Journal d'un prébendier... d'Agen*, p. 407, une description du fléau.

« nul n'a esté exempt que le roi et moi » ; 4° mais, surtout, il chargea sur la fripperie du duc d'Angoulesme pour avoir laissé passer le secours.

Celà nous oblige à vous déduire les occupations de ce duc après avoir dit qu'il remontroit que ceux qui avoient levé le siège de Montauban, où ils avoient engagé l'honneur et la personne du Roi, ne se pouvoient excuser ni sur le manquement d'hommes, puisque toute la France y contribuoit et que tous les quartiers estoient sans cesse refraîchis, ni sur le temps, duquel la sérénité avoit esté incomparable, ni sur aucun défaut de commodité à l'armée, qui avoit pour ses deux mamelles Tolose et Bourdeaux et tant de grandes villes riches et animées à contribuer ; que l'armée pouvoit aussi bien demeurer là que les imaginaires blocus qu'on y avoit desseigné, car il n'y avoit aucun défaut que les deniers des finances, detournez et ravis à millions, comme on fera paroître en son temps.

Quant au passage du secours, ce prince disoit deux raisons puissantes : la première, que le Conestable pour empescher l'entrée de la ville n'avoit à respondre que d'une demie-lieue de tour, et lui, qui en estoit à dix, avoit trente lieues à garder, s'il en eut eu la charge, ce qu'il n'avoit point, mais seulement de s'opposer aux armées, comme il fit à bonnes enseignes ; et c'est la seconde de ses raisons pour laquelle il oppose ses combats aux paroles de ceux qui s'excusent sur lui. Ce sera d'eux que nous rendrons conte au chapitre suivant, voulans, puisque nous sommes en quelque intervalle de la guerre, donner le reste de cestui-ci au mesnage de la Cour.

De ce roole doit estre la magnifique entrée du Roi à

Tolose, excellente et en despense et en inventions[1]; et, pource que ce n'est pas ma coutume de charger mon papier des parties de l'Argenterie, je me contenterai de dire que, parmi les fictions poétiques, il y eut du satyrique en beaucoup de façons et sur tout aux despens du Connestable, lequel, en la comédie des Escholiers, fut représenté portant pour espée un fourreau de damas rempli de foin, cela avec plusieurs sarcasmes sur le dessein de la guerre pour se faire voir connestable et sur les mauvaises exécutions pour le faire voir mal establi.

Les gens de la faveur prirent ces hontes fort aigrement, en attribuèrent le premier mouvement aux Jésuites et particulièrement à Arnoux, et cela fut la véritable cause pour laquelle il fut chassé, mais sous des prétextes mieux séants. En sa place succéda le Jésuite Segueiran[2].

Dez le commencement de ceste guerre fut publié un édit par toute la France pour défense à toutes personnes de non changer d'habitation dans le royaume, ni en sortir sans déclarer en justices les lieux et la cause du changement. Cet édit fut suivi d'une déclaration en ces termes...

Ceste déclaration fut presentée par ordre en toutes les parts du roiaume, pour en tirer ce profit de rendre

1. Le *Mercure françois* consacre plus de trente pages à la description de cette entrée de Louis XIII à Toulouse, d'après la relation du sieur de la Boissière, « autteur des belles devises qui s'y virent aux sept arcs triumphaux dediez aux sept astres du ciel, comme s'ils fussent descendus çà bas en terre pour accueillir Sa Majesté et pour l'honorer en ceste entrée ».

2. Le P. Gaspard de Séguiran, jésuite, remplaça le P. Arnoux comme confesseur du roi en novembre 1621.

les plus fermes confiscables et criminels et les plus lasches perfides à jeu découvert, pour ce que par elle ils renonçoient en termes conceus au serment solennel presté auparavent, qui les avoit liez de foi à l'obéissance de l'Assemblée. Cela fit une estrange épreuve des courages par tout le roiaume, et contraignit quelques-uns de se jetter au périll de leurs frères plutôt que de tomber en la déloyauté.

Ceux qui ne gardèrent pas la foi de laquelle les Reformez faisoient jadis tant d'estime demeurèrent diversement mastinez en leurs maisons[1].

Chapitre XXI.

Reformez aux champs entre Dordongne et Garonne, avec la mort de Boisse[2].

Quelques jours aprèz ceste mort de Boisse-Pardaillan, le marquis de la Force et Mompouillan, son frère, se joignirent avec Théobon près de Sainte-Foi et lui menèrent près de 100 chevaux et 250 hommes de pied. Et, pour ce que le marquis de la Force et lui avoient quelque occasion de disputer le commandement, ils s'accordèrent de prendre le mot de Mompouillan, qui estoit le plus jeune, jusques à ce que La Force père les eust joint. Ces trois ensemble firent entreprise sur

1. Dans la marge : *Pro aulicis*. Temple de Tours. Esmeutes et incendies.

2. [Remuements sur la Dordogne et pays voisins.] En haut de la page, cette indication : « Ceci va de suite sans en faire un nouveau chapitre ». La page tout entière reproduit le récit de la mort de Boisse-Pardaillan, tel qu'il figure à la fin du chap. XIII. D'Aubigné a donc hésité sur la place qu'il convenait de donner à cet épisode.

Issigeac[1] qu'ils emportèrent d'effroi, et y laissèrent quelque garnison et Filolie[2] pour y commander.

Ceux-ci estans logez à Aimet[3] et là avertis que la compagnie du Connestable, qui estoit double et plus de 150 gentilshommes, sans soixante carrabins pour leur garde, avoit son département dans Gontaut[4], ville bien murée et assez bien fossoiée, ils firent entreprise d'y aller faire jouer le pétard, ce qui fut fait deux heures après minuit.

La ville prise avec quelque léger combat par les rues, les plus avisez, avec la moitié des arquebusiers, se sauvèrent dans une maison hors de feu et flanquée. Ceux qui prirent ce parti eschappèrent. La plus grand'part de la compagnie furent prisonniers, peu de morts, mais il ne se sauva rien des chevaux ni de l'équipage des gendarmes, ce qui répara de 300 bons chevaux les troupes de La Force. A la mi-décembre, le duc d'Elbeuf, aiant les forces qu'on lui avoit ordonnées ensemble, desseigne le siège de Genseac[5], place qui n'avoit jamais esté estimée en estre digne. Mais, y aiant d'assez bons soldats, l'amour de leurs maisons les aprit à s'opiniastrer. Il y eut de la peine et perte d'hommes à leur oster les fauxbourgs qu'ils partagèrent comme ils purent

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne), à vingt kilomètres au sud-ouest de cette ville.

2. Le nom de ce capitaine est orthographié *Philolie* dans les *Mémoires de La Force*. Voir t. II, p. 565, et t. III, p. 243.

3. Eymet, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac, sur le Drot.

4. Gontaud, cant. de Marmande, Lot-et-Garonne. L'affaire eut lieu le 25 décembre. Voir *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 316-317.

5. Gensac, bourgade du cant. de Pujols, arr. de Libourne (Gironde).

avant se restraindre à leurs murailles. Mompouillan, averti par Roquecourbe qu'il ne pouvoit guères subsister sans secours, résolut de saisir le bourg de Pessac[1], sur la Dordoigne, à une portée de canon de Gensac; pour ce faire, il envoia les capitaines d'Ariscou et Roquepiquet, qui s'y retranchèrent avec leurs compagnies, et lui passa la rivière à Ainesse[2] avec le reste de ses troupes, qui pouvoient estre 2,000 hommes de pied, 250 salades et autant de carrabins, pour favoriser la rettraite de ceux de Pessac, en cas qu'ils fussent enfoncez.

Comme il avint : car le duc d'Elbeuf print la diligence qu'il faloit pour ne laisser pas fossoyer les barricades. Et, aiant fait trois testes d'infanterie, les fit donner par divers endroits si brusquement qu'ils ne purent passer à leur secours qu'avec perte d'environ quarante hommes des deux costez presque partagez, et le bourg entièrement bruslé.

Deux jours après, Monpouillan ne se rendant pas sur sa perte, mais fortifié de quelques 400 hommes, s'ala loger à un quart de lieue du siège, avec résolution de combattre le duc, ou le faire lever. Les assiégeans, mesurant la force des autres à la gaillardise de leur entreprise, ou avertis de plus qu'il n'y avoit, mirent le feu à leurs cabanes et aux fauxbourgs et lâchèrent le pied jusques à Pelegrue[3], avec perte de soixante bonshommes, et Monpouillan print quartier à

1. Cant. de Pujols, arr. de Libourne.
2. Eynesse, cant. de Sainte-Foy. arr. de Libourne (Gironde).
3. Pellegrue, ch.-l. de cant. de l'arr. de la Réole (Gironde), à vingt-six kilomètres au nord-est de cette ville.

Langaloue[1] et à Saint-Quentin[2]. Peut estre que le duc avoit eu advis que La Force, Castelnau, Bressoles et Boissac avoient joint Mompouillan dez le jour auparavant, comme ils firent celui d'après, amenans fort peu de gens de pied et quelque 100 chevaux.

La nuit de leur conjonction, ces troupes marchèrent pour surprendre le duc dans son logis de Pelegrue; mais le jour les aiant surpris, pour les rudes chemins de ce païs-là, ils se contentèrent de se mettre à soleil levant en ordre de combat et s'en retourner comme l'ayant presenté. La Force, d'un costé, reprit le chemin de Sainte-Foi[3], envoia ses troupes, sous la conduite du marquis, se refraischir le long de la rivière d'Isle[4], forcer cinq ou six mauvais villages qu'on défendoit et les acommoder pour le séjour[5]. De l'autre costé et en mesme temps le duc fit passer son armée la rivière du Drot, qui, quoique petite, n'est guères gayable, et les rafraichit et renforcea pour faire ce que vous verrez après[6].

1. Aujourd'hui Langalerie, écart de Saint-Quentin.

2. Saint-Quentin-de-Caplong, cant. de Sainte-Foy, arr. de Libourne (Gironde).

3. Sainte-Foy-la-Grande, ch.-l. de cant. de l'arr. de Libourne, sur la rive gauche de la Dordogne.

4. Affluent de droite de la Dordogne, qui se jette dans cette rivière à Libourne.

5. Comparer le récit de ces opérations avec celui qu'en donne le marquis de Castelnau dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 330-339.

6. En marge, biffé : [Icy l'estat de Castillon, Duras et places au duc de Bouillon.]

[Icy les redditions de Monflanquin, Castets, Casteljalous.]

Chapitre XXII.

Prise de Royan par Soubize.

En Oléron, où Soubise séjourna long temps, se fit l'entreprise sur Royan[1], qui avoit esté osté au parti par le moien de l'achapt qu'en avoit fait le Connestable quelque temps auparavent la guerre, l'aiant mis entre les mains du jeune La Chesnaye[2], un des ordinaires du Roi, Reformé de profession ouverte, du nombre de ceux desquels on retardoit le changement de religion pour s'en servir à choses pareilles et à suplanter les places de seurté. L'aisné de la Chesnaye y prit sa lieutenance, comme plus asseuré à la Religion ; tous les deux en fin furent contrains de se montrer réfractaires aux ordonnances de l'Assemblée.

Un soldat, qui avoit esté de la garnison, proposa l'entreprise, en disant qu'il y avoit, non guères loing de la porte du chasteau et de la hauteur du rempar, une petite porte murée, fort aisée à ouvrir pour estre mal bastie et sans terrassse; qu'il faloit aler à ceste porte par une motte de terre ronde avancée dans le fossé, revestue de pierre jusques à dix pieds près de sa sommité; qu'une eschelle de quinze ou dix-huit rolons suffiroit pour monter sur ceste motte, d'autant que ce qui n'en estoit point revestu estoit tellement talussé que sans peine on pouvoit monter; au plus haut de la motte,

1. Royan, ch.-l. de cant. de l'arr. de Marennes (Charente-Inférieure).

2. La Chesnaie était un homme de confiance de Luynes. Il avait été chargé, en 1620, d'une mission auprès des protestants du Béarn. Voir *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 210.

pour empescher l'aproche de la poterne, disoit y avoir une palissade en rond, mais si mauvaise qu'avec les mains on la pouvoit rompre; qu'avant se rendre au pied de la motte on rencontroit une autre palissade, qu'il faloit scier pour aler du premier au second fossé, l'entrée desquels il faisoit si aise qu'il n'estoit besoin, disoit-il, d'aucune eschelle. Il asseuroit en outre, comme aussi quelques autres qui disoient avoir connaissance de l'estat de la place, que dez qu'on se présenteroit à la ville, la garnison, qui estoit toute de la Religion, se declareroit pour les Reformez et qu'elle n'attendoit que l'occasion.

Soubise s'embarqua à la pointe d'Ors[1] et mit pied à terre sur l'entrée de la nuit, à un quart de lieue de Mornac[2] et à trois lieues de Royan, dans un petit canal entre les marests salans qui sont, en ces quartiers-là, tout au long de la Seudre[3]. Il faisoit porter quantité d'eschelles de toute taille et de beaucoup plus longues que l'entrepreneur ne demandoit, dont bien lui en prit. A 700 ou 800 pas de la ville, une heure avant jour, Freton[4] les distribua pour porter à ceux qui s'en devoient servir[5], et, se mettant à leur teste, laissant le fauxbourg à gauche, ils arrivent sur le bord du fossé, où aiant esté crié : *Qui va là?* et respondu : *Soubize*, ils y descendent, mais non sans eschelles, abordent la palis-

1. Dans l'île d'Oléron, sur le détroit du Chapus.

2. Mornac, sur la rive gauche de la Seudre, arr. de Marennes (Charente-Inférieure).

3. Rivière qui se jette dans l'Océan, au-dessous de Marennes.

4. Maréchal de camp dans l'armée de Rohan, député à l'Assemblée, mort en 1623.

5. En marge : [Faut ici les noms des soldats.]

sade au fonds du fossé qui empeschoit l'entrée du second, scient les pieux avec difficulté à cause de leur grosseur, non sans perte de quelques hommes, et, passant plus outre, rencontrent entre deux petites pièces destachées, qui estoient dans le fossez, une muraille naturelle de rocher, de laquelle n'avoit esté fait aucune mention; l'aiant montée avec eschelles, ils arrivent au pied de la motte, où les eschelles de vingt eschelons ne se trouvant point trop longues, Saint-Seurin[1], La Roque, Navailles et quelques autres montèrent d'une telle vitesse qu'ils furent incontinent attachez à la poterne murée, ayans déjà passé la palissade qu'ils trouvèrent pourrie. Au bout des eschelles, ils s'estoient pris à l'herbe et, la terre estant amolie par la pluye, avoient pris pied jusques au haut. La poterne fut aisément démurée, mais ils la trouverent terrassée jusques aux deux tiers, contre le raport de l'entrepreneur. Freton, qui estoit demeuré au pied de l'eschelle pour faire monter sans confusion, voiant ses gens arrestez, monte et trouve qu'au bout de ces deux tiers terrassez deux de dedans estoient après remplir le reste d'un tonneau. Il fit entrer quelques soldats dans le trou pour essayer d'oster ce tonneau et en perdit quelques-uns par ceux du dedans, qui vindrent tirer à costé du tonneau, et cest endroit estoit encore défendu par la tour de la porte et une autre de main droite. Les attaquans eurent recours à deux moiens : à un pétard et à mettre le feu à la porte avec du bois qui s'estoit trouvé dans le fossé; la gorge du pétard ne pouvoit sceller sa place, à cause de la rondeur du tonneau qui laissoit du vuide aux bouts; tout estoit gasté (car aussi bien le feu de

1. Henri de la Motte-Fouqué, baron de Saint-Seurin.

la porte ne faisoit rien), quand La Chesnaye demanda à parler : sur quoi Soubize qui estoit sur des eschelles s'estant presenté, il exposa qu'il faisoit plus pour le parti qu'en s'en déclarant. Ce premier discours ne concluant rien, il arriva que ceux de la ville ne voulurent pas estre muets, oyant le chasteau traiter. Voilà pourquoi les attaquans, voiant poindre le jour, et que leur paucité s'en aloit découverte, rechauffèrent la causerie par le moyen de La Guiche qui y avoit des connoissances, et conclurent à ces articles :

Que le jeune La Chesnaye, gouverneur de la place, en sortiroit; que l'aîné demeureroit gouverneur sous l'autorité de Soubize, qui lui donnant commission de l'Assemblée, il la reconnoitroit et lui presteroit serment; qu'il recevroit les officiers de l'Assemblée pour l'establissement du bureau; qu'il favoriseroit les navires qui seroient mis devant Royan pour l'imposition sur la rivière, sur les plus clairs deniers de laquelle les apointemens de La Chesnaye seroient payez et l'entretien de 300 hommes de pied pour la garde de la place. Voilà comment il falut chevir[1] d'un dessein mieux exécuté qu'entrepris.

Mais ce fut à refaire, car Soubize n'estoit guères qu'arrivé en Oléron qu'il sceut le voyage de La Chesnaye à Blaye[2], d'où quelques centaines de soldats estoient venus par deux fois dans la garenne de Royan, et fussent entrés au château sans la vigilance des habitans du fauxbourg; Soubize, accouru vers Alvert[3], part

1. Venir à bout de.

2. Ch.-l. d'arr. de la Gironde, sur la Gironde.

3. Arvert, presqu'île de la Basse-Saintonge, située entre la rive gauche de la Seudre et l'Océan.

à la pointe du jour avec cinquante chevaux et deux compagnies de gens de pied, mesnage les aproches de sa troupe en la séparant et faisant filer par les chemins plus couvers, si bien que tout succéda comme vous verrez.

C'est que lui cinquiesme, s'estant mis devant, trouve le peuple sortant d'un presche fait extraordinairement; il prend le périll pour soi, se jette dans le corps de garde; estant reconu et La Chesnaye averti, cestui-ci crie aux siens qu'ils levassent le premier pont et cela se faisoit sans Moulines, un des cinq, qui, portant le pistolet à la teste de celui qui estoit en faction, fit avancer ce qui accouroit du fauxbourg, où il y avoit une compagnie qui se joignit aux deux sur leur arrivée. La porte du château bien bloquée, le gouverneur se trouve si mal accompagné qu'il se vint humilier à Soubize, lui demande congé, comme estant malade, de retourner au château, espérant y faire entrer ses partisans de la ville; mais y voiant mesler compagnie, qui ne lui estoit pas agréable, ce fut à lui à quitter. Soubize ordonna à ce gouvernement le baron de Saint-Seurin, mais comme son lieutenant, qui lui fut une dure qualité et dont avint ce que vous verrez après[1].

Chapitre XXIII.

Siège et prise de Monheurt.

Mirambeau, de retour à Monheurt après la mort de Boisse, son père, s'estant déclaré pour le parti re-

1. Le *Mercure françois* ne consacre que quelques lignes à la prise de Royan par Soubise : « Les perfides habitans de Royan, ayant appellé Monsieur de Soubize, firent par feinte poser des

formé et aiant chassé le capitaine Peurigal, son cousin germain (qui avoit une compagnie au régimen des Gardes, et charge de s'y rendre le plus fort), eut quant et quant un courrier de la part du Roi pour ordonner de maintenir la ville sous son obéissance, aux mesmes conditions que son père avoit promises et jurées. Mirambeau aiant fait sa response au stile de l'Assemblée de la Rochelle, le courrier s'en retourna après avoir prononcé rudes menaces, et sur tout à La Broüe[1], sergent-majour, qu'il estimoit tenir le menton à son jeune gouverneur.

Le 15 novembre, le régimen de Grignaux[2], parti de Castelmoron[3], passa Garonne à Guillou, et surprit tellement la garnison de Monheurt que, portant l'alarme avec soi, il se logea d'abord dans quelques dehors demi tracez, demi faits. Ceux de la ville, qui n'estoient alors que deux cens cinquante hommes de défense, ne pouvant jetter dehors que quelque douzaine de soldats à rien faire, furent un peu encouragez par le vicomte de Favas qui leur amena environ quatre-vingts hommes.

Deux ou trois jours se passèrent que les assiegez

eschelles aux murailles, luy facilitant l'entrée; puis, allant au chasteau, luy ouvrirent aussi tost les portes, avec ceste honteuse composition que le frere du capitaine, qui estoit lieutenant en ceste place, y demeureroit gouverneur » (t. VII, p. 933).

1. « Un très brave homme », dit le marquis de Castelnau (*Mémoires*, t. IV, p. 316), qui « eût conservé la place s'il ne se fût pas exposé jusqu'à se faire tuer ».

2. Charles de Talleyrand, comte de Grignols, prince de Chalais, marquis d'Excideuil.

3. Castelmoron-le-Temple, ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande, à trente-quatre kilomètres au sud-est de cette ville.

eurent une partie de leur ville libre; mais, à la fin du troisième, Bassompierre, mareschal de camp, avec les régimens de Champagne et du comte de Ribeirac[1], pressa de tous costez[2], et en faisant les aproches on commencea à intimider les assiegez par le moien d'un valet de chambre, rendu pour un autre prisonnier, qui, aiant donné au gouverneur des lettres de sa mère, il les montra en public, n'y aiant rien qu'exhortations au courage et au devoir.

Mais le valet en avoit d'autres d'elle-mesme pour exhorter Mirambeau à venger la mort de son père, à prendre garde à sa vie, et composer de bonne heure; il avoit aussi des mémoires pour affoiblir les cœurs de chacun aux termes acoutumez. Le gouverneur montra encor tout cela en public, et poignardoit le messager, si on ne l'eust osté d'entre ses mains.

Ceux de la ville firent sortir par un bateau le premier consul et un soldat, pour aler sommer Théobon de secours[3]; mais estans arrivez sur les disputes de preséance d'entre le marquis de la Force et Théobon, les assiegez ne purent jamais avoir autre secours que de quatre soldats de Clairac, qui s'y jettèrent par eau.

Au 25 du mois commencea la batterie aux deux bastions du bord de la rivière, où furent employez douze canons, et six qui restoient du costé de terre, tant pour battre en ruine que pour favoriser l'assaut. Ceste baterie, aiant redoublé lors que le Roi print son logis à Longetille, mit en poudre les faces des deux bastions

1. Armand d'Aydie, comte de Ribérac.

2. Voir le récit du siège dans les *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 369 et suiv.

3. Théobon, beau-frère du marquis de Mirambeau, commandait la place de Sainte-Foy-la-Grande.

susdits, pièces estimées fort jolies, et qui firent preuve qu'il ne faut rien de joli à attendre une batterie royale. Le mareschal de Roquelaure, commandant au siège, aiant receu quatre régimens qui suivoient le roi, les pressa aux intervalles des quatre premiers, et lors fut ajouté à la batterie des bâteaux couverts, pour tenir leur partie au jour de l'assaut; ce qui estoit fort à propos, le terrain qui estoit du costé de Garonne n'estant pas encore eslevé.

La petitesse de la place ne fut pas seulement fâcheuse à sa garnison pour se voir, dès le premier jour de batterie, réduits aux caves ou à chercher leur seureté dans les fortifications, mais en ce que, la ceinture estant si petite et aisée à serrer, ils ne purent jamais avoir nouvelles de leurs amis, horsmis par un soldat, qui, estant chargé de lettres de secours, parla autrement, leur aprenant que Mompouillan, qui commandoit lors des troupes, sur l'avance d'une petite armée que le Roi avoit donnée au duc de Luxembourg, s'estoit retiré au delà de la Dordongne vers la rivière d'Isle.

Les assiégez ne firent que deux sorties; à la première, ils tuèrent quelques hommes à un commencement de tranchées, mais à l'autre ils furent recongnez aussi tôt qu'ils eurent paru.

La place estoit si mal pourveue que leurs moulins ne pouvoient faire que trois boisseaux de farine par jour. Il falut aussi que, pour le petit nombre de gens de guerre, tout entrat en garde, sans rafraîchissement. Ce qui fit, avec toutes autres sortes d'incommoditez, que les assiégez, cherchans de parlementer par l'entremise de Peurigal, le messager fut mené au Roi, qui les

fit sommer; et à la première ouverture du parlement, comme on parloit de la vie sauve, un jésuite s'avança de dire qu'il ne faloit point de vie aux rebelles, et que telle faute devoit estre lavée de sang ou purgée par feu; le Roi, aiant fait trois tours de sale, dit assez haut : « Père tel, c'est à moi d'estre roi de mon peuple, non pas bouchier ».

Nonobstant le parlement, les assiégeans voulurent faire jouer deux mines : pourtant, le vendredi, aiant fait tirer dez l'esclaircie tous les canons en telle diligence que la plus-part se chargeoient à cartouche, à trois heures après midi la principale joua au demi bastion de la porte de la ville, qui fit un grand effet, tuant neuf des assiégez et laissant avec ce qu'avoient fait les batteries six-vingts pas de bresche, et un fossé qu'un homme de cheval pouvoit passer; toutefois ceux de ce costé n'alèrent point à l'assaut. L'autre mine fit presque pareil effet sur le bord de la Garonne au bastion nommé La Broüe, et là son auteur défendit courageusement un assaut assez opiniastré : les assaillans furent défavorisez d'une pluye sans laquelle il eussent espéré d'emporter la place. Sur la fin, La Broüe qui avoit combattu, blessé, fut emporté d'un coup de canon.

Le lendemain, comme on préparoit un assaut par les bresches des deux mines, fut tué le marquis de Themines, second fils du mareschal, et ceux qui traitoient de la capitulation se contentèrent de la faire escrire à discrétion, se fians sur la parole du Roi, qui les asseuroit de la vie. Le Grand Prévost entra dans la ville pour faire sortir les femmes par des bateaux. Les hommes qui en sortirent furent contez à 260, les deux tiers ne faisans point profession des armes; le reste si

mal-mené que, de 250 soldats que nous avons conté au commencement, il n'y en avoit que septante en estat de faction[1]. La ville aiant esté pillée fut bruslée et rasée de tout poinct.

Cependant le 14 de décembre mourut à Longetille[2], ou de pourpre ou d'autre artifice, le Connestable, auteur, comme on estimoit, de la guerre, qui laissa ses frères et partisans sur le branle d'une grande mutation. Si quelcun dit que Luynes se passeroit bien d'un éloge (que nous donnons ordinairement aux testes les plus eslevées), le Connestable pourtant en veut un : nous disons donc qu'aiant pris pied aux grâces du Roi par une vile humilité, puis fait son progrez par des plaisirs serviles, il s'affermit dans l'eslévation, se fit hommes d'affaires dans les affaires, et forgeron en forgeant.

Chapitre XXIV.

Suite d'exploits des Reformez en Guienne. Surprise de Clairac. Sieges de Monrevel et de la Force d'une part et de Thonneins et Granges de l'autre, avec la défaite de Catus.

Sur le retour du Roi, La Force et ses enfants mettent l'enseigne au vent, et après que Théobon eut fait déclarer Sainte-Foy, Castelnau de la Force fortifia Montflanquin, esmeu de l'assiete du lieu, avantageuse partout.

1. C'est le chiffre donné par le *Mercure françois*, t. VII, p. 930, qui ajoute : « On trouva grande quantité de lards, de bleds et de vins et autre butin qu'eurent les soldats. »

2. Au château de Longetille, près de Damazan, où était le roi.

D'autre costé, le Roi aiant laissé de cinq à six mille hommes au mareschal de Themines, pour placer aux villes et bourgades fortifiées d'autour de Montauban, et pour la bienséance faire appeller cela siège de blocus, il donna aussi la charge de la basse Guyenne au duc d'Elbœuf avec quelques régimens et pour mareschaux de camp le marquis de Bourdeilles[1] et les comtes de Curzon[2] et de Lauzun[3]. Le duc fit son essai sur Montravel[4], où il n'y avoit rien qui valust qu'une tour. Ceux du lieu, contre l'avis des gens de guerre et de leurs voisins, s'y firent battre, et n'aians nul lieu de retranchement, furent facilement emportez d'assaut.

Lorsque La Force et ses compagnons se ralioient pour soutenir la fortification de Montflanquin, le duc d'Elbœuf, afin de presser La Force par son interest, alla assiéger sa maison, qui n'avoit jamais esté estimée que place de plaisir[5]. Il y conduisit six pièces de canon et toutes les forces qu'on lui avoit laissées[6]. La Force marcha au secours en sçachant bien le besoin, plus foible que le duc de 1,500 hommes de pied et plus fort de 100 chevaux. Avec cela il se loge à Bran,

1. Henry de Bourdeilles, fils d'André de Bourdeilles, neveu du chroniqueur Brantôme (1571-1641).

2. Frédéric de Foix, vicomte de Meille, comte de Gurson, grand sénéchal de Guyenne.

3. François Nompar de Caumont, beau-père du comte de Gurson et grand-père du fameux duc de Lauzun.

4. La Mothe-Montravel, petit bourg situé près de la Dordogne, arr. de Bergerac, entre Sainte-Foy et Castillon.

5. Ce château de la Force était dans les environs de Bergerac. Il fut détruit en 1793.

6. « Trois mille hommes de pied, cinq cents chevaux et quatre canons », dit le *Mercure françois*, t. VIII, p. 449.

à deux canonnades du chasteau. Les Catholiques, sur le soir, prindrent place de bataille en la plaine d'auprès, Bourdeilles avec son régimen estant demeuré aux tranchées.

Là s'attaqua une escarmouche par les capitaines Lentillac et Bienaz; les six canons des Catholiques leur faisant dommage, ils firent demi-tour à droite pour prendre le couvert d'un valon. Bourdeilles s'avance pour les charger en queue, mais il fut reculé par Savignac et La Motte-Gachon avec perte de plusieurs des siens, desquels il envoia demander les corps par un trompette. De cest envoi s'en fit un autre de Ragnac vers La Force, pour faire lever l'armée du duc avec quelque honneur, et empécher de dégast le chateau; il fut donc dit que le maistre de la maison choisiroit entre tous les Catholiques un ami pour le conserver : ce qui fut fait, hormis le dégast des beaux jardins, qu'on ne put empescher[1].

Plus heureuse ne fut pour les Reformez l'entreprise sur Mucidan et l'essai du chateau de Théobon[2], d'où le capitaine s'estoit révolté contre son maistre.

Au retour de là, Savignac fut envoyé à Genseac. Il s'en saisit et y laissa La Crauze avec cinquante hommes, outre les habitans.

Le 20 de février, Lezignan, voiant les armes des Reformez levées en Perigord, se ressouvint d'avoir esté

1. Le château, dit Vignoles, p. 10, fut remis ès mains des sieurs de Bourdeilles et de Lauzun. Sur les violences commises par les assiégeants et le ravage du jardin, voir les *Mémoires de Castelnau*, t. IV, p. 352 : « Les arbres furent coupés et le feu mis à une allée de cyprès aussi belle qu'il s'en pouvoit voir. »

2. Comm. de Loubès-Bernac, cant. de Duras, arr. de Marmande.

trompé de cinquante mille francs, comme nous avons dit[1], et que sa maison de Lézignan lui avoit esté ostée, se résolut de se jetter dans Clairac, qui avoit encor ses vieilles fortifications entières, n'ayant guère esté rasé que les dehors.

Là dedans commandoit Bacheliers[2] avec sept compagnies. Ce qui lui rendoit l'entreprise difficile estoit que presque tous les habitans avoient quitté, tant parce que les soldats y vivoient à discrétion, comme aussi pource que tous ceux qui pouvoient estre empoignez estoient envoiez aux prisons de Bourdeaux, pour le payement des 50,000 escus promis à la reddition. Il trouva à peine moien de faire glisser un masson, qui, aiant sa retraite dans un celier, après avoir failli deux fois, fit dans la muraille un trou de deux pieds en quarré, au-dessus la maison de Galiné. Le rendé-vous fut à Buscaille[3] où se trouvèrent les capitaines Viau, Alaigre, Jeanin, La Motte et Balestat[4], n'aiant en tout que 300 soldats armez, et quelques paysans avec haches et bastons ferrez.

A l'approche ceux du dedans, avertis, firent un grand salve de mousquetades sans rien blesser. Cela n'empescha point que le sergent Fréron n'alast reconoistre le trou : si bien qu'après un mot de prière, à la veue

1. Voir plus haut, chap. XIII, p. 79.

2. Bachelier, sénéchal d'Aiguillon, maître d'hôtel du feu duc de Mayenne, était gouverneur de Clairac. Cf. *Mercure françois*, t. VIII, p. 453.

3. « La Buscaille, proche Clairac », dit le *Mercure françois*, t. VIII, p. 454.

4. Les noms de ces capitaines sont mentionnés également dans les *Mémoires du marquis de Castelnau*, t. IV, p. 359; mais nous ne savons rien de plus sur eux.

de la muraille couverte d'arquebuzerie et où il faisoit clair pour la fréquence des rondes, les capitaines Despans, Viau et Jeanin donnèrent par le trou avec chacun dix soldats; après eux, La Motte et Balestat avec quarante; Alaigre et Celier avec soixante, et le reste avec Lezignan.

A peine furent entrez dix des premiers, qu'ils crient : *Ville gagnée*, attaquent le corps de garde de la hale, et, soutenus des seconds, emportent une barricade et rompent un gros, qui estoit en armes au milieu de la hale. Le combat fut opiniatré par le capitaine Menoire, qui y mourut avec une cinquantaine des siens. De l'autre costé moururent le capitaine Despans et l'enseigne de Viau avec ses soldats. Pour l'effroi de ce combat, Lezignan, estant entré avec sa troupe, fit déboucher la porte peinte qui estoit fermée de terre. Lors tout estant dedans, les trois corps de garde, qui estoient l'un à la porte de la ville, l'autre au Terré, l'autre en la maison de Galiné, furent mis en fuite. En mesme temps arrivèrent, du costé de Nérac, Arbissan et Verduzan avec 100 hommes : ils attaquèrent la compagnie de la Barrière qui s'estoit jettée en la maison de l'advocat Favières. Bachelier, le maistre de camp, avec la plus part des officiers et six-vingts soldats, fit mine de défendre en la maison de Mauzac, et, aiant mis le feu en six ou sept maisons pour esplanade, entrèrent aussitôt en capitulation. Bauboux, qui en eut la commission, demanda congé d'en communiquer avec le conseiller Le Duc, de Bourdeaux, qui estoit venu pour le lendemain faire commencer le rasement des murailles. Cestui-ci, estant prisonnier, aida à faire la capitulation, qui fut à la vie sauve et à demeurer tous prisonniers

de guerre. L'abbé de Clairac fut aussi en ce paquet. Et tout cela avec 200 soldats, sans estre fouillés; le gouverneur, n'ayant payé que 2,000 francs, fut conduit jusqu'à la veue d'Aiguillon. Les Catholiques y perdirent 300 hommes, entre ceux-là Peurigan, sergent-majour.

A la fin de février, La Force aiant tout ralié se jette de surprise dans la ville de Tonneins le Bas, attaqua le chasteau, petite et mauvaise place; au bout de la semaine, il lui fut rendu, et par le marché le comte de la Vauguyon[1], seigneur du lieu, Mont-Vieil et La Garde, jadis gouverneur et qui l'avoit vendu, demeurèrent prisonniers. Il y avoit dedans sept-vingts hommes : le principal effort fut par le vicomte de Castets[2] qui, retournant d'une entreprise sur Millau, arriva à propos pour passer le fossé et s'attacher au demi-bastion de la porte : ce fut ce qui donna occasion de capituler. Ceux de Clairac tuèrent quelques soldats des plus paresseux à sortir. Cela est de la fin de mars.

Le premier profit que voulut tirer La Force de ceste prise fut de relever les fortifications de Saint-Pé[3], destruites au premier passage du Roi, sans s'amuser à la basse ville, qui avoit esté commencée à bruler par ceux qui la défendoient, et achevée par les preneurs. Saint-Pé estoit plus eslevé, plus entier et d'ailleurs appartenant particulièrement à La Force, lequel y mit son filz Monpouillan, qui commencea à y travailler in-

1. Jacques d'Estuer de Caussade, comte de la Vauguyon; il était gendre du maréchal de Roquelaure.

2. Nicolas de Favas, vicomte de Castets, s'était déjà distingué au siège de Nérac et à Monheurt.

3. Saint-Pé, localité de la comm. de Villefranche-du-Queyran, voisine de Damazan (Lot-et-Garonne).

continent après la prise de Granges[1], mais n'eut presque loisir de rien avancer, pressé par l'armée du duc d'Elbeuf, comme vous verrez ci-après.

Lezignan aiant fait tout devoir de meubler Clairac de vivres et munition de guerre, et aiant receu nouvelle, par un trompette de la part du Roi, que ses filles estoient en un couvent de nonnains, prisonnières en représailles du conseiller Le Duc, il les retira par la reddition de son prisonnier. Après, estant refusé par le fermier de Granges, nommé La Laurie, capitaine du lieu, des bleds qui lui avoient esté promis en les payant, selon les défenses intervenues de la Cour de Parlement et du maréchal de Themines, fut résolu entre Théobon, Beinac et quelques autres de s'unir à Lezignan, pour assieger le chateau de Granges. Ce qui fut commencé le 9 de mars, avec deux vertueils[2] qu'on logea dans la grange de la bassecour, gagnée dez le premier jour : la nuit duquel entra trente soldats de secours dans la place.

Ceux de dedans se rioient de l'une des pièces qui avoit crevé du premier coup, et de l'autre qui ne pouvoit rompre que leurs vitres. D'ailleurs, ils estoient asseurez de secours, qui parut dez la seconde journée, laquelle s'acheva en escarmouches, sans autre efet. Mais le lendemain Catus[3], aiant amassé 1,500 hommes

1. On verra plus bas le siège de Granges, bourgade du Lot-et-Garonne, à l'ouest de Villeneuve-sur-Lot, à une lieue de Clairac.

2. Verteuil, canon de fonte.

3. Ce personnage est mentionné dans le *Mercure françois*, t. VIII, p. 465, et dans les *Mémoires de Castelnau*, t. IV, p. 379; dans les *Mémoires de Buard* (*Revue de l'Agenais*, t. XXX, p. 357), sous le nom de Cateus.

de pied et quelque 200 chevaux, vint fondre sur la compagnie de Lezignan où commandoit Bouleraine. Ceste charge estant soutenue fermement, Castelnau de la Force, joint aux autres, parut, et à sa veue donna de l'effroi : ce qu'il conut, pour voir filer du derrière les secourans qui vouloient faire leur retraite des gens de cheval. Les Reformez, sur ceste conoissance, aians poussé devant eux Boissaison et La Motte-Bacalan, avec vingt chevaux, chargent sans marchander, poussent la cavalerie sur les gens de pied en désordre et mènent tout battant jusques à la commanderie du Temple, à Mompezat[1], tuent sur la place Catus et avec lui de sept à huit cens hommes, des meilleurs soldats du pays[2].

A la veue de ceste défaite La Laurie parlemente, à condition que les soldats estrangers sortiroient avec l'espée. Quelques-uns de Clairac, se souvenans de la capitulation rompue à leur ville, se résolurent de tuer les deslogez, comme ils firent quelques-uns, et tout passoit au fil de l'espée, sans la charge que leur fit Lezignan. A ce siège et au combat ne furent tuez que deux Reformez.

Chapitre XXV.

Plusieurs entreprises et combat faits entre les deux voyages du Roi au haut Languedoc et haute Guienne et en Foix.

Une entreprise que les Réformez firent sur Nérac et une autre dont on les soubçonna sur Lectoure furent

1. Montpezat d'Agenais, arr. d'Agen, cant. de Prayssas (Lot-et-Garonne).

2. Sur quelques-uns de ces bons soldats, voir un article du

prétexte au mareschal de Roquelaure pour chasser du pays tous les Reformez, quoiqu'ils fussent sous la sauvegarde de la déclaration; à Poyane, de raser le château de Berloc[1] en Béarn; à ceux de Tartas, de chasser La Harie[2], en mesme temps par nécessité et par récompense de leur quitter un mauvais chateau, naturellement assiegé par sa ville et incommodé par les habitans, sur ce que il n'estoit parlé en l'estat des garnisons que du chateau de Tartas; l'aiant donc osté, il fut entièrement rasé. Je ne puis laisser arrière le Mont-de-Marsan, quoique la date en soit de quatre moys après[3] : le marquis de Castelnau, qui y commandoit, aiant levé les armes pour le party réformé, peu de jours après sa déclaration, par crainte et par recompense, rendit ceste place au vent de la venue du Roi.

Le comte d'Orval print l'essor et sa retraite à Figeac et Cadenac. La Force en fit de mesme en son département[4]. Ceux de Montauban emploièrent Vignaux à prendre les bicoques qu'il put, pour remplir la ville de bleds, et en recouvrèrent quantité par la connivence des ducs de Bouillon et de Sully[5].

Dr L. Couyba, *le Combat de Granges* (15 mars 1622), dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXX (1903).

1. Bellocq, sur le chemin de Navarrenx à Dax, aujourd'hui cant. de Salies, arr. d'Orthez, Basses-Pyrénées. Le ms. porte en marge : « faudra bien savoir le nom de ce Berloc ».

2. La Harye était gouverneur du château de Tartas.

3. Dans cette énumération des places abandonnées par les Réformés ou prises sur eux, d'Aubigné semble suivre le *Mercure françois*, t. VIII, p. 430.

4. Tous ces détails se trouvent dans le même ordre dans le *Mercure françois*, t. VIII, p. 431. Le comte d'Orval, fils de Sully et gendre de La Force, se retira à Figeac et à Capdenac après le siège de Montauban, La Force en Basse-Guyenne.

5. D'après le *Mercure françois*, t. VIII, p. 431, un grand de

Entre les entreprises de ceste sorte fut celle de Caussade, faite par Balaguiers, gouverneur de Saint-Antonin. Les consuls de Caussade lui aiant refusé l'assistance qu'il demandoit et s'estant renforcez de 1,500 hommes par la diligence du mareschal de Themines, ayans de plus retranché leur ville, par barricades, près à près, garnies d'artillerie et de fougades, attendirent les eschelles à planter près la porte du Temple, que mesme le Temple fut pris, et puis mirent le feu aux pièces, firent jouer 1,200 hommes de leur renfort. Ce fut aux entrepreneurs à sauter la muraille, et qui n'est pas chose commune se ralier et rasseurer, de façon qu'ils reprirent leur chemin et firent leur retraite à Saint-Antonin en combattant une lieue durant. Trois capitaines y moururent; Balaguiers et deux hommes de commandement furent prisonniers; le meurtre presque pareil; Vaillac et Saint-Cire blessez.

Vignaux ne faillit pas Bourniquet, quoi que, en mesme temps de l'entreprise, Justaret, du regiment de Pybrac, y fit entrer sa compagnie. Ceste place pourtant composa avec le duc d'Angoulesme, les Reformez remportants à Montauban non seulement leur équipage, mais les bleds qu'ils purent enlever[1].

Une compagnie de Montauban, qui vouloit gagner Castres, s'estant relaissée dans un bois, fut contrainte par le froid d'y alumer du feu. Par là estans descouvert, le marquis d'Ambres eut loisir d'amasser les gar-

la Religion, « qui faisoit le neutre », c'est-à-dire Sully, « faisoit emplir les granges des bassecourts de ses chasteaux; ceux de Montauban alloient les prendre, les emmenoient et lui en tenoient bon compte de la vente dans Montauban ».

1. D'Aubigné continue de résumer le *Mercure françois* ou tout au moins de le suivre dans l'ordre donné aux faits.

nisons voisines et les communes. Peu se sauvèrent dans le résolu combat qu'ils attaquèrent au commencement, le reste tué, horsmis quarante prisonniers[1].

Les chevaux legers au feu duc de Mayne et quelques autres raliez avec eux sous le capitaine Girard[2] donnèrent l'amorce de quelques bœufs pris à ceux de Montauban; sur laquelle Vignaux estant sorti les mesla sans marchander à une lieue et demie de la ville, et, montant un jeune cheval, fut porté loin des siens et tué d'un coup de pistolet. Nonobstant sa mort, les Catholiques furent contraints à la retraitte.

Le duc de Sulli avoit dressé au port de Cadenac un fort pour avoir le passage de la rivière de Lot libre. Pibrac, assisté du comte d'Ayen et de plusieurs compagnies, aiant trié les siennes de chacune trente hommes, se résolut de l'emporter de haute lutte comme il fit à soleil levant, quelque defence que fissent ceux du dedans, jusques aux maisons et cabanes du fort, la courtine estant perdue : si bien qu'il falust jouer du pétard à quatre ou cinq endroits. De soixante hommes qui estoient dedans, quelque peu se sauva à la nage, d'autres se noyèrent; la perte fut presque pareille; on tua de sang froid quelques prisonniers, pour le regret que eurent les vainqueurs de la mort de Justaret[3].

1. Le 23 janvier 1622. Cette compagnie, de 300 hommes, était en réalité licenciée par les consuls de Montauban. Voir *Mercure françois*, t. VIII, p. 436.

2. « Girard, Périgourdin, cornette des chevau-légers du feu duc du Maine », dit le *Mercure françois*, t. VIII, p. 438.

3. « Le duc de Sully mesme, qui estoit dans Cadenac pendant ce conflict, fit semblant de vouloir secourir ce fort, mais on ne vit paroistre qu'un seul batteau qui se retira à la haste » (*Mercure françois*, t. VIII, p. 437).

A peu de temps de là, les habitants de Nègrepelisse, ne pouvans plus suporter les instences et sur tout les forcements de leurs femmes et autres barbaries qu'exerçoit le régimen de Vaillac sur eux, ayans appellé quelques uns de leur voisins, se jettèrent sur ceste garnison, en tuèrent de quatre à cinq cents et les femmes en assommèrent leur part.

Il est temps de faire un tour vers les Pyrénées, où commandoit en Foix pour les Reformez le comte de Léran, qui, aiant commencé la guerre dez l'an passé et aiant en vain attaqué le fort des Alemans à demi-lieue de Pamiers[1], où il fut bruslé, ne fut pas plutôt guéri, que le baron son filz retourna d'avec le duc de Rohan, auquel il avoit mené 500 hommes et impétré l'assistance de quelques compagnies des Sévènes; avec cela un canon et deux régimens, le comte aiant feint d'assiéger Montaut[2], il attaqua Logarede[3] qui lui fut rendue par composition. Il emporta de force le fort des Alemans, où il avoit esté estropié. Il en fit autant à la Verniole[4], nouvellement fortifiée contre lui. Après il attaque le mas Saint-Antonin, à la veue de Pamiers, et qui l'incommodoit fort : il l'eut par composition. Il avoit aussi assiégé Varilles[5], aiant lors 2,500 hommes, où il avoit trouvé force dehors et petits retranchemens qu'il gagna avec perte des siens. Pilon, qu'il avoit

1. Ch.-l. d'arr. de l'Ariège. Le fort des Allemans est situé à l'est de cette ville.

2. Montaut-de-Crien, cant. de Saverdun, arr. de Pamiers.

3. Lagarde, cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers.

4. Verniolle, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes, au sud des Allemans.

5. Varilhes, sur l'Ariège, arr. de Pamiers, à une lieue au sud de cette ville.

logé au-delà de l'eau pour gagner le bout du pont, n'ayant peu y faire ses aproches, la baterie n'estant que d'un canon et n'aiant peu faire bresche en quatre jours, toutes les forces du pays aians eu loisir de se mettre ensemble se ralièrent. Durban, commandant au pays, le baron son filz, Monlaur, Labat, Brassac, Aussignan, Momberand, son frère le chevalier, Castagnac, Mauro, Lastronch, Belfou, Réveliac, Pradats, du Pesque, Montesquieu, Segna, Rozez, Taurignan, Roquelauro, le vicomte de la Cour, les barons de Dalon, Tagean, Barbazan, Onoux, Cauvisson, Mompapou, La Bastide, Cazneuve et Mauléon. Voilà le role des Mercures[1]. De tous ceux-là ceux qui n'avoient pas leurs compagnies entières en avoient quelque partie.

Ceste dose estant rude pour Léran, il retire ce qu'il avoit delà l'eau et son canon, fait sur l'avantage d'en haut quelque contenance de combat et mesme, auprès de l'arbre Saint-Volusien, il fit une charge à toute la cavalerie qui le pressoit, où il perdit deux cavaliers et autant de prisonniers, et de là en avant fit sa retraitte de gens de pied, à cause de l'avantage des vignes. Mais l'infanterie, pour n'attendre pas celle des Catholiques, se mit en désordre, sur lequel ils perdirent quelque six-vingt des leurs, et Belfou, qui les pressoit, fut tué à un raliement, qui fut la fin du combat.

Après ces choses, dez le commencement de l'an 1622, les Reformez de Foix tindrent la campagne avec huit pièces de batterie, 3,000 hommes de pied et 200 chevaux, n'ayans perdu que la ville de Foix par la vendition de Matelet.

1. La liste du *Mercure françois*, t. VIII, p. 480, est en réalité moins riche que celle de d'Aubigné.

Chapitre XXVI.

Exploits de Soubise en Xaintonge et Bas Poitou.

Pour ne laisser rien arrière et nettoier ce que l'année que nous courons nous a laissé dez son commencement en Xaintonge et en Poitou, Soubise, aiant résolu au paravant de fortifier l'isle d'Argenton en la rivière de Gironde, une lieue au-dessous de Blaye[1], et ayant préparé un navire de huit-vingts tonneaux et une patache de trente, pour porter 200 hommes, les magasins de bouche et de guerre avec les planches et mastereaux[2] pour soulager, équippage pour fortifier, tous les outils de massons et charpentiers et autres telles choses, tout cela sous le commandement de Payane, au milieu de janvier mit pied à terre dans l'isle, fortifia sur le modelle du projet, pour ne laisser aux assiégeans que les vazes et l'eau, de laquelle la moindre largeur est devers le Xaintonge.

Au premier de février, Payane fut renforcé du navire de Saint-Sevrin, qui lui mena cinquante hommes et des munitions, et le mesme jour y arriva le navire de Forsan, qui menoit trente hommes; ceste besongne fut encor accrue par le capitaine La Guiche. Ceux-là arrivez, la recepte fut incontinent establie. Et puis les gens de marine n'estans pas d'accord, La Boisse y fut mis pour gouverneur, avec 200 hommes de garnison, et Payane pour commander aux vaisseaux.

Soubize, aiant augmenté le parti de cela, passe en

1. Cette île, située dans l'estuaire de la Gironde, était déserte.

2. Petits mâts, solives.

Alvert avec ses trouppes, pensant y recevoir cinq pièces de baterie qu'on lui avoit promises à la Rochelle; mais Favas, qui y avoit autorité, fit réduire cela à deux bastardes de douze livres de bale.

Comme Soubize se vit 1,200 hommes, quarante salades, et autant de mousquetaires à cheval, il attaque Saugeon[1], emporte de haute lutte le bourg qui estoit remparé; et le chasteau par composition a la vie sauve. Puis dans deux jours print Dersie[2] à mesme condition. Là un soldat, ayant violé la capitulation, fut passé par les armes à la veue de la garnison qui estoit sortie.

Il print de mesmes Montsanson[3] et autres places, dans lesquelles Saint-Luc avoit espandu le régimen de Brouage pour soulager le corps qu'il entretenoit. Ces troupes délogées se rendirent au gros, qui choisit le bourg du Pont-l'Abbé[4], d'une assiette avantageuse et commencée à fortifier; cela pour ne quitter pas aisément la campagne aux Réformez.

Soubize résolut de les attaquer, quoique aussi forts que lui ou bien près; part de nuit, met Vaudoré à sa teste, où Navailles se joignit avec quelques gentishommes, fait marcher après Brachetière, et donner par un autre endroit, le chef sustentant le combat de son gros. Et pour ce qu'il estoit jour quand il arriva, il donna, enseignes déployées et tambour battant. La

1. Saujon, ch.-l. de cant. de l'arr. de Saintes (Charente-Inférieure), sur l'estuaire de la Seudre.

2. Dercie, sur le ruisseau du même nom, comm. du Gua, cant. et arr. de Marennes (Charente-Inférieure).

3. Montsamson, comm. du Gua.

4. Pont-l'Abbé-d'Arnoult, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, sur l'Arnoult.

gayeté des soldats emporta d'abord. Le régimen, ayant perdu près de 200 hommes, se retire dans le quartier où estoit retranché le Temple, et là eut la vie sauve par capitulation.

Samblanceau[1] donna de la peine pour la grande multitude de retranchemens, entre lesquels ceux qui avoient gagné se trouvoient emprisonnez. Et fut-on près de lever le siège; mais les soldats, sans s'amuser à une mauvaise et inutile batterie qui dura deux jours, posans des eschelles à quelques fenestres, aians donné quelque pistolade dedans, se jettèrent après leur coup, et ainsi réduisirent ceux de dedans aux voûtes du grand Temple et à capitulation de la vie et de l'espée.

Mornac[2] fut aussi d'un peu dure digestion, car il ne se rendit qu'après une mine faite sous la grosse tour de dix-huit pieds d'espaix, que la garnison vid sauter en s'en alant. La Douyère, qui y commandoit, a esté presché par les Mercures pour avoir renvoyé les assiégeans.

De là les troupes de Soubize s'embarquèrent à Mudeloup dans des barques, avec un navire de guerre pour les conduire; puis mirent pied à terre à Saint-Benoist[3] au bout de cinq jours, sans désembarquer le canon, qui coula vers les Sables-d'Olonne où estoit l'entreprise, par laquelle Soubize avoit résolu d'attaquer les Sables et la Chaume[4] ensemble, où il y avoit

1. Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes (Charente-Inférieure).

2. Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes.

3. Saint-Benoît-sur-Mer, cant. des Moutiers-les-Maufaits, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée).

4. L'ancien château de la Chaume, près des Sables-d'Olonne, a été transformé en phare.

1,800 hommes bien armez qui avoient bien battu autrefois (comme nous avons escrit) les régimens de Lorges et de Bourri. Outre le peuple du lieu, ils avoient appellé quatre compagnies de garnison, qui faisoient 600 à 700 hommes, plus de quatre-vingts gentishommes de Bas Poictou avec leur train, et de plus il y avoit des navires d'où se pouvoit tirer de 400 à 500 hommes. Tout cela, faisant environ 3,000 hommes, fut attaqué de 1,200, bien contez, comme il est aisé à la descente des vaisseaux.

Ce fut le 25 de février, sur les huit ou neuf heures du matin, que les Reformez donnèrent au bourg de la Chaume qui estoit retranché. On a estimé l'action de ces soldats jusques à la témérité. Le chasteau, qui est conté pour bon, fut attaqué à la sappe, et les compagnies qui estoient dedans se rendirent à la vie sauve, les capitaines avec armes. Ce fut judicieusement fait de commencer par là, pour ce que l'élévation du lieu commandoit dans les Sables; et ce grand peuple effrayé, pour se racheter du pillage, composa le lendemain à 20,000 escus, qui fut peu au regard de soixante vaisseaux[1] et quatre-vingts pièces, sacres[2] ou vertueils, qui estoient de bonne prise; quelques-uns de fonte verte furent menés à la Rochelle.

Ceste hardiesse et la possession de la campagne fit que la troupe s'accreut jusques à 1,700 hommes de pied, 150 salades et 300, que carrabins que mousquetaires à cheval.

1. Le *Mercure françois*, t. VIII, p. 531, ne parle que de trois vaisseaux.

2. Sacre, canon de moyen calibre.

D'autre costé, cela fit esmouvoir les Catholiques qui accoururent au comte de la Rochefoucauld [1], entre autres Saint-Luc, Roches-Bariteaux [2], Brassac et autres, si bien que, se voiant 700 chevaux et 3,500 piétons, il prit son logis à la Roche-sur-Yon, où il y a un bon chasteau à la teste et une bourgade retranchée, d'ancienneté.

Soubize marchant droit là, le comte desloge et gaigne la Chèze [3], qu'il quitta à veue de ses ennemis alans à lui et se retranchea dans le Bourg nouveau [4], pour ce qu'il estimoit le chasteau meilleur, et n'y avoit que la chaussée de l'estang à coupper pour estre logé par tout avantageusement. Mais, aiant sceu que les Reformez estoient accreus de 300 hommes de pied et cinquante chevaux, que Vergier Malaguet (qui s'estoit allé faire panser d'une mousquetade à la Rochelle) avoit amenez, Bourg nouveau fut quitté, et le comte, aiant laissé une partie de ses forces dans Fontenai, qu'il croioit devoir estre assiégé, se retira avec le reste à Niort. Et ainsi la campagne demeura aux Réformez, jusques à l'eschec de Rié [5], duquel nous parlerons après

1. François, comte de la Rochefoucauld, prince de Marcillac, premier duc de la Rochefoucauld. Il fut le père de l'auteur des *Maximes*. Il avait été placé à la tête du gouvernement du Poitou, vacant par la défection du duc de Rohan.

2. Gabriel de Chasteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, comte de Grassay, était lieutenant général en Bas-Poitou.

3. La Chaize-le-Vicomte, cant. et arr. de la Roche-sur-Yon, à douze kilomètres à l'est de cette ville.

4. Bournezeau, cant. de Chantonnay, arr. de la Roche-sur-Yon, à douze kilomètres à l'est de la Chaize-le-Vicomte.

5. Riez, bourg du cant. de Saint-Gilles, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée).

avoir ajouté le combat qui se passa entre Loudrières[1] et Cressonnière d'une part, comme ils aloient de Mareuil[2] joindre les troupes aux Sables avec 200, que salades qu'arquebuziers à cheval, et de l'autre Roches-Bariteaux, aiant quatre-vingts mestres et cinquante mousquetaires à cheval, qui aloient joindre le comte de la Rochefoucaut à Sainte-Ermine[3].

Cressonnière, qui menoit trente coureurs, charge les Roches porté par terre où rompt le premier rang. Lui tué, Loudrières vient à la charge avec le reste, passe sur le ventre à la troupe et emmène les Roches blessé, qu'il laissa prisonnier sur sa foi chez un de ses amis, mais l'autre estant guéri rompit ou desguisa sa parole.

De mesme estoffe fut celle du comte de la Rochefoucaut, en traitant neutralité pour le chateau de Mareuil, car y estant receu par la dame de Loudrières, il s'en saisit à bon escient, sans autre escuse qu'un nouveau commandement du Roi.

Le lecteur se passera bien des veues inutiles de la cavalerie des deux partis et des inutiles desseins des uns et des autres. Il suffira que les Reformez estans à Luçon[4] eurent avis de l'acheminement du Roi, et, au lieu de se retirer facilement dans les avantages, prirent le dessein de Rié.

1. René de Talansac, sieur de Loudrières, sénéchal de la Rochelle.

2. Mareuil-sur-Lay, ch.-l. de cant. de la Roche-sur-Yon.

3. Sainte-Hermine, ch.-l. de cant. de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée), à vingt-deux kilomètres au nord-ouest de cette ville.

4. Ch.-l. d'arr. de la Vendée.

Chapitre XXVII.

Second voyage du Roi en Guyenne et Languedoc.

Voici une nouvelle face d'affaires. Quand le Roi eut tourné le visage pour reprendre le chemin de Guienne, et de là le Languedoc (car presque tout ce qui avoit levé les armes vers Dordongne et Garonne se coiffa de sa chemise), Lézignan traita, par l'entremise du conseiller Duc, pour rendre Clairac, aux conditions de ses premières 50,000 livres, que les habitans seroient dechargez de la rançon des 50,000 escus, et lui demeureroit leur gouverneur. Les deux premières conditions furent effectuées, la troisième non, quoi qu'il y en eût expéditions en bonne forme : car le duc de Vendosme, estant entré en la ville, y laissa Gaucourt avec sept compagnies du régimen de Picardie.

Environ la mi-avril, le marquis de Castelnau de Chalosse[1], gouverneur de Mont-de-Marsan (pource que son père avoit changé de religion), assisté des barons de Bazian, de Viala et de Saint-Yort, s'estoit asseuré de la place, y avoit mis 600 hommes, avec profession de suivre les mouvemens de l'Assemblée, mais en fort peu de temps, sentant l'aproche du Roi, Gondrin lui promit 20,000 escus, ce qu'il accepta et congédia ses trouppes.

Le Roi arrivant vers Dordongne, le prince de Condé

1. Miremont, marquis de Castelnau de Chalosse, fils du baron François de Castelnau, mort en 1621, gouverneur de Mont-de-Marsan. Il s'était saisi de Mont-de-Marsan, au nom de l'Assemblée de la Rochelle. Il mourut en 1622.

traita avec La Force pour Genseac, lui donna terme pour en retirer les hommes et les munitions, et fit une capitulation fort honorable, mais qui fut violée en toutes ses parties.

Le mesme prince, aiant appellé pour la seconde fois La Force à Beusse[1] pour traiter, fit cependant bloquer Sainte-Foy.

Le roi repassant à Agen sur le commencement de juin, Leirac fut pour la seconde fois demantelé, avec pillage et rasement des principales maisons; pareillement il y eut plusieurs plaintes des églises de Leytoure[2], Puimirol, et autres qui demandoient l'exécution des promesses à elles faictes, comme aussi pour l'ordre de mipartir les consuls; tout cela fut renvoié aux fins de non recevoir avec ceste clause : le Roi en a ordonné autrement.

Chapitre XXVIII.

Desroute de Rié.

Soubize avoit envoié reconoitre les isles de Rié[3], lesquels lui-mesmes avoit frequenté, comme appartenant partie d'icelles à la maison de Rohan. Par le rapport de ceux qui en avoient eu la charge et le commun avis de ceux qui les conoissoient, les chefs prirent asseurance qu'en défendant trois passages, tout le pays

1. La Beuze, près Sainte-Foy-la-Grande.

2. Lectoure, ch.-l. d'arr. du Gers.

3. Les îles de Riez, canton de Saint-Gilles, arr. des Sables-d'Olonne, sont une partie du marais vendéen. Les localités principales en sont Saint-Jean-de-Monts, La Barre-de-Monts, Saint-Gilles.

aquatique, avec la Barre-de-Mons[1], se pouvoit défendre contre les forces royales. Ceste opinion, eschauffée du desir de maintenir la fortification de la Chaume[2] (où ils avoient laissé six-vingt que blessez que malades) et, de plus, de contenter les Rochellois pour les bleds qu'ils avoient amassez et qu'ils espéroient leur faire tenir par mer, tout cela fit prendre la résolution de tourner virage vers Nantes, où le Roi l'avoit aussi tourné.

Il se présentoit d'abordée une autre dificulté, que, outre le peuple des isles, qui est grand et bien armé (ce que moi, qui escris, puis dire, pource que, alant assiéger Rié, ils me présentèrent hors de l'isle 1,800 arquebuziers et 600 piques, comme il est dit ailleurs[3]), le Bois de Kergois[4], qui avoit changé de parti, leur avoit pratiqué quelques compagnies estrangères.

Il falut donc forcer ce logis avant que le défendre, et que les soldats y missent l'ordre dans le désordre qu'ils aportoient : car il falut forcer tous les retranchemens, notamment celui de Rié, où il falloit passer

1. Saint-Jean-de-Monts, ch.-l. de canton de l'arr. des Sables-d'Olonne.

2. La Chaume, château situé dans une presqu'île formée par un étroit bras de mer au nord des Sables-d'Olonne.

3. Au chap. VII du livre XIV. « C'estoit pour les isles de Rié, où le peuple, souslevé par l'aide de quelques compagnies de Nantes, présenta le combat aux troupes du Roi, qui le refusèrent. Mais celui qui les commandoit, les ayant ralliées, attaqua le principal retranchement des liguez, et, l'ayant emporté, tout le reste du Poictou se ploya à l'obéyssance. » Éd. de Ruble, t. IX, p. 40.

4. De Kergroadaz, seigneur du Bois et de Kergroaz, en Bretagne.

dans l'eau, à la merci des mousquetades, et n'estoit pas aisé de persuader aux soldats de s'abstenir de piller après avoir beu ce périll[1].

Il y a trois actions que l'on peut appeller les chefs-d'œuvre d'un capitaine[2], et à quiconques s'en est aquité heureusement, c'est injustice de lui oster cest honorable nom : le premier est une retraitte avec combat à la barbe de forts et vaillans ennemis ; le second, l'entrée dans une ville assiégée avec bon et heureux succez ; le tiers est un logement fait à la veue d'un puissant ennemi, la truelle, comme on dit, en une main et l'espée en l'autre.

Il est certain que, si Soubize eust fait son dessein de sens froid, avec les commoditez de la mer et avec l'ordre qui s'est pratiqué en plusieurs endroits de Holande, et notammant à l'Isle, il estoit assez capitaine et ses soldats assez hasardeux pour entreprendre cest honorable coup.

Mais il faloit faire par dessein ce qui se fit là par

1. « En mesme temps; le Roy depescha aussi le sieur de Boiscargrois qui avoit une cognoissance particuliere de ces pays maritimes du bas Poistou, afin de s'aller jetter dans l'isle de Rié pour avec les habitans en defendre l'entrée aux ennemis, ce qu'il fit, et asseura les habitans de Rié, qu'il trouva vouloir capituler avec le sieur de Soubise, de n'en rien faire, les asseurant que le Roy seroit dans deux jours à leur secours; ce qu'ayans creu, il faict à l'instant pointer deux petites pieces de fer, avec lesqueles il fit desloger le canon des ennemis... » *Mercure françois*, t. VIII, p. 599.

2. « Bien faire une retraite, dit d'Aubigné au chap. xv du livre V (éd. de Ruble, t. III, p. 106), et entrer dans une ville de près assiégée sont deux chefs d'œuvre du mestier de la guerre. » Il ajoute ici une troisième opération parmi celles qu'il considère comme les chefs-d'œuvre du capitaine.

necessité. Car avant avoir reconnu la prise et pensé à la défense, le Roi part[1] le lendemain de la prise de Rié, prend son logis à Vieillevigne[2] et le jour suivant son quartier à Chalans[3]. Il envoie le comte de la Rochefoucaut pour menaces du costé de Saint-Gilles avec les régimens de son frère[4], de La Rinvile et de Saint-Vincent. Le mareschal de Vitri[5], menant la teste avec quatorze compagnies des gardes, ceux du pays qui avoient quitté l'Isle lui servans de guides, gagna les Mons. Et le Roi, paré entre les deux au premier conquérant, accourut au maréchal de Vitri, à qui le prince de Condé s'estoit joint.

La mer, qui montoit, arresta quelque temps le Roi de passer au reste des isles; mais aussi elle attiédit la résolution que les Reformez prenoient d'aler attaquer ceux qui estoient passé en l'isle de Mons. Quelques gens de cheval, aians veu de l'estonnement en leurs soldats, commencèrent à se desrober. Ce bruit semé parmi les compagnons, et quelques-uns d'eux aians veu les larmes aux yeux à un mareschal de camp au lieu du commandement qu'ils demandoient à la bouche, la foule se va jetter dedans des batteaux qu'ils espéroient faire flotter à la marée, mais elle n'aiant pu les soulever, et en mesme temps leurs ennemis à veue, tout fut au désespoir et à sauve-qui-peut. Soubize, avec la cava-

1. Le 12 avril, d'après le *Mercure françois,* t. VIII, p. 599.

2. Vieille-Vigne, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Nantes, sur l'Ognon.

3. Challans, ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne.

4. Estissac.

5. Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, fameux pour avoir assassiné le maréchal d'Ancre.

lerie, passe le gué de la Barre[1] et perce au derrière des bandes, et avec autant d'heures, autant d'obstacles en rencontre, gagne la plaine et enfin la Rochelle.

Les soldats de Bas Poitou et ceux qui les voulurent suivre passèrent la Vie[2] en divers endroits, et ce qui eschappa aux gens du Roi et aux communes se retira en diverses maisons du Bas Poitou.

Ceux qui s'estoient retirez dans les bateaux et quelques autres prins par l'isle furent, les uns assommez sur le lieu, les autres exposez aux paysans, et 350 envoiez liez à Nantes, desquels la dame de la Trimouille[3] rachepta quelque partie. Le comte de Marennes, Vielle-Vigne et La Motte-Saint-Surin connurent la fortune de leurs soldats et furent pris prisonniers. Le duc de Vandosme intercédant pour eux, le prince de Condé demanda leur mort et à sa sollicitation fut pendu treize soldats, et les trois que nous avons nommez, déclarez justiciables, pour n'avoir gardé la capitulation de Saint-Jean-d'Angély[4].

1. La Barre-de-Monts.

2. Petit cours d'eau qui se jette dans l'Océan à Croix-de-Vie.

3. Charlotte-Brabantine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, mariée à Claude de la Trémoille, duc de Thouars, veuve en 1604, morte en 1631.

4. « M. le Prince dit à Sa Majesté qu'ils s'estoient rendus indignes de sa grâce et qu'il la supplioit de considérer leurs fautes et au serment qu'ils avoient faict à la sortie de Sainct-Jean-d'Angely... Sa Majesté remit ceste affaire à son Conseil : et depuis, les prisonniers qui estoient de qualité furent traitez en prisonniers de guerre, mais pour les soldats, on en mena 580 et plus à Nantes, où quelques-uns furent pendus, et les autres condamnez aux galères. » *Mercure françois*, t. VIII, p. 561.

Il y en eut 250, la plus part Loudunois, qui, aians percé, s'avancèrent au chasteau de la Chaume pour s'y retirer, mais ils y trouvèrent visage de bois, pour ce que le capitaine que Brachetière y avoit mis avoit traité. Ils furent donc contrains de se jetter dans le pays couvert, garder les bois de jour et cheminer de nuit, et enfin s'espandre qui de çà, qui de là. Tout cela fait au 16 et 17 d'avril.

Là-dessus on a illustré la besongne par des plans et formes de bataille qui n'ont point esté observées en ceste action. L'ardeur du Roi, la diligence de ses chefs en présence de Sa Majesté et les bons guides du pays firent ceste execution[1]. Et quant à 3,000 ou 4,000 hommes qu'on a publié morts en ceste affaire, la verité est qu'il n'entra de Réformez dans l'isle de Rié que 2,000 hommes de pied et 300 chevaux. Ces derniers ne trouvèrent rien en leur chemin (contre ce qui est escrit de Bayers[2]) qui ne se contentast de les aboyer, sans les mordre; et pour la soldatesque, il s'en trouva plus de 1,600 à la Rochelle dans trois

1. Cf. *Lettre du Roi au Prevost et Eschevins de Paris sur la desfaicte du sieur de Soubize :* « Nous fusmes droit au logement des ennemis que nous trouvasmes embarquez en partie, lesquels en nombre de 4,500 à nostre veue jettèrent les armes, crièrent miséricorde : mais les paysans, pour se venger des maux qu'ils en avoient receus, se sont mis après et n'ont peu se retenir qu'ils n'en ayent tué bon nombre. » *Mercure françois*, t. VIII, p. 557.

2. « Le sieur de Bayers, lieutenant dudit comte de la Rochefoucault, rencontra aussi le sieur de Soubise avec ce qui s'estoit sauvé avec luy, lequel il chargea avec trente maistres seulement, le desfit et prit trente de ses gens prisonniers : tellement qu'on a tenu qu'il ne se sauva qu'avec une trentaine des siens... » *Mercure françois*, t. VIII, p. 558.

semaines après. Mais dans le nombre des morts et prisonniers on a conté quantité de grans goujats, dont ces troupes estoient emplies, d'autant que, ne pouvant donner aux soldats ni paye ni pain de munition, ceux-ci couroient de çà de là chercher des vivres à leurs maistres.

Le Roi y gagna deux demi-canons et une coulevrine avec quelques verteuils[1]. Le 18 du mois, 400 hommes qu'on avoit laissé dans le château de la Chaume, nonobstant l'infidélité de leur chef, ne laissèrent pas de capituler à la vie sauve et le baston blanc. Les Rochellois receurent ceste perte premièrement avec consternation, et puis cela dégénéra en fureur, le peuple ne jugeant rien que par les évènements. Entre autres s'attaquèrent à Freton, l'un des maréchaux de camp, le mirent prisonnier, lui firent un procez exact, par lequel ils trouvèrent qu'il avoit fait selon son pouvoir et que ce n'estoit pas lui qui avoit pleuré.

Nous fermerons ce chapitre par un exemple d'amitié aux siens et de fidélité qui esgale ceux de l'antiquité. C'est qu'estant venu aux Sables quatre navires de la Rochelle et de Ré, tant pour amener des munitions de guerre que pour emmener les bleds, desquels nous avons parlé, Job Foran, capitaine de Saint-Martin-en-Ré[2], estant descendu en un esquif pour prendre langue, fut saisi par les soldats du comte de la Rochefoucaut; on connut que les premiers bateaux dilayoient d'abor-

1. « Tout leur canon pris, trois pièces de fonte et quatre de fer, tout leur bagage, parmy lequel se trouva des charrettes chargées de cloches rompues. » *Mercure françois*, t. VIII, p. 558.

2. Grand-père de Job Forant, le célèbre chef d'escadre de Louis XIV.

der sur ce qu'ils regardoient les enseignes des Reformez arborées en trop d'endroits et trop curieusement : on promet la vie et la liberté à Foran s'il veut faire signe et appeller les siens; autrement, la mort. Lui, aiant demandé pour cest effet permission de s'avancer sur la rive, on le lui accorde sous la garde de vingt mousquets cachez derrière un reste de barques et affustez sur lui; à sa veue, les siens alloient frapper à terre, mais il leur cria : « Sauvez-vous, mes amis, je suis perdu et entre les mains des ennemis. » A ces mots, il se jetta dans l'eau, où il fut canardé par les mousquetaires.

Chapitre XXIX.

Menées sur Royan.
Siège et reddition. Reddition de l'Isle d'Argenton.
Voyage de Soubize en Angleterre.

Royan convia le Roi à se haster pour l'oster aux Reformez; et cependant S. M. fit dépescher au duc d'Espernon pour l'investir. Mais déjà il y avoit entre le baron de Saint-Seurin[1] et le duc quelque traité secret, qui le rendit plus paré à ce commandement.

Soubize avoit aussi dépesché un matelot, pour avertir le Gouverneur de Royan de se préparer à témoigner son courage et fidélité. Le messager, estant arrivé à portes closes, cria ces nouvelles et la déroutte de Rié sur les murailles, avec un ton effrayant, qui fit que les capitaines, assemblez avec le gouverneur, de-

1. La Motte-Fouqué, baron de Saint-Seurin, fils de Charles de la Motte-Fouqué, baron de Saint-Seurin et de Tonnay-Boutonne, était le frère de celui qui fut fait prisonnier à Riez. Il était gouverneur de Royan.

peschèrent à la Rochelle pour demander remède à leurs necessitez, et en Médoc, à Favas, pour lui faire quitter une église et emmener la garnison à leur secours.

Lui s'y en vint. On establit un conseil, on visite les magasins, on commence à fortifier; mais, dans le troisiesme jour, le duc commencea à investir; et peu avant l'arrivée de ses troupes, Saint-Seurin fit trouver bon aux compagnons, horsmis à Moulines, qui estoit second capitaine, son abouchement avec Calonges, du parti contraire et frère du baron d'Auton[1]. Sur quelque soubçons, Rochebreuillet et quelques autres furent priez d'assister au discours; mais la fin en fut en particulier. Là-dessus, arriva de la Rochelle le lieutenant de Saint-Seurin qu'il avoit choisi pour y aler : cestui-ci n'en remporta que choses désespérées. Sur quoi, le Gouverneur prit le temps de descrier la place en toutes ses parties, et dire qu'au discours avec Calonges, il estoit menacé de la mort de son frère et de son beau-frère prisonniers; et demanda conseil à Favas, et congé à la compagnie de s'aler jetter aux pieds du Roi. Favas, aiant dit de la place ce qu'il faloit pour escuser Saint-Seurin et incliné quelques-uns à capituler, se retira à la flotte, croiant le marché de Roian fait.

Alors Saint-Seurin plus ouvertement, à la veue des forces du Roi, parla de traiter, et d'une neutralité dans laquelle il espéroit demeurer gouverneur de Royan. La peur aiant donné aux plus eschauffez un desir de ceste neutralité, on traita à descouvert; mais Blanchereau, envoié pour cela, renvoia bien loin ceste condition, à

1. Le baron d'Auton était neveu du duc d'Épernon.

laquelle on avoit pensé avant la deroutte de Rié. Le Conseil de Royan passe outre, capitule et conclud à quelques articles, envoiez au duc d'Espernon.

Moulines, seul d'entre les chefs qui s'estoit opposé à tout, pratique l'assistance de Payane et autres capitaines des navires, ne s'osant fier en aucun homme de commandement de la garnison, pour ce que tous couroient à la reddition. Dez lors, il s'aperceut qu'il n'entroit plus au chasteau qu'il ne fust regardé de tous costez : comme aussi n'y entroit en garde que la compagnie du Gouverneur.

Il prit le temps que Saint-Seurin, comme il faisoit tous les jours, sortoit vers le fauxbourg déjà plein d'assiégeans. Faisant filer ceux de la marine et son enseigne avec peu d'autres, cria à Arnauderie, lieutenant (celui mesme qui avoit esté à la Rochelle), qu'il fist ouvrir la barrière parce que Soubize arrivoit. Arnauderie voulant gagner le chasteau, Moulines lui donna un coup de pistolet, duquel il tomba, puis se releva l'espée à la main. La sentinelle de la barrière l'aiant ouverte l'espée à la gorge, quelques soldats du chateau tenans la porte entrouverte, pour retirer le lieutenant ou la sentinelle, Moulines se jette dans l'ouverture, et, bien secondé de Payane et du capitaine Sauvage, son enseigne, gagna le chateau et rompit toute capitulation.

De ceux qui avoient esté partisans de Saint-Seurin, il en receut les uns à prendre les armes sur leur foi, il mit les autres en prison, et entre ceux-ci le Pouzan, cousin du baron. Favas, aiant nouvelle de ce changement, vint voir que c'estoit, lui quatriesme. On lui demanda pourquoi il ne s'estoit opposé à aucun des mau-

vais advis de la reddition; sa réponse fut qu'il n'avoit point voulu contredire à ceux qui l'avoient obligé. De là, entendant les soldats qui crioient au traitre, et averti que La Noue venoit pour commander dans la place, il se retira aux vaisseaux. Moulines, aiant establi La Noue, s'embarque pour la Rochelle, tant pressé de sa maladie empirée que pour ce qu'il y estoit appellé.

La Noue n'eut pas grand loisir de se reconoître, que le duc d'Espernon fit faire deux logemens au pied de deux pièces, l'une appellée Focillon, et l'autre Sanisson. La batterie aiant fait ouverture à toutes deux, les régimens sont partagez pour les assauts, avec trois rafraîchissemens, sans conter les enfans perdus. Ceux de dedans, sans s'attendre d'estre relayez, mettent tout à la bresche. On y vint aux coups de pique et coups d'espée par deux fois, et enfin renvoient l'attaquant.

Mais à la longue, ne voians plus le moien de durer sur le rempar, après une mine faite au-dessous, ils abandonnèrent si à propos qu'ils firent sauter la plus part de ceux qui y donnèrent, et entre ceux-là Humières[1], que l'on contoit entre les délices de nature, parangon de Givry[2].

Il ne resta à ceux de dedans qu'un très mauvais retranchement et une muraille qui se ruinoit d'elle mesme; si bien que La Noue, et tout le Conseil de ses capitaines, vint au traité : de quoi les assiégeans ne l'eussent

1. Charles-Hercule de Crevant, marquis d'Humières, fils aîné de Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, et de Jacqueline, dame d'Humières.

2. « Givri, de qui on disoit qu'en esprit, en courage et en bienséance, *nature avoit mis ses délices en lui.* » Éd. de Ruble, t. IX, p. 30.

pas senti digne, sans la commodité des rafraîchissemens. Il obtint de sortir avec armes, toute sorte de bagage et tout ce qu'ils purent emporter dans les navires. La capitulation fut aisée à observer, estant deslogées les gardes qui estoient entre le chasteau et la mer.

Soubize, qui, après la déroute, estoit entré à la Rochelle le 18 d'avril, accompagné de Parc d'Archiac, Loudrières, Freton et Mommartin[1], aiant veu mettre les trois derniers prisonniers, Freton, duquel nous n'avons pas parlé, à l'Eschevinage, puis à la Tour Saint-Nicolas et les autres dans leur logis, ne laissa pas de repartir avec ses amis pour le secours de Royan. Mais le vent l'aiant retardé jusques à la reddition, il donna jusques à l'Isle d'Argenton, pour y mettre l'ordre qui se pouvoit : ce qui n'empescha point que, cinq ou six semaines après, les galères aiant empesché les vivres d'y entrer, la famine ne fit changer l'Isle de parti.

Dez le mois de février, Favas estoit descendu en Médoc, avoit emporté le bourg de Souillac[2] et prins par capitulation l'église qui estoit fortifiée, l'avoit rendue quelque peu meilleure et pensoit faire quelques progrez en Médoc, à la vengeance de ce que le Parlement lui avoit fait trancher la teste en effigie[3]; mais les Bour-

1. De Montmartin était député de l'Assemblée de la Rochelle. Cf. *Mémoires de La Force*, t. III, p. 277.

2. Soulac, cant. de Saint-Vivien, arr. de Lesparre (Gironde).

3. Cf. *Mercure françois*, t. VIII, p. 421 : « Il esperoit se vanger sur les Bordelois et principalement sur les maisons des champs de ceux du Parlement qui l'avoient, par arrest du huictiesme octobre mil six cents vingt et un, condamné d'avoir la teste tranchée, déclaré ignoble, confisqué ses biens et sur iceux préalablement pris trois cens mille livres. »

delois envoièrent à l'Esparre[1], qui s'estonnoit, le capitaine La Sale, et depuis Sainte-Croix-d'Ornano[2] s'y jetta, qui donna au bourg de Souillac aussi quelque léger eschec. Et encores Favas fortifié de ceux de Royan attaqua quelques compagnies à Saint-Vivien[3], mais se retira avec quelque perte, parce qu'ils furent secourus par Ornano. Puis, voyant les affaires de son parti affligées, il fit composition avec le pays et quitta le Médoc.

Le dernier du mois d'avril, Soubize, avec ceux qui l'avoient raccompagné à la Rochelle, en partit pour l'Angleterre, où il essaya toutes sortes de persuasions pour obtenir un secours; mais ce fut en vain, car, après avoir esté retardé lon-temps sur les espérances de la paix de France, selon ce qu'on escrivoit toujours, le voiage fut rendu inutile. Il avoit pourtant par amis particuliers embarqué jusques à 400 hommes, qu'une horrible tempeste ruina à Plemur. Quand il en eut ramassé ce qu'il put, il se venoit perdre dans l'armée, qui estoit devant la Rochelle, résolu, en cas qu'il se vid mal-mené, de faire mettre le feu à ses poudres, de quoi la paix le garantit.

Chapitre XXX.

Siège de Tonneins.

Durant l'esloignement du Roi, le duc d'Elbeuf, aiant obtenu du maréchal de Themines qu'il l'assisteroit au

1. Lesparre, ch.-l. d'arr. de la Gironde.

2. Sainte-Croix d'Ornano accourut de Lesparre, à trois lieues de Saint-Vivien, au bruit du canon avec une compagnie de chevau-légers (2 avril 1622).

3. Saint-Vivien, ch.-l. de cant. de l'arr. de Lesparre (Gironde).

siège de Tonneins, eut son armée composée de 6,500 hommes de pied, 600 chevaux et 7 canons. Vignoles estoit premier maréchal de camp ; plusieurs seigneurs qui avoient exercé cet estat, comme les comtes de Curzon et de Lauzun, Cornusson[1], Grignaux[2] et Castelnau de Marmande[3], se contentèrent de leurs charges privées pour servir le Roi sous le duc.

Les coureurs de l'armée surprirent ceux qui estoient dans Tonneins-le-Bas[4], qui, croians n'y estre mis que pour la dépouiller et porter au haut, n'estimoit pas estre obligez à faire bonne garde. Les soldats triez d'entre les compagnies de Piémont se jettèrent dans le corps de garde les premiers et emportèrent tout sans combat. Là fut tué des compagnies de la Jaunie et de la Combe 110 hommes et de femmes et enfans jusques à 80; plusieurs précipitez dans la rivière, les femmes violées et puis tuées; quelques-unes d'elles emplies de poudre par le bas et faictes crever; des enfants avec les berceaux jettez dans le feu, les plus grandelets tuez après avoir souffert plusieurs vilainies. Le duc commanda bien qu'on y mit ordre, mais les soldats avoient commencé ceste vie dez Monrevel. Ceux qui estoient demeurez en la declaration et, comme

1. Jean de la Valette-Cornusson, fils de Jean Parisot de la Valette.

2. André de Talleyrand, comte de Grignols.

3. Peut-être Mathurin de Castelnau, seigneur de Rouvre, qui mourut au siège de Montpellier en 1622.

4. « Il y a trois villes à Tonneins. Monsieur d'Elbeuf en arrivant emporta les deux premières; et trouvant ses gens un peu harassés, il n'attaqua pas la troisième, et voulut attendre au lendemain pour le faire; mais Monsieur de Montpouillan se retrancha si bien pendant la nuit, qu'on fut un mois devant avant que de la pouvoir prendre » (Puységur, p. 20).

Ferron, qui avoit asseurances et pleiges de leur liberté, logèrent les principaux de l'armée, puis furent pillez. C'est une opinion constante que, si l'armée eut suivi sa pointe, tout estoit esbranlé pour quitter, car tout plioit bagage, n'y aiant encores aucune fortification haussée de trois pieds du costé de la ville basse, et la plus part des autres endroits estant sans aucune marque de remuement de terre. Mais la cruauté exercée aux yeux et l'ouye des pères et des maris des âmes massacrées leur fit désirer la mort et conjurer les autres à leur tenir compagnie.

Voilà donc Tonneins assiégé, avec Mompouillan et Théobon, ayans chacun leur régiment. Castets vint estre soldat de son ami, pour lui rendre la pareille de Nérac, et y amena cinq compagnies : les capitaines Autiège et Lion, de Nérac, amenèrent quarante hommes de main qui servirent grandement.

Castets demanda pour département l'endroit le plus foible et le plus attaqué, quoiqu'il eut lors de grands mescontentemens contre La Force et notamment pour Tonneins mesme, duquel le gouvernement lui avoit esté désigné. Les autres compagnies se partagèrent d'elles-mesmes. Plusieurs femmes des environs s'y jettèrent de gayeté de cœur. Et quand on leur alléguoit le traitement de celles de la ville basse, elles respondoient qu'elles vouloient mourir pour venger Dieu et leur sang. La ville manquoit de farines, de bois, de chandelles, de paille, de médicamens, de chirurgiens et d'instrumens à remuer la terre. Le seul moyen d'y emmener estoit par eau; mais ceux d'Aiguillon avoient paulé[1] l'entrée de la rivière; et outre cela les

1. Barricadé (de *pal*, pieu).

Bourdelois avoient envoié six pataches bien armées, commandées par trois chevaliers de Malte, Pontac[1], Pichon[2] et Arrerac[3], qui avoient leur garde auprès de la palissade. Nonobstant tout cela, La Force fit passer un bâteau de Clérac, chargé de la plus part des choses susdites, qui, par le moyen d'une crüe d'eau, esvita la palissade, fit fuir les chevaliers et fut receu dans Tonneins[4].

La première besongne des assiégez fut de couvrir de barricades leur grattis et défendirent si opiniastrement leur couverture qu'ils donnèrent quelque forme aux fortifications; si bien que les premières aproches, qui se firent du costé de la ville bruslée, ne s'avancèrent qu'à la faveur de quelques maisons demeurées entières. On se contenta d'y placer les corps des régimens, pour de là substanter les gardes et le travail.

Le costé de Clairac, qui est à l'opposite, leur estoit libre, et par ce moien la communication de ces deux villes qui n'estoient qu'à une petite lieue l'une de l'autre. La Force les visitoit deux fois le jour, mesmes couchoit en une grande maison qui estoit à quatre-vingts pas de la contrescarpe. Il fut donc résolu d'emporter la maison, que ceux de la ville avoient délibéré de brûler,

1. Jean-Baptiste de Pontac, reçu chevalier de Malte en 1603.

2. Jacques de Pichon-Pradelle, reçu en 1612.

3. Jean d'Arrerac, reçu en 1608.

4. Le premier président de Bordeaux, d'après le *Mercure françois*, t. VIII, p. 468, avait fait équiper six galiotes sous la conduite de trois chevaliers de Malte; « ce qui estoit assez pour s'opposer au dessein des Reformez; mais on a escrit que les chefs de ces galiotes s'estoient laissez surprendre et aucuns corrompre, laissant passer telle quantité de farines que les assiegez tindrent ce siège en une longueur de plus de deux mois. »

quand ils ne la pourroient plus garder. Pour ce fait, Bourg l'Espinasse[1], l'un des maréchaux de camp, eut ordre d'y donner avec 1,000 hommes choisis, estant couverts du mareschal de Thémines, qui, avec 200 chevaux et 400 hommes de pied, logez à propos, se mit en garde au chemin de Clairac, soustenu du duc d'Elbeuf, lequel avoit 200 salades et 600 hommes de pied en deux bataillons. Et, pour divertir les assiégez, le comte de Curzon, avec le reste de l'infanterie, devoit attaquer une demi-lune, la plus avancée du costé des approches déjà faites. Le Bourg, après beaucoup de combat et perte de quarante hommes, se rendit maître de la maison, où furent trouvez quelques meubles, une cornette dans un coffre et de la vaisselle d'argent.

La Force sort de Clairac avec ce qu'il avoit de cavalerie et peu d'infanterie ; mais le mareschal de Themines le chargea si rudement à la droite, et le duc d'Elbeuf, à son émulation, prit si gaillardement la charge à la gauche, que tout fut mené battant jusques aux contrescarpes, avec perte de quelques mal montez et de trente hommes de pied ; de l'autre costé furent tuez douze hommes de cheval, et entre eux Mirmont, filz de Castelnau-Chalosse[2] ; et vers la ville, le comte de Curson perdit à son attaque quatre-vingts bons hommes, et parmi ceux-là cinq de commandement.

Le mercredi 16 de mars, quelques canonades commencèrent de se jouer à la barricade qui avoit servi de rideau aux fortifications, la firent quitter, mais elle

1. Antoine du Maine, baron du Bourg-l'Espinasse, maréchal de camp par brevet du 16 décembre 1621.

2. De Castille de Miremont de Castelnau de Chalosse, fils de Jean de Castille, baron de Castelnau de Chalosse.

fut reprise, et enfin abbatue et retirée par les assiégez, quand ils se virent couverts jusques à la teste.

Le lundi 21, commencea la batterie de six canons aux retranchemens et à quelques barricades qu'on avoit laissées comme plus esloignées. A quatre heures après-midi, le régimen de Picardie, soutenu des autres, abattit les barricades pour venir à l'assaut. Les assiégez furent une heure aux mains et y perdirent vingt hommes; les autres, repoussez, y en laissèrent plus de 200, sans les blessez. Il y eut des soldats de la ville qui sortirent au fossé, y firent des prisonniers, entre autres un enseigne. Lantillac sortit de son quartier, et poussa les assaillans jusques dans la rivière, où plusieurs se noyèrent. Nonobstant ceste prospérité, ceux de la ville eussent esté contrains à parlementer, pour n'avoir plus que vingt livres de poudre dans le fonds d'une caque et ce qui estoit dans les bandelières, sans un petit bateau de Clairac qui leur en apporta, à la grande honte des pataches et des chevaliers.

Ce premier essai des assiégez, auxquels jusques là on n'avoit parlé que de cordes, de bourreaux et de gibets, fit, avec quelques manquemens de l'armée, que les assiégeans se contentèrent de faire, depuis le quartier de Bourg, qui estoit la Maison, jusques à celui du général, des forts à la holandoise de 300 pas en 300 pas, conjoints de lignes pour la communication, qui avoient chacun en l'entredeux une ridotte pour 500 hommes. Et le siège demeura près d'un mois sans autre action.

Au 22 d'avril, les assiégez, manquans de tout, et accablez de maladies, voulurent traiter et on commencea à leur offrir la vie, et l'espée aux gens de commandement, ce qu'ils rejettèrent au loin.

Cependant que La Force amasse ses amis et partisans pour donner quelques secours, nous rendrons quelque conte du mesnage des assiégez et sur tout de l'invention qu'ils avoient trouvée pour avoir des nouvelles de Clairac et quelque remède à leurs necessitez. Aians donc pris pour marque qu'on leur envoioit quelque chose, quand on leur montroit un flambeau sur la montagne de Clairac, eux faisoient monter un petit bateau à 2,000 pas au-dessus de la ville en l'obscur de la nuit, et là recevoient ce qu'ils partageoient aux soldats. Mais ces secours estans petits et ne vivans que de febves, par faute de meules de moulin, et mesme ces febves et pois estans dérobées et gastées par quelques habitans qui vouloient haster la capitulation, il falut résoudre à leur envoier un grand batteau chargé de meules et de tout ce qui faisoit le plus de besoin; mais en petite quantité. Ce batteau marcha, conduit par Filolie[1], et se fit faire place aux six pataches, et entra.

Le vicomte de Castets, durant le racoisement des assiégeans, avoit augmenté sa fortification, aiant fait son fossé large de six à sept pieds, pratiqué dedans un coffre, et son eslévation de dix pieds. Ce coffre empêcha long temps le fossé d'estre gagné. Mais estant brûlé et ce premier fossé gagné, il falut faire partage à un retranchement, où le fossé n'estoit large que de trois pieds et eslevé de six. Cela fut bien tôt battu de quelques canons logez dans la première eslévation, de l'autre côté, devers la maison de Tripet, gardée par quelques barricades, tantôt perdues, tantôt regagnées.

1. De la Philolie ou Filolie était un homme de confiance du marquis de la Force. Voir les *Mémoires* de ce dernier, t. II, p. 265, et t. III, p. 243.

Le siège demeura sans avancement, mais lors la famine, et par elle la maladie, mirent la ville en mauvais estat, jusques à la mort des jeunes gens, qui ne se pouvoient régler à peu, et les incommoditez des blessez, tant par la mauvaise nourriture que par les mauvais médicamens, de quoi mesme se sentit Mompouillan, blessé d'une mousquetade à la teste.

Toute la garnison affoiblie de corps, et le courage s'en ressentant, recevant par les assiégeans toutes mauvaises nouvelles, entre autres la déroutte de Ryé, ils demandèrent à parlementer; mais le duc ne leur offrant que ce que nous vous avons dit, ils s'opiniastrèrent au combat, sur tout au quartier du vicomte de Castets, où on estoit aux coups d'espée et de pistolet, quand ils eurent nouvelles de La Force et de sa résolution au secours. Car il avoit receu quelques forces que Amet, son filz, lui amenoit devers Montauban. Sur quoi, ils furent exhortez à se tenir prests pour une sortie durant l'attaque qui se feroit au camp.

Chapitre XXXI.

Combat du secours et reddition de Tonneins.

Le 29 d'avril[1], La Force part de Clairac, fait bruit d'aler à Sainte-Foi (où le peuple commençoit à parler d'obéir au Roi, qui aiant pris Royan s'approchoit d'eux); il prend logis à Gratteloup[2], le lendemain bat aux champs et prend la route de Sainte-Foi (sur quoi les

1. La première partie de ce chapitre est transcrite presque textuellement des *Mémoires de Vignoles*, p. 13-14.

2. Grateloup, cant. de Castelmoron, arr. de Marmande (Lot-et-Garonne).

espions de l'armée firent leur rapport); au bout de demi-lieue vient reprendre son logement, avant jour, qui estoit le dernier du mois, part à la sourdine, pour surprendre l'armée par la seule avenue qui lui estoit accessible. De ce costé y avoit dix compagnies de gendarmes, aians pour logis chacune une ferme, qui se rencontroient environ à mille pas l'une de l'autre, la plus eslognée à demi-lieue de la place de bataille.

La Force prit la sienne avant jour à six cens pas de celle du duc, un chemin creux entre deux. Son infanterie estoit à sa teste en trois bataillons, dont le plus léger estoit devant, faisant triangle avec les deux autres, qui le soutenoient d'une distance assez esgale. Derrière ces deux estoit la cavalerie, en cinq escadrons, dont les deux paroissoient à la main droite de leurs bataillons; les autres deux, à la gauche, mais assez loin derrière, et non pas aux ailes; l'escadron plus fort et cinquiesme estoit derrière tout, et sembloit pousser les autres. La disposition de ses trouppes donna loisir à l'armée de monter à cheval.

On avoit donné vingt hommes de cheval moitié armez, moitié carrabins, à un soldat de Casteljaloux nommé le Grand Castain[1], qui, aiant rencontré quelques débandez de l'armée, en tua : ceux-ci furent prontement secourus par Arpagon[2], Saint-Chamalan[3], des Arras, Til[4] et quelques douzaines d'autres. Castain, tué d'abor-

1. De Grand-Castaing de Longua, disent les *Mémoires du marquis de Castelnau.*

2. Louis, duc d'Arpajon, plus tard lieutenant général.

3. Bertrand de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand en Quercy.

4. On ne sait rien sur des Arras, appelé par le *Mercure françois*, t. VIII, p. 431, Lezarras, ni sur Til.

dée d'un coup de pistolet avec quatre autres des siens, le reste fit place.

Le duc d'Elbeuf, qui avec Vignoles et autres officiers avoient passé la nuit à cheval, fut au champ de bataille aussitôt que ses ennemis, et avec soixante-dix salades print place à soixante pas du chemin creux. Vignoles, qui par le chemin avoit accueilli trois corps de cavalerie, se met à leur teste, et n'est pas plutôt auprès de son général qu'il void les Réformez, en l'estat que nous avons dit, prendre le large, pour trouver le haut du chemin creux, et passer sans désordre au champ de bataille des Catholiques. Le bataillon le plus avancé aiant passé le chemin de quelque douze rangs, le jeune Valançay avec trente soldats donne en flanc, mesle dans les piques. La Motte de Hautefort[1], avec autant, fait la seconde charge, et Vignoles la troisième, avec la compagnie de Chamberet, menée par le baron de Vassé[2].

Ces trois charges ne défirent pas nos bataillons, mais les rompirent, et contraignirent de se jetter en désordre dans le chemin creux, la pique basse, et de là, s'y estant logé, incommoda l'armée du Roi comme elle prenoit son ordre.

Vignoles, aiant changé de cheval pour ce que le sien estoit estropié, reçoit les troupes qui viennent à lui de tous costez, sans loisir d'observer les rangs. Il met Picardie, commandé par La Passe, tout à la gauche, pour enfiler le chemin creux; Piedmont, commandé par Lambert, à trente pas de distance. De l'autre bout du chemin fut Ribérac, qui de son régimen, plus fort que

1. La Motte de Hautefort, capitaine de chevau-légers.
2. Lancelot de Vassé, baron de la Roche-Mabille.

les autres, avoit fait deux bataillons. Les comtes de Flech[1] et de Grignaux n'en faisoient qu'un de leurs régimens, logez à la droite du général, lequel affrontoit le milieu de tout, ayant à sa gauche un autre bataillon de Lauzun et de la Douze. A l'aisle droite de cela, estoit l'escadron du maréchal de Themines, commandé par Nadaillac[2]; et de l'autre costé celui du mareschal d'Aubeterre, commandé par La Pujarde[3].

Ceux du chemin creux, attaquez par les deux bouts, de tous ceux que nous venons de dire, attendirent de fort près les enfans perdus de Picardie et de Piedmont. Mais, aians tout le gros sur les bras, se retirèrent en désordre devers leur général. La cavalerie n'attendit pas l'armée du Roi, qui marchoit en l'ordre que nous avons marqué, et Vignolles, voiant leur estonnement, renforcé des compagnies du duc d'Angoulesme, de Verneuil et de feu Miremont, pour empescher leur raliement, les fit tenir presser par les cornettes d'Arpajon, Sivrac[4], du Cros et Faudoas[5], qui les suivirent jusques à un pont, où La Force ralia et ramena tout ce qui estoit débandé, avec perte de quelques poursuivans et entre autres de Puy Falcon. Après cela, La Force fut repoussé pour la dernière fois et ne reparut plus.

Cependant les gens de pied qui avoient quitté le chemin creux furent mal-menez. Quelques-uns gagnèrent

1. D'après Tamizey de Larroque, il s'agirait du comte Jean-Baptiste-Gaston de Foix de Fleix.

2. François du Pouget, baron de la Villeneuve et de Nadaillac, enseigne de la compagnie du maréchal de Thémines.

3. Le marquis de Castelnau l'appelle La Poujade. Tout cet ordre de bataille est transcrit textuellement de Vignoles.

4. Le baron de Civrac appartenait à la famille de Duras.

5. Henri-Aimery de Faudoas, seigneur de Seguenville.

un bois, nommé la Gauterenque, et les plus pesants furent tuez en assez bon nombre. Et y en eût eu davantage sans l'avertissement que receut le duc que le siège se portoit mal.

C'est que le mesme jour, au lever du soleil, aians esté ouïes les charges du combat, selon l'ordre projetté entre les assiegez, Lacicourt, Lentillac et Dariscon, se jettant dans les tranchées, tuent tout ce qui s'y trouve; Morin pousse droit à la batterie : le grand front de piques et de mousquets qui y paroit estonne ceux qui le suivent, qui ne marchèrent pas de son train; il ne se voit derrière soi que le jeune Lion, Barrière, Serri et deux autres. Avec cela, il engage la besongne. Le gros, qui défendoit l'artillerie, l'attend à la longueur de la pique. La résolution de ces six espouvante leurs ennemis et appelle leurs compagnons, donnent dans la fumée de la mousqueterie et à travers les piques. Lors la foule de la ville accourt, le canon est pris et emmené, les fuyards poursuivis jusques dans Garonne et ceux qui ne se vouloient point noier percez de mousquetades à bout touchant. Là fut un grand meurtre de ce qu'on avoit laissé du régimen de Picardie, où quelques capitaines demeurèrent, et entre autres Bonnueil, lieutenant-colonnel.

Ceux de la ville, voians que 200 hommes ne se défendoient pas contre vingt, suivans leur prospérité, poussent jusques à 800 pas de la ville, prenent une grange où il y avoit un magazin à armer 300 hommes. Les tentes et les logements furent pillez par les femmes. Enfin, ils esplanèrent les tranchées au loisir de trois heures; au bout desquelles le duc marcha pour les reconquester; donna les enfans perdus à Pleinpoint et

au baron de Bellade, soutenus par le régimen de Ribeirac. Mais ils trouvèrent leurs postes tellement applanies, que les deux premiers y moururent, et autant d'hommes pour le moins que la sortie en avoit tué.

Comme j'ai esté curieux d'avoir les mémoires de ceux qui ont commandé dans l'armée du Roi, et notamment des maréchaux de camp, j'ai eu cestui-ci de Vignoles, qui ne se peut tenir d'en dire ce mot : *Ceux-ci se sont trouvez de la race de ces vieux huguenots, qui autrefois ont si bien défendus leurs places*[1]. Et en cest endroit, il raconte comme il print l'infanterie du duc, fit ses attaques par petites troupes souvent rafraichies, fit donner d'un mesme temps à droite et à gauche et au milieu. Par tout les assiégez se défendirent : le combat fut chaud et opiniastré six heures durant; sur le soir néanmoins ceux de la ville ne gardèrent que le logement qui estoit fait sur le demi-bastion, où l'on avoit accomodé un canon et une couleuvrine[2]. Ce dernier combat de la tranchée cousta au Roi 150 hommes et neuf capitaines, tuez sur la place. A la sortie ceux du dehors estimoient leur perte pareille, mais les assiégez doubloient la dose de toutes deux; et presque tous en venoient à compenser le combat de la campagne avec cestuy-là. Vrai est que les Reformez n'avoient pas perdu des gens de l'estoffe de Cornusson, maréchal de camp et sénéchal de Tolose, d'Ambres[3], aussi maréchal de camp, du vicomte de Montclair[4], son neveu,

1. Cf. *Mémoires de Vignoles*, p. 10.
2. Tout ce paragraphe, depuis : « Et en cest endroit... », est emprunté textuellement aux *Mémoires de Vignoles*. Cf. p. 16-17.
3. Louis de Gélas de Voisin, baron d'Ambre.
4. Louis de Voisin, vicomte de Montclar.

le jeune Hautefort, Cléry, aide de camp, Casaux, Puyfalcon et Ganet[1], commandant des chevaux-légers[2].

Cela n'empescha point que le lendemain les assiégez, las de vivre de huit febves par jour, ne composassent, pour sortir le 5 de mai, vies, armes et bagage sauves, en bataille, sans drapeaux ni tambours. Les Mémoires des deux costez ne sont pas d'accord pour la mesche alumée[3] et la bale en bouche, mais bien pour la promesse de ne porter les armes de six mois contre le Roi. Il s'y trouva 1,200 hommes, mais le tiers malades et blessez; la capitulation fut bien tenue, hors-mis par les chevaliers qui gardoient les bateaux, lesquels, se tenans plus près à la capitulation qu'il n'avoit fait à la garde des bâteaux, violèrent quelques femmes et assommèrent quelques malades qui prenoient chemin de ce costé-là. Mais le duc prit tel soin de garder sa parole, qu'un jeune soldat, nommé Lerran, comme un de l'armée lui voulut oster son mousquet, ce jeune homme de quinze à seize ans tua l'autre d'un coup de poignard et le duc le sauva.

Les plus privez conseillers du Roi blasmèrent grandement d'avoir sauvé la vie à de si vaillants hommes, qui estoient réduits à l'extrême necessité, et veu mesmes que le prince de Condé s'avanceoit au siège avec 5,000 hommes frais. Le duc se défendit par ceste mesme valeur redoutable à une armée débiffée, comme la sienne voirement estoit. Et quant à la venue du prince de Condé, ce fut la cause la plus forte et la moins

1. Sans Dupin, sieur du Ganet.

2. Cette énumération est transcrite des *Mémoires de Vignoles*, cf. p. 17.

3. Ainsi Vignoles dit : la mèche éteinte.

alléguée par lui, ne pouvant supporter de voir cueillir à autrui, sans mérite, l'honneur qu'avec périll et labeur il avoit vrayment mérité.

Mompouillan sortit si malade d'une blessure qu'il avoit eue à la teste qu'il en mourut le cinquiesme jour à Clairac. Son frère d'armes, le vicomte de Castets, mourut deux jours après lui, ou de maladie ou de regret. Le maréchal de camp de l'armée contraire leur donne lui-mesme cest éloge : on ne peut oster à ces deux gentishommes la gloire d'une vertu aussi éminente que leur jeune âge le pouvoit permettre[1].

Chapitre XXXII.

Affaires du Dauphiné. — Siège du Pouzin.

Durant le siège de Montauban, Mombrun[2], qui quelque temps au paravant avoit receu commission de l'Assemblée pour le Dauphiné, et avoit tasté quelques remuemens qui furent estouffez en une assemblée provinciale à Die[3] par l'artifice du président du Cros[4], prit le temps de l'absence du duc d'Esdiguières[5], comme il avoit voulu faire la première fois, et mit de quatre à

1. Cf. les *Mémoires de Vignoles*, p. 17-18, auxquels tout ce paragraphe est emprunté.

2. Jean Allemand du Puy, marquis de Montbrun, fils du chef huguenot Charles du Puy-Montbrun, député en 1611 à l'Assemblée de Saumur, depuis 1619 lieutenant général du parti protestant en Provence et, en 1622, lieutenant général de la cavalerie du duc de Rohan.

3. Die, ch.-l. d'arr. de la Drôme.

4. Charles du Cros, avocat au parlement de Grenoble, nommé président de la Chambre de l'édit à Grenoble en 1609.

5. Il était au siège de Montauban.

cinq mille hommes ensemble, esmeus particulièrement à cause du désarmement, des menaces et moqueries, de la contrainte de signer la déclaration (qui les gesnoit en ce qu'il faloit qu'ils fussent perfides ou au premier serment ou au second) de plusieurs temples bruslez et de quelques meurtres faits à Paris.

Le duc d'Esdiguières, en partant du Dauphiné, avoit laissé un conseil qu'on appeloit de la direction, duquel estoient chefs Morges[1] et le premier président Frère[2], qui, aians déjà fait armer au premier soulèvement, quoique légèrement, mirent à ceste fois les armes ez mains de quelques soldats, mais de toutes les communes, establissans des corps de garde parmi les bourgades sur les passages des rivières et des grands chemins.

En ce temps-là, le comte de la Suze[3] qui, aiant tasté en Beausse et en Normandie ce qui se pouvoit faire, avoit receu de l'Assemblée commission pour commander en Champagne et Bourgogne, sous la réserve toutefois du duc de Bouillon, aiant perdu l'espérance de tirer ce duc de Sedan, vint passer à Genève et là prit résolution, à quelque prix que ce fust, de s'aler enfermer au premier siège qui se présenteroit, et tout ce que l'on a dit autrement est vain et faux. Je ne di pas que si en passant il eut peu profiter du mauvais mesnage entre Chastillon et ceux de Languedoc, et trouvé quelque offre, il ne l'eust accepté. Mais

1. De Morges était gouverneur de Grenoble.

2. Frère était premier président au parlement de Grenoble.

3. Louis de Champagne, comte de la Suze, marié à Charlotte de la Rochefoucauld. Il avait été des défenseurs de Saint-Jean-d'Angély, puis de Clairac et enfin de Montauban.

il n'y en avoit ni promesse, ni espérance. Voulant donc gagner le Dauphiné, il part de Genève, lui septiesme, ayant pris un guide, qui ne l'avoit asseuré que jusques à la rivière d'Isère. Arrivant au soir en un vilage nommé Gière[1], il y trouva trois corps de garde et le peuple esmeu pour la levée de Monbrun. Comme on le voulut interroguer au premier, quelques coups d'espée et de pistolet lui firent passage. Au second, il trouve plus de résistance; mais il perça jusques au troisième, où il falut battre à bon escient; quelqu'un de sa suitte abatu, il mit pied à terre pour le relever, et puis, bien servi par les siens, fut remonté, avec plus de périll qu'il n'eust eu en un bien grand combat. Aiant percé ceste rude difficulté, il courut toute la nuict parmi des rochers, et arrivant au vilage de Saint-Muri[2] il présente quelques pistoles à un paysan pour les mener, qui le leur promet, mais, en s'acommodant pour le chemin, envoia son garçon advertir les communes qu'il les aloit mener dans les précipices de Murinette[3], où ils trouvèrent comme une perrière[4], et là eurent sur les bras deux trouppes de paysans, l'une menée par un gentilhomme et l'autre par un prebstre. Après avoir essayé tout moyen de se défendre, ils virent qu'il ne faloit que pousser les pierres sur eux pour les accabler, tellement qu'il se falut rendre à ces deux troupes de plus de 300 hommes. Là, il recevoit un très-vilain traitement par les gens du gentilhomme,

1. Gières, cant. et arr. de Grenoble, à cinq kilomètres à l'est de cette ville, sur la rive gauche de l'Isère.

2. Saint-Mury-Monteymond, comm. du cant. de Domène, arr. de Grenoble.

3. Murianette, comm. du cant. de Domène.

4. Carrière de pierres.

qui n'obéissoient aucunement à leur chef; mais le prebstre, commandant absolument aux siens, leur fit courtoisie en ce qu'il put[1]. Ils furent conduits à Grenoble : le Comte, La Place-Machaut, deux gentilshommes, un secrétaire, un page et un valet de chambre. Les plus violents de la cour de parlement de Dauphiné montrèrent une grande affectation pour estre juges de ces prisonniers, et pour ce fait envoièrent au Roi le procureur général. Mais le président d'Expilly[2], n'y trouvant que ce que nous avons dit et tout le reste menteries, mesmement n'y aiant nul dessein contre le Dauphiné duquel le comte put avoir conoissance, fut le premier qui arresta le cours du procez à Grenoble. Il n'y eut pas faute au Conseil d'Estat de gens qui eurent envie de perdre ce seigneur. Bassompierre fut le premier qui en entreprit la sauveté, et le duc d'Esdiguières plus que tous en paracheva la délivrance[3]. Il y eut en mesme temps à Grenoble l'advocat Bouffier, son clerc, et quelques autres qui, par la prise du clerc qui sortoit dans un tonneau[4], furent trouvez intelligens avec Monbrun, mais non coupables d'aucune entreprise sur la ville. La cour y procéda doucement.

1. D'Aubigné a connu le comte de la Suze en Suisse après 1622; c'est de lui vraisemblablement qu'il tient tous les détails de cette équipée.

2. Le président d'Expilly était en relations épistolaires avec d'Aubigné. Voir *Œuvres*, t. I, *passim*.

3. Le comte de la Suze passa en 1622 au service de la république de Berne comme généralissime, puis rentra en France en 1628, où il reprit du service. Il mourut en 1637 lieutenant général des armées du roi.

4. Il s'était fait enfermer dans un tonneau pour sortir de Grenoble. Voir sur cet épisode Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 483.

Il est véritable que Monbrun avoit armé pour les causes que nous avons dites et que les siens avoient pris quelques petites places. Mais, parce que tout cela ne cousta que des paroles et des lettres au duc de l'Édiguières[1], j'espargnerai la peine de ma plume et les yeux de mon lecteur.

Le duc aiant calmé tout son gouvernement, et s'estant moqué du conseil de direction, qu'il avoit accomparé à un soleil de mars, aians esmeu les humeurs des Dauphinois et ne les aians sceu dissoudre, quoiqu'ils eussent donné des commissions pour vingt mille hommes, se prépara au siège de Pouzin[2].

Au commencement de mars, il vint à Valence, pour achever les préparatifs de ce siège, commenceant par la structure d'un pont de bateaux sur le Rhone, qui ne fut pas sans difficulté, tant pour la roideur du fleuve que pour les fréquentes sorties de ceux de la ville, qui à une fois enlevèrent un corps de garde du régimen de la Grange. Cependant, Blaccons[3], qui commandoit à Bay[4] et au Pouzin, fut recherché dez le mois de février, mais aiant respondu que ces places, qu'on disoit despendre du Valentinois[5], ne reconnois-

1. « Il n'eut qu'à paraître à Grenoble pour imposer à tous le respect d'un talent redoutable et le prestige d'une inébranlable autorité » (Dufayard, *op. cit.*, p. 485).

2. Le Pouzin, cant. de Chomérac, arr. de Privas. Sa possession permettait aux protestants d'intercepter les communications sur le Rhône entre Lyon et Marseille.

3. Alexandre de Forest-Mirabel, seigneur de Blacons, nommé gouverneur du Vivarais par l'assemblée qui se tint en 1621 au Pouzin.

4. Baix, sur le Rhône, cant. de Chomérac, arr. de Privas.

5. Du pays de Valence, dans le Dauphiné; Blacons rappelait

soient que l'Assemblée du cercle, l'armée, composée de six mille hommes et de huit canons, se placea dans les villages plus proches de Pouzin et au bout du pont, surtout aux avenues de Languedoc et Vivarez, ce qui ne put empescher quelques capitaines Reformez, entre ceux là.....[1], d'y mener des hommes et mesme Blacons d'y entrer au plus fort du siège.

L'artillerie arrivée, la batterie fut placée sur une coline que ceux de la ville avoient fait contenance de défendre, pour le commandement à plomb qu'elle avoit sur eux. En peu de temps, il y eut bresche, qui fut trouvée raisonnable par ceux qui n'aloient pas à l'assaut; mais la dispute fut changée en une gaye résolution, sur le rapport qui fut fait que la duchesse s'estoit avancée sur la grève avec espoir et desir de voir un assaut, au beau temps qu'il faisoit. Aussi s'estoit-elle fait conduire en lieu à propos, accompagnée du comte de la Suze, encores prisonnier.

La Grange, avec son régiment, eut la pointe de l'assaut, où il fut fort rudement receu, ses meilleurs hommes mis hors de combat, et lui aussi, non sans reproches et blasphêmes contre le Connestable qui les envoioit, comme ils disoient, à la boucherie, et les trahissoit, aiant encor le cœur huguenot. Sur la retraitte de La Grange, le comte de Talard prend sa place, qui trois fois se vid maitre de la muraille. Mais ceux du dedans aiant fait sortir six-vingts hommes dedans le fossé, donnèrent à lui de telle résolution qu'il lui fust

que ces places, étant de Languedoc, ne dépendaient pas de Lesdiguières.

1. Blanc dans le texte.

force de démordre, et laisser sur la bresche un homme de commandement[1], qui avoit montré le chemin à tous les trois efforts : ceste perte accompagnée de celle de trois cens hommes.

Comme on préparoit une seconde batterie, il s'en fit une aux oreilles de Blacons[2], filleul du duc d'Esdiguières, par laquelle il se prépara à profiter en particulier : d'autre part, arriva Des Isles qui estoit au duc de Rohan, lequel, aiant veu le duc d'Esdiguières et, par son consentement, estant venu au Pouzin, intimida les assiégez sur les difficultez qu'il y avoit à les secourir. Là-dessus, ils demandèrent trefve de trois jours, durant lesquels Des Isles, avec quelques-uns du dedans, fit condescendre ceux qui estoient assemblez à Privas aux articles que vous verrez. Seulement, ils eurent à contrecœur l'autorité de Blacons sur le passage de la rivière[3] : mais ses amis mesnagèrent le consentement.

Le duc d'Esdiguières ne fut chiche d'aucunes promesses pour délivrer la rivière, accablé du cri des marchands et surtout des Lionnois et Marseillois, mais particulièrement des Vénitiens, lesquels, ayans fait une emplette notable de bleds, demeuroient grandement intéressez du retardement.

Voici donc les articles de la capitulation : 1° que Blacons sortiroit du Pouzin armes et bagages sauves, et auroit la ville de Bay-sur-Bay pour gouvernement; 2° que les gouverneurs de la ville et chasteau dudit

1. Le comte de Tallard lui-même.

2. Lesdiguières était en effet entré en relations avec lui pour négocier la capitulation du Pouzin.

3. Il fut nommé gouverneur de Baix, qui commandait la navigation du Rhône.

Pouzin, changez par ledit duc d'Esdiguières, seroient néanmoins de la Religion pr. réformée; 3° comme aussi que les garnisons qui seroient establies ès dits lieux ne seroient d'autre religion que de la religion pr. réformée; 4° que pour Bay-sur-Bay pareilles conditions seroient observées pour la reddition d'icelle et finalement qu'il ne seroit fait aucun tort ni dommage aux habitans desdites places, tant en leurs personnes qu'en leurs biens et familles.

Ceux qui assistèrent à cest affaire pour le duc de Rohan maintiennent qu'il y eut article exprès, qu'au cas que la paix générale, qui estoit lors sur le bureau, ne se conclud, que le duc d'Esdiguières remettroit lesdites places du Pouzin et Bay-sur-Bay au mesme estat qu'elles estoient lors.

Ce traité de paix, aiant été mis sur le tapis dez le commencement de l'année par divers députez, fut interrompu premièrement par le partement du Roi, qui avoit quitté Paris, contre l'attente de son vieux Conseil, par les violentes solicitations du prince de Condé et du clergé, et puis les députez renvoiez au Chancelier y furent mesprisez, quand on ouit la desroute de Rié. Ceste négociation fut encor altérée par la mort du président du Cros, assassiné à Mompelier[1], sur la haine qu'il avoit amassée, tant parce que, dez le premier jour qu'il fut fait député général, il avoit ouver-

1. Voir, sur ce meurtre, dans le *Recueil des pièces rarissimes relatives au siège de Montpellier*, publiées par de la Pijardière (1875), l'*Execrable et du tout abominable assassinat commis en la personne de messire Pierre du Cros, premier président en la Chambre de l'edict du parlement de Grenoble par les habitans de la ville de Montpellier.*

tement tourné l'eschine aux affaires des Réformez, avec protestation de les haïr, que par ce qui parut de nouveau en une lettre surprise, par laquelle il blasmoit Bulion[1] et autres conseillers d'Estat de s'estre laissé aler à trop de considérations pour le fait des rebelles, lesquels sans cela il tenoit tous prets de se rendre la corde au cou. Il fut fait une exacte et sévère justice de ce meurtre par plusieurs exécutez à mort, dont y en eut de rouez, le duc de Rohan aiant pris ceste punition à cœur[2].

L'autre difficulté à conclure la paix fut que les commencemens du traicté considéroient le duc d'Esdiguières comme membre de l'Église réformée, mais que maintenant les Reformez ne se vouloient fier à sa sincérité, comme estant défectueux à la Religion et au parti par conséquent[3].

Ceste mutation fut longtemps de dure digestion à ce vieux capitaine; mais enfin les remontrances de ses vieux serviteurs, les tressauts de la conscience, l'esgard du parti où il avoit pris son avancement, la charité de ses amis, la considération d'une constante

1. Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, conseiller d'État, maître des requêtes, plus tard (1632) surintendant des finances. Il avait été chargé avec le maréchal de Créqui de négocier la paix avec les protestants.

2. Voir dans Dufayard, *op. cit.*, p. 490-491, le récit de l'assassinat de Ducros et du châtiment des coupables d'après les documents du temps.

3. Les illusions d'Aubigné sur Lesdiguières avaient été tenaces. Il écrivait en 1621, dans le *Traité sur les guerres civiles*, t. II, p. 31 : « Si vous cerchez des chefs, vous trouverez encore des Langorans, des Mombruns et Desdiguieres... de qui les mains seront assez fortes pour relever l'enseigne d'Israel, quand celle de Dieu les relèvera. »

vieillesse et la difficulté de porter honneur à ce qu'il avoit eu en horreur, tout cela fut vaincu par les habiles solicitations de trois ou quatre émissaires, par celles de sa femme[1] prises aux heures favorables, par l'esclat de Connestable et l'utilité du taillon, et, plus que tout cela, par la terreur qu'il avoit prise de la ruine apparente de son parti.

Halincourt[2], qui lui apporta l'ordre du Saint-Esprit, le sollicitant d'aler à la messe un jour auparavant qu'il receut la Connestablie, pour paraître meilleur catholique et afin que ses honneurs nouveaux parussent plutôt marques d'honneur que présents de corruption, il rejetta absolument ceste discrétion, disant : *On se moqueroit bien du vieillard, si, lui aiant présenté la pomme, on ne lui laissait que le doigt.* Il observa encores, comme le roi Henri IV, de ne faire faire aucunes disputes, comme on les vouloit préparer pour sa conversion : espargnant ceste playe et remettant à son parti ce dernier accident.

Ce à quoi on le ploya fut que, au 24 juillet, il consentit à faire paroître la solennité de son changement, à la célébration duquel les Catholiques n'oublièrent rien qui pust faire esclater chose qu'ils estimoient tant avantageuse pour eux. Ceste pompe fut distinguée en quatre journées. A la première[3], le maréchal de Cré-

1. Marie Vignon. Elle joua, en effet, un rôle important dans la conversion de Lesdiguières. Voir Ch. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 501.

2. Charles de Neufville, marquis d'Alincourt et depuis de Villeroy, fils du ministre et secrétaire d'État Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, était gouverneur de Lyon.

3. Le dimanche 24 juillet. D'après le *Mercure françois*, t. VIII, p. 683, plus de 600 gentilshommes du Dauphiné et des

qui, en présence du Parlement qui s'estoit rendu en son logis, lui dit[1] : « Monsieur, il y a longtemps que je vous ai fait entendre la volonté du Roi, qui estoit de vous donner la charge de Connestable de France, pourveu que vous fussiez catholique, les loix du roiaume voulant qu'il ne vous la puisse donner autrement. Vous m'avez toujours promis de me rendre response et c'est ce que j'attens aujourd'hui en présence de la Cour qui a esté suppliée d'estre présente à la response que vous nous ferez. » A cela le duc respondit qu'il avoit toujours esté très obéissant au commandement de Sa Majesté : et pour témoignage de cela, se tournant vers ceux du Parlement, leur dit : « Messieurs, alons à la messe. »

Au retour de ceste messe, le maréchal de Créqui lui présenta les lettres de Connestable, avec ces termes : « Monsieur, puisque vous estes catholique, le Roi vous donne la charge de Connestable. »

Les autres trois journées furent partagées en cérémonies : à l'une, on lui fit rendre quelques vœux, à l'autre lui fut conféré l'ordre du Saint-Esprit, et à la dernière il fut receu à recevoir[2].

Les payemens manquants à la garnison de Bays-sur-Bays, elle arresta sur le Rosne[3]. Le Connestable prit

provinces voisines s'étaient rendus à Grenoble pour assister à cette cérémonie.

1. La harangue de Créqui est rapportée exactement dans les mêmes termes par le *Mercure françois*, *loc. cit.* Charles de Créqui, prince de Poix, avait épousé en 1595 une fille du duc de Lesdiguières.

2. A recevoir la communion. Le *Mercure françois*, t. VIII, p. 697, décrit longuement cette cérémonie.

3. Elle arrêta les marchandises, « avec ceux qui estoient dans les batteaux », dit le *Mercure françois*, t. VIII, p. 707.

ceste occasion pour leur présenter les forces du Roi, et, mettant à néant ce qui leur avoit esté promis, s'en rendit maistre, non sans présent de vingt mille escus à Blacons, lequel avoit, lors de la reddition du Pouzin, fait son serment solennel dans l'Assemblée de la province de ne mettre la place en mains de qui que ce fust sans le consentement et commandement du duc de Rohan et de la province, et mesmes que si les forces du Roi se présentoient telles qu'il les deust justement appréhender, plutôt que de se rendre il remettroit sa charge à quiconque l'Assemblée ou le duc voudroit nommer.

Chapitre XXXIII.

Armée du comte de Soissons devant la Rochelle. Construction du fort et dessein de la chesne.

Puis que nous sommes débauchez du siège de Mompellier, il faut rendre conte avant y rentrer.

Avant quitter les bords de l'Océan pour voir le Languedoc, il faut vous rendre conte de l'armée que le Roi fit dresser pour le comte de Soissons avant passer Dordongne, afin de bloquer la Rochelle.

Ceste commission offensa grandement le duc d'Espernon, qui disoit entre ses plaintes qu'aiant exécuté heureusement sa première commission devant la Rochelle, chargé sans marchander et batu les Rochelois à presque toutes les occasions qui s'estoient présentées (comme il disoit vrai), il lui estoit dur de voir en sa moisson la faucille d'un jeune prince sans expérience. Il y adjoutoit ce que chacun sçavoit estre vray, asçavoir que le comte, aiant trempé au mescontente-

ment de la Reine-Mère aussi bien que lui, avoit esté prest au commencement des troubles à se jetter dans la Rochelle, avoit négocié avec les huguenots pour cela, et que sa mère et ses serviteurs ne l'en eussent jamais distraits, sans les exemples du duc du Maine et de lui, par lesquels il avoit apris à craindre la besongne.

D'autre part, le comte avoit agréable la commission, pour expier, comme faisoient plusieurs autres, ce que le duc d'Espernon disoit. Et fut diligent à ramasser son armée, en laquelle il avoit le mareschal de Vitry pour second; pour mareschaux de camp, Auriac[1], Seneterre[2] et Bourg[3]; pour maistre de camp de la cavalerie légère, le marquis de Nesle[4]. L'infanterie estoit d'un régimen particulier au comte, huit compagnies de celui de Champagne, et ceux de Chasteliers-Barlot, Castel-Bayard[5], Ménillet, Sainte-Gemme, Maillo, le chevalier de la Valette et Saint-Vivien. Pour gendarmerie, les compagnies des deux reines, du comte, du duc de Nemours, du mareschal de Vitry, du marquis de Verneuil, du comte de Moret[6], de Saint-Luc et Brassac. Tout cela (faisant en neuf regimens huit mille

1. Étienne de Bonne, seigneur d'Auriac, vicomte de Tallard, parent éloigné du connétable de Lesdiguières, fait maréchal de camp en 1620.

2. Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert, dite la Ferté-Saint-Nectaire ou la Ferté-Senneterre.

3. Antoine du Maine, baron du Bourg-l'Espinasse, mestre de camp en 1606, maréchal de camp en 1621.

4. Réné aux Espaules, marquis de Nesle (1574-1650), fils de François aux Espaules, seigneur de Pizy, et de Gabrielle de Laval-Loué.

5. Charles de Durfort de Castelbayard.

6. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel du roi Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né en 1607.

hommes de pied, et aux compagnies qui estoient doubles sept cens bons chevaux[1]) se trouva en montre à la Jarrie, pour, au premier de juillet, passer à la veue de la Rochelle et faire le quartier du Roi à Laleu[2] et tout le reste dans les meilleures et plus pressées bourgades qui se puissent guère trouver ailleurs. Durant la façon des logis, l'armée fit halte près Saint-Mauris[3]. A la veue d'une vedette des Rochellois, on poussa des coureurs, qui virent dans le fonds plus bas que Vuzé[4] un gros d'infanterie de la ville : ce qui obligea le mareschal de Vitry à couvrir le mommon qui se présentoit. Il envoia premièrement vers eux quelques dragons, comme on les a appellé de ce temps; garnit la droite du chemin des compagnies de Champagne, et la gauche du régimen de Chasteliers, faisant suivre le reste comme il pouvoit, dans une fâcheuse estendue de vignes et chemins creux; puis, aiant fait mettre pied à terre ses mousquetaires à cheval, pour amuser par le chemin avec une escarmouche assez pressée, les deux aisles d'infanterie gagnèrent le plus gaillardement qu'elles purent les deux costez : là, il y eut une attaque et défense de mousqueterie qui coûta dix-huit ou vingt hommes aux Rochellois, aux autres un peu moins et le cornette de Saint-Luc; quand les forces de l'armée furent approchées, le canon de la ville fit le holà.

1. 6,000 hommes de pied et 600 chevaux, dit le *Mercure françois*, t. VIII, p. 778.

2. Laleu, comm. du cant. de la Rochelle, à quatre kilomètres à l'ouest de la ville.

3. Saint-Maurice-sur-Mer, comm. du cant. de la Rochelle, à trois kilomètres à l'ouest de la ville.

4. Huré (ou Uré sur les anciennes cartes), à quatre kilomètres au nord de Saint-Maurice.

L'armée estant logée, on commencea à tirer à 500 pas de la Gor[1] quelques chemins couverts; au bout de cela, un retranchement pour couvrir ceux qui commençoient le fort[2], tel qu'il a été construit depuis, ce qui donna occasion aux Rochellois de faire diverses petites sorties. Ils y marchèrent plus fort le 28 juillet, aians 600 mousquetaires et cinquante chevaux. Maillo, qui estoit en garde à la teste du travail, empescha les siens de se jetter à l'escarmouche, et les contint dans son avantage. L'armée aiant pris l'alarme y acourut, et ceux de la ville, qui avoient mené quelques charrettes, attendirent les plus hastifs, qui ne donnèrent point, sur le respect du canon de la ville. Et puis tout se retira, le canon de l'armée aiant fait quelque dommage aux Rochellois. A la fin de l'escarmouche, sept navires Réformez jettèrent quelques hommes à terre, qu'ils ne rembarquèrent qu'à l'aproche du régimen de Champagne, et puis, les aians salué d'une volée, remirent les leurs dans le bord.

Le fort, nommé Fort-Louys, fut mis en défense au 24 de septembre. Il estoit posé à deux mousquetades de la ville sur le chemin de Chède-Bois[3], avec un autre retranchement à la rive de la mer. Le second ouvrage, joinct au premier et sous sa protection, estoit

1. Lagord, comm. du cant. de la Rochelle, à deux kilomètres au nord-ouest.

2. Le Fort-Louis se trouvait à l'ouest de la Rochelle. Un faubourg, situé à l'extrémité du mail, porte encore aujourd'hui ce nom.

3. Chef-de-Baie, pointe de la côte de la Charente-Inférieure, qui marque, au nord, le commencement de la baie de la Rochelle.

particulierement ordonné pour Pompée Targon[1], ingénieux Italien, et pour les ouvriers qu'il vouloit emploier à un dessein bien nouveau, asçavoir de faire fondre et forger une chaîne si longue et si puissante qu'elle pust traverser de la rive où estoit le fort à celle de Tadon[2], se promettant de la roidir avec ses machines en telle façon qu'avec les soulèvemens qui n'ont jamais esté pratiquez (et ne seront peut-estre), elle auroit telle mesure à fleur d'eau que nul bateau petit ou grand n'auroit accez à la ville.

Ce dessein estant raporté aux Rochellois, les plus avisez eurent regret d'avoir mesprisé l'avis de quelques vieux capitaines qui les sollicitoient de convertir Tadon en un excellent dehors, sur les avantages que nature présente en cest endroit; mesmement quand ils considérèrent que ceste chaine ne se pouvoit appliquer, non plus que la palissade du siège, sans que les deux extrêmes aboutissent à un fort bien gardé. Ceste entreprise a aporté à quelques conseillers d'Estat mespris et gain, car on tient qu'elle a cousté.

Chapitre XXXIV.

Exercice des forces d'une part et d'autre au Languedoc et particulièrement du duc de Rohan.

On peut demander pourquoi le duc de Rohan et Chastillon, qui se sont veus à plusieurs fois des troupes assez gaillardes entre les mains, n'ont davantage in-

1. Pompeo Targone, intendant des ingénieurs de France, avait été envoyé par le pape en France.
2. Au sud-est de la ville sur la rade, en face du Fort-Louis.

commodé les forces catholiques. Cela me contraint de vous donner un tableau des traverses que Chastillon a donné au duc et au parti mesmes, transporté, selon quelques-uns, de la jalousie de son autorité, mais, selon les autres, de l'inclination de laquelle nous avons parlé en son lieu. Mon amitié et service voué à sa famille[1] fait que j'aimerois mieux estre son apologue que son accusateur, mais, par la profession de l'histoire, ni l'un ni l'autre ne m'estant permis, je suis contraint de témoigner à la vérité que la dernière des opinions que nous avons contée de lui m'a esté confirmée sur la response qu'il a faite à mes lettres exhortatoires que je lui ai escrites à la suasion des principaux du Languedoc, aux dernières desquelles il ne respondit point[2]; et mon silence print loy du sien et de la lettre que nous avons alléguée de la Fontan[3].

Dez le siège de Saint-Jean, le duc de Rohan avoit envoyé Roquetaillade[4] pour requérir de l'Assemblée du Languedoc, où présidoit Chastillon, des forces pour marcher au secours : ce qui estant receu avec acclamation d'ottroi, Chastillon demanda d'en délibérer avec moindre trouppe, tant pour la diligence que pour le secret; mais, aiant choisi des hommes de sa faction, il réduisit ce dessein à néant.

1. Dans sa *Vie à ses enfants*, t. I, p. 81, d'Aubigné raconte qu'étant menacé d'être mis à la Bastille pour avoir rompu une conférence entre le cardinal du Perron et le pasteur Chamier, il fut averti par Mme de Chatillon qu'il eût à quitter Paris immédiatement.

2. Voir une de ces lettres, du « dernier de mai 1621 », dans l'édition de Réaume et de Caussade, t. I, p. 282.

3. Lettre non connue.

4. Jean-Charles Dupuy, seigneur de Roquetaillade, capitaine-châtelain de Compayré et Milhau.

De mesmes, à toutes les fois que le duc demandoit des hommes, il leva ou fit semblant de lever, esloigna ses trouppes des ennemis, les envoia gaster le pays le plus à conserver, ou bien, par diverses incommoditez, fit desirer aux capitaines qui n'estoient point de sa faction de rompre leurs compagnies, et à ceux qui estoient attachés à ses volontez leur fit faire cri de nation[1], notamment à deux fois que le Conseil des provinces les voulut envoier vers le duc de Rohan, quoiqu'auparavant le mesme Conseil eust exigé serment de n'user plus de telles désobéissances.

Enfin, l'Assemblée du Languedoc eschauffée par le peuple à jetter les yeux à bon escient sur les actions de Chastillon, on mit sur le bureau, après les premières pertes que nous avons déduites, les endroits où il avoit laissé perdre les siens sous la mousquetade, comme à...

Le fait de Marguerites[2], qui fut conduit par Giraudan, catholique, prisonnier à Mompelier et libéré par son autorité, sous couleur d'aller traiter avec le duc de Mommorenci pour le trafic et labourage, et, en la surprise de ce petit lieu, la mort de cent Réformez

1. Cette expression se retrouve dans une lettre d'A. d'Aubigné, t. I, p. 184 : « Faites justice pitoyable, hormis aux propos de lascheté, rebellion, *cri de nation* et trahison. » Elle signifie sans doute revendication des droits ou privilèges d'un corps, d'une province, d'un groupe.

2. Marguerittes, ch.-l. de cant. de l'arr. de Nîmes, à sept kilomètres au nord-est de cette ville. L'affaire à laquelle d'Aubigné fait allusion eut lieu le 1er juillet 1621. L'armée de Montmorency s'empara de cette petite place, où s'étaient retranchés 400 protestants, par surprise « un gentilhomme de M. Giraudan servant de guide », dit Malingre, p. 464. D'après lui, 90 soldats protestants moururent dans le combat.

esgorgez, et puis, aiant quatre mille hommes pour marcher et la reprendre par force, il tourna le dessein sur une métairie, pendant quoi il donna loisir et avis au duc de Mommorenci de faire déplacer de nuit ses hommes de Marguerites, qu'ils ne pouvoient tenir. On n'oublia pas de lui reprocher la perte de deux navires, équippez et chargez d'armes, amenez de Holande, tous deux perdus par le défaut de ceux que Chastillon avoit envoié pour les conduire[1]. Et surtout l'Assemblée mit en évidence les ruses par lesquelles il traversa le secours de Montauban. Toutes ces choses et autres pareilles à craindre la contraignirent de désautoriser Chastillon, et lui, de s'aller jetter en Aiguesmortes[2], eschappant la prison qu'on lui préparoit, par les moyens qu'il tenoit toujours prêts, en se doutant de ce qu'il méritoit. Ceux de Mompelier, pensans le contraindre de rendre au parti Aiguesmortes, retindrent son filz et sa belle-mère, laquelle ils accusoient d'estre architecte du mesnage de son beau-filz[3].

Le duc de Rohan, après avoir esté malmené de ce costé, n'eust pas moins de peines (lors qu'il fut nommé et confirmé général au département de Chastillon, joinct au sien) à demesler les différends de l'Assemblée du cercle avec les villes, qui vouloient qu'elle rendist conte des deniers; ce qu'elle refusa, se main-

1. Voir le récit de la capture, à Cette, de l'un de ces vaisseaux hollandais, dans Malingre, p. 528.

2. Aigues-Mortes, ch.-l. de cant. de l'arr. de Nîmes.

3. D'Aubigné suit ici le texte des *Mémoires de Rohan* qu'il a lus en manuscrit. Cf. t. I, p. 200 : « L'assemblée, appuyée des peuples, le désautorise et le contraint d'abandonner Montpellier et se retirer à Aigues-Mortes, même lui retiennent son fils et sa belle-mère. »

tenant avoir non seulement le pouvoir, mais encores devoir estre le seul conseil du duc de Rohan, et en cela se servant de son autorité et zèle prétendu, et mesmes empeschant la convocation des assemblées particulières qui se faisoit contre elle.

Mais, quand elle vid les convocations faites, alors elle employa vert et sec pour déquiller le duc. Premièrement, elle s'appuya de Bertichères[1] pour empiéter le chasteau de Sommières[2]; à quoi faire elle rechercha Chastillon et emprunta de ses forces. Mais la vigilance du duc ayant rompu ce coup, l'Assemblée du cercle dépescha vers le duc d'Esdiguières, allégant que le duc de Rohan estoit ennemi de la paix[3], et qu'eux la feroient au gré du Roi, si lui vouloit traiter avec eux. Mais, n'aians eu response que de mespris, ils envoièrent leurs députez en l'Assemblée des Cévennes. Et là l'irritation fut telle contre eux, que le duc de Rohan eut peine à leur faire laisser quelque autorité; et pour cet effet fut proposée une tenue d'Estats à Millau. Cependant, on vouloit, pour réunir les esprits, faire une députation d'un commun accord à l'Assemblée générale; ce que le Cercle refusa, voulant dépescher à part pour y diffamer le duc de Rohan par tous les

1. Abdias de Chaumont de Bertichères était alors gouverneur d'Aigues-Mortes.

2. Sommières, ch.-l. de cant. de l'arr. de Nîmes.

3. D'Aubigné résume la relation des *Mémoires de Rohan*. Cf. t. I, p. 202 : « *Premièrement,* elle fit ses efforts de se saisir du château de Sommières, *appuyée de Bertichères* qui le prétendoit, et s'adressa à Chastillon pour avoir son assistance; mais la diligence de Rohan l'ayant prévenue et assuré ledit château, elle s'adressa au duc de Lesdiguières et lui remontra que ledit duc étoit un ambitieux qui vouloit perpétuer la guerre pour demeurer en autorité... »

moyens qu'ils pourroient[1] et, en se purgeant d'avoir secoué le joug de la générale, se servir d'elle pour s'autoriser derechef. Cela dégénéra en factions et partis dans le parti, en infidélitez et accusations contre le duc, desquelles il chercha réparation, puis après, par voye de justice et prison des calomniateurs, à quoi je n'ai pas voulu ployer le cours de l'histoire générale.

Seulement[2], j'estime juste de dire qu'après que le duc eut fait le premier et second armement, demi-guéri d'une grande maladie, il fut pressé par Bertichères et Saint-Blancard[3], gouverneur de Pequays[4], d'attaquer la Tour Carbonnières[5] pour reprendre part aux salines. Et, averti que le dessein estoit commun entre Chastillon et Bertichères, il permit pourtant à Bertichères et Saint-Blancard, qui menaceoient de se joindre à Chastillon, de commencer ceste besongne, quoy qu'en son absence, parce qu'il s'employoit lors à une entreprise sur Beaucaire, que le grand froid et et mauvais temps fit faillir. Les deux intelligens aiant montré, dez le commencement de leur ouvrage, le peu d'espoir qu'il y avoit d'y faire bien, le duc, qui avoit envoié bloquer Monlaur pour divertir le siège de Bé-

1. Cf. *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 203 : « Quand ce fut pour envoyer à l'Assemblée générale, le duc de Rohan lui proposa qu'elle y envoyât de commune main avec lui et les provinces, mais elle voulut que les députations fussent séparées, pource qu'elle s'étoit résolue de le calomnier. »

2. D'Aubigné résume ici la relation de Rohan. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 205.

3. Jean de Gontaut, baron de Saint-Blancard et de Biron.

4. Peccais, comm. d'Aigues-Mortes, sur le Rhône mort, dans la région des étangs.

5. La Tour-Carbonnière, bâtie par saint Louis, est à quatre kilomètres dans l'intérieur des terres au nord d'Aigues-Mortes.

darrieux[1], mena le reste de son armée, qui prit la place par assaut, et le duc de Momnorenci l'eust secourue, sans qu'il s'amusa à Fougères[2].

Le duc d'Esdiguières convia lors celui de Rohan à un abouchement pour la paix, selon le pouvoir exprez qu'il en avoit du Roi[3]. L'un et l'autre se trouvent à la Val[4], en Languedoc, entre Barjeac[5] et le Saint-Esprit[6]; conviennent de plusieurs articles, qu'ils énoncèrent à tous les chefs du parti et autres de la Religion; eslisent cinq députez des pays plus proches; convient les autres à faire de mesmes. Tout cela va à la Cour, où ils furent assez bien receus, jusques à Pasques fleuries, que les solliciteurs de la guerre desrobèrent le Roi de Paris, le faisans sortir par le derrière des Tuileries et, le conduisans à Orléans sous prétexte d'y faire ses devotions, lui firent prendre le chemin de Nantes.

Les députez suivirent le Roi et lui furent présentez par Bulion..., mais après la deroute de Ryé, et ainsi renvoiez à la Reine Mère, puis au Chancelier, les trouvèrent tous deux sans puissance de rien faire. Et leur voyage fut pour néant. Tout traité de paix se vid encores plus esloigné par celui que conclud La Force, qui se rendit avec Sainte-Foy et ce qu'il avoit entre les

1. Bédarieux, ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault).
2. Faugères, cant. de Bédarieux, arr. de Béziers (Hérault).
3. Cf. *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 206 : « Sur ces entrefaites, le duc de Lesdiguières *convie le duc de Rohan* d'un abouchement pour la paix, ayant pouvoir du roi de ce faire. »
4. Laval-Notre-Dame, cant. de la Grand'Combe, arr. d'Alais (Gard).
5. Barjac, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Alais.
6. Pont-Saint-Esprit, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Uzès (Gard).

mains, pour un estat de maréchal et deux cents mille escus, emmenant avec soi ses enfants, sans prendre congé, ni donner avis à l'Assemblée. Cela, avec les succez que vous voyez en ce livre, rendit ridicule le nom de paix.

En reprenant le propos de Languedoc, nous retournons avec le duc de Rohan à son armée, où nous trouvons que le duc de Mommorenci, fortifié de la personne de Chastillon et de sa compagnie de gendarmes, ensemble de celle du duc de Guise et quelques Provençaux, avoit assiégé Corvouses, à deux lieues de Mompelier, au secours duquel le duc de Rohan marchant en aprit incontinent la reddition. Sur ceste nouvelle, il campa à Saint-Jean-de-Bédas et à Salleneuve[1], et le duc de Mommorenci, mettant le ruisseau de Mousson[2] entre deux, prit pour ses logis la Verune[3], Fabrègues[4] et Saussan[5].

Les deux armées furent six jours se saluans de quelques canonades. Les Catholiques déplacèrent les premiers, et se retirèrent à Villeneuve-sur-l'Estang[6]. Les autres passent à leur logement, trouvent garnison laissée dans Saussan, emportent la place par composition[7].

1. Saint-Jean-de-Védas, cant. et arr. de Montpellier; Salleneuve, auj. Celleneuve, fait partie de la ville de Montpellier.

2. Le Mosson ou Mausson, affluent du Lez.

3. Lavérune, cant. et arr. de Montpellier.

4. Fabrègues, cant. et arr. de Montpellier, sur le Caulazon, tributaire du Mosson.

5. Saussan, cant. et arr. de Montpellier.

6. Villeneuve-lès-Maguelonne, à l'ouest de l'étang de l'Aruel, comm. du cant. de Frontignan, arr. de Montpellier.

7. Tout ceci semble bien transcrit des *Mémoires de Rohan*. Cf. t. I, p. 207 : « Le duc de Montmorency, accompagné de

Lors Bertichères[1], craignant de perdre l'abaye de Saint-Gilles qui lui appartenoit, emmena de l'armée quinze cens hommes de pied et cent maîtres, et le duc de Rohan, n'ayant plus de deux mille hommes, assiégea Saint-Georges[2]. Le duc de Mommorenci, sçachant la diminution des forces ennemies, et peut-estre, comme on a voulu dire, par l'avis de celui qui les avoit diminuées, marche au secours, se campe à Saint-Jean-de-Bedas, à une lieue du siège, donne pour signal de son arrivée deux coups de canon, et, la nuit, fait conduire deux cents hommes pour jetter dedans. Ce secours, aiant trouvé ses ennemis sur pied, fut repoussé. Et le lendemain Rohan laisse trois cens hommes retranchez autour de Saint-Georges, choisit son champ de bataille avantageux, fut tout le jour en parade. Cependant, les troupes de Bertichères averties, ce fut à « filz de putain le dernier! » pour retourner trouver leur chef. La Blaquière[3] y amène à propos un

Chatillon qui l'avoit joint avec sa compagnie de gendarmes et celle du duc de Guise, qu'il avoit fait venir de Provence, avoit assiégé Courvousée, à deux lieues de Montpellier. Il se résolut de la secourir; mais s'étant rendu le lendemain, il se campe à Saint-Jean-de-Védas et à Salle-Neuve et le duc de Montmorency à la Vérune, Fabrègues et Saussan; une petite rivière nommée le Mousson les séparoit : de façon que les deux camps furent six jours à se tirer seulement quelques canonnades, après lesquels le duc de Montmorency se retire à Villeneuve, petite ville sur l'étang; le duc de Rohan passe pour le même jour à son logement, fait sommer Saussan auquel on avoit laissé garnison, lequel se rend le lendemain au matin. »

1. D'Aubigné se borne, dans les deux pages qui suivent, à résumer les *Mémoires de Rohan*. Cf. t. I, p. 207-210.

2. Saint-Georges d'Orques, cant. et arr. de Montpellier.

3. Un La Blaquière était consul de Sorèze en 1627; un autre, Antoine, était ministre à la même époque.

régimen des Sévennes, et le marquis de Malauze, duquel la promesse de ne porter les armes estoit tout fraichement expirée, y amène cent maîtres : si bien que ceux qui avoient présenté la bataille avec dix-sept cens hommes, se voyans jusque cinq mille hommes de pied et trois cens maîtres, font jouer le canon, prennent Saint-Georges à composition du baston blanc.

Le tout à la veue du duc de Mommorenci, lequel, pour mieux se retirer, laissa 500 hommes campez au pont de la Verune. Bertichères voulut les attaquer, et se promit faire quitter le pont avec 500 arquebuziers; mais le duc de Rohan, n'approuvant pas ce dessein, y marcha avec son tout, fit taster le pont par l'importunité de Bertichères, y perdit La Blaquière et Randon, son sergent-majour. Les Catholiques, logez très avantageusement, repoussèrent et mirent en désordre le régimen, se sentans appuiez de l'armée du duc de Mommorenci, qui quant et quant se vint présenter en bataille. Et toutes deux, prenans exemple l'une de l'autre, passèrent la journée en canonnades, le ruisseau entre deux, et avec perte presque esgale de vingt-cinq ou trente hommes. Le duc de Mommorenci reprit le logis de Villeneuve. De là il départit ses troupes aux garnisons et se retira à Pézenas[1].

Le duc de Rohan, prenant l'occasion, fait prendre pour deux jours de pain, attelle deux coulevrines, les va mettre en plein jour devant le blocus de Gignac[2], après quelques volées la reçoit à capitulation et fit de mesmes à autres telles bicoques qui estoient à l'entour de Mompelier.

1. Pézenas, ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault).
2. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lodève (Hérault).

Usez[1] demandant la mesme délivrance, le duc de Rohan y marche, prend par composition Carrières[2], chasteau assez facheux à battre pour son assiette, assiège Saint-Suffret et le prend par assaut, et entreprenoit d'autres exploits selon sa puissance quand il fut pressé par ceux de Nismes de venir dans leur ville, pour donner ordre à quelques séditions qui la ruinoient : adjoutans qu'il pouvoit laisser ses forces entre les mains de Bertichères. Ayant obtempéré à leur desir, et les troupes estans dépéries sous ce nouveau chef jusques à moins de mille hommes, le marquis de Portes, en aiant ramassé deux fois autant, assiégea Pruzillac[3], méchant lieu naguères rendu à Bertichères, où Beauvois, maistre de camp, qu'il avoit mis dedans, composa, faute de poudre. Chastillon assiège d'autre costé la Tour-l'Abbé[4], qui estoit au departement de Saint-Blancard, et cela fut rendu, ou faute de cœur ou de foi.

Le duc, estant arrivé à Nismes, trouva la besongne qu'y avoit taillée Brison, lequel avoit esté logé dans ce lieu par lui. Tous ceux qui, courans de ville en ville, diffamoient le duc, soit pour restablir l'autorité du cercle, soit pour mettre la sienne à rien, estoient maintenus de Brison. Pour n'ennuyer point le lecteur des

1. Uzès, ch.-l. d'arr. du Gard.

2. Cf. *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 210 : « Rohan prend par composition Cernières, *château assez fâcheux à battre pour son assiette*, et Saint-Suffret d'assaut. »

3. Cf. *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 210 : « Vint assiéger *Pruzillac, un méchant lieu qui s'étoit rendu à Bertichères, lequel y jeta Beauvais, mestre de camp, qui, après s'estre bien défendu deux jours, se rendit faute de poudre.* »

4. Comm. de Boussagues, cant. de Bédarieux, arr. de Béziers.

affaires et riottes particulières parmi les générales[1], nous dirons seulement que les meilleurs et principaux de Nismes se firent partisans de la probité et autorité du duc, ce qui contraignit les mutinez de changer d'opinion, et Brison d'aler à Uzez pour s'excuser au duc. Mais depuis, Brison aiant recommencé les mesmes menées, le duc fut contraint de le faire arrester.

L'approche du Roi tourna les esprits à autres choses, les intelligences des doubles (ce que le peuple du pays nomma Escambarlats[2], c'est-à-dire clochans des deux costez) se renforcèrent, fomentées par ceux que Chastillon s'estoit réservez, et la nouvelle peine du duc de Rohan fut d'estre appellé par tout et ne pouvoir estre qu'en un lieu. Mais ses diligences fournirent à tout, hormis aux semonces du duc d'Esdiguières, qui demandoit un abouchement pour la paix.

Le duc de Rohan, retourné du haut Languedoc, trouva encore de fâcheuses besongnes à Mompelier, pour ce que Almeric, premier consul, et Carlincas, son parent, prirent occasion de deux cents hommes défaits près Peyrol[3] d'en accuser Saint-André, qui les avoit envoyez au commencement du dégast. Bertichères, quoique son beau-père, aida à le faire chasser, pour faire place à quelques maistres de camp qu'il y vouloit introduire, desquels il se vouloit appuyer pour faire (comme on disoit en ce temps-là) *sa condition* de Mompelier, se-

1. On trouvera le détail de ces démêlés de Brison avec Rohan dans les *Mémoires* de ce dernier, t. I, p. 210-211.

2. Mot patois à plusieurs formes : *escambats*, *escarlambats*, signifiant littéralement les jambes écartées, dans la position de quelqu'un qui cherche à conserver son équilibre.

3. Peyroles, comm. du cant. de Saint-André-de-Valborgne, arr. du Vigan (Gard).

lon les promesses qu'il en avoit faictes au Roi, comme il fut découvert par une dépesche du président Faure[1]. De là s'ensuivit l'exécution du capitaine Bimar, qui eut la teste tranchée à Nismes pour y avoir fait la mesme entreprise qui estoit sur Mompelier.

Chapitre XXXV.

Progrez du Roi. Reddition de plusieurs places. Prise de Negrepelisse et Saint-Antonin et défaite de son secours.

Xainctes fut choisi du Roi pour quelque petit séjour. Là, il osta au duc de la Trimouille le reste de pouvoir qu'il avoit dans Taillebourg[2]. De là aussi il fomenta le siège de Royan, duquel nous avons parlé; receut le marché du Mont-de-Marsan; ordonna une armée sous le comte de Soissons pour bloquer la Rochelle, et puis prit le chemin de la Dordongne. Venant à Bourdeaux, il fit investir Sainte-Foy; La Force capitula[3], pour soy premièrement, et puis pour la ville : de mesme pour

1. D'Aubigné résume ici un fragment des *Mémoires de Rohan*. Mais cet exposé n'est pas à la place que lui assignerait l'ordre chronologique. Le « dégast » auquel Saint-André tente de remédier est l'incendie des moissons qui sera raconté plus bas au chapitre xxxvi, p. 253. L'expression *faire sa condition*, que commente d'Aubigné, est dans le texte de Rohan. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 224 : « Bertichères, quoique son beau-frère, au lieu de le maintenir, aida à le faire sortir de la ville, ce qui ne se faisoit par zèle, mais chacun tâchoit de s'accréditer aux dépens des autres, afin *de faire sa condition* en livrant Montpellier au roi. »

2. Charente-Inférieure, cant. de Saint-Savinien, à quinze kilomètres au sud-ouest de Saint-Jean-d'Angély.

3. Le 24 mai 1622.

Montflanquin. Le Roi s'achemina à Sainte-Foy, reigla les conventions à la volonté de son Conseil, receut l'obéissance de Musidan, despescha le duc de Vendosme pour recevoir Clairac, suivant l'accord fait avec Lezignan par l'entremise du conseiller Le Duc, comme nous avons dit[1]. De là, marche à Agen, où le duc de Sully mit entre les mains de Sa Majesté les places de Figeac, Cardaillac, Cadenac.

De Valence[2], le duc de Vendosme eut commandement d'aller investir Saint-Antonin, et Zamet[3] fut envoié au duc de Mommorenci avec cinq compagnies de chevaux légers.

Le 7 de juin, le Roi logea à Villemade[4], à une petite lieue de Montauban, et de là fit marcher le lendemain le prince de Condé avec l'avant-garde pour investir Negrepelisse[5], où les habitans s'estoient résolus de tenir, contre l'advis des gens de guerre, car c'estoit une très mauvaise place. Quand ce peuple vid la ville approchée de partout et onze canons en batterie[6], ils demandèrent miséricorde, qui, leur estant refusée, le 10 de juin la bresche aussi grande qu'on la voulut faire, quelques-uns d'eux s'y présentèrent, qui tuèrent à l'artillerie quatorze officiers, estropièrent quarante personnes qui avoient chargé. Mais ils furent aussitôt

1. Voir plus haut, p. 191.

2. Valence-d'Agen, ch.-l. de cant. de l'arr. de Moissac (Tarn-et-Garonne).

3. Jean Zamet, maréchal de camp, fils du financier célèbre sous Henri IV.

4. Village du cant. de Montauban, près du confluent de l'Aveyron et du Tarn.

5. Nègrepelisse, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montauban.

6. Puységur, p. 20, ne parle que de huit canons en batterie.

mis en pièces, et le régimen des Gardes, qui donna le premier, franchit la bresche aisément; puis, suivi des autres, tout ce qui se trouva d'hommes, de femmes, de filles et d'enfans fut esgorgé; quelques femmes, aiant passé la rivière avec leurs enfants au cou, furent violées, puis assommées, des enfants mis au bout des piques. Ceux qui se sauvèrent dans le château capitulèrent à discrétion et furent tous pendus.

Le lendemain, comme on travailloit à tirer six ou sept cents corps morts, le feu mis par tout abrégea ceste peine[1]. Ceste bicoque cousta au Roi quelques bons hommes, comme le baron d'Egully[2], les capitaines Fontenai et Villeneuve, avec deux cens soldats.

Ce chapitre nous donnera encore Saint-Antonin, place située entre deux montagnes, assez bien fortifiée du costé du nord : du midi, moins que d'aucun, pour ce que, la rivière de Laveiron se pouvant oster ou rendre de nulle résistance par la rupture d'une chaussée de moulin, il ne restoit qu'une muraille sans fossé ni rampar. Les autres deux parts, veues en courtine, n'avoient que des tenailles et quelque ridotte, tout petit. Et avec tout ce vice, les contrescarpes estoient formées comme la terre avoit voulu tomber et non pas esplanées en glacis. Encores ce peuple ignorant, aiant gasté les chemins, ne sçavoit pas qu'il y avoit des pionniers pour les racoustrer et y faire marcher le canon. Il y avoit pour la défense de sept à huit cens hommes.

1. La ville fut prise le 10 juin et brûlée le 11.

2. Claude-Alexandre de Choiseul, seigneur d'Esguilly, second fils de François de Choiseul, seigneur de Chevigny, et de Françoise d'Esguilly.

Le duc de Vendosme l'ala investir au 10 du mois de[1]... A quoi il employa les régimens de Piémont, Vibray et Vaillac : chacun poussant 100 hommes débandez devant soi. Piémont donna à une coline, où ce peuple pensoit estre avantagé par la hauteur, ne sçachant pas quel avantage c'est aux escarmouches que de tenir le bas; aussi furent-ils ramenez en désordre, et avec perte d'une part et d'autre.

Les autres deux régimens trouvèrent des gens plus opiniastres, mesmement à un colombier et quelques murailles de jardins, où ils perdirent près de trente bons soldats, et parmi eux un sergent-majour et un capitaine.

Le Roi arrivé le 14, Picardie, Estissac et Bury furent logez aux avenues contre les secours, les Gardes, Navarre, Normandie et Chappes, du costé où on vouloit faire les batteries. La première besongne, et qui cousta aux uns et autres, fut d'achever d'oster aux assiégez la pente de la montaigne, quelque petite muraille et quelques colombiers. Des jeunes hommes de la Cour, au nombre de six, se touchèrent en la main pour aler emporter un drapeau qu'ils voioient assez bas logé; je les nommerois s'ils l'eussent fait, mais n'y aians rien reçeu que des coups, je mets cela au rang des vanitez.

Dans le 26 du mois, il y eut huit canons mis en batterie dans la valée et deux coulevrines logées sur le milieu de la montagne devers l'ouest, d'où l'on voioit à plomb tout ce qui se faisoit dans la ville. C'estoit le promenoir de tous les oisifs de l'armée. Le Roi vouloit aussi y prendre son plaisir. Mais ses serviteurs l'en

1. Juin. En réalité, le 13 de ce mois.

détournèrent, parce que le duc de Retz[1] y fut blessé[2].

La première attaque fut entre deux cornes, où le régimen de Normandie se voulut loger; il y fut receu si rudement par toutes sortes de défenses, qu'avec grande perte il fallut abandonner ce morceau. Le régimen voulut le lendemain, comme il disoit, réparer cette honte; mais ce fut encore pis, car ils furent meslez par les soldats de la ville, et jusques aux femmes aidèrent à la tuerie.

Le Roi, irrité du spectacle, fit résoudre au 20 du mois, après quelques mines qui jouèrent, l'attaque générale par tous les endroits de la place, avec tous les régimens, à la teste desquels grande quantité de noblesse mit pied à terre. Dez le commencement, fut frappé à mort Laverdin[3], et d'une mesme main, où donnèrent Vibray et Vaillac, et plus avant encore Navarre, se perdirent plus de 150 hommes : Paluau, maistre de camp[4], un sergent majour, trois capitaines,

1. Henri de Gondy (1590-1659), duc de Retz et de Beaupréau, fils de Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, et d'Antoinette d'Orléans-Longueville.

2. Cf. *Mercure françois*, t. VIII, p. 643 : « Il se voyoit dans ces montagnes depuis le matin jusques au soir plus de six mil personnes qui regardoient les attaques, le travail des assiégeans et celuy des assiégez, de là on pouvoit mesme veoir ce qui se faisoit dans la ville. Le Roi y alloit presque tous les jours, ce qui ne contentoit pas beaucoup ceux qui l'y voyoient, pour la fortune qu'il y couroit; car le duc de Retz y fut blessé d'une mousquetade au genouil, n'estant pas si proche du péril que Sa Majesté. »

3. Laverdin, capitaine au régiment de Piémont, sénéchal du Maine.

4. Henri de Baude, comte de Paluau, était mestre de camp du régiment de Navarre.

entre ceux-là Paillez[1], presque tous les capitaines blessez.

De l'autre costé, Chappes trouve moien d'entrer dans la corne par derrière. Le régimen des Gardes donna au petit ravelin. Les trois mareschaux de camp Arpajon, Senecé[2] et Marillac[3] donnèrent à la teste des chevaux légers par tous les endroits où les repoussez avoient besoin de réconfort. Il en demeura sur la place plus de vingt et, par tous les autres endroits, il y eut grand meurtre. Mais aussi, par le moien des commandemens, il y eut grande dissipation des assiégez. Tout estant demeuré en mauvais estat d'une part et d'autre, on poussa la batterie jusques aux ruines, où fut tué Bétancourt[4]. Et la nuit d'après, à force de petites mines, la contrescarpe fut esplanée. Lors, ceux de la ville ne voians plus moien de résister, n'ayans pas le tiers de leurs hommes en estat de combattre, ils vindrent au parlement, où ils envoièrent le consul Martin. Cestui-ci eut promesse de la vie pour induire les autres à se rendre à discrétion, laquelle estant acceptée, le Roi en fit pendre onze. La nuit d'après, ceux de Montauban, pour rendre quelque pareille de secours aux assiégez, y envoièrent Salze et Rousselière avec huit-vingts hommes, lesquels, ne sachans point la reddition, furent finement receus par les Catholiques, les pre-

1. Roger de Villemur, baron de Pailley, capitaine et sergent-major au régiment de Normandie depuis 1621.

2. Henri de Bauffremont, baron de Sénecey.

3. Louis de Marillac, comte de Beaumont-le-Roger, fils de Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, et de Geneviève de Bois-l'Évesque; c'est le futur maréchal de France.

4. François de Béthencourt, seigneur de Toutpré et vicomte de Gaillefontaine en Normandie. Il était capitaine.

miers poignardez, le reste poursuivi par La Chapelle, commandant le régimen de Piedmont, avec pertes de près de la moitié. Les deux chefs prisonniers ne sortirent que par la paix.

Ceux de Montauban, croians qu'après Saint-Antonin le paquet vint à eux, demandèrent un gouverneur au duc de Rohan, lequel leur envoia Mombrun-Saint-André[1], âgé de vingt ans, qui y mena 400 hommes, qu'il conduisit depuis Mompelier avec heur et dextérité, à travers les armées espandues par tout[2].

Chapitre XXXVI.

Sièges et prises de diverses places en Languedoc et préparatifs à celui de Mompelier.

Mompelier, estimée la plus belle ville de Languedoc, estoit mesnagée par des gens qui l'avoient rendu plus propre à loger délicieusement et somptueusement les particuliers qu'à pouvoir repousser un siège royal. Car il n'avoit été ajouté aux murailles du vieux temps que deux bastions tels quels. Et en cela ceste ville se sentoit, comme nous l'avons fait voir ailleurs, du gouvernement des robbes longues, c'est-à-dire de gens promeus par faveur apparente ou secrette de la Cour et qui avoient là leurs craintes et leurs espérances.

1. Alexandre du Puy, marquis de Saint-André de Montbrun, troisième fils de Jean du Puy, seigneur de Montbrun.

2. Cf. *Mémoires de Rohan*, t. I, p. 215 : « Ceux de Montauban, craignant qu'après Saint-Antonin on ne vint à eux, sollicitent le duc de Rohan de leur envoyer un gouverneur et des gens de guerre, lequel envoya Saint-André de Montbrun, qui s'y jeta avec cinq cents hommes de pied fort heureusement et courageusement. »

Ceux-ci empeschoient, les uns par intelligence avec Chastillon, les autres voulans faire leurs affaires sans lui et contre lui et se vendre eux mesmes sans courretier, que on espousast à leur esciant le dessein de la guerre, et par multiplicité de traitez et moyens imaginaires fermoyent la voye de l'extrémité.

L'exemple de Béarn, fortifiant les raisons du duc de Rohan, leur fit avoir Argencour[1], homme propre à fortifier et à défendre, lequel au commencement fortifia tumultuairement, comme font ceux qui, par la doute du temps et du loisir qu'ils ont, n'entreprennent que peu et foiblement.

Mais le Roi aiant laissé Montauban et tourné visage vers Paris, il entreprit seize bastions, lesquels avec leurs petites oyes[2] furent apparents en forme, quoique débiles en estoffe, prests pourtant à estre disputez quand le Roi mit le pied en Languedoc.

Le Roi avoit envoié le duc de Mommorenci qui, avec les forces du pays, tant de pied que de cheval, et ce que Zamet lui avoit mené, commencea le 7 de juin à faire le dégast des bleds du costé de Vileneuve, n'aiant les dites forces à faire qu'aux habitans de Mompelier, et à deux compagnies pour tout, logées à Lattes[3].

Leur premier combat fut à la métairie de Roderet[4], où Sorguière avec plusieurs jeunes hommes de la ville fut attaqué, quand Mestre, Bossugue et une

1. Pierre de Conty, seigneur d'Argencourt, lieutenant du gouvernement de Montpellier, maréchal de camp en 1637, lieutenant général en 1653, mourut en 1655.

2. Leurs accessoires.

3. Lattes, cant. et arr. de Montpellier, au sud de cette ville.

4. La métairie de Rondelet.

foule d'habitans y accoururent pour défendre leurs enfans, et les sauvèrent avec perte de douze hommes, entre ceux là Sorguières, La Deveze et le jeune Gigord. Des Landes, commandant quinze maistres de la compagnie du duc de Rohan, mesla la cavalerie et infanterie, blessa le mareschal de camp Montréal et fit laisser aux ennemis six-vingts des leurs, les deux tiers morts et le reste demeuré blessé.

La forme du dégast estoit que les Catholiques choisissoient une estendue de terroir, au-devant duquel ils logeoient quelque infanterie dans les avantages des hayes, et à leur costé, la cavalerie ; derrière cela, avoient grande multitude de faucheurs, et puis brusloient le bled fauché : ce qui ne s'exécutoit point sans escarmouche, que nous ne pouvons toutes spécifier. Mais tout cela n'estoit que d'un costé de la rivière, parce que les Reformez tenoient Lattes, les ponts Juvenal[1] et Trincas, et autres passages de la rivière.

Le 24 de juin, Zamet, aiant passé au gué des Marchands, trouva deux cents hommes qu'on envoioit garder Peyrous[2], les met en route, quelques uns se sauvent dans le bosquet près la métairie du médecin Ranchin. Cinq hommes de commandement d'entre eux furent prins et quelque quarante tuez[3].

Le passage de Peyrous n'estant plus gardé, quelques autres furent quittez : et lors le dégat commencea de l'autre costé de l'eau, et se faisoit grand, avec les énormitez que les soldats se persuadent estre permises,

1. Sur le Lez, fleuve côtier qui coule à l'est de Montpellier.
2. Peyrous, un passage sur le Lez.
3. Cette affaire, appelée la défaite du Bosquet, eut lieu le 23 juin.

voians besongner à l'interdit, quand les forces que le duc de Rohan approcha de Mompelier leur firent quitter ce jeu, sous couleur d'aller au-devant du Roi, qui arrivoit à Béziers, et qui, un mois durant, se promena par le pays d'alentour. A ce nom les Réformez quittèrent Gignac[1], Vilemane[2], Pignan[3] qui sentoient au foible, pour porter à la ville leurs commoditez. Ceux de Mauguiol[4], qui eurent commandement du duc de Rohan d'en faire de mesme, obéissans à regret, sentirent le malheur des choses soutenues; car ils furent assiégez par le duc de Mommorenci et bien aises de sortir avec la vie et l'espée.

Comme le roi passoit les jours caniculaires à Béziers, le maréchal de Praslin, commandant l'armée, attaqua Bedarrioux[5], place que l'opiniastreté des habitans voua au siège, contre le conseil des chefs. Le régimen de Piémont en commencea les approches; ceux de dedans, les aians laissé loger dans les mazures et jardins jusques au bord du fossé, sortirent et meslèrent les plus avancez; deffont deux corps de garde. Comme La Chapelle qui commandoit le régimen vint au secours, il y fut tué, avec les officiers qui tindrent ferme auprès de lui.

Le corps de l'armée estant arrivé, l'artillerie tira sans platteforme : les plus mauvais garçons du dedans se résolurent de percer, ce qu'ils firent, avec perte

1. Gignac, arr. de Lodève, ch.-l. de cant.

2. Villemagne, cant. de Saint-Gervais, arr. de Béziers, au sud-ouest de Bédarieux.

3. Comm. du cant. et de l'arr. de Montpellier.

4. Mauguio, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier, au sud-est de cette ville.

5. Bédarieux.

des plus paresseux qui furent pendus; les autres, qui avoient trouvé ce dessein dangereux, se rendirent à discrétion, et y eut une douzaine au gibet.

Durant le mesme séjour de Béziers, le prince de Condé eut la charge là, l'armée aiant Schomberg pour principal conseiller. Ils menèrent droit à Marsillargues[1], où le duc de Rohan avoit envoié quelques gens de guerre. Mais les habitans, persuadez par le baron de Calvisson, leur seigneur, firent à part et dez le commencement leur composition. Et s'estant saisi de la principale porte qui va sur la rivière de Bidourle[2], ils contraignirent les gens de guerre d'accepter la capitulation, après quelque légère défense, où furent tuez le baron de la Roquette et ..., et cela pour le commencement d'aout. Cette reddition se fit avant l'arrivée du prince de Condé.

Il y avoit plus d'apparence que Lunel amuseroit l'armée, pour estre meilleure et un peu mieux équipée en guerre; mais ceux qui y commandoient, sans bresche et sans nécessité, rendirent la place le quatriesme jour de la batterie. La capitulation fut que les gens de guerre sortiroient avec leurs armes : à sçavoir les capitaines avec la pique, les soldats l'espée au costé et le reste de leurs armes sur des charrettes. Le tout bien signé et scellé. Mais comme ils sortoient en cest équipage, les régimens du siège les laissant passer selon la foi donnée, les trouppes de... qu'on disoit avoir le commandement de Monsieur le Prince, vindrent

1. Marsillargues, bourgade du cant. de Lunel, arr. de Montpellier, à l'est de Lunel.

2. Le Vidourle, rivière côtière, qui passe à l'est de Marsillargues.

à la traverse, se jettent sur eux, pillent premièrement et puis tuent, renvoians la foi donnée au Concile de Constance[1]. Schomberg fit pendre quelques soldats coupables d'ailleurs, mais il n'y eut aucune restitution[2].

De là on marche à Sommières, meilleure place et mieux fournie encores de ce qu'il lui faloit, sur tout de gens de guerre, et commandée pour le siège par le soin du duc de Rohan qui, de ses deniers, en avoit acheté le gouvernement pour l'oster des mains qui trembloient et la mettre en celles de... En ce lieu, les gens de guerre s'estonnèrent les premiers. Quelques-uns ont dit que les chefs estoient corrompus par argent. Les consuls, emportez par eux, firent leur capitulation le 4 d'aoust, laquelle fut mieux observée, pource que le Roi s'y transporta en personne, se doutant des traits du prince de Condé, qui disoit qu'il faloit gagner par meurtre la réputation, et sur tout le gré des Ecclésiastiques.

Le duc de Rohan, avant la prise de Mauguiol, estoit venu à Mompelier, où il avoit establi un conseil de direction, muable de quinze en quinze jours, et y avoit installé le baron de Calonges pour gouverneur, leur recommanda l'obéissance à lui et aux consuls : et sur tout de croire les bons conseils de du Puy, lieutenant particulier de Montauban, auquel il attribuoit la pluspart de la gloire du siège : c'est celui que ceux de

1. Voir chap. i, p. 12, n. 3.

2. Cf. *Mercure françois*, t. VIII, p. 796-797 : « Ce désordre arriva aux oreilles de Monsieur le Prince et du maréchal de Praslin, lequel, mettant la main à l'espée, tua quelques-uns de ces pillards qu'il rencontra en désordre. »

Mompelier appeloient desjà leur conservateur. Le duc leur laissa aussi la fleur des gentilshommes qui le suivoient. Il y jetta de nouveau quatre compagnies du baron d'Esplantiers, cinq de Saint-Cosme et autant qu'il fit commander par Mestre, et cinq encore qu'il donna au filz du comte de Leran. Il y demeura en outre neuf compagnies d'estrangers qui n'entrèrent point sous régimen, mais estoient attachez à quelques quartiers particuliers. Le duc approuva aussi le partage qu'avoient fait les habitans de leurs dix-huit compagnies, desquelles Carlincas, Mazeran et Saussan commandoient chacun six. Il fit recevoir Argencour en titre de lieutenant de Calonges et confirma le capitaine Olivier en la charge de sergent majour.

Ces choses furent establies sur les pertes de Lunel et de Sommières pour le secours desquelles, si elles eussent tenu, le duc de Rohan s'estoit avancé à Anduze[1], où il reçeut nouvelles du duc de l'Esdiguières < fait conestable par le changement de sa religion. Et ce nouveau nom nous demande une course en Daufiné avant vous parler de l'entrée et progrez du traité de paix >[2].

Chapitre XXXVII.

Siège de Mompelier.

Nous voici dans le siège de Mompelier, que nous commençons le dernier d'aoust, que l'armée du Roi passa entièrement du costé de Castelnau[3] et du pont

1. Anduze, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Alais (Gard).
2. Ces quatre lignes sont biffées dans le manuscrit.
3. Castelnau-le-Lez, au nord-est de Montpellier.

Juvénal. Le canon du petit bastion de Lattes[1] porta plusieurs fois dans la cavalerie et y fit du dommage. Sur quoi s'attaqua une grande escarmouche entre la Fon-Putanelle et le Mas-des-Bosses, à la fin de laquelle Saint-Cosme se fit faire place jusques au lieu où estoient une douzaine de morts, et les capitaines de l'armée retirèrent l'escarmouche pource qu'ils avoient à travailler au soir pour se loger au clos de Mignot, qu'ils trouvèrent sans garde; mais non pas un retranchement, fait ce jour mesme par les assiégez, lequel couvroit la contrescarpe du bastion de la Blancherie[2].

L'armée, qui n'estoit que de dix à douze mille hommes, s'estendoit du Mas-des-Bosses jusques à Castelnau[3] : le Roi logé à la métairie d'Amerie[4], où il fit faire une tour pour voir tout ce qui se passoit. Le pont Juvénal fut donné au régimen de Saint-Chaumont; le quartier de Monsieur le Prince estoit de l'autre costé de la riviere, à la métairie Madlouet[5]. Celui du duc de Mommorenci estoit aux Bosses[6]; les vieux regimens[7] et les Suisses campoient autour du logis du Roi. Par ce moien, les assiégez avoient leurs coudées larges, ou

1. Ce bastion commandait le front sud-est de la ville. Voir la carte du siège, dans l'*Histoire de la ville de Montpellier*, par d'Aigrefeuille (1735), p. 369.

2. Le bastion de la Blanquerie, ou Bastion noir, au nord de la ville, à droite, en faisant face aux troupes royales.

3. Dans la plaine séparée de Montpellier par la rivière du Verdanson, au nord de la place.

4. Le logis du roi, à la métairie d'Aimerie, était près du pont de Castelnau-sur-le-Lez.

5. D'après le plan du siège donné par Aigrefeuille, il était tout voisin de celui du roi et du même côté de la rivière.

6. Près du Verdanson, sous le bastion des Carmes.

7. Les Gardes, Navarre, Piémont, Normandie.

ne bougeans des vignes, ou courans entre Vileneuve et la Vérune[1], si bien que quelques carrabins mal montez tuèrent à diverses courses plus de deux cens hommes de ce costé-là.

Les changements ordinaires qui se faisoient dans la ville m'empêcheront de m'estendre sur les quartiers d'un chacun. J'aime mieux vous dire qu'au premier de septembre, au poind du jour, les escarmouches commencèrent pour durer jusques au soir. Environ les dix heures, Savignac, avec une vintaine de volontaires, ala charger une troupe qui s'estoit logée aux masures de Batouet; les déloge, après avoir tué à coups d'espée six ou sept de ceux qui partoient à regret. Mais 150 hommes de l'armée prenans la querelle des délogez, les capitaines Taravailles et Jaques Carlincas alèrent rechauffer l'écarmouche et la desmêlèrent à la veue d'un gros qui s'avançoit. Le lendemain, deux heures avant jour, les assiégeans gagnèrent une ridotte qui n'estoit que commencée, au devant du bastion Saint-Denys[2]. L'exécution faite par les 1,200 soldats choisis des régimens de Normandie, Piedmont, Navarre, Estissac et Fabrègues, 400 du premier et 200 de chacun des autres. Mais cest avantage leur dura peu.

Car les assiégez, au poind du jour suivant, aians concerté une sortie, pour laquelle ils tirèrent de chaque compagnie huit mousquets et deux piquiers, faisans en tout environ quatre cens hommes, joignirent à eux cinquante volontaires armés, conduits par Saussan. Des

1. Entre Villeneuve-les-Maguelonne et Lavérune, au sud-ouest de la place, le nord et l'est seuls étant bloqués.

2. En face du bastion de Lattes.

400 furent faites trois troupes : la première, de mousquets, conduite par le capitaine Taravailles, qui enfiloit le grand chemin; la seconde, par le capitaine Agers, qui attaqua un logis, ou poste des assiégeans, sur la main droite, et le reste de la mousqueterie se mit au cul des armez : Argencour et Mestre couroient aux occasions et avoient la disposition de tout. Calonges se jette dehors avec trente salades et, prenant la plaine, fait sonner la charge environ l'heure de midi. Le canon de la ville, pointé à propos, joue dans la ridotte.

Aussi tot bien attaquée et bien défendue pour le premier choc. Mais estans mal logez et mesme la cavalerie pouvant aler à eux, après avoir perdu plusieurs hommes de marque, desquels les principaux estans auprès du Roi estoient courus à l'occasion, tout se met à la fuite par la plaine et une troupe de cavalerie de l'armée en ralia ce qu'elle put. Les deux de Mommorenci et de Fronsac[1] et quelque vingt seigneurs accoururent à la meslée : le premier, reconu et blessé en deux lieux, fut sauvé par la courtoisie d'Argencour[2]; celui de Fronsac demeura tué sur le champ, avec Fabrègues et Saint-Brez, maistre de camp, le chevalier de Fabrègues, et presque tous les officiers de deux régimens, les marquis de Beuvron[3] et de Canillac[4], Mombron, filz du vicomte de l'Estrange, Lus-

1. Léonor d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac.

2. Cf. Puységur, p. 45 : « Monsieur de Montmorency était pris prisonnier, mais Monsieur d'Argencourt, qui commandait à Montpellier, fit si bien que, avant qu'on le pût connaître, il le fit sauver. »

3. Jacques d'Harcourt, marquis de Beuvron.

4. Gilbert de Beaufort-Monboissier, vicomte de la Motte-Canillac.

san l'aisné[1], Combalet[2], Cadrenc, Chandieu, plusieurs capitaines et Hoctot[3], assez connu pour des raisons que je laisse derrière. Du commun des soldats, il n'y eut pas grand meurtre, sinon par les trente salades de Calonges. Le reste de douze cents qu'ils estoient gagna de vistesse, jusques à ce qu'ils furent couverts de leur cavalerie.

De la part des assiégez se perdirent neuf hommes, entre ceux-là les capitaines Taravailles, Agémar et Taran que le duc de Mommorenci tua. Plusieurs de la ville s'y signalèrent et, pour tirer profit de leur bonheur, regagnèrent leur ridotte, la relevèrent comme ils purent, et razèrent à leur aise le labeur des assiégeans. Le reste de la journée s'estant passé en froides escarmouches, la nuit les Catholiques firent une aproche en forme de demi-lune vers le bastion des Carmes[4], ce qui éveilla avant jour diverses petites écarmouches.

Le jour suivant, il y eut quelque combat vers le Peyrou[5], qui fut de peu d'effet, mais l'après disner les assiégez donnèrent à teste baissée à la tranchée des Carmes, qu'ils firent bien tôt quitter, et poursuivirent ce qui estoit dedans, les premiers meslez jusques à la Fon-Putanelle. Là les Catholiques estans secourus, Saint-Cosme ala renforcer les siens et, en deux heures d'écarmouche, y perdit dix-huit hommes, les

1. Jean-Paul de Lussan, capitaine des gardes écossaises.

2. Antoine de Grimoard de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, neveu, par alliance, du cardinal de Richelieu.

3. Hoctot, que Bassompierre dans ses *Mémoires* appelle le comte d'Ouctot, est Charles d'Houdetot, lieutenant des chevau-légers du prince de Condé.

4. Au sud-ouest de la place.

5. A l'ouest de la place.

assiégeans quatre-vingts, pour ce que le canon de la ville s'en mesla; on envoia des tambours pour demander les morts, non sans vaines paroles d'une part et d'autre, qui ne sont pas de mon jeu.

Le 5 septembre avant jour, les assiégeans firent quitter le costeau Saint-Denys[1] aux Réformez, puis à une petite sortie le quittèrent en désordre, et ceux de la ville commencèrent le fort nommé Saint-Denys, et apprirent la mort de Vic[2], garde des sceaux, et de Zamet, tué d'un coup de fauconneau.

Il ne se passa rien, jusques au jeudi 8, que travail et quelques légères écarmouches indignes de récit. Ce jour-là, les assiégeans firent voir au matin trois retranchemens plus avancez que les gabions du clos Mignot, et cela à un jet de pierre de la ridotte, au-devant du bastion de Callonges. D'autre costé, devers les Carmes, dans les mazures de Boutonnet furent logées les premières pièces. A ceste nouveauté se fit une sortie par le capitaine Chalon, qui, avec soixante mousquets et vingt volontaires et une troupe préparée pour soutenir, donna aux deux premières barricades, bien défendues au commencement, puis emportées, et Deschamps qui commandoit dedans emmené prisonnier. Il y eut quelque soixante morts de ceux du dehors, mais les assiégez, parmi sept des leurs, y perdirent Meyrargues, Saint-Ravy, les capitaines La Pérille et Basque, ce dernier sergent-majour de Lerms. Ce travail, n'ayans esté que démoli et

1. La butte Saint-Denys, devant le bastion du même nom, au nord-est de la place.

2. Méry de Vic, seigneur d'Ermenonville, conseiller d'État, fait garde des sceaux le 24 décembre 1621, mourut à Pignan le 2 septembre 1622.

quitté, fut regagné et racommodé, la nuit d'après, par les assiégeans, qui firent ouir sur la soirée les premières canonades. Sur ceste nouveauté, nous changerons de chapitre pour rendre conte de ce que l'armée du Roi fait ailleurs. Nous ajouterons seulement comment les coureurs de Nismes, aiants rencontré le vicelégat d'Avignon, qui aloit trouver le Roi par commandement du Pape pour lui offrir une entrée honnorable dans la ville et toute l'artillerie et les magasins, le prindrent en chemin et avec lui plusieurs seigneurs françois, personnes notables, qui estoient allé au-devant de lui. Le prisonnier se repentit de n'avoir voulu prendre pour son escorte une belle et grande compagnie de gensdarmes entretenue en Avignon et nommée La Pucelle.

Il couroit en ce temps-là parmi les gens de guerre réformez une opinion nouvelle à ce parti : c'estoit qu'il faloit surtout sauver l'honneur du roi. Sur ceste maxime, dans le cours de ceste guerre, les Réformez n'usèrent pas de tous leurs avantages. Une marque notable de cela fut que, pouvans tirer cent mille ducats de rançon de cette dernière prise, le respect du Roi, vers lequel le voyage se faisoit, leur fit renvoier le vicelégat sans rançon, et avec la courtoisie entière, de tout son équippage, de ses armes et de ses gens.

Chapitre XXXVIII.

Exploits de l'armée du duc de Vendosme.
Siege de Briteste; et Estat de Foix.

Durant ces choses, l'armée que le Roi avoit donnée au duc de Vandosme à Castelnaudarri[1] ne doit pas

1. Ch.-l. d'arr. de l'Aude.

avoir esté inutile. Elle estoit de huit mille hommes de pied, six cents salades, et avoit pour maréchaux de camp Biron[1] et du Hallier-Vitry[2]. A la fin de juillet, le duc s'attacha à Lombez[3], de laquelle le chateau, comme nous avons touché ailleurs, estoit ennemi de la ville. Les approches se firent gaillardement par les assiégeans. Après un jour emploié à battre les défenses, avant la fin du mois, il y eut une batterie faicte, durant laquelle le marquis de Malauze parut avec 2,000 hommes de pied et 200 salades.

Le duc laissa la moitié de son infanterie dans leurs postes et s'en ala avec le reste au-devant du secours. Le marquis attendit le combat de pied coy et fut trouvé logé si avantageusement que le duc se contenta d'une escarmouche de cinq heures. La nuit, les deux partis campèrent à veue l'un de l'autre. La seconde journée ne fut encore employée qu'en escarmouches avec perte des deux costez.

En fin, Malauze s'estant retiré à Rialmont[4], ceux de Lombez, aians esté commandez par le duc de Rohan de quitter, firent un trou, à la nuit, et le lendemain, non sans soubçon, entrèrent les assiégeans et eurent le pillage, sans insolences ou cruautez notables aux femmes et enfants. La ville fut demantelée.

1. Jean de Gontaut, baron de Biron, fils d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France.

2. François de l'Hospital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier, marquis de Vitry, il devint maréchal de France en 1643 et mourut en 1660.

3. Lombers, cant. de Réalmont, arr. d'Albi.

4. Réalmont, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Albi, au sud de Lombers.

De là fut résolu le siège de Briteste[1], estant le duc fortifié du régimen du prince de Martigues, son filz, qui estoit de 1,200 hommes. Mais, en chemin faisant, il voulut reprendre Villebrunier, et deux ou trois maisons de gentilshommes que, à cause des vivres et moulins, Mombrun-Saint-André avoit saisies. Il y eut quelques coups d'espée donnez sur la retraite de Mombrun, où il perdit huit ou dix hommes ; ses gens de pied se retirèrent sous l'avantage des vignes, horsmis quelques-uns qui se retirèrent dans Villebrunier ; d'où, après quelques volées de canon, ils percèrent la nuit comme ceux de Lombez : neuf qui s'esgarèrent furent pris et pendus.

Briteste est un village fortifié à la mode du pays, c'est-à-dire d'une muraille de terre grasse ; elle est en quarré barlong, aiant d'un sens six-vingts pas de trois pieds, et de l'autre cent trente-quatre ; ceste petitesse affligée d'un commandement du costé des vignes ; une partie sans fossé, et le reste élevé de dix ou douze pieds ; les angles garnis de bastionnets de quinze ou seize brasses de gorge. La place, en un mot, estoit telle que nul capitaine ne consentoit à y attendre siège, hormis ceux de dedans, desquels aucun ne pouvoit ouir parler de quitter. Tellement que le duc de Rohan et le marquis de Malauze, s'accommodans à leur opiniastreté, jettèrent dedans le capitaine Faucon, du régimen de Sézigny, et avec lui les capitaines Maugis, du Fraisse, Fonblanc, Rainaud de la Cane et Fournes : tout cela faisans quatre cens hommes, et ceux du lieu, six-vingts.

1. Briatexte, bourg du cant. de Graulhet, arr. de Lavaur (Tarn), sur la rive gauche de l'Adou.

Le duc de Vendosme, au 19 d'aoust, fit paroitre son armée et poussa à la teste le régimen d'Albigeois, qui, prenant son logis aux métairies, le couvrit d'une écarmouche, à laquelle ceux de la ville perdirent le capitaine Montfrais et deux sergens, mais empeschèrent le logis. Sur le soir, tous les régimens passèrent à la veue de la ville. Puis demeurèrent tout le lendemain en bataille, pour faire passer huit canons et le bagage.

Le mercredi suivant, les aproches commencèrent par tranchées avec un logement de deux couleuvrines qui, dez l'arrivée, jouèrent aux défenses. Le vendredi, quatre canons firent batteries à la maison de Bonheure, qui, de 700 coups, ne fit point bresche raisonnable. Le mesme jour, quelques moutons de la ville furent cause d'une attaque; les assiégeans, faschez de les voir emmener au dedans, s'eschauffèrent jusques à donner à la contrescarpe, ce qui ne fut pas sans meurtre des leurs.

Les tranchées estant avancées jusques à la pointe du boulevard de Bonheure, où il n'y avoit point de fossé, fut commencée une mine d'une part, une contremine de l'autre. Les Catholiques, voians que leur labeur aloit estre esventé, scellèrent à la haste et mirent le feu le dernier jour d'aoust : cela fut cause qu'elle ne fist mal qu'à eux, tuant quelques-uns aux plus proches corps de garde et couvrant vingt pas de leurs tranchées, avec tout ce qui estoit dedans.

Le marquis de Malauze, sur la retraite du duc de Vandosme après la prise de Lombez, avoit tiré quelque artillerie de Puy-Laurens[1], battu et pris par composi-

1. Puylaurens, ch.-l. de cant. de l'arr. de Lavaur (Tarn).

tion Guitalens[1], qui fut fort commode pour le passage de la rivière[2], s'estoit venu loger à Saint-Paul[3]-d'Amiate, à une heure et demie du siège, accompagné de Ajon, gouverneur de Revel[4], et de La Nogarède, gouverneur de Puy-Laurens. Estant là, il receut Stuard, son lieutenant, et le régimen de Monclus, duquel il jetta deux cens hommes dans Briteste à la veue de l'armée. Et le jour de la mine que nous avons fait jouer, se présenta en gros pour faire diversion; à ceste faveur, les assiégez sortirent, emportent et renversent les barricades, que les assiégeans avoient faites du costé du pont.

Le duc de Vendosme, à veue du marquis, ne laissa pas de faire donner l'assaut, qui dura trois heures et lui cousta 350 hommes. Mais il fut aussi mortel aux assiégez, à cause du canon logé avantageusement, et qu'ils y perdirent leur sergent-majour et quelques soldats et des femmes tuées sur la bresche. Les assiégeans tirèrent profit de cest assaut, car ils se logèrent au pied du bastion et eslevèrent leurs gabionnades à l'esgal de la muraille de la ville, et de fort près.

Le lendemain matin, l'armée retourna à l'assaut, et aiant esté repoussée, y revint sur le midi avec plus d'effort qu'au paravant, car il dura jusques à la nuit. Les assiégez perdirent beaucoup ce jour-là, d'autant que, paraissans jusques à l'escarpin, ils endurèrent près

1. Comm. du cant. de Vielmur, arr. de Castres (Tarn).
2. L'Agout, affluent du Tarn.
3. Saint-Paul-Cap-de-Joux (à côté de Damiate), ch.-l. de cant. de l'arr. de Lavaur.
4. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne).

de 200 canonades. Le principal combat fut à coups de pique, auquel le capitaine Fraisse fut tué. On n'avoit pas jugé avant le siège que le canon logé sur la coline de la Proge pust enfiler si justement les courtines et les fossez, et avec tant de dommage comme il fit. De ce jour, la baterie se reposa quelque huit jours, en partie pour ce qu'il falut remplacer deux canons crevez, de trois autres qui furent amenez d'Alby.

Malauze, fortifié du baron de Senegas et de Saint-Aman, se montra très importun voisin à l'armée, ne passant aucun jour sans monter à cheval, ou lui ou les siens, et presque toujours mettant sur le quarreau quelques petites troupes venues de renfort à l'armée, et quantité de picoureurs.

D'autre costé, le maréchal de Thémines vint assister le duc et de sa troupe et de son conseil. Il fut cause que la cavalerie se présenta une fois vers Amiate[1], sans donner grand loisir à Malauze de rien exécuter sur la retraite.

Le mardi 9 de septembre, Malauze résolut de mener un second secours, dont il donna la conduite au capitaine Gineste et à un autre; les fit soutenir par un choix de dix hommes de chaque compagnie et par soixante salades que commandoit Stuard; en donna soixante autres au baron de Rives pour la retraite. Il laissa le gros de son infanterie et ses carrabins à Gos, gouverneur de Sorèze[2], placeant à propos et pour le soutenir et pour se demesler lui avec 200 chevaux, se mit

1. Damiate, comm. du cant. de Saint-Paul-Cap-de-Joux, arr. de Lavaur.

2. Sorèze, comm. du cant. de Dourgne, arr. de Castres (Tarn).

au cul du secours, fit ferme à la mousqueterie des tranchées, jusques à ce qu'il eut veu les compagnons dans le fossé, quoiqu'il vid toute l'armée en bataille et preste à charger. Le capitaine Rey, à la teste des secourans, trouva premièrement quatre sentinelles qui tirèrent leur coup; il en tua une d'un coup de pique. Ces sentinelles estoient soutenus par quarante mousquetaires, qui firent place, aimans mieux tirer en flanc qu'en front; par là, les secourans entrèrent et les soutenans firent leur retraite à propos. Le duc fit pendre deux sergents pour n'avoir bien gardé leurs postes, et fit tirer une tranchée, des vignes du costé de Mourat à Saint-Gauzen[1], pour couper le chemin des secours.

Les assiegez travaillèrent plus ardemment que de coutume à leur contremine, jusques à ce qu'ils jugèrent qu'il n'y avoit plus qu'un peu de terre entre les deux, et connurent que les assiégeans aloient sceler la leur, parce qu'ils virent porter du mortier rouge, qu'ils jugèrent bien pour estre ciment.

Les assiégez tindrent leurs hommes en bataille dez la nuict; mais se dispensèrent sur les onze heures d'aler disner, au poinct que la mine joua, qui enleva le boulevard, avec lui quinze ou seize soldats d'un et d'autre parti. Les assaillans, selon le précepte des mines, furent habiles à succéder, donnent dans le trouble, gagnent tout le reste du bastion et le couridor plus proche, et percent jusques au second retranchement. Mais le bruit aiant servi d'alarme, les capitaines de la garnison premiers, et les soldats après, se jettèrent si folement dans le périll qu'ils y firent demeurer

1. Saint-Gauzens, comm. du cant. de Graulhet, arr. de Lavaur, au sud de Briatexte, dont elle est en réalité un faubourg.

ceux qui estoient armez plus pesamment. L'assaut, néanmoins, fut repris et dura jusques au soir, avec des fausses attaques pour faire jouer le canon contre ceux qui paroissoient, avec grand dommage des assiégez. Les canoniers, par leur diligence, firent éventer deux canons. Un grand orage, sur la soirée, fit cesser le combat.

A la minuict du samedi au dimanche, les assiégeans mirent le feu à leur gabionade; un peu après à leurs huttes, et au poind du jour se mirent en bataille pour marcher; laissèrent les corps morts sur la bresche qu'on avoit promis de leur rendre, et quantité de blessez et malades à la miséricorde des femmes, desquelles quelques-unes, pour avoir esté blessées au siège, en tuèrent. Si, en lieu du monde, ce sexe s'est guéri de la peur, ç'a esté à Briteste, où, entre autres, on fait mémoire avec elles d'un enfant qui n'avoit pas achevé onze ans, lequel, avec une escoupette de sa portée, se trouva en toutes les occasions, aussi avancé que les plus mauvais garçons, et fut tué d'une mousquetade au dernier assaut.

Telle fut la fin du siège, après avoir duré un peu plus d'un mois, cousté seize cens coups de canon, dix-huit cens hommes à ceux du dehors et parmi ceux-là plusieurs de commandement; aux assiégez près de trois cens (avec quatorze officiers), de huit cens que la place s'est veue, et qu'à peine elle contenoit. Les désassiégez se mirent à la suitte de l'armée, avec soixante méchans chevaux, qu'ils avoient tant du commandement que des secours et en tuèrent plus qu'ils n'estoient.

Deux choses contraignirent le duc à lever le siège :

l'une, le commandement du Roi qui vouloit remplacer ce que les sorties et maladies avoient fait perdre à Mompelier; l'autre, l'estonnement de ces gens de guerre, qui protestoient ne vouloir plus aler aux assauts, et les assiégez qu'on avoit tant dédaignez au commencement, qu'au lieu des sommations acoutumées, ils n'avoient ouy parler que de potences et de cordeaux, ceux-là avoient haussé le caquet et devenoient plus fâcheux sur la fin. D'ailleurs, le marquis de Malauze, fortifié de cavalerie, rendoit les chemins de l'armée très dangereux. Les siens estoient fort ardens à entreprendre les secours, notamment Sézigny, esmeu particulièrement à la conservation de Faucon, capitaine de son régimen, et qui emporta la principale gloire du dedans.

Sur la fin du siège, le comte de Léran estoit venu joindre le marquis, n'aiant peu arriver plutôt, pour les occupations violentes qu'il avoit eu en Foix, et desquelles ce chapitre sera encores chargé.

C'est que le comte de Carmain, pressé par le parlement de Tolose, exécuta l'arrest de rasement donné sur les maisons du comte de Léran : comme Mirebal[1], qui, n'estant pas équippée en guerre, fut enlevée de plein jour, les habitans tuez et la place brulée. Le Peyrat[2], mieux accomodé, renvoia les troupes, mais, l'armée estant formée et menant de l'artillerie, la place se défendit contre toute aparance, le canon la perçant d'une part à l'autre; on fit mourir la garnison et tous les habitans, et le tout mis en cendre, partie en ven-

1. Mireval, comm. du Peyrat (Ariège).

2. Le Peyrat, comm. du cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers (Ariège).

geance de deux barons qui y avoient esté tuez. De mesmes arriva à la Bastide[1] et à Lambressac[2]; ceste-ci couta plus à avoir, parce qu'il y avoit six-vingts hommes dedans. Ils soutindrent un assaut. Mais, estans à l'extrémité, ils forcèrent un corps de garde et, de plein jour, gagnèrent la montagne : les imbécilles qui estoient demeuré dedans furent tuez et bruslez avec leurs maisons. Tout cela achevé au commencement de septembre.

Parmi la prise de ces petites places, le dégast fut fait par tout le Foix, autant que les compagnies le purent. Et comme le siège se préparoit pour Léran[3], la mère du comte en composa et demeura en paix par l'entremise de ses amis. A la fin du mois, Castagnac, lieutenant du comte de Carmain, alant à la guerre avec la compagnie de son chef et une troupe de carrabins, trouva une embuscade de 100 chevaux et six-vingts hommes de pied, se batit opiniastrement et se sauva, blessé de deux coups, avec la moitié de sa trouppe, ayant payé des carrabins qui avoient mis pied à terre.

Chapitre XXXIX.

Suite et fin du siège de Mompelier par la confection de la paix.

Nous avons laissé le siège de Mompelier à l'action du jeudi 8 de septembre. Le lendemain, il n'y eut que

1. La Bastide-de-Bousignac, cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers.

2. Limbrassac, au sud-ouest de la Bastide, cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers.

3. Léran, comm. du cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers.

les trois canons logez à Boutonnet qui tirèrent en ruine, et quelques autres coups contre la tour des Carmes. Sur le soir, commencea à partir de la cavalerie, et la mesme nuit de l'infanterie françoise et suisse marcha au signal d'un coup de canon; c'estoit pour aler au-devant du duc de Rohan qui s'avançoit pour donner jalouzie à l'armée et l'incommoder. Cependant, le travail des assiégeans aiant poussé du costé des Carmes les approches et la batterie, sans grande nouveauté, jusques au mardi 13 du mois, que quatre canons furent posez en une vigne et batirent la ridotte du bastion de Calonges, dez les premières canonades, les Catholiques voulurent taster ce qui estoit dedans, mais ils trouvèrent des gents si prests qu'ils se rejettèrent aux tranchées; en soutenant ceste attaque fut tué Rigaudière, qui portoit le nom de la Rochefoucauld, filz de Parc-d'Archiac, grandement regretté par les Réformez.

Sur la minuit du mesme jour, les assiégeans, après quatre coups de canon dans la ridotte, vindrent à l'assaut avec quatre mille hommes de pied triez, deux cens gentishommes ou capitaines armez, à la teste, et deux cens salades pour la crainte d'une sortie. Le premier effort fut soutenu; mais avant le second, une volée de canon et quantité de grenades jettées dans la ridotte, les tenans la quittèrent, et, estans poursuivis jusques à la contrescarpe, vint bien à propos Mestre avec quelques volontaires, qui remena à la ridotte les conquérans, non sans perte. A ce combat, ceux de dedans perdirent huit ou neuf hommes, parmi ceux-là un enseigne, et plus de vingt blessez; les assaillans, quatre-vingts bons soldats, plusieurs gentishommes volontaires, entre autres Taraux, Merindol et le chevalier de Laqua.

Le lendemain, on envoia un tambour aux assiégez pour demander les morts, et la trefve qui fut faite pour cela se rompit une fois par les uns, une fois par les autres.

Tous les jours suivans, il n'y eut rien que continuation de travail de part et d'autre, et baterie perpétuelle pour empescher un grand retranchement qui se faisoit dans le bastion de Calonges. Ceux du dehors firent deux approches aux deux costez de la ridotte qu'ils avoient gagnée. Mais, le mardi 20, la baterie se trouva de vingt-deux canons; six pour celle qui fut donnée au duc de Mommorenci, de laquelle il battit l'espaule du bastion des Tuileries[1], et seize pour la grand'baterie du Roi, qui donnèrent tout le jour à la demi-lune au bastion de Calonges, quelques coups aux contrescarpes et au corps de garde de la Blancherie. La journée fut de onze à douze cens canonades, et le lendemain de sept cens. Le jeudi, il y en eut encor quelque quatre cens : et ceux de la ville, aians attendu en vain l'assaut tout le jour, sur le soir firent sortie, amenèrent à leur fossé quelques gabions et trente tonneaux qui estoient placez sur la contrescarpe. Mais les assiégeans réparèrent cela, car, le lendemain, ils regagnèrent tout et se faisoient maistres de la contrescarpe sans l'arrivée de Mestre, bien accompagné. On y vint aux mains à bon escient, et les morts demeurèrent aux assiégeans.

Les assiégez, attendant un assaut à la demi-lune, retardèrent le dessein qu'ils avoient d'aller regagner ce qui estoit perdu; mais, aians veu la journée escou-

1. Le bastion des Thuillleries, ou Bastion blanc, était au nord de la place, sur le Verdanson, à gauche, en faisant face aux troupes royales.

lée, ils emportèrent encor le travail des Catholiques par un combat opiniastré, où estoit le gouverneur de la ville. Ils ne laissèrent pas d'estre attaquez une heure avant jour par un gros qui portoit chemises, marque qui leur fut désavantageuse parce que les mousquetades firent de l'ouvrage sur le blanc; les attaquans, donc, se retirèrent avec grosse perte. En mesme temps, fut gagné le bord du fossé du bastion des Tuileries : et toutes ces nuits-là le canon ne cessa point.

Il y eut encore une attaque de ceux de dedans, qui se jettèrent de la demi-lune dans la barricade plus proche sur le soir; la brulèrent; et commencea le jeu de ce costé-là à coups de pierres et grenades. Il se fit aussi une attaque à ceste demi-lune, où furent estropiez cens ou six-vingts attaquants. Il y eut de remarquable qu'une fille de seize ans tua d'un coup de pique un homme de commandement, qui estoit monté sur le haut en pourpoint.

Le jeudi 29, le bastion des Tuileries estant batu par les deux espaules et par la pointe avec quelques volées qui eschapoient toujours en ruine, fut dressée une nouvelle baterie de cinq canons entre celles du Roi et du duc de Mommorenci. L'aprèsdisnée, Argencour, aiant découvert une mine que les Catholiques faisoient un peu au-dessous de la sienne, fit jouer un pétard, qui la creva et ruina le travail et les travailleurs. Dez lors, les sentinelles, d'une part et d'autre, couverts de rondache et de pot, avoient pour arme des pistolets.

Ce fut en ce temps-là qu'un grand orage de pluie fit déborder le ruisseau de Merdanson[1]. Cela emploia

1. Le Merdanson, aujourd'hui Verdanson, tributaire du Lez, coulait sous le quartier nord de Montpellier.

les uns et les autres, le lendemain, à réparer les dommages que l'eau avoit faits à leur besongne, et les canonades des deux costez n'empeschèrent point le travail : si bien, que dans le dimanche 2 d'octobre, la demi-lune se trouva ceincte de tonnelades; c'estoit pour favoriser l'assaut des mines préparées à la demi-lune[1] d'entre le bastion de Calonges et celui des Tuileries. Les deux mines jouèrent sur les quatre heures de ce dimanche, et encores qu'elles eussent versé sur ceux de dehors, après une volée des vingt et sept canons qui estoient lors en service, sans faire brusler l'esmorche par des arquebuziers, tout prit la diligence de laquelle on use aux mines pour venir aux mains. L'assaut fut rafraîchi trois fois, mais il n'y eut pas moien de mettre en désordre les piquiers des défendans. Les pièces détachées de la ville, les contrescarpes et les eslévations du dedans, les grenades des canoniers Aymon firent si beau feu par le soin d'Argencour et Mestre, du gouverneur mesmes et de Des Isles, qui y furent blessez, que ceux de l'assaut démordirent la pointe. Sur ce poinct Savignac saute de la demi-lune au fossé, et suivi de La Roque-de-Gasques, Clauzel, Le Conte et quelques autres, les assaillans furent chassez de leurs premiers retranchemens et menez battant jusques dans les embrasures du canon. Lauzelergue, sorti de la contrescarpe de main droite, poursuivit la victoire autant que l'haleine leur permit. Sous cest avantage, le travail des aproches fut pour la plus part ruiné, les tonneaux bruslez ou amenez dans la demi-lune. A ce feu les Réformez n'eurent que dix morts et vingt blessez; la perte des autres aprocha ou

1. On l'appelait demi-lune d'Argencour.

passa 300. Ce furent les régimens de Navarre et d'Estissac qui avoient eu ceste commission. Du premier furent tuez deux capitaines, Seran et Prenelles; de l'autre le capitaine Freté. L'estonnement fut si grand que Roquelaure, général des Venitiens, faisant là le mareschal de camp, fut tué en voulant ralier; Plessis, sergent de bataille, estropié; le jeune Guiteau, commandant les mousquetaires du régimen de Piémont, et le capitaine Guiermont, voulans faire ferme, y demeurèrent. Là se perdirent aussi Ferron et Bourdet, tuez d'un seul coup de mousquet.

Le mardi 4, sur les dix heures du soir, le capitaine Billi, à l'endroit des Tuileries, ala encores brusler les gabions et tonneaux que les assiégeans avoient raccomodez, avec des embrasures pour le canon; mais, à la lueur du feu, il perdit huit ou neuf bons hommes et un de commandement.

Toutes les journées, jusques au lundi 10, ne firent rien que perdre quelques miliers de coups de canon, racommoder les tranchées, et faire passer la rivière aux troupes du Conestable pour les loger au mas de Bourges de Catelan et aux environs du Peyrou et de Saint-Olary : ce qui donna occasion à une assez longue écarmouche, mais froide. Cela commençoit à dresser une baterie au mas de Cussenel, quand le duc de Rohan, accompagné du mareschal de Créquy, jusques à une canonade de la ville, y entra avec sept ou huit gentishommes pour faire agréer la paix, de laquelle il avoit traité. Et le vendredi 14, la trefve commencea pour parachever la paix : de laquelle on fut asseuré au dernier jour d'octobre, la semaine d'après.

Chapitre XL.

Bataille navale entre le duc de Guise et les Rochellois.

Avant tirer le rideau, nous avons encores la scène de la bataille navale entre l'armée du Roi, commandée par le duc de Guise[1], et la rocheloise, qui avoit pour amiral un enfant de la ville nommé Guiton[2]. Celle-là fut ordonnée au Conseil du Roi, avant son second partement de Paris, pour accompagner le dessein terrestre du blocus. Le rendez-vous des vaisseaux qui en devoient estre fut donné au Port-Louis[3] en Bretagne, où le général se rendit au commencement d'aoust. Ceste armée estoit composée du navire amiral, du port de 900 tonneaux, vaisseau si excellent, que le duc aima mieux s'y accueillir qu'au galion de Malte, du port de 1,400 tonneaux, où il laissa le commandeur de Mommélian; de la *Vierge*, de 800, où commandoit Saint-Luc[4], vice amiral; du grand *Saint-Louys*, de Saint-Malo, de 500; de la hourque[5] de Manti, d'autant; de trois autres navires de Marseille, de 400 chacun; du navire de Razilli[6], d'autant; et le reste, de quarante-

1. Charles de Lorraine, duc de Guise, était amiral des mers du Levant.

2. Jean Guiton (1585-1654), fait amiral par commission de l'Assemblée de la Rochelle du 22 août 1621.

3. Le Port-Louis, fondé en 1618, est actuellement un ch.-l. de cant. du Morbihan, à six kilomètres de Lorient, à l'embouchure du Blavet.

4. Timoléon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, était gouverneur de Brouage et des îles de Saintonge.

5. Navire à fond plat ayant l'avant et l'arrière arrondis.

6. Razilly avait été nommé général des six vaisseaux garde-

deux navires de guerre presque touts de 300, de 250 et les moindres de 200; sous cela combatoient huit vaisseaux de soixante à quatre-vingts tonneaux, en titre de pataches[1]. Et puis les dix grandes galères de Marseille, et une galéotte[2] venue de Marans. Cela estoit suivi de plusieurs vaisseaux chargez de gens de guerre pour refraîchir et remplacer d'hommes les navires, quand le combat le requerroit, et aussi pour jetter en l'isle de Ré.

L'armée rochelloise estoit de quarante-deux voiles pour le combat, et trois vaisseaux à feux d'artifice. L'amirale et vice-amirale approchoient chacune de 400 tonneaux; trois de 300; deux de 250; trois de 200; deux de 150; six de 100, et les autres entre soixante et quatre-vingts.

Les vaisseaux du Levant s'estans relaissez[3] à la rivière de Bourdeaux, le duc de Guise envoia un mandement à celui qui commandoit en l'absence du comte de Joigny[4] pour venir au second rendé-vous, qui estoit à Nantes; ce qui fut fait, après grandes disputes sur la prééminence des vaisseaux longs sur les ronds. Mais dix navires de guerre, outre ce que nous avons dit, et qui ne laissèrent pas de faire du mal aux Rochellois, demeurèrent en la rade de Grand-Garçon[5], n'osans prendre le large à la vue de leurs ennemis.

Le vent empescha l'armée royale de se mettre en un

côtes par César de Vendôme, gouverneur de Bretagne, le 2 août 1621.

1. Petits navires servant primitivement aux reconnaissances.
2. Petite galère.
3. Ayant relâché.
4. Le comte de Joigny était général des galères.
5. Rocher en vue de la Rochelle.

et la fit relâcher plus d'un mois en Belle-Isle[1], jusques au 19 d'octobre, qu'estant joints, un jour de calme, fut tenu conseil pour les ordres et conclu que, si le temps le permettoit, les galères iroient commencer pour troubler l'ordre des ennemis à coups de canon; sur quoi prendroit son temps Saint-Luc avec onze navires, choisis pour l'avant-garde, le duc suivroit avec vingt-cinq vaisseaux de combat, que l'arrière-garde soutiendroit avec le reste, augmenté de six vaisseaux, qui estoient venus de gayeté de cœur. Tout cela devoit aler à la file, laissant entre deux vaisseaux l'espace de deux navires, et entre les corps de l'armée deux câbles. Le comte de la Rochefoucaut fit passer de terre quinze cens hommes, qui furent distribuez selon le port des navires.

D'autre costé, dez le mardi 25 d'octobre, l'amiral des Rochellois fit lever l'ancre à la baye de Chef-de-Baye et ala mouiller au travers de Saint-Martin-de-Ré[2], n'aiant que trente-six navires (à cause que huit estoient allé en course) garnis de peu et de fort pauvres soldats, mais courageux et qui avoient le pied marin. Il n'y avoit guère en ceste armée autre artillerie que des vertueils. Ce de quoi ils furent équippez plus libéralement, fut de ministres, qui ne furent pas inutiles à guérir de l'espouvantement que l'armée royale portoit au front. A l'amiral fut donné Thévenot[3], recommandable pour avoir fait merveille à la prise de Sainct.....; au vice-amiral, qui estoit le *Saint-Loys*,

1. Ile de la côte sud du Morbihan, à douze kilomètres au sud de Quiberon.

2. Au nord de l'île de Ré, sur le Pertuis breton.

3. Léonard Thévenot, né vers 1580, avait embrassé le protestantisme en 1601 et était pasteur de Maillezais et Saint-Maxime en 1620.

Ranconnet[1]; au contre-amiral, Menanceau[2]; au navire d'Alure, Loumeau[3], plus que sexagénaire; au bord Bragneau, Guyot[4]; et de Orléans[5], Maçon[6].

Quelques légères voiles, qu'on avoit envoié decouvrir, retournèrent le soir mesmes, après avoir bien reconu l'armée du Roi au travers d'Olonne. Sur quoi les capitaines furent assemblez; où il y eut fort peu d'avis pour refuser le combat, encores qu'un des plus vieux et des meilleurs osast dire que le galion de Malte seul, par toutes raisons d'armée navale, plein d'aussi bons hommes qu'eux, devoit en pleine mer leur prester à tous le colet : à plusieurs raisons qu'il allégua, comme des hauteurs et abordages impossibles, il adjouta l'exemple d'une ramberge[7] angloise de 800, laquelle, entre Cornouaille et Belle-Isle, vint se mesler parmi quatre-vingts navires qu'avoit le comte de Montgommeri, qui estoient de deux à trois cens, et fit tout ameyner pour chercher quelque pirate à qui les Anglois en vouloient. Mais toutes ces raisons ne furent point escoutées. Seulement pour l'absence de huit vaisseaux fut résolu de ne faire qu'un corps de l'armée, qu'auparavant ils avoient divisée en trois[8].

1. Jacques Ranconnet, pasteur à Mareuil, de 1620 à 1625, puis à Talmond.

2. Pierre Menanceau, pasteur d'Archiac, puis, à partir de 1613, de Nieul.

3. Samuel de Loumeau, originaire du Béarn, pasteur à la Rochelle à partir de 1589.

4. Thomas Guiot, de la Rochelle, pasteur de Moerze à partir de 1617.

5. Jacques Arnauld d'Orléans, dit La Croisette.

6. Jean Maçon, pasteur à Civray en 1620.

7. Ramberge, en anglais rowberge, navire de course.

8. Sur cette bataille navale, voir Charles de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 446 et suiv.

L'armée royale aiant mouillé dans le pertuis Breton, et, dez le soir, fait reconoitre les Rochelois par les galères, le lendemain 27 d'octobre, sur les huit heures du matin, elles donnèrent leur volée, et les premiers navires des Rochelois, aians mis à la voile, les poursuivirent environ d'une lieue. Là, arrestez par un si grand calme, que les vaisseaux ne pouvoient seulement gouverner, les galères, bien instruites de leur avantage, prindrent ce temps pour faire du mal aux autres; et comme un Norouest eut rafraichi premièrement du costé des Catholiques, tous leurs vaisseaux se joignirent, mais si lentement que les Rochelois eurent loisir de tenir conseil, où fut délibéré de feindre une retraitte, pour attirer l'armée dans les rochers du Couronneau[1]. Mais les vaisseaux du duc pressèrent les Rochelois de si prez que l'amiral, voyant ne pouvoir les mener à son poinct, tourna le cap à l'armée, et faisant voile à la rencontre, le vent lui vint à gré. Alors aiant commandé les prières par tous les vaisseaux, il s'avança avec les trois meilleurs qu'il eust. Sur ce poinct, les galères, se séparans de l'armée, ranguèrent[2] vers l'isle de Ré, tirant pourtant leurs canonades, desquelles l'une, venant de la galère de la Reine, perça le navire du capitaine Arnaud à fleur d'eau.

Il estoit trois heures du soir quand les deux armées se choquèrent. Celle du Roi, aiant le vent arrière et mis toutes voiles hors, receut quelque confusion en son avant-garde menée par Saint-Luc, si bien que, laissant son arrière-garde, elle fut abordée par deux navires;

1. Le Couronneau, plateau rocheux, en bordure de l'île de Ré, au nord-est de Saint-Martin-de-Ré.

2. Se rangèrent.

l'un fut celui d'Arnaud, auquel le galion de Malte donna un coup à l'eau.

Le duc de Guise, voyant deux de ses meilleurs vaisseaux cramponnez et son arrièregarde délaissée, retourne sur l'armée rocheloise, print le vent sur leur amiral, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le joindre, se mesle parmi eux, séparé de tous ses vaisseaux sous le vent de lui et de l'armée réformée, si bien qu'aucun n'avoit moyen de le secourir. Ceste action, qui a esté estimée très généreuse par les Rochelois, ramena l'armée au combat, couvrit la honte de la peur qui s'y estoit jettée, desgagea son arrièregarde et sauva les deux navires abordez. Mais aussi le duc s'engagea si avant dans la meslée que l'amiral rochelois, qui toujours le poursuivoit, ne pouvant aborder, fit attacher au bord du vaisseau de ce prince deux grands vaisseaux préparez avec feux d'artifices, lesquels lui brûlèrent une de ses voiles, partie de sa galerie et sa chaluppe; et, si le vent eût rafraîchi, il estoit impossible d'eschapper ce navire, qui estoit plein de seigneurs, gentishommes et gens de guerre, jusques au nombre de sept cens. Le duc fut sauvé par l'adresse du chevalier de Vinceguerre, son lieutenant, aidé de quelques Flamans; puis, en débordant les deux vaisseaux bruslans, le chevalier fut tué d'une mousquetade[1].

Ceste meslée fut si rude qu'en moins de trois heures il fut tiré de quinze à vingt mille coups de canon. Cependant, la hourque du chevalier de Manti, armée à

1. « Estant sur le pont de corde, dit le *Mercure françois*, t. VII, p. 865, le duc de Guise vit tomber à ses pieds le capitaine Vinceguerre, tué d'une mousquetade à l'instant qu'il commandoit de remédier au feu. »

deux rangs de trente-six pièces d'artillerie, la plus part de vingt-quatre livres de bale, munie de plus de 200 hommes, estoit tellement batue par le capitaine Arnaud, que, sans deux coups de canon qu'il receut dans l'estrave de son navire, lesquels avec l'aide des deux premiers le firent entr'ouvrir et remplir, le chevalier de Cugé et les meilleurs hommes estans tuez, le chevalier de Laigle, lieutenant, estoit à demander la vie. Au poinct que le navire d'Arnaud enfoncea, lui, aiant receu une mousquetade à la teste, se sauva dans les hauvents[1] et hunes de ce navire, comme fit aussi Cercueil qui commandoit les gens de guerre, pource qu'il n'y avoit que cinq brasses d'eau où le vaisseau coula, et ceux-là furent faits prisonniers par le grand Galion de Malte, quand la nuit eut séparé le combat[2].

L'autre abordage fut du capitaine Bragnau, lequel, assisté de Renaud, Thomas et Jeumier, avoit tapé à bord de la *Marguerite*, où commandoit La Vigne, de Saint-Malo. Cestui-ci aussi, parlant de se rendre, fut secouru par le chevalier de Razilli et deux de Saint-Malo; si bien que le navire de Bragnau fut environné de tous costez. Ses soldats, se voyans perdus, se résolurent de mettre le feu aux poudres; sur quoi La Vigne démordit et le fit faire aux autres, estant déjà noire nuict. Dont avint que les navires de Renaud, de Vigniers et du

1. Haubans.

2. « Le navire commandé par un nommé Arnaud (qui estoit au moins de quatre cents tonneaux) fut coulé à fonds par le chevalier de Cuges, lequel en ce combat fut blessé d'une mousquetade, dont il mourut quelques jours après. Là, plusieurs gentilshommes combattants pour les Rochelois furent tuez ou noyez : toutesfois la courtoisie du commandant de Mommeleian, les rencontrant sur le soir, sauva ledit Arnaud, le baron de Cercueil, Normand » (*Mercure françois*, t. VIII, p. 865).

capitaine Thomas, aians reconu Chef-de-Baye, sortirent par Antioche[1], firent le tour de Ré et rentrèrent par le pertuis Breton[2], se joignans à leur armée et y amenans quelques voiles qui n'avoient pas esté au combat. La nuict et le combat firent ensemble une telle confusion que l'amiral rochellois et trois de ses navires se trouvèrent mouillez et passèrent toute la nuict à une canonade du duc de Guise et de ses quatre plus grands vaisseaux. Le reste de l'armée du Roi se ralia au feu des galères, hormis Saint-Luc et quelques vaisseaux, qui heureusement se trouvèrent en la place où avoit esté le combat.

Le lendemain 28, l'amiral rochellois leva l'ancre demie heure avant jour : à l'aube, il vid que presque tous ses vaisseaux n'estoient qu'à deux canonades de lui. Là ils tindrent conseil et résolurent de s'aler mettre en ordre dans le Coronau de Ré, qui avoit été leur premier dessein, en partie pour defendre la descente en l'isle, de laquelle ils estoient menacez.

L'armée roiale aiant aussi levé l'ancre, l'amiral fit venir Saint-Luc à soi, tout le reste s'y ralie : et fut l'armée fortifiée des neuf navires de Brouage où estoit le *Saint-Michel-du-Port*, de 600 tonneaux, commandé par le marquis de Rouillac[3], renforcée encores du petit *Saint-Luc* et sept Olonnois, où commandoit le capitaine Veillon, et, en outre, de deux galiottes bien armées ; tout cela ala jetter l'ancre à la rade de l'Aiguillon[4].

1. Le pertuis d'Antioche, entre l'île d'Oléron et l'île de Ré, au sud de cette dernière.

2. Au nord de l'île de Ré.

3. Louis de Goth, marquis de Rouillac (1584-1662).

4. L'anse de l'Aiguillon, à l'embouchure de la Sèvre Niortaise, au nord de la Rochelle.

Environ les neuf heures, les Rochellois furent arrestez par le calme : sur quoi les galères les vindrent attaquer. Le capitaine Prévost, qui avoit passé à travers tous les navires du Roi, se trouva engagé avec le vice-amiral et se fit toüer[1] à la merci des canonades jusques à l'armée. Mais pour vous rendre conte du vice-amiral rochellois, le capitaine Magnin, accablé des coups de canon des galères, se jetta à la nage et se noya, pensant empoigner sa chaluppe, dans laquelle le capitaine Bonnaud et plusieurs soldats se sauvèrent, n'aians laissé dans le navire qu'environ quarante hommes avec Monneville, qui commandoit aux gens de guerre, et le capitaine Hurtin, son lieutenant : ceux-ci batus de dix canons et de vingt mignonnes[2], à la portée du mousquet, se touchèrent à la main de se brusler plutôt que de se rendre ; mais à la fin Monneville, voiant que le navire s'en aloit en canelle[3], demanda capitulation, malgré ses compagnons, et donna lieu aux galères d'envoier leurs frégates à son bord. Et puis, aiant obtenu promesse de la vie, les plus eschauffez des frégates montèrent, prirent la bourse de Monneville, du ministre Ranconnet, lequel s'estoit ralié avec Monneville contre le capitaine Hurtin et les siens, qui protestoient du serment. Cependant Hurtin ralia les plus courageux, qui avec lui s'estoient opposez au traité, tua tous ceux qui estoient entrez, coula à fond trois des frégates à coups de canon et de perriers[4], et Monneville qui s'estoit jetté dans une frégate fut poignardé par le frère d'un

1. Remorquer.
2. Canon de petit calibre.
3. C'est-à-dire : était sur le point d'être détruit.
4. Mortiers dont les projectiles étaient des boulets de pierre.

gentilhomme tué au bord du dit vice-amiral[1] : lequel fut en fin secouru par Guiton et ses compagnons, qui se firent toüer à grand'peine vers les galères jusques dans la portée du canon, et lors elles se retirèrent, y en aiant deux fort offensées de canonade. Le vice-amiral aiant, sur tout, toutes les manœuvres gastées et ses principaux masts couppez, mais sans aucun coup à l'eau, fut mené avec l'armée rochelloise dans le Couronnau, à veue de la royale, qui avoit toujours eu le vent sur l'autre. Et les deux armées furent à veue l'une de l'autre sans rien agir, comme lasses du passe-temps.

Le dimanche 30, les capitaines appelèrent les pasteurs en leur conseil, prirent résolution et formèrent un serment, aux meilleurs termes qu'ils purent, d'aler attaquer l'armée du Roi au bon vent; et le mardi, premier jour de novembre, les mesmes pasteurs alèrent sur tous les navires faire prester le serment, les mains sur la Bible. Cependant le vice-amiral fut remplacé d'un vaisseau de mesme port, et douze navires équippez en artifices de feu, pour donner aux plus gros vaisseaux; ne regrettans rien les Rochellois, sinon que le choix du combat, à cause du vent, estoit entre les mains de leurs ennemis.

Le samedi 5 de novembre, le duc de Guise envoia un tambour à l'amiral réformé, avec un billet non signé portant ces mots : « Ce tambour est envoié pour

1. Le *Diaire* de Guillaudeau raconte cet incident tout autrement. D'après lui (p. 211), Moineuille, comme il l'appelle, s'était rendu et avait pris place dans une galère royale. Les Rochelois du *Saint-Louis* ayant coulé les chaloupes de cette galère et ayant sauvé leur navire, les Royaux, indignés, poignardèrent le sieur de Moineuille.

sçavoir si vous voulez obéir à la paix que le Roi vous a ordonnée, ou non. » La response de l'amiral fut qu'on ne parloit point de paix en son armée[1].

Le jeudi 10, le maire de la Rochelle envoia la paix à l'armée, pria l'amiral et le conseil de ne rien attaquer et de bien prendre garde à soi, en attendant l'ordre des soumissions auxquelles la paix l'obligeoit et celui de sa retraite.

Le samedi 12, le duc fit mettre à la voile vers l'armée rochelloise, laquelle en fit de mesme. Toutes deux en présence se tirèrent plusieurs canonades. La rochelloise, estimant que la paix fut fausse, fit tout pour préparer aux abords, avance ses navires à feu, et estoit preste à alumer et à laisser dériver quand une chalupe aporta la paix publiée à la Rochelle, et nouvelles de feux de joye qui y avoient esté faits[2]. Sur cela, les deux armées jettèrent les ancres, entrèrent en propos, le duc demandant que, selon l'ordre de la paix, l'amiral mit son pavillon bas : ce qu'il ne voulut faire, faute d'en avoir receu l'ordre exprez; mais il le receut le lendemain que les courriers du Roi et du duc de Rohan, accompagnez des commissaires de la Rochelle, vindrent faire publier la paix et l'ordre des soumissions : et cependant le duc de Guise estoit allé mouiller à la Palisse[3].

La paix estant publiée le 14 du mois, l'armée ré-

1. Dans la relation du *Mercure françois*, t. VIII, p. 866, la réponse de Guitton est moins fière : « La response de Guitton, bourgeois de la Rochelle, et leur admiral, fut qu'il n'avoit point encores receu aucunes nouvelles de paix. »

2. « Le onze novembre, jour de Sainct-Martin, fut fait feu de joye », écrit Guillaudeau dans son *Diaire*, p. 213.

3. La Palice, comm. de la Rochelle, à cinq kilomètres au nord de cette ville

formée mit bas tous les pavillons, et l'amiral porta le sien au duc de Guise, lequel il lui remit en mains, aiant ouï de sa bouche ses protestations d'obéissance au Roi[1]. Le 18, ceste armée navale passa sous le vent de celle du Roi, la salua de toutes ses bordures, puis, aiant attendu la marée à Chef-de-Baye, se retira en corps au-devant du havre de la Rochelle et au dedans.

En ceste bataille, qu'on peut conter entre les plus opiniastres, les deux armées perdirent chacune un vaisseau; et n'eut point esté fait mention de celui de la royale[2], sans le capitaine Prévost, qui, se tirant de la presse, fut prié par ses ennemis d'envoier sa chaluppe pour tirer les gens du navire qui coula à fonds, et les recevoir prisonniers. Le raport de Prévost fut cause qu'on envoia le lendemain le reconoitre et remarquer à une seconde hune, qui paroissoit au haut de son grand hunier. Quant à la perte des hommes, tant tuez que noyez, les Rochellois ont fait roole jusques à trois cens des leurs; ceux qui ont escrit pour complaire aux catholiques, en ont avoué quatre cens que morts que blessez de leur costé, sans conter le navire enfoncé.

1. « M. nostre admiral, avec tous ses capitaines et plusieurs autres, feut porter son pavillon à M. de Guyse, et, lui ayant présenté, ne le voulut prendre et dit : « Non, je ne l'ay pas « guagné, il faut que vous le gardiez, vous l'avez bien mérité; « je feray récit au roy de votre prompte obéissance et de votre « vaillance » (Guillaudeau, p. 213).

2. Le *Mercure françois*, t. VIII, p. 870, affirme, en effet, que l'armée royale ne perdit aucun vaisseau. Le *Diaire* de Guillaudeau signale, comme d'Aubigné, la perte d'un grand vaisseau de l'armée royale (p. 210). M. Charles de la Roncière, qui pour son récit de la bataille de Saint-Martin-de-Ré a confronté les témoignages rochelois et les relations des Royaux, ne fait nulle mention de la perte de ce navire royal.

Le comte de Soissons aiant receu la paix, laissa dans le Fort-Louys le régimen de Champagne avec vingt compagnies complettes. Et à ce régimen on donna pour maistre de camp Arnaud.

Chapitre XLI.

Chapitre de la paix[1].

Chapitre XLII.

De ce que la France agissoit avec ses quatre voisins.

Dez le commencement de l'an six cens vingt et un, l'Assemblée de la Rochelle depescha vers ce vieil capitaine[2] que la nécessité avoit fait quitter la France l'année au paravant la guerre, et lui envoia, comme nous avons touché, par diverses voyes mesme depesche et mesme commission, avec pouvoir d'engager l'honneur et les moyens des partisans pour essayer une levée de Suisses et d'Alemans. Mais l'effroi des armes du Roi avoit tellement frappé les bordures des frontières, que il n'y eut prince ni communauté qui osat, en aucun conseil, ouvrir les lettres de l'Assemblée. Et comme ceste dépesche fut condamnée à garder le fonds d'un coffre, avec les manifestes et déclarations desquelles nous vous avons fait part, il arriva que le comte de Mansfeld, voiant la ruine des affaires en Bo-

1. Trois pages sont laissées en blanc dans le manuscrit.
2. D'Aubigné. Voir plus haut, p. 57.

hême, escrivit à un sindic de Genève, de ceux qui avoient passion et hardiesse pour la Religion, qu'il trouvast un maître pour le servir de douze mille hommes de pied et dix mille chevaux, avec douze pièces de baterie, ponts et tout autre attirail nécessaire. Cestui-ci aiant conféré ces lettres avec le capitaine françois, il entreprit ceste négociation à ses depens; si bien qu'après plusieurs allées et venues il capitula ainsi :

Que le comte retrancheroit ses dix mille chevaux à trois mille;

Qu'avec cela et les douze mille hommes de pied, il viendroit prendre place auprès de Besançon, pour là recevoir une montre, sans autre despense pour les armemens;

Que ceste montre serviroit pour deux mois; comme aussi il s'obligeoit de servir tant que la guerre dureroit, laissant toujours de deux montres une à payer après la paix faite;

Que le général des Églises de France s'obligeroit à lui, et plus particulièrement le cercle de Languedoc, à cause des salines qui lors n'estoient pas encore perdues;

Que chaque province où il s'achemineroit, commençant par le Daufiné, auroit service de lui un mois entier, en paiant pour le dit mois : ou davantage, selon la nécessité et le moien.

Cest avantageux traité fut rendu inutile par quelques jeunes députez de l'Assemblée de la Rochelle, lesquels, avouans le traité bien fait, comme n'aians jamais veu son pareil, trouvèrent pourtant bon, pour la dignité de la chose, de le faire achever par le duc de Bouillon.

Ce fut pourquoi Mansfeldt, bien-aise d'avoir à faire à un plus puissant négociateur, détourna ses pensées et ses forces vers Sedan[1], où il fut receu comme vous verrez au commencement du chapitre suivant, pour ce que cest affaire nous mène en Alemagne.

Avec l'Italie il y eut communication des desseins contre les Réformez par le commandeur de Silleri[2], et permission donnée du Pape au clergé de France pour contribuer à ceste entreprise douze cents mille escus en gros, ce qui s'exécuta sans vendition d'aucuns fonds de bénéfices. Le Pape escrivit de ce temps une lettre exhortatoire et pleine de louanges au Roi pour avoir entrepris... de commencer l'extirpation des hérétiques. Et pour ce que la pièce est notable et qu'il y a plusieurs traits plus hardis que de coustume, elle a esté imprimée, avec des anotations des points remarquables, qu'y ont ajouté les Réformés.

Plus avant, et par la négociation du mesme commandeur, fut impétré du grand maistre de Malte le prest du grand galion, nommé le Galion de la Religion, du port que nous avions spécifié et qui servoit comme vous avez leu. Il y eut de la dificulté à l'ottroi, parce

1. D'Aubigné a exposé dans sa *Vie à ses enfants* quel fut son rôle en cette affaire. Il lui en coûta 500 pistoles. Cf. t. I, p. 101 : « Aubigné, qui attendoit deux cents mille livres par lettres de change de la Rochelle, avoit proposé que ce grand affaire seroit mieux entre les mains de Monsieur le duc de Bouillon : ce qui fut suivi gaillardement. Le conte tourna donc vers Sedan et en arriva ce que vous appendrez en l'*Histoire* : le premier marchand demourant en croupe avec cinq cens pistoles de despence. Ses enfans seront songneux de garder les pièces justificatives de tout ce que dessus. »

2. Noël Brûlart, dit le commandeur de Sillery, premier écuyer de la reine et ambassadeur de l'ordre de Malte en France.

que plusieurs des vieux chevaliers remontrèrent que, durant les guerres de religion en France, les Réformez avoient toujours usé de respect et courtoisie à leur ordre, exécuté les commandemens de la vente des bénéfices quand ils en avoient disposé, ottroyé plusieurs sauvegardes aux chevaliers pour leurs maisons, si bien que, s'ils avoient souffert quelques pertes, ce avoit esté par les licences des soldats particuliers et non par ordonnance du parti. Mais ce respect fut renversé par le raport de quelques accidents de perte avenue aux chevaliers en leur particulier; et plus que cela, par l'asseurance que donnèrent les négociateurs, que la sausse du parti reformé estoit tellement faite et leur ruine tant inévitable, qu'ils ne pourroient jamais ni continuer leurs courtoisies, ni se venger pour y avoir esté dérogé; le galion donc, accompagné de quelques autres vaisseaux, fut conduit par le chevalier de Manti, et, à la fin d'aoust 1622, arriva au rendez-vous de l'armée.

De ce temps, Beaulieu[1], avec la galère nommée *la Guisarde*, fut heureux sur les pirates, auxquels il prit quatre vaisseaux à diverses occasions; deux furent coulez à fonds, les autres amenez à Marseille, le dernier avec un grand et opiniastre combat; si bien qu'il fit perdre en tout plus de cinq cens Turcs et délivra de captivité une vintaine de chrestiens.

1. Philippe Prévost de Beaulieu-Persac, dont les *Mémoires* ont été publiés en 1913 pour la Société de l'histoire de France par M. Ch. de la Roncière (cf. sur l'événement dont il est question ici l'appendice XV, p. 265-276 de cet ouvrage).

Voici l'ordre qu'il faut donner aux chapitres lorsqu'on les mettra au net[1] :

1. Voir Introduction, p. VII. C'est l'ordre que nous avons suivi dans l'impression. La pagination indiquée est celle du manuscrit. On peut voir d'après la pagination des chapitres V, XVIII, XXII, XXV, XXVI, XXXV combien l'ordre définitif s'écarte du plan primitif suivi dans la rédaction.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 6, note 3. A rapprocher de cette phrase, dans laquelle d'Aubigné désigne le siècle qui commence en l'an 1600 du nom de seizième siècle, un paragraphe du tome Ier de l'édition de Ruble, p. 204 : « Le siècle quinziesme a produit... » Suit une liste de martyrs protestants appartenant tous au XVIe siècle.

Page 8, dernière ligne de la Préface, *fumeau*, terme fréquemment employé par d'Aubigné pour désigner le dernier soupir de vie.

Page 43, chapitre VI, titre, lire : *duc de Rohan*, au lieu de *Royan*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES DU *SUPPLÉMENT INÉDIT*

C

M

S

T

TABLE DES MATIÈRES

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 01 18 18 6